

La question du pouvoir  
en Afrique du Nord et de l'Ouest

**© L'Harmattan, 2009**  
**5-7, rue de l'École polytechnique, 75005 Paris**

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-10102-9  
EAN : 9782296101029

**Collection L'OUEST SAHARIEN**  
Hors série n°9-2

**La question du pouvoir  
en Afrique du Nord et de l'Ouest**

*Affirmations identitaires  
et enjeux de pouvoir*

SOUS LA DIRECTION DE SOPHIE CARATINI

*- Volume 2-*

**L'Harmattan**

## L'OUEST SAHARIEN

*L'Ouest saharien*, c'est d'abord un espace culturel, comprenant l'aire maure hassanophone étendue à celle de ses voisins, Berbères du Sud Maroc, Négro-africains des rives du Sénégal et du Niger, Touaregs. Il s'étend sur le Maroc, l'Algérie, la République sahraouie, la Mauritanie, le Sénégal, le Mali et le Niger. Nous n'avons pas désiré mettre en avant un espace géographique, mais un espace de vie, lui-même inscrit dans un espace physique. Ces cahiers ont ainsi vocation à se faire l'écho d'un espace relationnel dans toutes ses composantes, politiques, sociétales, juridiques, historiques, culturelles, mais aussi physiques, environnementales, économiques.

La collection *L'Ouest saharien* a pour buts de ranimer l'intérêt et de stimuler la recherche sur cet espace, ainsi que de créer des liens entre toutes celles et tous ceux qui s'y intéressent. Elle se veut indépendante et ouverte non seulement aux scientifiques et aux chercheurs de tous pays, mais aussi aux témoins, grands journalistes, anciens coloniaux, écrivains...

Elle se compose d'une part de cahiers pluridisciplinaires, comprenant des contributions variées ainsi que des bibliographies et des notes de lecture, et d'autre part de hors séries, mettant à la disposition des lecteurs des documents et des travaux inédits ou des rééditions d'ouvrages introuvables.

## THE WESTERN SAHARA

*Western Sahara is firstly a cultural space, the Hassanophone Moorish area which also includes the neighboring Berbers in Southern Morocco, Tuaregs, and the Black Africans from the Senegal and Niger rivers. It spreads into Morocco, Algeria, the Saharawi Republic, Mauritania, Senegal, Mali and Niger. We don't want to speak only or primarily of a geographical region, but rather a mode of life and a cultural space - which is nevertheless inextricably bound to a physical space. Therefore, these volumes try to reveal this space in all its aspects, firstly political, social, legal, historical, cultural but also physical, environmental and economic.*

*The objective of the collection The Western Sahara is to elicit interest and stimulate research about this space, and bring together all who have an interest in it. It will be independant and multidisciplinary. It seeks contributions not only from scientists and researchers of all countries, but also from artists, leading journalists, former soldiers in the colonial forces, etc.*

*It will be composed partly of multidisciplinary volumes comprising varied contributions as well as bibliographies and lecture notes, and partly of special editions which will present longer, unedited documents and articles, as well as re-issues of otherwise unavailable works.*

---

## L'OUEST SAHARIEN/WESTERN SAHARA

Comité de rédaction/Editorial board

Pierre BOILLEY, Emmanuel MARTINOLI, Ali Omar YARA

Directeur de publication/Executive editor

Emmanuel MARTINOLI

### Comité scientifique/The scientific consultants

Luciano Ardesi (sociologue, Rome, I), Yahyaould Bara (Université de Nouakchott, RIM), Maurice Barbier (Université de Nancy-II, F), Edmond Bernus (géographe, ORSTOM, F), Christoph Brenneisen (géographe, Berlin, D), Sophie Caratini (UMR 6173 CITERES-EMAM, CNRS-Université de Tours, F), Abdel Wedoud Ould Cheikh (Université de Nouakchott, RIM), Monique Chemillier-Gendreau (Université de Paris-VII, Jussieu, F), Jarat Chopra (Brown University, Providence, USA), Wolfgang Creyaufmüller (ethnologue, Aachen, D), Jean Fabre (géologue, Courchevel, F), Sidi Mohamedould Hademine (Université de Nouakchott, RIM), Théodore Monod (naturaliste, † Paris, F), Javier Morillas (Universidad San Pablo Ceu, Madrid, E), Rainer Osswald (Universität Bayreuth, D), Christiane Perregaux (Université de Genève, CH), Ulrich Rebstock (Universität Freiburg, D), Carlos Ruiz Miguel (Universidade de Santiago de Compostela, E), Wolf-Dieter Seiwert (ethnologue, Leipzig, D), François Soleilhavou (Professeur de sciences naturelles, spécialiste de l'art rupestre, Epinay-sur-Seine, F), Jürgen Taeger (Universität Oldenburg, D), Daniel Volman (Africa Research Project, Washington DC, USA), Yahia Zoubir (Thunderbird, Glendale, AZ, USA).

### Notes pour les auteurs

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Les contributions, en principe originales, sont à transmettre au secrétariat de la rédaction sous forme électronique avec une copie papier. Les règles s'appliquant aux notes de renvoi et à la bibliographie seront communiquées aux auteurs par le secrétariat de rédaction. La transcription des termes arabes est laissée au choix de l'auteur. La rédaction ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de dommages aux manuscrits.

### Notes for contributors

*Opinions expressed are solely those of the authors.*

*Articles should be original contributions and submitted to the secretariat in electronic form with a typescript. Instructions on note style and references will be communicated to the authors on demand. Transcription of arabic words is left to the choice of the author. The editorial board cannot accept responsibility for any damage or loss of manuscripts.*

### Secrétariat, correspondance/Secrétariat éditorial, correspondance

Emmanuel MARTINOLI

Pierre BOILLEY

Ali Omar YARA

CP 2229 CH-2800 Delémont 2

Tél. : + 41 32 422 87 17

Fax : +41 32 422 87 01

[martinoli@arso.org](mailto:martinoli@arso.org)

70, R. Laugier F-75017 Paris

Tél. : +33 1 40 53 09 96

Fax : +33 1 40 53 09 96

[pierre.boilley@univ-paris1.fr](mailto:pierre.boilley@univ-paris1.fr)

3, R. Riblette F-75020 Paris

Tél. +33 08 73 64 87 99

[yara.gis@free.fr](mailto:yara.gis@free.fr)

---

---

**I. Déjà parus dans la collection des *Cahiers de L'Ouest saharien* :**

Volume 1	<i>État des lieux et matériaux de recherche</i> , 1998, 203 p.
Volume 2	<i>Histoire et sociétés maures</i> , 2000, 269 p.
Volume 3	<i>Fragments</i> , 2002, 224 p.
Volume 4	<i>Regards sur la Mauritanie</i> , 2004, 240 p.
Volume 5	<i>La Mauritanie avant le pétrole</i> , 2005, 210 p.
Volume 6	<i>Ahmed Joumani, Oued Noun (Sud Maroc), Mythes et réalités</i> , 2006, 188 p.

**II. Déjà parus dans la collection des Hors séries de *L'Ouest saharien* :**

Hors série 1	Ali Omar Yara, <i>Genèse politique de la société sahraouie</i> , 2001, 234 p.
Hors série 2	Christelle Jus, <i>Tracer une ligne dans le sable, Soudan français-Mauritanie, une géopolitique coloniale (1880-1963)</i> , 2003, 262 p.
Hors série 3	Annaïg Abjean, Zahra Julien, <i>Sahraouis : Exils - Identité</i> , 2004, 237 p.
Hors série 4	Patrick Adam, <i>De Smara à Smara, Sur les traces de Michel Vieuchange</i> , 2006, 204 p.
Hors série 5	Jean Clauzel, <i>Notes sur la faune sauvage de l'Adagh (Adrar des Iforas), 1948-1958, Le temps des tournées</i> , 170 p.
Hors série 6	Till Philip Koltermann, Ulrich Rebstock et Marcus Plehn, <i>Pages d'histoire de la côte mauritanienne</i> , 2006, 102 p.
Hors série 7	<i>Sahara Occidental, Une colonie en mutation</i> , Actes du colloque de Paris X Nanterre, 24.11.07, 2008, 155 p.
Hors série 8	Élisabeth Peltier, <i>Malgré tout Dakhla existe...</i> , 2008, 240 p.

**Site web de L'Ouest saharien** : <http://louestsaharien.arso.org>

**Photo de couverture** : *Forum social africain à Niamey au Niger, le 25 novembre 2008*

Auteur : Sebastian Alzerreca - zoulstory.com

Mise en page : Muriel Hourlier, CITERES, UMR 6173, CNRS/Université de Tours

---





---

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

*PRANO ou la question du pouvoir dans les transformations sociales et religieuses contemporaines de l'Afrique du Nord et de l'Ouest*

Sophie CARATINI ..... 11

---

*Des Touaregs à l'épreuve de la frontière. Cohabitation et confrontations dans la zone de Tedjarert (nord-est du Mali)*

Charles GRÉMONT ..... 27

---

*Organisation sociopolitique et territorialité dans le monde nomade du Niger Le cas des Fulbe-Wodaabe*

Élisabeth BOESEN ..... 67

---

*Associations islamiques et enjeux démocratiques au Mali. De l'affirmation identitaire à la contestation de l'État et des institutions internationales*

Danielle JONCKERS ..... 99

---

*Une construction supranationale postcoloniale : l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Enjeux, réalités, perspectives*

Introduction par Raoul WEEXSTEEN ..... 131

1 - *L'UMA: institutions, fonctionnement et prospective*

Rafael BUSTOS ..... 139

2 - *Les recompositions géostratégiques au Maghreb : quel rôle pour l'UMA ?*

Yacine Hichem TEKFA ..... 165

3 - *Perceptions et réalité de l'Union du Maghreb Arabe dans la presse algérienne francophone 2006-2008*

Raoul WEEXSTEEN ..... 191

---



---

# PRANO ou la question du pouvoir dans les transformations sociales et religieuses contemporaines de l'Afrique du Nord et de l'Ouest

*Sophie Caratini*

L'équipe qui présente ici les résultats de ses recherches a été réunie à l'occasion d'un appel d'offres « blanc » publié par l'Agence Nationale de la Recherche française, l'ANR, au printemps 2005. International et pluridisciplinaire, le groupe de chercheurs s'est donné pour point de départ la déconstruction des représentations occidentales des réalités de l'Afrique du Nord-Ouest francophone (essentiellement Niger, Mali, Mauritanie, Sahara Occidental, Maroc et Algérie), en ignorant délibérément les découpages que la pensée scientifique opère généralement entre les espaces, les cultures, les « ethnies », les croyances, etc. À commencer par la première césure : celle qui considère l'espace saharien comme une séparation ou, à l'inverse, comme un trait d'union (ce qui revient au même) entre deux ensembles conçus chacun comme une entité distincte : « l'Afrique du Nord » dite « Blanche » et « l'Afrique Noire » subsaharienne.

Poser la question du pouvoir relativise singulièrement la valeur heuristique de ces découpages et met en lumière son caractère essentiellement idéologique. Dans les bouleversements profonds que connaissent les sociétés du champ de l'étude à partir de la conquête de leurs territoires, les chercheurs se sont appliqués à déceler l'impact d'une même domination, fut-elle, elle aussi, évolutive dans ses formes. Le pouvoir est un rapport et ces sociétés ont toutes été plus ou moins façonnées par les politiques coloniales de l'État français (l'exemple du Sahara « espagnol », au-delà de son intérêt intrinsèque, sert ici de point de référence dans l'analyse des conséquences de la colonisation française). Elles l'ont été directement jusqu'aux indépendances,

---

puis indirectement par le développement d'un système parfois nommé « néocolonialisme », pratiqué de manière à la fois associée et concurrente avec d'autres États du monde occidental, chacun ayant ses « alliés » africains privilégiés. Les indépendances s'inscrivent en effet dans une configuration supranationale particulière : celle de la « guerre froide » fondée sur une logique de « blocs ». Jusque dans les années 1980, les stratégies d'alliance et de rivalités Nord/Sud et Est/Ouest déterminent et sont déterminées par cette structure bipolaire de la vie politique internationale. Ensuite, sans que disparaissent les intérêts et les moyens de pression de l'ancienne puissance tutélaire, les gouvernements africains indépendants doivent composer avec l'émergence du pouvoir global mondialement structuré des puissances économiques et financières dont les effets sont nouveaux et chaotiques.

Le propos n'est pas ici d'élaborer une nouvelle théorie de l'État, colonial ou national, mais d'examiner, à partir d'exemples concrets, cette relation particulière de pouvoir, telle qu'elle s'est produite sur le terrain africain dans l'histoire, et telle qu'elle est reproduite aujourd'hui. Les sociétés de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, avant la conquête coloniale, s'étaient dotées de formes diverses d'organisation de la régulation sociale, mais, depuis l'affaiblissement et/ou le démantèlement des grands empires - ottoman et africains -, le pouvoir politique pouvait y apparaître en bien des endroits dilué ou pour le moins fragmenté. Aujourd'hui, les processus de « démocratisation » et de « décentralisation » dans des États qui n'ont, bien souvent, pas connu un processus de « centralisation » effectif, se traduisent par endroits par un retour des forces politiques centrifuges. Aussi la « question du pouvoir » devait-elle prendre en compte les mécanismes de reproduction et inscrire la profondeur du temps dans une interrogation générale qui pourrait se décliner en deux questions transversales :

- Quelle part faut-il accorder, dans la perturbation des équilibres et déséquilibres existants dans les pays étudiés, au fait d'avoir été colonisés par un même État, et d'en avoir été longtemps dépendants administrativement, politiquement et économiquement ? Peut-on parler d'uniformisation des modes de coercition et d'institutionnalisation du pouvoir à l'époque coloniale auxquels les résistances locales ont dû faire face, avec quelles conséquences ?

- Dans quelle mesure cette logique coloniale a-t-elle fait évoluer ces sociétés dans la même direction et qu'en résulte-t-il aujourd'hui au niveau des mécanismes de reproduction des forces (pouvoirs et contre-pouvoirs) dans un contexte politique de plus en plus mondialisé ?

---

---

- Comment cette relative « uniformité » des pratiques de la domination française en Afrique puis des modes de construction des États indépendants a-t-elle orienté les spécificités des résistances locales, qu'elles soient frontales, qu'elles usent du contournement et de l'évitement ou qu'elles esquivent le champ politique tout en s'affirmant dans le champ de la structuration sociale ?

À ces interrogations, l'exemple des formes de domination espagnole des sociétés du Sahara Occidental apporte un éclairage comparatif essentiel.

Quelques remarques préliminaires, sur lesquelles l'ensemble des membres de l'équipe se sont accordées, doivent être présentées avant d'entrer dans les différentes illustrations du propos. On doit insister sur l'importance donnée au fait que les conditions de la colonisation ont été particulières et originales pour chaque État. Même si le processus de formation des élites locales a été appliqué partout et dans le même objectif de pérenniser la situation coloniale, il n'a pas débouché sur les mêmes conditions d'accession aux indépendances, sur les mêmes comportements politiques et sociaux ultérieurs, ni sur la constitution des mêmes imaginaires de référence. La création des frontières, l'instauration d'un pouvoir d'injonction juridiquement réglé, et la mise en place d'une administration susceptible d'intégrer un personnel local « formé », donne rétrospectivement aux territoires coloniaux de « l'empire français », dûment découpés en ensembles jugés cohérents une unité politique commune qui n'est qu'apparence : le « département » français d'Algérie, le « protectorat » du Maroc, les colonies de l'AEF et l'AOF étaient des ensembles artificiellement créés. Dans cette configuration « impériale », la notion « d'intérêt général » - pourtant inhérente à l'État de la République - ne dépassait guère les frontières de la métropole. Elle se traduisait dans chaque cas par des adaptations dont la diversité dépendait à la fois des situations locales et des hommes en poste dans le système, qu'ils fussent dominés ou dominants. L'intérêt « général », c'était ici l'armée française qui recrutait (souvent de force) des hommes ou, là, l'économie française qui avait besoin de main-d'œuvre, de matières premières et de marchés ; c'étaient les premiers colons partis « faire fortune » aux colonies, les maisons de commerce qui institutionnalisèrent les premiers « échanges », puis l'implantation d'une administration dont les pratiques locales restent mal connues, en particulier dans leur impact sur les hommes, les organisations sociales et les constructions identitaires. Mettre en perspective ces conceptions et pratiques françaises de la domination des sociétés africaines, entre elles et en regard de l'exemple espagnol, met en lumière les formes du pouvoir colonial et permet d'en comprendre les effets sur les mécanismes politiques contemporains.

---

---

Aux yeux des populations colonisées, le pouvoir de l'État français ne pouvait pas être légitime, peut-être plus à cause de sa conception si particulière de « l'intérêt général » que du fait qu'il était exogène et chrétien. Les personnes en poste dans les États nouvellement indépendants - du moins dans les pays de la sphère d'influence du bloc de l'Ouest -, majoritairement issues de la strate francophone qui avait participé à l'appareil de domination, tendent à fonder un État à l'image de l'État français (colonial), soit une forme de pouvoir qui s'était exercé en instrumentalisant puis en figeant les forces sociales préexistantes. Aussi le modèle politique qui s'impose lors de l'émergence des États-nations indépendants est-il celui d'un appareil de régulation prédateur si ce n'est coercitif dont la légitimité reste une véritable question, surtout lorsque les héritiers des pouvoirs précoloniaux ont été écartés (comme le pouvoir émiral en Mauritanie). Seuls ont cru pouvoir y échapper les pays qui avaient opté pour l'autre camp dans la Guerre froide : les pays de l'Afrique socialiste. L'implantation dans la durée de ce système colonial a profondément marqué les imaginaires africains, français et européens, et continue de forger les représentations, partant d'influer sur les relations. L'étude critique des reconstructions historiques actuelles est donc essentielle à la compréhension des phénomènes contemporains dont elles participent.

Si l'on peut montrer que les sociétés examinées ont été « conditionnées », en particulier par le façonnage des élites locales, il est également essentiel de considérer les différences, voire les divergences qui apparaissent dans les processus de construction de nouveaux rapports entre les États devenus indépendants et l'ancienne puissance tutélaire. Cette diversité des situations n'empêche pas qu'un même système a, là encore, transcendé les particularismes pour faire émerger dans bien des cas un réseau de complicités politiques et de corruptions réciproques entre le personnel politique des nouveaux États indépendants et celui de l'ancienne métropole ; des complicités souvent nouées dans le cadre d'une forme d'accession à l'indépendance plus ou moins convenue. Les gouvernements français se succèdent sans que faiblisse l'entretien de cette « amitié » avec les dirigeants africains que « La France » a toujours soutenue (une fois les opposants évincés), et continue de soutenir, en fonction de ses intérêts, pour renforcer son poids dans les instances internationales et sur les marchés. Mais sur le terrain, au moins dans les capitales des États africains, les Occidentaux - de toute origine - sont actuellement plus nombreux encore qu'à la période coloniale. Ils témoignent de ce que le pré-carré de la relation bilatérale est actuellement fortement entamé par le développement de relations multilatérales concurrentes, contraignant les réseaux d'affaires franco-

---

---

africains à s'estomper au profit d'un système de corruption de plus en plus prégnant et « sans frontières ». Les réseaux d'influence - usant largement de la corruption, représentent de plus en plus des intérêts anonymes de groupes économiques et financiers d'une capacité mondiale d'intervention stratégique. La France reste souvent la plus représentée dans ses anciennes colonies, mais elle n'est plus seule, loin s'en faut : nombreux sont les étrangers qui œuvrent sur le terrain pour un autre État, un organisme international, travaillent de manière indépendante pour des sociétés privées ou pour faire des « affaires ». Dans ce contexte de concurrence exacerbée, à la fois cause et effet de la transition vers une économie de marché « mondialisée », les intérêts historiques défendus par les structures héritées de la colonisation peuvent apparaître comme obsolètes. C'est pourquoi le rapport au pouvoir lié à la formation des élites locales du temps de la colonisation, ou aujourd'hui à travers les coopérations économiques, culturelles et les structures de la Francophonie, est un élément important de l'investigation.

On ne saurait limiter la question du pouvoir aux outils et aux effets individuels et collectifs de la domination coloniale et post-coloniale sans examiner les types de contre-pouvoir que cette domination inclut et engendre. Or on observe, là encore, des mécanismes de reproduction des forces en présence, étant entendu que le concept de reproduction sociale ne doit pas être compris comme une reproduction à l'identique des composantes sociales qui produisent ce contre-pouvoir, ni dans les formes, toujours réinventées, par lesquelles elles se manifestent. S'inscrivant dans l'espace national, elles ne peuvent en effet, pour survivre et se développer, qu'adapter leurs mécanismes de défense aux mécanismes de la domination. Mais aujourd'hui, la relation bilatérale qui prima jadis dans le rapport local (État/société) devient minoritaire en regard de la relation multilatérale, car, plus encore que par le passé, l'enjeu économique et géostratégique de l'Afrique est investi non seulement par toutes les grandes puissances, mais également par les puissances « émergentes » du Moyen et de l'Extrême-Orient. Depuis la décolonisation, aucun État indépendant n'échappe à l'ingérence d'abord de l'État qui l'a jadis colonisé, puis de l'ensemble des grandes puissances à l'intérieur duquel l'ancien colonisateur est en rivalité avec les autres. Les contre-pouvoirs qui s'opposent à l'intérieur de leur pays à leur propre État - en reprenant parfois le discours du modèle révolutionnaire socialiste -, résistent dans le même temps aux puissances étrangères.

Ces contre-pouvoirs s'observent à deux niveaux. Au niveau « national », d'abord, quand des groupes d'individus, liés par le sentiment d'une

---

---

appartenance commune ou nouvellement alliés, investissent des formes légales ou illégales de pression, soit pour participer à l'exercice du pouvoir de l'État, soit pour l'affaiblir ou faire admettre leur plus ou moins grande « autonomie » ; soit encore pour résister aux prédatons dont ils sont l'objet directement ou indirectement et contester les décisions dont ils doivent subir les conséquences économiques, sociales ou culturelles. Au niveau supranational, ensuite, lorsque des individus, des réseaux ou même des États, s'unissent ou essayent de s'unir pour constituer une plus grande force internationale. Dans le cas de certains États, la tentation, mais aussi souvent l'obligation économique de mettre en place des constructions supranationales risquent d'entraîner l'affaiblissement de certains pouvoirs ou privilèges au niveau national. Aussi leurs dirigeants, tout en se déclarant candidats au processus d'Union œuvrent pour ralentir le processus, comme on le verra dans les analyses que proposent les politologues de l'équipe sur le blocage de l'Union du Maghreb Arabe.

Du côté du pouvoir comme du contre-pouvoir, l'équipe a été particulièrement attentive, plus encore qu'aux formes d'injonction des États, à la notion « d'influence » et de ses manifestations particulières en terrain africain (voir, au Mali, l'importance des radios libres dans la mobilisation paysanne). Le pouvoir d'influence a toujours existé, qu'il soit le fait de personnages charismatiques (toujours importants) ou de la rumeur et de sa manipulation (fondamentale également dans les constructions des représentations). Aujourd'hui, dans un contexte international d'explosion des modes de communications, de la généralisation de la télévision par satellite, du téléphone mobile et des connexions internet, non seulement dans les capitales mais dans les petites villes de l'intérieur des pays, le rôle des médias et de leur contrôle ne peut plus être séparé de la question du pouvoir.

L'équipe ne prétend pas avoir couvert l'ensemble de ce vaste champ de recherche, mais avoir tenté de l'éclairer non seulement par le dépouillement d'archives jusque-là non traitées (les archives militaires et civiles espagnoles, des archives personnelles, des archives ponctuelles, comme celles des écoles ou des petites administrations locales), mais également par la multiplication d'interviews réalisées sur le terrain auprès de personnes qui ont été investies ou sont actuellement investies dans une activité liée à l'exercice du pouvoir ou du contre-pouvoir. Pour ce qui est des « anciens », qui n'ont pu que raconter leur passé, un passé qui a été confronté avec les documents d'archives ou d'autres sources, les chercheurs se sont également interrogés sur le phénomène de reconstruction de la mémoire et de l'oubli. Deux disciplines ont été

---

---

particulièrement investies dans cet aspect de la réflexion : l'histoire et l'anthropologie. D'un côté il s'est agi de multiplier les témoignages et le croisement des sources, de l'autre de construire une relation ressortant de la méthode classique de l'anthropologie pour initier une sorte de maïeutique susceptible de provoquer des moments de *catharsis* propices au « réveil » de souvenirs enfouis dans l'inconscient (« l'oubli »). Sur la question des contre-pouvoirs on retiendra également l'importance du travail de terrain, de l'observation participante à la filmographie, en plus du travail dans les archives et des interviews, dans le recueil des données et la construction de l'analyse. De la période coloniale jusqu'aux développements les plus contemporains, l'investigation témoigne de la permanence d'un ensemble de postures, adoptées par les individus ou par les groupes, de manière permanente ou conjoncturelle, face aux pouvoirs de domination par lesquels ils ont été et sont assujettis : la lutte armée, la résistance, l'accommodation, l'insoumission, la coopération.

Trois ans de confrontation régulière, et surtout du maintien d'une discussion constante entre ses membres, ont permis à l'équipe d'identifier des corrélations qui éclairent les contradictions actuelles des sociétés africaines. Par l'examen comparatif des points d'articulation repérés dans des situations qui, pour la plupart, relèvent des conséquences de l'impact omniprésent et multiforme du rapport Nord-Sud, les chercheurs argumentent, de fait, pour le développement d'un regard décalé sur les réalités de la « mondialisation ».

Les recompositions contemporaines sont ainsi restituées par la mise en perspective d'un ensemble d'objets représentatifs du phénomène questionné, ce qui met en évidence les lignes de force qui traversent l'ensemble du champ :

- *Au niveau historique* : le rôle de la mémoire du rapport colonial et de la reconstruction/instrumentalisation de l'histoire dans les positionnements contemporains.

- *Au niveau social* : l'importance de la fracture des années 1990 et les mouvements de régression structurelle engendrés par les « démocratisations » (souvent réclamées de l'intérieur par les mouvements contestataires), « décentralisations » et « privatisations » imposées par les nouveaux modes d'ingérence du Nord sur le Sud.

- *Au niveau économique* : le paradoxe du rapport du « développement ».

- *Au niveau des politiques intérieures* : les nouvelles formes de résistance.

- *Au niveau religieux* : le rôle de l'islam à la fois forme de pouvoir associée au pouvoir de l'État, pôle de résistances ou même contre-pouvoir.

---

---

- *Au niveau international* : les paradoxes du blocage de l'Union du Maghreb Arabe.

L'ordre de présentation des résultats restitue l'aspect comparatif de la recherche et donne à lire, d'un volume à l'autre, les continuités structurelles spatiales et temporelles qui relient les logiques sociales, politiques et religieuses du passé - le rapport colonial et ses conséquences sur les groupes et les individus -, à celles du présent - les recompositions à l'œuvre à l'époque de la « démocratie » et de « la mondialisation ». L'importance de cette continuité oblige à présenter dans cette introduction la totalité du projet PRANO, soit les textes des deux volumes. Le titre général est repris du projet financé par l'ANR qui doit être remerciée ici d'avoir donné aux membres de l'équipe les moyens de mener leur recherche ainsi que le ZMO (Zentrum Moderner Orient) de Berlin qui a financé les premières rencontres du groupe de recherche.

Dans le premier volume, sous-titré *Du rapport colonial au rapport de développement*, la mise en perspective des thèmes abordés révèle l'importance des médiateurs dans la question du pouvoir. Dans le rapport colonial franco-mauritanien, les médiateurs sont des gens que l'administration coloniale, civile et militaire auxquels elle attribue un rôle civil ou militaire dans l'exercice du pouvoir. Au moment des indépendances, ils restent dans l'appareil d'État (administration, armée) et dans les « affaires », jusqu'au plus haut niveau, alors qu'ils ne sont pas issus des lignages détenteurs des pouvoirs traditionnels (émirats, confréries, confédérations « tribales ») de l'époque précoloniale qui ont été, pour beaucoup, écartés. Ce phénomène n'est pas propre à la Mauritanie : partout les Français ont enrôlé, souvent scolarisé en français et formé aux tâches subalternes les premiers conquis pour les emmener conquérir, contrôler ou administrer ceux qui étaient plus au nord ou plus au sud, imposant ensuite la mobilité permanente à son personnel local, pour ne pas laisser s'instaurer de connivences. Mais le cas mauritanien est intéressant à étudier sur ce point, car les différences entre les gens sont exacerbées par le *hiatus* « Négro-Mauritaniens » et « Maures » ou arabo-berbères, exprimé en arabe par la distinction entre le « *trab es-Sudan* », la terre des Noirs, et le « *trab el-Baydhân* » la terre des Blancs.

La confrontation des colonisations française et espagnole, lorsqu'on l'appréhende sous le signe de la médiation, est également révélatrice de l'importance de cette ligne de force, car, justement, les Espagnols n'ont pas fait la même chose. Ils n'ont pas cherché à former, ils n'ont pas constitué un ou plusieurs corps de médiateurs. Et surtout, ils se sont appuyés sur les notables existants - les chioukh de tribus -, les confortant, au contraire des

---

---

Français, dans leur position politique. De leur côté, les populations concernées, en l'occurrence les Sahraouis, qui ont construit leur regard sur la colonisation espagnole en comparaison avec les pratiques du pouvoir colonial français, considèrent parfois qu'ils ont été « moins colonisés », ou que la relation avec les Espagnols était plus « égalitaire ». Les Maures du Nord disent à l'inverse qu'ils ont été généralement « plus colonisés » et que l'inégalité de la relation coloniale était la norme. Il y a dans cette comparaison des situations et des mémoires, des pistes de recherche absolument inédites.

Le travail sur l'origine et la reproduction des élites mauritaniennes actuelles montre ensuite qu'elles sont largement issues de la couche sociale créée par l'administration coloniale, que le maintien ou le refus de la scolarisation en français y joue un rôle-clé, et que la fonction de médiation a encore du sens.

Enfin, questionner, toujours à partir du terrain, les nouveaux modes de relations franco-africains à travers les opérations de développement (centralisées et décentralisées) permet de revenir sur cette question de la médiation : les « commis » d'hier sont devenus des « partenaires », et les stratégies de résistance comme d'ingérence se sont adaptées aux nouvelles réalités internationales.

*Laurence Marfaing* ouvre le débat en présentant les stratégies d'occupation de l'administration coloniale, y compris l'utilisation qu'elle a faite des clivages locaux, puis les critères de formation et de domination des anciens employés. Elle s'interroge sur les effets de l'intériorisation, par la société toute entière, des regards qu'a portés sur elle le colonisateur. Elle analyse ensuite le rôle paradoxal des médiateurs, en particulier lorsqu'ils étaient originaires de la région mauritano-sénégalaise du fleuve, donc assimilés aux populations islamisées, sédentaires et négro-africaines de l'AOF, par opposition aux nomades Maures et Touaregs des régions sahariennes.

Après la présentation de l'objet « groupes nomades » et des méthodes de recueil de biographie (un officier français, une fille de goumiers et un ancien tirailleur des GN découvert et interrogé dans le cadre du projet PRANO), *Sophie Caratini* rejoint et complète l'article qui précède en abordant le volet « militaire » de la médiation du pouvoir colonial, et les stratégies d'occupation des territoires des grands nomades. Elle apporte ainsi des éléments complémentaires sur la manière dont l'armée française a utilisé en Mauritanie le corps des tirailleurs subsahariens, et sur ses effets de clivage entre les communautés, instituant, en même temps que la « nation mauritanienne », les conditions de sa rupture potentielle.

---

---

Retrouvant par le dépouillement des archives espagnoles, les conditions d'émergence du nationalisme sahraoui, *Francesco Corrales* apporte à la question de la médiation du pouvoir colonial par les employés civils et militaires de l'administration un contre-exemple essentiel pour comprendre l'importance des conséquences contemporaines de l'un et l'autre mode de colonisation. La confrontation de ses données d'archives avec les récits des militants espagnols de la cause sahraouie d'une part, et ceux des réfugiés des camps de Tindouf d'autre part, lui permettent, en plus, de mettre en lumière d'un côté et de l'autre, les « trous de mémoire » du rapport colonial, auquel il apporte un essai d'interprétation.

S'appuyant sur la base de données qu'elle a réalisée à partir de la constitution de 848 fiches-portraits du personnel politique de la Mauritanie depuis 1957 (ministres, députés, sénateurs), faisant figurer pour chacun les carrières dans leur chronologie ainsi que les liens familiaux existant entre eux, *Céline Lesourd* confirme ensuite l'hypothèse du non-renouvellement des élites politiques mauritaniennes constituées au moment de la colonisation. Elle met ainsi l'accent sur la continuité du corps de fonctionnaires formés mis en place par les Français, sur le rôle de la scolarisation en français ou en arabe dans cette continuité, et sur l'importance renouvelée de la fonction de médiateur dans l'exercice du pouvoir de l'État mauritanien.

Le rapport de développement, volet contemporain de la relation Nord/Sud est abordé à la fin de ce premier volume. « L'Aide » du gouvernement français apporté au programme d'électrification rurale mauritanien, ainsi que quatre projets de coopération décentralisée France/Maghreb (initiés aux niveaux du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais avec la région Doukkala-Abda (Maroc), de Lille avec Oujda (Maroc), de la région Rhône-Alpes avec la région de Rabat (Maroc), de la ville de Grenoble avec Constantine (Algérie) et de Mulhouse avec El Khroub, également en Algérie) y sont considérés comme des objets anthropologiques porteurs d'une grande valeur heuristique pour qui s'interroge sur les modalités contemporaines de la reproduction des relations instaurées par la France avec ses anciennes colonies.

À travers le cas mauritanien, *Moulaye ould Mohamed* et *Sophie Caratini* montrent comment le rapport Nord/Sud est passé de la colonisation à la coopération, puis de la coopération au rapport de développement à travers un ensemble de relations personnelles établies par certains hommes politiques français avec une partie des élites mauritaniennes francophones (et francophiles). Les effets de la réforme Jospin (dissolution du ministère de la Coopération) sur l'évolution des objectifs et des pratiques de l'Agence

---

---

Française de Développement, dans un contexte imposé par les institutions de Bretton Woods de privatisation des services publics, sont rappelés car ils traduisent au niveau des procédures ce « tournant » des années 1990 dont les conséquences sont partout prégnantes. L'analyse d'une expérience de construction d'une autre qualité des rapports avec les « partenaires » mauritaniens fondée sur la remise en cause du principe de l'importation des modèles de gestion, met en évidence l'importance, une fois encore, de la médiation : médiation politique, médiation technique, médiation des savoirs.

De son côté, sur la base de l'analyse de quatre cas de coopération décentralisée, *Taoufik Souami* s'interroge sur la nature des rapports qui se construisent entre les pouvoirs locaux du Nord et du Sud en l'absence formelle des États. Il montre comment la mobilisation développée à partir du concept de « développement durable » constitue, au milieu des années 2000, une tentative de redonner sens à une coopération en perte de vitalité. Non pas le sens donné par les discours des grandes institutions internationales ou nationales, mais celui recherché ou construit par ceux qui agissent directement dans le cadre de ces coopérations, et qui en sont les « experts ». Or l'analyse montre que le sens n'est pas toujours présent, qu'il peut même être fuyant, selon les protagonistes. Le développement durable avec ses interprétations multiples sert ici de traceur, de révélateur au sein de ces tentatives de construction des sens possibles de la recherche de relation avec l'autre. Là encore, l'ambiguïté domine cette forme de coopération, une ambiguïté qui participe de la reproduction des relations développées par ces nouveaux médiateurs que sont les « experts » du Nord et du Sud.

Le second volume, sous-titré *Affirmations identitaires et enjeux de pouvoir*, montre que les réformes des années 1990, dont le volet « développement » est traité à la fin de l'ouvrage précédent, provoquent, dans les sociétés africaines du Nord-Ouest un ensemble de réactions dont les grandes tendances sont communes. Sans doute, les tenants du modèle de la démocratie occidentale n'avaient pas prévu que la « démocratisation » quasi-imposée aux États africains se traduirait par endroits, par le renforcement des pouvoirs lignagers et des réseaux d'alliance traditionnels ou, au contraire nouvellement créés mais en cohérence avec les précédents. Pourtant, on assiste localement à l'émergence d'une structure segmentée du pouvoir sur les hommes et sur l'espace qui réinvestit les logiques précoloniales ainsi qu'à la montée d'affirmations identitaires à caractère régional. Certains prônent le consensus, d'autres fustigent le renouveau des questions « tribales », « identitaires », voire « religieuses », mais l'imposition de l'économie

---

---

ultralibérale sous la forme de l'ajustement structurel du FMI, des décisions de l'OMC ou des *diktats* de la Banque Mondiale sur la « privatisation » et la « décentralisation », ne peut qu'affaiblir les États et provoquer en même temps la montée en puissance de nouvelles formes de résistance articulées ou non au niveau interrégional et international. Or, dans ces pays à économie fragile (ceux de l'Afrique de l'Ouest plus encore que ceux du Maghreb), affaiblir un appareil d'État dont la « centralisation » n'a jamais été réalisée, c'est prendre le risque de l'éclatement de la fonction politique.

Sur le plan géopolitique, la conscience de cette limitation de l'État réactive le désir postcolonial de constructions transnationales (les « sous-régions » au Sud, le « grand Maghreb » au Nord).

Seule une approche comparative des résultats de recherches qualitatives, fondées sur la rencontre de la micro-histoire, l'anthropologie et les sciences politiques pouvait tenter d'appréhender les paradoxes contemporains qui travaillent les logiques structurelles des dynamiques sociales en cours.

*Charles Grémont* montre tout d'abord que le système colonial de gouvernement et d'administration, reconduit quasiment à l'identique par le nouvel État malien indépendant (1960), s'est vu ensuite légitimé « de l'intérieur » au moment de la réforme de la décentralisation (1998-1999). Les populations du Mali à qui il était proposé d'édifier leurs « propres » communes se sont parfois livrées à de vives concurrences entre elles. Il s'agissait en effet, pour elles, non seulement de décider avec qui elles souhaitaient se regrouper, mais aussi, et ce faisant, d'établir les limites de leur autorité et de leurs compétences. Si dans les zones agricoles, la limite des champs cultivés était relativement facile à définir, elle était beaucoup plus aléatoire dans les zones pastorales, où l'appropriation de l'espace et des ressources naturelles demeure soumise à des *droits d'usage*. Malgré la permanence de cette pratique du territoire (économique), le découpage des communes a donné lieu, en certains endroits, à de véritables affrontements cristallisés autour de la notion d'appropriation de l'espace.

*Élisabeth Boesen* illustre ensuite la question de la « société civile », c'est-à-dire les effets de réalité de la renaissance de ce concept en Afrique de l'Ouest. Elle analyse le contexte dans lequel la jeunesse *wodaabe*, nomades peuls du Niger dont elle suit le parcours depuis plusieurs années, a réussi à inscrire ses groupes d'appartenance dans la « société civile » nigérienne. Elle montre aussi comment cette existence nouvelle permet de légitimer des revendications territoriales - une territorialisation devenue incontournable du

---

---

fait que la possibilité de « privatisation » a été étendue aux zones pastorales, ce qui autorise la mainmise de nouveaux « propriétaires fonciers » (pasteurs ou non) sur les ressources des éleveurs. La thèse centrale de son étude est que, dans le cas des *Wodaabe*, les nouvelles organisations de la société civile agissent comme des organes de médiation (ou d'hybridation). Loin de la scène politique, de l'État et de ses institutions, ces nouveaux modes d'organisation permettent la fusion d'identités et de positions sociales disparates.

*Danielle Jonckers*, qui suit depuis de longues années l'évolution des populations rurales de la région cotonnière Mali-Sud, montre pour sa part comment la référence religieuse rend possible, en milieu rural ou urbain, des recompositions des rapports de pouvoir et des identités, et permet, selon les interprétations, de contester ou, au contraire, de renforcer les liens d'autorité entre les femmes et les hommes, les jeunes et les vieux, les citoyens et l'État. Ces engagements coexistent avec des formes non religieuses d'actions politiques en réseaux internationaux, tels les forums sociaux, les confédérations paysannes et les radios libres. Les circonstances et des stratégies individuelles ou collectives déterminent les attitudes, voire la naissance de courants et d'ordres nouveaux de type altermondialiste, mais ces options divergentes, de la laïcité au fondamentalisme, coexistent d'autant mieux que le sens de la lutte est commun : il s'agit de développer des solidarités locales, de donner à entendre les « sans-voix » et de s'organiser pour faire face aux *diktats* des bailleurs de fonds. Faisant écho aux autres contributions, elle conclut son article en faisant le lien entre les enjeux politico-religieux actuels et les situations historiques passées bien qu'ils soient évidemment différents.

Le résultat le plus important de la mise en perspective du travail mené par les politologues de l'équipe sur le blocage de l'Union du Maghreb Arabe est la mise en exergue de cette réalité surprenante : l'Union du Maghreb Arabe se fait sans... l'Union du Maghreb Arabe. Officiellement, l'UMA est bloquée, mais pratiquement, elle fonctionne, du moins partiellement. En effet, autant la réalisation de l'UMA semble être le vœu des citoyens du Maghreb, qui majoritairement et spontanément agissent pour son renforcement tout en s'en défendant, niant et en dénigrant l'objet de l'institution, autant les contradictions sont permanentes, nombreuses et complexes dans les discours, les décisions et les comportements des gouvernants.

Après l'introduction de *Raoul Weexsteen* qui pose les éléments du débat général, *Rafael Bustos* expose son analyse des recompositions institutionnelles du pouvoir intervenues dans l'histoire de la construction de l'UMA et montre que la réalisation de l'UMA est encore un projet d'actualité

---

pour les gouvernants, en dépit de son blocage institutionnel. Il apporte des arguments sur le fait que la panne des institutions contraste avec le dynamisme des commissions, ce qui le conduit à interroger le fonctionnement *sui generis* de l'institution en l'absence de sommet et les possibilités actuelles de relance du processus.

De son côté, *Yacine Tekfa* affirme qu'en dépit de son blocage institutionnel et de son fonctionnement asymétrique, l'UMA demeure un instrument politique de résistance aux projets de remodelisation géostratégiques qui pèsent sur le Maghreb. L'analyse de son rôle de force régionale supposée et de sa légitimité postulée par les États, dévoile l'importance de considérations géostratégiques, à savoir le projet d'un *leadership* régional ou, tout au moins, d'une affirmation internationale. À partir de l'identification des forces réelles qui traversent les États du Maghreb, l'auteur donne à comprendre pourquoi, aujourd'hui, ils semblent vouloir réinvestir cette ambition - ou ce rêve - de concrétiser une institution supranationale capable de résister aux influences européennes et internationales, notamment les initiatives américaines de sécurité.

*Raoul Weexsteen*, quant à lui, a concentré son attention sur la presse algérienne en langue française, dont l'analyse lui permet de distinguer trois approches. La première considère que l'avenir de l'UMA est déterminé par l'environnement international (la résolution du problème du Sahara Occidental, l'entente sur les questions de sécurité et la lutte antiterroriste). La seconde porte sur l'initiative d'une portée unitaire qui se développe spontanément dans les sociétés maghrébines ou sur les résultats des décisions prises lors de réunions interministérielles ou des comités techniques de l'UMA. La troisième s'attache aux effets, à partir de juillet 2007, de l'annonce de la création de « l'Union pour la Méditerranée » sur le processus de construction de l'Union du Maghreb.

---

---

**LISTE DES AUTEURS**

- BOESEN *Élisabeth*, anthropologue, Université du Luxembourg, Luxembourg, ANR-PRANO : membre de l'équipe du partenaire 1. Email : [elisabeth.boesen@uni.lu](mailto:elisabeth.boesen@uni.lu)
- BUSTOS *Rafael*, politologue, chargé de cours, Université Complutense de Madrid, Espagne et chercheur associé à l'IREMAM, CNRS, Aix-en-Provence. ANR-PRANO, membre de l'équipe du partenaire 1. Email : [rbustos@pdi.ucm.es](mailto:rbustos@pdi.ucm.es)
- CARATINI *Sophie*, anthropologue, directrice de recherche CNRS, UMR 6173 Laboratoire CITERES, CNRS-Université François Rabelais, Tours. ANR-PRANO : coordinatrice du projet, responsable de l'équipe du partenaire 1.
- CORREALE *Francesco*, historien, chercheur associé, UMR 6173 Laboratoire CITERES, CNRS-Université François Rabelais, Tours. ANR-PRANO : ingénieur de recherche contractuel et membre de l'équipe du partenaire 1.
- GRÉMONT *Charles*, historien, chercheur associé au laboratoire CEMAF (UMR 8054). ANR-PRANO : ingénieur de recherche contractuel et membre de l'équipe du partenaire 1.
- JONCKERS *Danielle*, anthropologue, chargée de recherche CNRS, UMR 8582 Laboratoire GSRL,EPHE-CNRS, Paris. Professeur à l'Université libre de Bruxelles, Belgique. ANR-PRANO : Responsable de l'équipe du partenaire 2. Email : [danielle.jonckers@wanadoo.fr](mailto:danielle.jonckers@wanadoo.fr)
- LESOURD *Céline*, anthropologue, chercheur associé au laboratoire d'Anthropologie sociale. ANR-PRANO : ingénieur de recherche contractuelle et membre de l'équipe du partenaire 1.
- MARFAING *Laurence*, historienne, GIGA, German Institut for global and Area Studies, Hamburg, Allemagne. ANR-PRANO : membre de l'équipe du partenaire 1. Email : [marfaing@giga-hamburg.de](mailto:marfaing@giga-hamburg.de)
- SOUAMI *Taoufik*, socio-urbaniste, maître de conférences, Institut Français d'Urbanisme, IFU, Paris. ANR-PRANO : Partenaire 3.
- TEKFA *Yacine Hichem*, politologue, doctorant, Université de la Sorbonne nouvelle, Paris. ANR-PRANO : membre de l'équipe du partenaire 1.
- OULD MOULAYE *Mohamed*, économiste, chercheur associé au laboratoire CITERES Directeur des Études, de la Programmation et de la Coopération au Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Technologies de l'Information et de la Communication. Email : [mouldmoulaye@yahoo.fr](mailto:mouldmoulaye@yahoo.fr)/[mmdaf@hydraulique.gov.mr](mailto:mmdaf@hydraulique.gov.mr)
- WEEXSTEEN *Raoul*, géographe, ancien chercheur au CNRS, ancien conseiller du Ministre de la Recherche. ANR-PRANO : membre de l'équipe du partenaire 1 chargé de la coordination des travaux de politologie. Email : [raoul.weexsteen@club-internet.fr](mailto:raoul.weexsteen@club-internet.fr)
-



---

# Des Touaregs à l'épreuve de la frontière. Cohabitation et confrontations dans la zone de Tedjarert (nord-est du Mali)

*Charles Grémont*

## RÉSUMÉ

*La décentralisation, initiée au Mali à partir de 1993, donnait aux populations la possibilité de créer des communes rurales sur la base du volontariat et du libre choix. Au nord du pays, à la limite des régions de Gao et de Kidal, cette opportunité a engendré de vives concurrences territoriales entre des groupes touaregs évoluant sur les mêmes espaces pastoraux, mais relevant de deux entités administratives distinctes. Le propos de cet article est d'interroger le hiatus qui s'est instauré, à partir de la conquête coloniale, entre appartenance politique et occupation de l'espace. Plus largement, il souligne l'évolution des formes de pouvoir chez les Touaregs du nord du Mali, passant, de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XXI<sup>e</sup> siècle, d'une prédominance à une autre, du contrôle des hommes au contrôle de l'espace.*

## ABSTRACT

*Decentralisation, which was introduced in Mali in 1993, offered the populations the possibility to create rural communes on a voluntary basis. In the north of the country near the regions of Gao and Kidal, this opportunity has generated fierce territorial competition between Tuareg groups sharing the same pastoral land but belonging to two separate administrative units. The object of this article is to question the unsolved hiatus produced by the colonial conquest between land occupation and administrative design. More broadly, our paper traces the evolution of forms of power among the Tuaregs in Northern Mali, which has been shifting since the second half of the XIX<sup>th</sup> century from dominance on men to dominance on territories.*

---

Janvier 1998, dans la zone de Tedjarert, au nord-est du Mali, des Touaregs s'affrontent les armes à la main. Un accrochage, le 2 janvier au puits de Tin Dudu, fait quatre morts. Les deux groupes opposés évoluent dans la même zone. Ils conduisent leurs troupeaux (camelins, ovins, caprins) sur les mêmes espaces, dans de vastes plaines où la localisation et l'état des ressources naturelles (pâturages, points d'eau, graminées sauvages) varient d'une année à l'autre. Sur le plan administratif, ils relèvent cependant de deux entités distinctes. Les uns appartiennent à un groupe appelé Shamanamas, et sont recensés dans le cercle de Ménaka, subdivision de la 7<sup>e</sup> région administrative du Mali, la région de Gao. Les autres sont issus d'un autre groupe nommé Ifoghas, et plus précisément de la fraction Ifärgumesän, recensée, elle, au niveau du cercle de Tin Essako, subdivision de la 8<sup>e</sup> région administrative, celle de Kidal.

Cet affrontement se produit alors que le Mali enclenche une réforme administrative, la décentralisation, qui porte la création de communes rurales. Les premières lois de décentralisation sont votées par l'Assemblée nationale en 1993, mais la mise en œuvre du découpage communal ne commence réellement qu'en 1996. L'État entreprend alors une campagne d'information et pose les principes sensés présider au découpage : il s'agit de constituer des « ensembles humains solidaires dans la réalisation d'objectifs communs de développement et de bien-être social », et ce, « sur la base du volontariat et du libre choix »<sup>1</sup>. Dans la zone de Tedjarert, les équipes recrutées pour la « sensibilisation » disent aux populations rencontrées que « la commune, c'est comme lorsque l'on fabrique les anciennes chaussures en peau (*effaqil* ou *tefadél*). On pose le pied sur la peau de la vache et on trace le contour du pied avec un morceau de charbon » - et c'est à partir de ce dessin/tracé que l'on fabrique la chaussure. À l'écoute de ce discours, les gens se sont dit qu'ils allaient constituer leur commune là où ils se trouvaient, comme le pied doit être posé sur la peau<sup>2</sup>...

Dans la première liste officielle qui voit le jour, à Bamako en 1996, figure le nom de Tedjarert, chef-lieu d'une commune réunissant les Ifärgumesän et d'autres fractions, qui vivent effectivement aux alentours de la vallée de Tedjarert, mais sont recensés au niveau du cercle de Tin Essako (région de Kidal). Le problème est que la vallée de Tedjarert se trouve à l'intérieur des limites du cercle de Ménaka, subdivision de la région de Gao. Or aussitôt, les *leaders* politiques du cercle de Ménaka protestent en réfutant l'idée même que

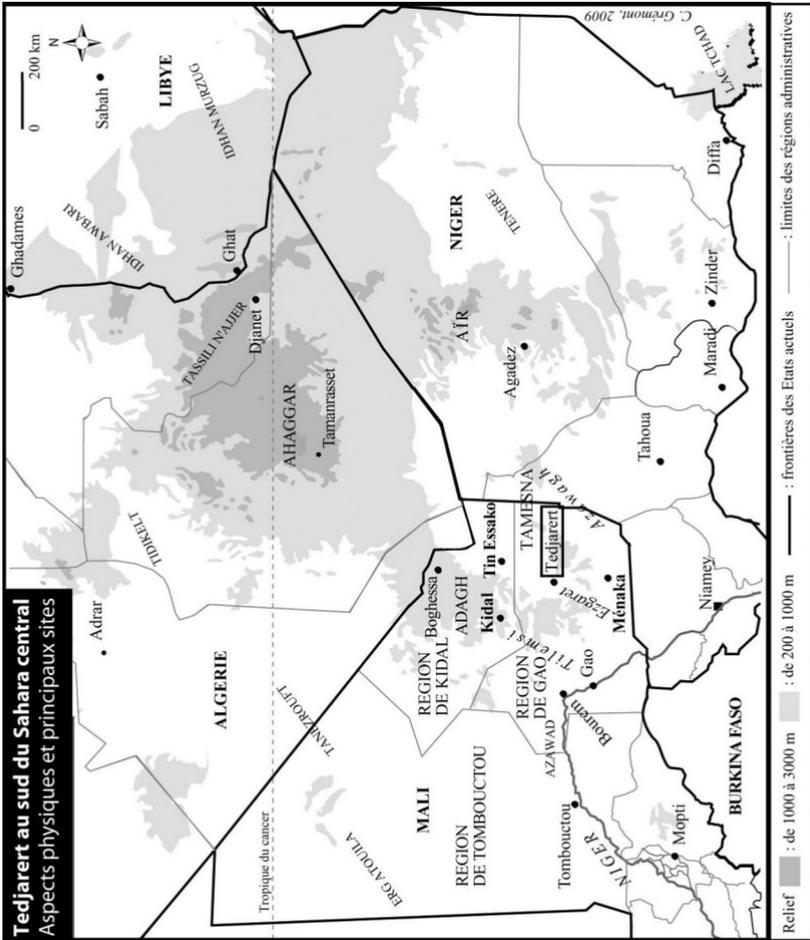
---

<sup>1</sup> *Manuel de formation au découpage territorial*. Mission de décentralisation, Primature, République du Mali (1996 : 11).

<sup>2</sup> Récit rapporté par Ambéïry ag Rhissa, cadre de la région de Kidal, qui a suivi de près la mise en place des communes. Kidal, le 11/02/2008.

des « gens de Kidal » puissent revendiquer une commune à l'intérieur du cercle de Ménaka.

Carte 1



C'est dans ce contexte que l'affrontement armé de janvier 1998 s'est produit. Un mois plus tard, une rencontre est organisée afin d'apaiser les tensions et de trouver une solution au problème, sur le site même de

Tedjarert<sup>3</sup>. Les discours qui y sont prononcés expriment les concurrences territoriales à l'œuvre. Ils révèlent, en outre, la profondeur historique de tensions engendrées par la conquête coloniale française et le découpage de l'espace en surfaces exclusives. Le commandant de Cercle de Ménaka déclare ainsi : « l'affrontement meurtrier du 2 janvier 1998 nous oblige à rappeler le principe de l'intangibilité des frontières entre les régions de Kidal et de Gao, dans cette partie [zone de Tedjarert]. Problème que nous avons toujours volontairement occulté jusque-là »<sup>4</sup>. Le gouverneur de la Région de Kidal, quant à lui, après avoir rappelé que le problème d'une population recensée au registre de Kidal mais résidant sur le territoire de Ménaka se pose depuis le début de la période coloniale, avance l'idée que s'il « n'est pas possible, d'un trait de crayon, de déplacer loin vers le sud et à l'est l'actuelle frontière théorique entre les cercles de Ménaka et de Tin Essako, il n'est pas réaliste, tout autant, de dire à toutes les populations recensées à Tin Essako et qui résident actuellement sur le territoire de Ménaka de prendre leurs bagages et de rentrer chez elles. Notre souhait, et notre désir, est que toutes ces populations qui habitent réellement aujourd'hui, et ce, depuis des générations, la frange nord et nord-est du cercle de Ménaka, se sentent enfin parfaitement chez elles »<sup>5</sup>.

Malgré l'organisation de cette rencontre, l'aspiration des populations recensées au niveau du cercle de Tin Essako à la création d'une commune là où elles vivent, n'est toujours pas satisfaite à la veille des premières élections communales, au mois de juin de l'année suivante (1999). Une vingtaine d'hommes, issus de la fraction Ifärgumesän, emmenée par un certain Ibrahim ag Bahanga, décident alors de passer à l'offensive<sup>6</sup>. Le jour même des

---

<sup>3</sup> Le site compte alors plusieurs puits, des magasins de stockage de céréales, une quinzaine de maisons en banco, un parc de vaccination, une école et un marché en construction. La rencontre de Tedjarert s'est tenue les 6, 7 et 8 février 1998, en présence du Président de l'Assemblée nationale, du ministre de l'Environnement, d'un Conseiller spécial du Président de la République, des autorités administratives, politiques et coutumières des régions de Gao et Kidal.

<sup>4</sup> Séance d'ouverture de la rencontre de Tedjarert, le 6/02/1998. Discours enregistré sur cassette par la radio « Tisdas » de Kidal.

<sup>5</sup> Eghles ag Foni, gouverneur de la région de Kidal. *Ibid.*

<sup>6</sup> Ibrahim ag Bahanga est un ex-combattant de la rébellion touarègue des années 1990, au compte du MPA. Il était déjà le principal meneur de l'attaque menée à Tin Dudu en janvier 1998. Hormis cet engagement pour obtenir une commune, on le retrouvera, plus tard, très impliqué dans de nouvelles hostilités déclenchées en mai 2006 contre l'État malien. Il représentait « l'aile dure » de cette contestation qui, en février 2009, semblait sur le point d'être résolue.

---

premières élections communales, ils attaquent le bureau de vote de la commune de Tidaghmen et prennent en otage trois personnes de l'administration, lesquels sont libérés après quelques jours. De nouvelles tractations se développent entre toutes les parties concernées, et au cours de l'année 2001, une solution est enfin acceptée : deux nouvelles communes sont créées dans la zone de Tedjarert, autrement dit dans les limites du cercle de Ménaka<sup>7</sup>. L'une a pour nom Alata et regroupe des populations recensées dans le cercle de Ménaka, des Shamanamas directement impliqués dans l'accrochage de 1998, et aussi des fractions d'un autre groupe élargi, appelé Imghad. La seconde commune, désignée par le nom In Tadjedite, rassemble des populations qui restent recensées au niveau du cercle de Tin Essako (région de Kidal), la fraction des Ifärgumesän et d'autres encore (quatorze en tout).

Les événements survenus dans la zone de Tedjarert entre 1998 et 2001 révèlent, de toute évidence, un *hiatus* entre l'appartenance politique et l'occupation de l'espace. Les Ifärgumesän, en effet, vivent en dehors des limites du territoire administratif dans lequel ils sont recensés. À ce titre, la possibilité de constituer une commune là où ils vivent effectivement leur a d'abord été contestée par l'administration centrale ainsi que par leurs voisins directs recensés au niveau du cercle de Ménaka. Le recours à la violence a mis le pouvoir central de Bamako devant le fait accompli et a finalement permis aux Ifärgumesän d'obtenir gain de cause.

Plus largement, ce *hiatus* interroge l'évolution des formes de pouvoir chez les Touaregs en question. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, avant la conquête coloniale, les territoires contrôlés par quelques groupes touaregs dominants étaient éminemment flexibles, car fondés sur des relations dynamiques d'alliances et de domination avec des populations relativement mobiles dans l'espace. La question du pouvoir était fonction du *contrôle des hommes*, bien plus que du *contrôle de l'espace*. Or, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les espaces de vie et d'influence politique des Touaregs apparaissent plus strictement délimités sur le plan géographique. Le contrôle de sites et de zones bien spécifiques est devenu à la fois l'enjeu et le mode d'expression des rapports de force. L'accès aux ressources naturelles et la reconnaissance politique émanent, en effet, de plus en plus d'un ancrage au sol et de logiques d'appropriation exclusive de l'espace. C'est cette évolution que les tensions exprimées dans la zone de

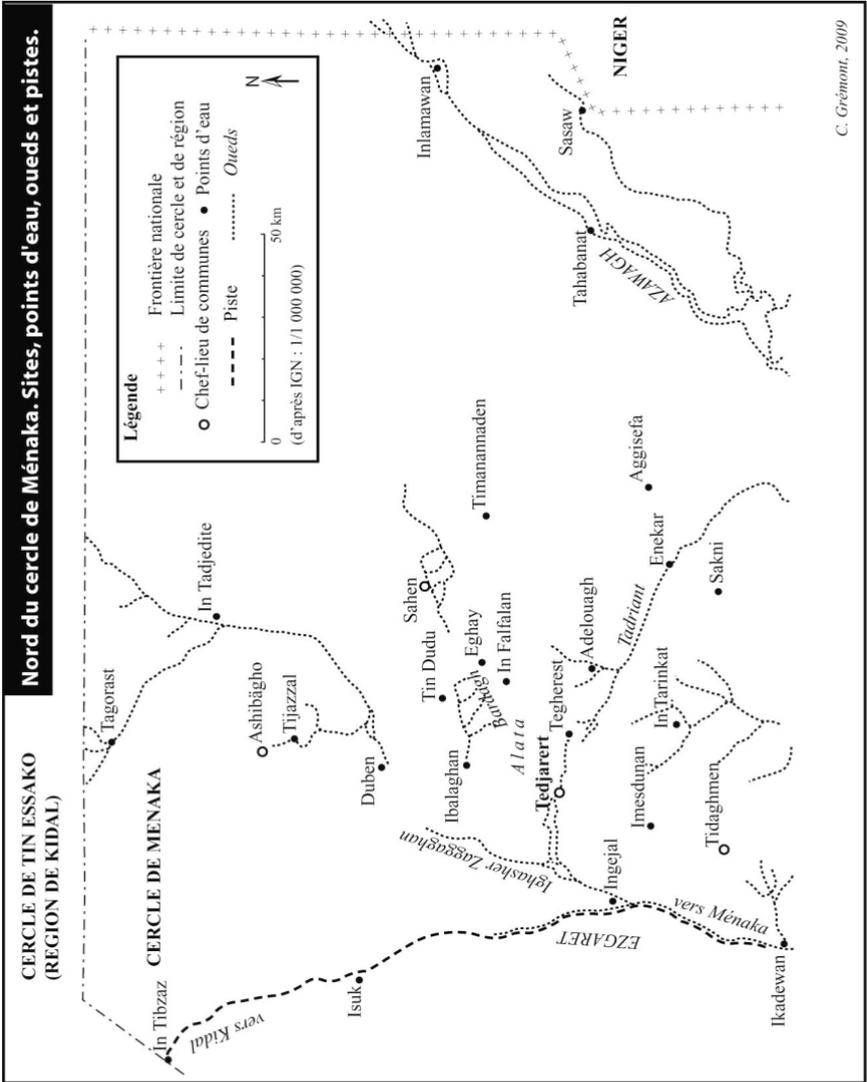
---

<sup>7</sup> Loi N° 01-043 du 07 juin 2001 portant création des communes rurales d'Intadjedite et d'Alata. Ces deux noms de commune renvoient à une zone et à un site géographiques qu'il est possible de localiser sur une carte : Alata désigne la plaine située au nord de la colline de Tedjarert, In-Tadjedite est le nom d'un point d'eau (voir carte 2).

---

Tedjarert en 1998 ont, en quelque sorte, révélée, faisant ressurgir au passage les impasses d'un découpage territorial opéré par le colonisateur français et maintenu en l'état par le Mali indépendant.

Carte 2



---

Les violences et les discours produits dans la zone de Tedjarert au moment de la mise en place des communes, constituent ainsi le point d'ancrage d'une réflexion sur l'évolution des formes de pouvoir chez des Touaregs confrontés, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, au phénomène de la « frontière », une ligne constituant et séparant deux entités administratives. À travers une perspective historique, on tentera de comprendre ici, de quelle manière l'intrusion d'un système politique spatialisé a influé sur les dynamiques locales et contemporaines.

Ainsi, les revendications des Ifärgumesän soulignant l'ancienneté de leur installation dans la zone de Tedjarert pourront-elles apparaître comme une résistance face aux tentatives de cloisonnement de l'espace impulsées par les différents pouvoirs centraux. Elles donneront l'occasion, aussi, d'analyser les représentations des temps « anciens » (ou époque « précoloniale ») produites aujourd'hui pour servir l'histoire autant que l'action politique. On verra là que le souvenir d'un mode de différenciation sociale et politique fondé sur le développement de relations d'alliances et de pouvoir entre groupes, indépendamment de leur situation géographique précise, demeure, malgré tout, une référence mobilisée dans les positionnements contemporains.

La question de la frontière érigée entre les populations de Kidal et de Ménaka par les autorités coloniales, et identifiée en 1998 comme le nœud du problème, tant par les autorités de Ménaka que par celles de Kidal, sera traitée dans un deuxième point. Les logiques inhérentes à ce nouveau système de gouvernement fondé sur le contrôle de l'espace seront analysées à partir de nombreux témoignages et rapports conservés dans les archives coloniales. Les résistances élaborées en retour par les populations locales, mais aussi les relais et les appuis que ces dernières ont pu apporter, seront évidemment aussi pris en compte, à travers, notamment, des témoignages recueillis entre 1998 et 2008 auprès des premiers intéressés.

Enfin, la dynamique des rapports de forces entre plusieurs groupes de la zone, qui a sous-tendu les événements de 1998, fera l'objet d'un troisième et dernier point. Plutôt que d'entrer dans les détails des rivalités entre les uns et les autres, il s'agira surtout d'observer la manière dont elles sont exprimées. On verra comment le quadrillage administratif de l'espace, maintenu par l'État malien, a d'abord placé les populations de la zone dans une situation de *nomad's land*, dans un angle mort de la marche étatique, avant d'être ensuite intégré « de l'intérieur », si ce n'est dans le découpage instauré, au moins dans les logiques d'appropriation. Au cours de la rébellion des années 1990-1995 et, plus encore à partir de la mise en œuvre de la décentralisation, une tendance à l'appropriation exclusive s'est ainsi clairement exprimée.

---

## LE TEMPS D'AVANT LA FRONTIÈRE. MÉMOIRES ET HÉRITAGES D'UN SYSTÈME FONDÉ SUR LES LIENS SOCIAUX

L'idée d'un « monde » touareg organisé et subdivisé en quelques grands pôles politiques ne souffre guère de contestation, du moins si l'on considère la période du XIX<sup>e</sup> siècle. De petits groupes dominants (quelques familles et lignages) cristallisaient autour d'eux d'autres groupes de populations - touaregs pour la plupart, mais également, selon les cas, arabes, zarmasonghay, arma, peuls, hawsa, toubou. Les modes d'agrégation sociale se déclinaient entre relations d'alliances, de pouvoir, ou encore d'esclavage. Les réseaux de solidarités évoluaient avec le temps, de même que les rapports de forces et les rivalités : circonstanciels et opportunistes ou maintenus sur plusieurs générations. Les places sur l'échiquier politique et social n'étaient jamais figées. Au mieux, étaient-elles *stabilisées*. Ainsi, tout un système de relations complexes et dynamiques dessinait la cohésion, la puissance et les contours des principaux groupes politiques touaregs<sup>8</sup>. Le terme de « contours » revêt, dans ce cas, une dimension plus sociale et politique, voire économique, que strictement spatiale<sup>9</sup>.

### Tedjarert une zone de confluences

Les récits historiques traitant de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, recueillis auprès des populations de Ménaka, de Kidal et de Gao, montrent la part très relative que la position occupée dans l'espace pouvait jouer au niveau de la distinction et de l'appartenance politiques. Le type de rapports entretenus avec les pôles dominants de l'échiquier politique semblait largement plus déterminant. Des raisons liées à la fois à la géographie physique, aux particularités écologiques de la zone, et à l'histoire sociale et politique permettent d'expliquer cet état de fait.

Tedjarert est le nom d'un petit oued (ou vallée fossile) orienté est-ouest, dans lequel tout le monde s'accorde à dire qu'il suffit de creuser à la main pour y trouver de l'eau. Ces potentialités hydrauliques font de Tedjarert une zone très convoitée des vastes plaines du Tamesna, lesquelles s'étendent entre l'Adagh des Ifoghas à l'ouest, le Tassili de l'Ahaggar au nord, l'Air à l'est et

<sup>8</sup> Pour une analyse détaillée des réseaux relationnels au fondement du groupe politique (*ettebel*) des Iwellemmedan, voir C. Grémont, 2007.

<sup>9</sup> Approche qui s'inscrit dans les perspectives ouvertes par Fredrik Barth (1969) pour qui les aspects dynamiques et relationnels des identités collectives priment sur les aspects statiques, tels que de prétendues différences objectives entre les groupes ou encore le tracé d'une frontière géographique.

la vallée de l'Azawagh au sud (voir carte 1). Chaque année, au moment de l'hivernage (*akassa*, saison des pluies de juillet à septembre), et jusqu'à la fin de la saison froide (*tadjrest*, de novembre à février), des éleveurs touaregs et arabes, venus des montagnes et des vallées alentour citées plus haut, se retrouvent, aujourd'hui encore en nombre dans cette région.

Les discours portant sur l'exploitation des ressources pastorales, convergent tous sur un point : au moment de l'hivernage, les pâturages, les terres salées et les points d'eau de surface étaient ouverts à tous. Les ressources étaient, semble-t-il, suffisamment abondantes pour contenter tout le monde. La ou les place(s) que chacun trouvait pour ses troupeaux étai(en)t fonction de l'état des pâturages, du moment d'arrivée dans la zone, des interdépendances développées avec les voisins...

Les groupes d'éleveurs en transhumance se distinguaient sur de nombreux points - trajectoire historique, statut social, niveau économique, alliances et appartenances politiques -, mais lorsqu'ils se retrouvaient dans la zone ces distinctions ne se traduisaient pas par un quelconque cloisonnement dans l'espace. Les populations produisaient et maintenaient des relations d'altérité tout en occupant des lieux et des zones géographiques très proches, et souvent même enchevêtrés.

L'état d'esprit, à ce moment précis de l'année, était en outre propice aux réjouissances. L'hivernage est en effet synonyme de « renaissance » pour les éleveurs. Les vallées arides se couvrent de vert, les animaux reprennent vie, le lait est abondant, des campements et des familles séparés le reste de l'année, se retrouvent à ce moment précis.

Au cours de la saison froide, et jusqu'au début de la saison chaude et sèche (*ewelan* - à partir du mois de mars), la majorité des populations quitte la zone de Tedjarert et se replie sur des points d'eau pérennes où elle a l'habitude de résider. Quelques groupes seulement restent sur place, entre Tedjarert, Sahen et Tijazzal.

L'identification de ces groupes, pour la période du XIX<sup>e</sup> siècle, n'est évidemment pas simple à réaliser. Mais, s'agissant au moins des noms impliqués dans les rivalités contemporaines, quelques convergences de points de vue ont pu se dégager au cours des enquêtes. Les Ifärgumesän qui, rappelons-le, sont une des branches du groupe dominant de l'Adagh - celui des Ifoghas - insistent sur l'ancienneté de leur installation dans la zone<sup>10</sup>. Ils se désignent véritablement comme les « gens du pays » (*Kel akal*). Ils évoquent aujourd'hui les tombes de leurs grands-pères, ici ou là dans un rayon

---

<sup>10</sup> Aria ag Barbona, Barka ag Wanbaga, Ifärgumesän, Ashibägho, le 2/02/2008.

---

de quelques dizaines de kilomètres autour de Tedjarert. Ils rapportent également les batailles qu'ils ont eu à livrer contre des ennemis extérieurs (Kel Aïr, Arabes Kunta venant de l'ouest et Arabes Almushakra installés plus à l'est). Avec eux étaient les Igdalan et les Kel Ozein, à qui ils offraient une protection. Ces derniers disent avoir effectivement quitté la vallée d'Ozein (150 km à l'est de Kidal) avant l'arrivée des Français, pour la zone de Tedjarert, à la recherche de pâturages et en compagnie des Ifārgumesān, lesquels exerçaient alors l'autorité politique et militaire<sup>11</sup>.

Les discours consensuels de ces interlocuteurs, qui se disent appartenir à l'ensemble des Kel Adagh, sont en outre confirmés du côté de Ménaka et des Iwellemmedan - groupe dominant à l'époque l'ensemble des populations des régions actuelles de Gao et Kidal. Ainsi, selon le chef actuel d'une fraction des Iwellemmedan, Farok ag Hamatu, il ne fait aucun doute que ces trois groupes étaient installés dans la zone avant l'arrivée des Français<sup>12</sup>. Il souligne, lui aussi, le caractère guerrier des Ifārgumesān en s'appuyant, notamment, sur l'histoire d'une bataille qu'ils ont livrée dans les années 1880, à In Minia (dune située à l'est de l'oued Tedjarert), contre des Arabes venus de l'est.

Les Shamanamas, quant à eux, ont, de toute évidence, élu domicile dans la zone de Tedjarert bien plus tard. Tous les récits recueillis, auprès des Ifārgumesān, des Kel Ozein, des Igdalan, des Iwellemmedan de Ménaka, et, bien sûr, des Shamanamas eux-mêmes, s'accordent sur la date approximative de l'arrivée des premières familles Shamanamas : les années 1930<sup>13</sup>. On verra, dans le point suivant qui aborde la période coloniale, les raisons de leur installation progressive.

Parmi les populations qui demeuraient dans les environs de Tedjarert, il convient de citer enfin quelques groupes qui, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, sont restés proches des Iwellemmedan et de la subdivision administrative de Ménaka, tels que les Imaghran, les Ishadhanharan, des groupes Imghad et Dawsahak. Ceux-ci évoluaient plutôt au sud et à l'est de Tedjarert, dans la vallée de l'Ezgaret, au niveau de Tidaghmen, et dans la vallée de Tadriant (voir carte 2).

---

<sup>11</sup> Iskiru ag Tahlidu, Kel Ozein, Ibalaghan, le 3/02/2008 ; Biza ag Inihil, Igdalan, Ibalaghan, le 3/02/2008 ; Ishelmet ag Hameyad, Igdalan, Ingejal, le 4/02/2008.

<sup>12</sup> Farok ag Hamatu, Kel Talatayt, Ménaka, le 5/02/2008.

<sup>13</sup> Tanatan ag Eladi, chef de la fraction Kel Ekitt (Shamanamas), Tedjarert, le 01/02/2008 ; Foratey ag Etaho, Shamanamas, Ménaka le 6/02/2008. En plus des sources déjà citées.

---

## Superposition et imbrication de réseaux sociopolitiques

Le fait d'avoir élu domicile dans la zone de Tedjarert avant même l'arrivée des Français, et, qui plus est, d'y avoir livré des batailles contre des ennemis extérieurs confère de toute évidence une légitimité aux revendications contemporaines des Ifārgumesān. Cette référence historique est d'autant plus forte, qu'elle se trouve confirmée par la plupart des voisins des Ifārgumesān, et même par des « gens de Ménaka ». Mais le souvenir des espaces géographiques occupés par les uns et les autres ne saurait, à lui seul, clore le débat. D'autres arguments tirés de l'histoire « précoloniale » sont mobilisés dans l'expression des rivalités contemporaines, et notamment ceux qui renvoient aux anciennes hiérarchies sociales et politiques. En effet, il ne suffit pas simplement d'avoir été *là*, il importe aussi d'avoir eu du pouvoir, ou au moins une (relative) autonomie. L'évocation des anciennes relations d'alliance et de pouvoir alimente ainsi le jeu subtil des concurrences contemporaines.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une hiérarchie était de mise entre les groupes de populations qui, dès les premières pluies, se retrouvaient dans la zone de Tedjarert. À l'écoute des récits recueillis, l'idée d'une superposition et d'une imbrication de différentes autorités est ressortie avec force. Au-dessus des autres, était l'autorité politique et militaire des Iwellemmedan. Celle-ci avait émergé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sur les rives du fleuve Niger, entre Tombouctou et Gao, et avait ensuite, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, évolué vers l'est, entre les vallées du Tilemsi et de l'Ezgaret, et jusqu'à l'Azawagh (voir carte 1).

Les populations qui se déplaçaient dans la zone de Tedjarert et jusque dans l'Adagh, devaient composer, en particulier, avec l'autorité de deux des trois lignages dominants des Iwellemmedan, les Kel Tagiwalt et les Kel Ahara. Parmi elles étaient des Ifārgumesān et quelques tentes Shamanamas, et d'autres groupes encore qui demeurent aujourd'hui dans la zone<sup>14</sup>.

Quelques exemples précis permettent d'y voir un peu plus clair. Les Iwellemmedan coiffaient donc l'ensemble des populations qui nous intéressent ici. Le souvenir de la domination exercée par les Kel Ahara, en particulier, reste ancré dans les esprits de la plupart des Kel Adagh (« gens de Kidal »), mais à des degrés divers tout de même. Ainsi, les Ifārgumesān interrogés déclarent n'avoir jamais versé de tribut aux Kel Ahara. Ils

<sup>14</sup> Des Imghad, des Ibotanatan, des Igdalan, des Kel Ozein, des Imaghran, des Ishadhanharan, des Dawsahak, des Dabbakar, des Arabes Kunta... La liste est loin d'être exhaustive et ne retient que les appellations élargies.

reconnaissent avoir simplement subi quelques extorsions de biens par la force (*tarkept*). Mais de cela, leurs grands-parents ne faisaient pas d'histoires, car, disent-ils, ils refusaient de se quereller avec des Iwellemmedan<sup>15</sup>. En somme, les Ifärgumesän réfutent l'idée qu'ils aient pu avoir à répondre de l'autorité des Kel Ahara, et plus largement des Iwellemmedan.

Ils insistent en revanche sur l'attachement politique qui les liait à la famille dirigeante des Ifoghas de l'Adagh (les Kel Afella). « Les grands-pères respectifs des chefs actuels (Sidi pour les Ifärgumäsän, Illy pour les Kel Afella) prenaient ensemble les décisions importantes », disent-ils<sup>16</sup>. Autrement dit, les Ifärgumesän se revendiquent du côté de l'Adagh et du lignage qui, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, y exerce l'autorité. Leur présence aujourd'hui à l'intérieur des limites du cercle de Ménaka, subdivision administrative qui regroupe l'ancienne tribu des Iwellemmedan, ne change donc en rien leurs revendications identitaires et leur positionnement sur l'échiquier politique.

Ces déclarations recueillies auprès d'Ifärgumesän ne doivent pas laisser entendre pour autant une opposition systématique entre les familles dominantes des Iwellemmedan et des Kel Adagh. En effet, les Kel Talatayt, détenteurs du tambour de commandement (*ettebel*) des Iwellemmedan, avaient tissé, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de bonnes relations avec les Kel Afella, tout en exerçant sur eux un certain ascendant politique et militaire<sup>17</sup>. On verra un peu plus loin l'évolution de leurs relations au cours de la période coloniale. Mais il convient de souligner ici que ces relations ont toujours été maintenues, aussi parce que ces familles partagent des intérêts similaires, notamment la volonté de se maintenir au pouvoir. Ainsi, l'une et l'autre ont-elles joué la carte de la diplomatie (au moins officiellement) lors des tensions surgies en 1998. Les descendants directs des chefs précoloniaux ont mis en avant la profondeur historique de leurs relations et se sont érigés en rempart contre les tenants de la division et de l'affrontement.

Au moment de la mise en place de la décentralisation, souvent perçue au nord du pays comme une mise à distance du pouvoir central de l'État, et implicitement comme la reprise en main d'une histoire détournée, les positions de ces *leaders* issus de la plus haute hiérarchie « précoloniale » ont eu un impact indéniable. Il apparaît donc que des logiques, héritées d'un passé lointain et d'un système politique fondé sur des réseaux relationnels, trouvent encore leur place dans l'expression (et le règlement) des nouvelles rivalités

<sup>15</sup> Aria ag Barbona, Barka ag Wanbaga, Ifärgumesän, Ashibägho, le 2/02/2008.

<sup>16</sup> *Idem*.

<sup>17</sup> Voir C. Grémont, 2007 : 348-349.

territoriales. Mais cette place n'est certainement plus aujourd'hui ce qu'elle a pu être au XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, les réseaux d'interdépendances sociales figurant des espaces politiques morcelés et discontinus ont été mis à mal par le colonisateur français et en partie substitués par un système de gouvernement fondé sur le contrôle de l'espace.

## L'INVENTION D'UN TERRITOIRE EN SURFACE<sup>18</sup>

### Appartenance politique et occupation de l'espace, une correspondance forcée

Après avoir conquis Tombouctou en 1893-1894, les Français poursuivent leur marche le long des rives du fleuve et installent des postes à Bamba, Bourem et Gao (1899). Ils projettent ensuite la reddition de groupes touaregs encore insoumis, dont celui des Iwellemmedan. Pour ce faire, ils procurent des fusils aux Arabes Kunta, dont le chef nourri un fort ressentiment à l'encontre des Kel Ahara et des Kel Tagiwalt. Les Kunta réalisent ainsi plusieurs massacres contre ces derniers, dont un à Tedjarert (avril 1901). Pris sous le feu des Kunta, les Iwellemmedan sont obligés de se soumettre aux Français (janvier 1903). Deux articles de l'acte de soumission, restreignant l'occupation de l'espace, méritent d'être cités.

« Art. 3 - Terrains de parcours : au Nord, la ligne Bourem, Diamort, Rarouze, Anou-Mellen ; au Sud, la ligne Firkou-Ménaka ; à l'ouest la rive du Niger, mais avec cette restriction que les villages sédentaires restent indépendants et conservent leurs droits de pacage ; à l'est, la ligne Nord-Sud passant par Ménaka.

Art. 5 - Le Gourma et l'Adrar sont formellement interdits aux Oulliminden »<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> Ce sous-titre est inspiré du titre de l'article de Denis Retaillé, « Afrique : le besoin de parler autrement qu'en surface ». Cet auteur (géographe) attire l'attention sur le fait que « dans l'Afrique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'agit de prendre possession de surfaces et de les délimiter ». Et, à la suite de Michel Foucher (1989), il montre que « l'arbitraire ne réside pas dans le choix de la ligne de démarcation - il n'y a d'ailleurs pas choix mais définition première - mais dans l'idée même d'un nécessaire découpage ».

<sup>19</sup> *Op. cit.* : 183.

Les Kel Adagh, de leur côté, décident de tenir une position pacifique à l'égard des Français. Ils espèrent voir ainsi leur position rehaussée vis-à-vis de leurs puissants voisins Iwellemmedan. Ils se tournent d'abord vers les autorités de Tombouctou (Soudan français), puis vers celles du sud de l'Algérie. Et finalement, après un imbroglio du côté des Français qui tardent à établir la frontière entre l'AOF et l'Algérie, les Kel Adagh sont rattachés au Soudan français, comme les Iwellemmedan<sup>20</sup>.

Les velléités d'autonomie des Kel Adagh vis-à-vis des Iwellemmedan sont ensuite clairement relayées par le colonisateur. En septembre 1907, le commandant de la région de Tombouctou établit une convention stipulant que « la tribu des Iforas sera indépendante des autres tribus et ne relèvera plus que du Commandement de l'annexe de Bourem »<sup>21</sup>. Les Iwellemmedan se voient, en outre, interdits de dépasser la ligne Tondibi, Kerchouel, Anoumallen, Kidal<sup>22</sup>.

À partir de cette date, la logique d'une superposition entre appartenance politique, réelle ou supposée, et occupation de l'espace est en marche. L'année 1908 marque ainsi une étape importante : entre les deux régions administratives de Tombouctou (Soudan français) et Zinder (Territoire du Niger) est créée la Région administrative de Gao, à laquelle les Iwellemmedan et les Kel Adagh sont rattachés. Chacun de ces groupes relève d'un « secteur » : secteur de Ménaka pour les premiers et secteur de Kidal pour les seconds.

Les limites territoriales entre les deux secteurs, ainsi que les conditions de transhumance, sont établis par une convention signée à Gao en février 1909 :

« 1° - Les Iforas ne dépendent plus des Oulliminden et ne leur doivent aucune redevance. Ils relèvent directement de la Région de Gao ;

2° - Les Iforas et les Oulliminden sont autorisés à transhumer, sans condition ni obligation, les uns chez les autres, lorsque le besoin s'en fait sentir. Si des différends s'élèvent entre eux, les réclamations seront soumises aux Lieutenants commandant les secteurs nomades ;

3° - Lorsque les Oulliminden et les Iforas se disposent à transhumer, ils préviennent les Lieutenants dont ils dépendent respectivement et leur rendent compte également de leur rentrée ;

4° - Les limites politiques entre les deux pays sont indiquées par la ligne Inguezza-Tametak, qui continue droit sur In-Rhar et passe au-dessous d'In-Tassik et Takallout. Ces deux puits appartiennent aux Iforas.

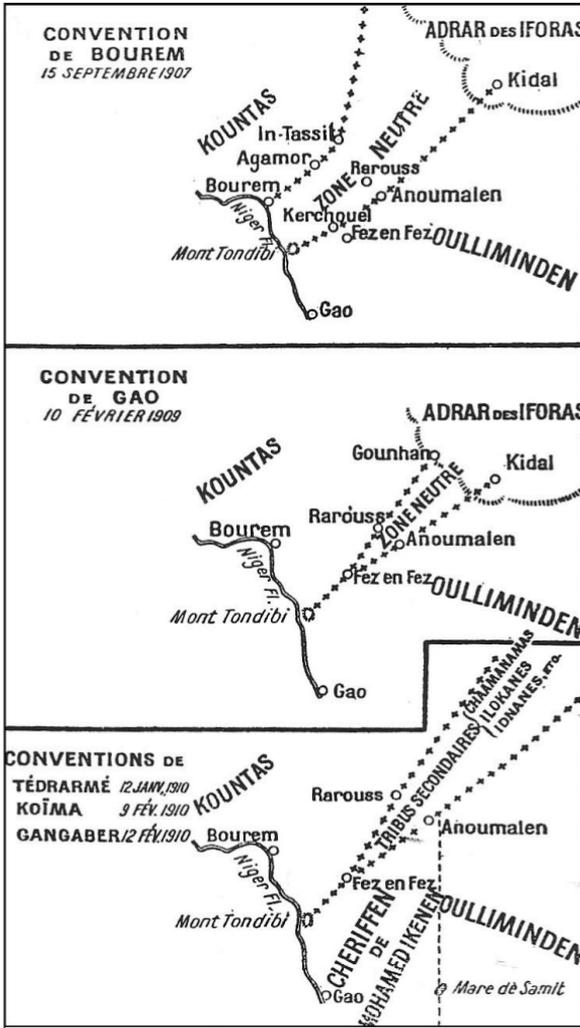
<sup>20</sup> Pour une lecture détaillée de l'histoire du rattachement des Kel Adagh au Soudan français, voir P. Boilley, 1999 : 74-82.

<sup>21</sup> Convention de Bourem, 15 septembre 1907. Texte de la convention *in* Richer, 1924 : 320.

<sup>22</sup> *Idem*.

Les lieutenants nomades correspondent entre eux directement et le Commandant de Région solutionne les questions importantes »<sup>23</sup>.

**Carte 3 : Conventions territoriales (Richer, 1924, 241)**



<sup>23</sup> Convention Iforas-Oulliminden (Gao, 10 février 1909), signée par Bétrix, commandant de la Région de Gao, Safikoun, *amenokal* des Kel Adagh, et Fihrun, *amenokal* des Iwellemmedan (Richer, 1924 : 323-324).

La limite des côtés ouest du secteur de Ménaka et sud-ouest du secteur de Kidal, où évoluent d'autres populations transhumant dans la zone de Tedjarert, est, elle aussi, tracée à la suite de conventions territoriales (1910). Une zone « neutre » avait d'abord été créée pour séparer les Kunta des Iwellemedan. Mais celle-ci suscita évidemment quelques convoitises, et, sous arbitrage colonial, elle fut officiellement attribuée en partie aux Kunta, puis aux Sheriffen pour une grande part, et enfin aux Shamanamas, aux Idnan et à quelques groupes Imghad (voir carte 3)<sup>24</sup>.

## Altérité nomade et dispositifs de contrôle

Le découpage de l'espace et l'attribution de portions précisément délimitées aux différentes tribus soumises, avaient pour fonction de « cantonner chaque élément nomade dans le but de faire régner la paix »<sup>25</sup>. En maintenant les populations à l'intérieur de leur subdivision de rattachement, les administrateurs pensaient garder un œil sur leurs administrés et prévenir d'éventuels mouvements insurrectionnels. Leur tâche dans ces régions consistait donc essentiellement en une « action de police » : maintenir l'ordre parmi des « nomades » de réputation agitée et belliqueuse<sup>26</sup>.

La politique de « regroupement » des tribus ou des fractions, sous l'autorité d'un seul « chef de tribu », vivement encouragée à partir de 1923<sup>27</sup>, devait permettre à la fois de supprimer des intermédiaires trop nombreux et de lutter contre l'éparpillement géographique des campements. Par cette mesure, les Français pensaient améliorer le contrôle et la surveillance des populations nomades, resserrer leur maillage administratif et parer d'éventuels mouvements de contestation. En toile de fond étaient toujours la même stigmatisation et les mêmes craintes envers la mobilité et la dispersion dans l'espace.

Cette politique de regroupement a, cependant, souvent produit les effets inverses de ceux escomptés par le pouvoir colonial. Des groupes de familles,

<sup>24</sup> Convention de Tédrané (janvier 1910), convention de Koyma (février 1910), convention de Gangaber (février 1910). (Richer, 1924 : 325-327).

<sup>25</sup> Rapport du commandant de cercle de Gao, janvier 1933. Archives nationales du Mali (ANM), Fonds numérique, Tome 2, série 1 E 377.

<sup>26</sup> Note sur la réorganisation du Sahel et de Tombouctou, Goulet, 17/12/1917, Archives d'Outre-Mer (AOM), série 15G 104 / 14 Mi 1024.

<sup>27</sup> En 1923, une circulaire du gouverneur du Soudan, résumant les avis des commandants de cercle, concluait à la nécessité première du regroupement des tribus. Voir F. Camel, 2003 : 235.

non contents d'être placés sous l'autorité d'un chef illégitime à leurs yeux, ont trouvé dans la mobilité géographique, justement, un moyen de conserver ou de conquérir une autonomie.

Dans la zone de Tedjarert, les déplacements des pasteurs d'une subdivision à l'autre étaient non pas absolument interdits - comme on vient de le voir avec l'article 2 de la convention de Gao entre Iwellemmedan et Ifoghas -, mais *contrôlés*. L'article 3 de la même convention précise en effet que les éleveurs désirant se déplacer dans une autre circonscription doivent « prévenir » et « rendre compte » auprès des lieutenants dont ils dépendent. Quelques années plus tard, à partir de 1912, les autorités coloniales doublent cette forme de contrôle, qui repose encore sur une parole échangée dans une relation *en face à face*, par l'instauration de papiers, en l'occurrence des « laissez-passer de transhumance », qui doivent permettre un *contrôle à distance*<sup>28</sup>. Tout groupe d'individus, présent dans une autre circonscription que la « sienne », doit pouvoir être identifié par la détention d'un papier, qui prouve également sa soumission aux règles imposées par la puissance occupante<sup>29</sup>. Ces laissez-passer remplissent donc deux fonctions principales : marquer l'appartenance à un territoire administratif et l'autorisation de circuler.

À partir des années 1940, le sous-titre « Police et contrôle des ressortissants étrangers à la subdivision » apparaît dans tous les rapports de tournées rédigés par les chefs de la subdivision de Ménaka<sup>30</sup>.

Il convient maintenant d'observer comment les directives de la politique coloniale, instaurant des frontières administratives et réglementant les déplacements d'une subdivision à l'autre, se sont traduites sur le terrain. Les écrits des chefs de subdivision de Ménaka et Kidal, relayés à un niveau supérieur par ceux des commandants de cercle (Bamba, Gao, Tombouctou) et de région (Gao, Tombouctou)<sup>31</sup>, révèlent les formes, les difficultés, les

<sup>28</sup> Note-circulaire n° 5 du commandant de la région de Tombouctou, le 5/11/1912. Service historique de l'armée de terre (SHAT), carton Soudan 8, dossier 4.

<sup>29</sup> Les laissez-passer étaient délivrés à des « groupes de tentes », et généralement « refusés aux nomades isolés chez lesquels se recrutent toujours les hors-la-loi toujours à l'affût d'un mauvais coup ». Rapport politique du cercle de Gao, du 1<sup>er</sup> trimestre 1935. ANM, Fonds récent, série 1 E 17.

<sup>30</sup> ANM, Fonds récent, série 1 E 30.

<sup>31</sup> De 1916 à 1925, la subdivision de Kidal était rattachée au cercle de Bamba (région de Tombouctou), puis au cercle de Bourem jusqu'en 1929, à celui de Tombouctou jusqu'en 1936, et, enfin, jusqu'à l'indépendance (1960), au cercle de Gao. La subdivision de Ménaka, elle, a toujours été rattachée au cercle de Gao, de 1916 à l'indépendance.

contradictions et les impasses d'une politique à l'œuvre, et, à la fois, les catégories de pensées qui la sous-tendent. Les récits recueillis récemment auprès des mêmes populations apportent, en outre, un contrepoint essentiel à la compréhension des phénomènes induits, tels que la résistance, mais aussi le renoncement, l'acceptation, l'intériorisation...

Une première observation s'impose : la création de subdivisions administratives, délimitées par une ligne frontière, et les contraintes imposées aux éleveurs lors de leurs déplacements, n'ont pas fondamentalement transformé la donne dans la zone de Tedjarert. Les populations qui avaient l'habitude de s'y rendre et d'y séjourner à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ont continué de le faire dans les premières années de la colonisation et, d'ailleurs, jusqu'à l'indépendance (1960).

Chaque année, les rapports de tournée mentionnent le nom des groupes recensés à Kidal mais rencontrés dans le nord de la subdivision de Ménaka : Ifārgumesān, Ibotenatan, Igdalen, Taghat Mallat, présents quasiment en permanence. D'autres noms, tels que Kel Tarlit, Kel Es-Suq ou Imakalkalan, sont également mentionnés, mais plus rarement. En 1923, le commandant de cercle de Gao évalue à environ deux cents tentes les « Ifoghas de Kidal » identifiées dans le triangle Tedjarert - Ibalaghan - Sahen (voir carte 2)<sup>32</sup>. En 1932, le lieutenant commandant la subdivision de Ménaka est impressionné par le nombre de troupeaux de chameaux des Ifoghas évoluant au sud-ouest et à l'ouest de la mare de Sahen<sup>33</sup>.

L'étude très détaillée du capitaine Delon sur le Tamesna du cercle de Gao, réalisée vers la fin de l'occupation coloniale (1951), précise, notamment, les lieux de résidence des gens de Kidal tout au long de l'année<sup>34</sup>.

Les souvenirs recueillis auprès des Ifārgumesān, confirment la sauvegarde de leurs terrains de parcours préexistants en dépit des contraintes imposées par le nouveau pouvoir en place.

« Les gens, à l'époque, n'avaient pas la conscience des limites créées par les Français, donc ils allaient où ils voulaient. Les éleveurs cherchaient simplement l'herbe pour leurs animaux. Le commandant de

<sup>32</sup> Rapport politique, 2<sup>e</sup> trimestre 1923. ANM, Fonds récent, série 1 E 17.

<sup>33</sup> « Leur nombre était tel, que mélangés à ceux des ressortissants de Ménaka, ils couvraient presque sans interruption toutes les vallées d'Ibalaghan à Sahen sur une longueur de 50 km et une largeur de 3 à 10 km ». Rapport de tournée du lieutenant Séliriké, commandant la subdivision de Ménaka. Ménaka, le 29/11/1932. ANM, Fonds récent, série 1 E 30.

<sup>34</sup> Voir Delon, 1951 : 19-21.

Ménaka venait de temps en temps dans la zone pour les chasser, mais ils revenaient très vite »<sup>35</sup>.

Des populations recensées au niveau de Ménaka séjournèrent évidemment aussi dans la zone, mais la représentation qui se dégage des archives coloniales est que ces populations étaient certainement moins nombreuses que celles relevant de Kidal, et, surtout, moins permanentes. De l'avis de tous les administrateurs qui se sont succédé à Gao et à Ménaka, Tedjarert, et parfois Sahen en hivernage, marquaient la limite nord de leurs terrains de parcours<sup>36</sup>.

D'autres groupes, venant d'un peu plus loin et recensés dans d'autres circonscriptions, ont maintenu leurs transhumances en direction de Tedjarert. Parmi ceux-là, il convient de citer les Shamanamas de Bourem et de Gao, et de retracer, au sein de ce groupe, la trajectoire de quelques familles en particulier qui ont décidé de s'installer durablement.

L'installation des premiers Shamanamas remonte aux années 1930. Il s'agissait de deux hommes, Agazi et Katu, originaires de la vallée du Tilemsi et à partir desquels deux fractions ont été constituées par la suite : respectivement les Iwarwaran et les Isharaw-sharawan. Les récits produits par des « gens de Kidal » (Ifärgumesän, Igdalan, Kel Ozzein) précisent que ces deux hommes étaient très pauvres à leur arrivée. Ils ne vivaient alors que de la chasse. Deux vieux des Kel Ozzein les auraient aidés en leur donnant quelques têtes de bétail<sup>37</sup>. Un témoignage recueilli du côté des Shamanamas précise, quant à lui, que ces deux hommes étaient en rupture avec le chef de la tribu des Shamanamas nommé par les Français, un certain Mohammed Ahmed, le grand-père du chef actuel<sup>38</sup>. Là encore, la politique coloniale de regroupement et de centralisation

<sup>35</sup> Aria ag Barbona, Barka ag Wanbaga, Ifärgumesän, Ashibägho, le 2/02/2008.

<sup>36</sup> Les groupes qui résidaient sur cette frange septentrionale étaient les Ishadhanaran, les Imaghran et des familles Imghad historiquement attachées aux Kel Ahara et aux Kel Talatayt. Au moment de l'hivernage, d'autres groupes convergeaient en direction des terres salées (Tedjarert, Bardagh, Sahen, et dans le prolongement plus à l'est jusqu'à Tahabanat et Sasaw), tels que des Dawsahak, des Dabbakar, des Kel Es-Suq, sans oublier les groupes dominants *imajeghen* et ceux qui les accompagnaient.

<sup>37</sup> Aria ag Barbona et Barka ag Wanbaga (Ifärgumesän), Ashibägho, le 3/02/2008 ; Biza ag Inihil (Igdalan), Ibalaghan, le 3/02/2008 ; Iskrou ag Tahlidou (Kel Ozein), le 4/02/2008.

<sup>38</sup> Foratey ag Etaho, Ménaka, le 6/02/2008. Le chef actuel des Shamanamas, aujourd'hui âgé de 70 ans à peu près, est Almumin ag Kiyu ag Mohammed Ahmed. Le centre politique des Shamanamas est situé à Tin Awker, chef-lieu de la commune de Tilemsi.

du pouvoir dans les mains d'une seule personne, répondant aux critères de choix de la puissance occupante, produisait les effets inverses de ceux escomptés.

On retiendra ici le moment et les raisons de l'installation de Shamanamas dans la zone de Tedjarert. Jusqu'à la fin de la période coloniale, ces familles Shamanamas ont connu le même sort que les « gens de Kidal ». Elles furent régulièrement ramenées de force par les goumiers jusqu'à Djebok (subdivision du cercle de Gao dont elles dépendaient), pour se faire recenser et payer l'impôt. Aussitôt fait... elles revenaient à Tedjarert<sup>39</sup>.

## Délimitation et exclusion : la fabrique de l'étranger sur son propre sol

Ce premier constat révélant la permanence de pratiques sociales et pastorales préexistant à la conquête coloniale, ne saurait occulter les difficultés et les tensions traversées par les populations de la zone de Tedjarert, les résistances et les « arrangements » qu'elles ont élaborés pour simplement maintenir leur présence. Il ne saurait aussi dissimuler les transformations profondes, certes peu visibles mais bien réelles, que la colonisation a entraînées dans cette région de confluences.

Les tensions et les violences qui ont opposé le pouvoir colonial et ses sujets ne sont pas seulement les effets induits d'une politique contraignante et autoritaire. Elles participent, en effet, d'un phénomène plus large où l'arrière-plan conceptuel et idéologique joue un rôle essentiel. Les écrits des chefs de poste et des commandants de cercle ne décrivent pas uniquement les contraintes imposées aux éleveurs et les mesures répressives auxquelles ils s'exposaient. Ils révèlent également, à travers les catégories de langage utilisées, la mise en place d'un système d'exclusion fondé sur la délimitation de territoires administratifs. Au fil des pages rédigées sur la zone de Tedjarert, se dessine et s'installe la figure de l'étranger, « envahisseur » et potentiellement fauteur de troubles.

Le champ lexical utilisé pour désigner les groupes recensés à Kidal et nomadisant dans la subdivision de Ménaka est on ne peut plus explicite : « nomades remuants inspirant la terreur », « envahisseurs », « indésirables », « gens sans aveu », « hors-la-loi ». Et les mesures à prendre à leur égard sont

---

<sup>39</sup> Dudu ag Eghmar, maire de la commune d'Alata. Ménaka, le 16/03/2007.

---

on ne peut plus claires : il convient de les « refouler séance tenante », de les « chasser », de les « mettre à la porte de la subdivision »<sup>40</sup>...

La stigmatisation des « gens de Kidal », devenus étrangers sur leur sol natal, perdue au moins jusqu'à la fin des années 1940. Et la politique à mener découle directement de cette représentation.

« Les nomades de Kidal, Ifourgoumissen, Taghat-Mellet, Ibetanaten, qui sont en permanence sur Ménaka se conduisent en pillards. Cette nomadisation date de l'occupation française. En effet, avant notre arrivée, ces fractions vassales des Oulliminden se gardaient bien de faire pâturer sur Ménaka, zone de nomadisation de la fraction Kel Talatay. Depuis notre arrivée, ils n'ont cessé de descendre vers le Sud où les attirent la toile et le grain. Pour Ménaka, ces gens sont une plaie, voleurs d'animaux, coupeurs de bois, détenteurs de fusils, ils font les caïds. Tiljad [chef de la tribu des Iwellemmedan] et ses gens en ont par-dessus la tête de leur façon de procéder. (...) En ce qui concerne les ressortissants de Kidal, il est inutile de parler de limites. Il n'y a que la manière forte pour les faire obéir »<sup>41</sup>.

Ces quelques lignes rédigées par le lieutenant Forgeot, chef de la subdivision de Ménaka, mettent en exergue plusieurs traits caractéristiques du rapport colonial instauré dans la zone de Tedjarert. On y retrouve, à la fois, la dépréciation de l'autre, à travers un vocabulaire déjà bien rodé s'agissant des Touaregs et des « nomades » en général, des considérations (en partie erronées) sur l'histoire, le point de vue prêté à ses administrés (les gens de Ménaka), les solutions à écarter ou à retenir pour régler le « problème » (la présence des ressortissants de Kidal)...

On peut imaginer, à travers les déclarations du lieutenant Forgeot, que le maintien dans la zone de Tedjarert de quelques populations recensées à Kidal ne s'est pas fait sans mal, sans résistance et sans arrangements. On perçoit en outre, l'incohérence d'une politique arc-boutée sur la notion de frontière censée départager des entités sociales et politiques, et, à partir de là, déterminer les droits et les devoirs des unes par rapport aux autres.

---

40 Termes extraits de différents rapports politiques et correspondances entre 1923 et 1937. ANM, Fonds récent, série 1 E 17 et 1 E 30 ; Fonds numérique, Tome 2, série 1 E 376 et 1 E 377.

41 Rapport de tournée du lieutenant Forgeot, commandant la subdivision de Ménaka. Ménaka, le 27 septembre 1948. ANM Fonds récent, série 1 E 17.

---

Des points de vue plus compréhensifs et plus conciliants à l'encontre des « gens de Kidal » ont été, certaines fois, exprimés. Par exemple, en 1935, le lieutenant Guezenec attire l'attention sur les phénomènes climatiques et écologiques qui concourent à la présence des « étrangers » sur la subdivision de Ménaka<sup>42</sup>. Dix ans plus tard, le commandant de cercle de Gao invite, quant à lui, les chefs de subdivision à relativiser les limites territoriales censées définir leur espace d'intervention<sup>43</sup>.

Mais, ces approches plus souples et plus conciliantes ne constituent, en l'état, que des analyses de la situation ou des déclarations d'intention. Dans les faits, dans les rapports directs avec les éleveurs « étrangers », les chefs de subdivision et les commandants de cercle se sont illustrés le plus souvent dans l'opposition frontale, les mises à l'index et le refoulement.

Au vu de l'ensemble des rapports consultés, il n'y a guère que dans des situations dites « exceptionnelles » que la tolérance, ou une forme de « laissez faire », a été réellement appliquée<sup>44</sup>. Le caractère exceptionnel ayant pu être établi du fait de l'abondance des ressources naturelles, ou, à l'inverse, du fait de leur rareté<sup>45</sup>.

Face à l'incapacité à limiter les mouvements de populations d'une subdivision à l'autre, certaines voix ont cherché à remettre en cause non pas

<sup>42</sup> Télégramme-lettre du lieutenant Guezenec, commandant la subdivision de Ménaka, à cercle de Gao, 15/03/1935. ANM Fonds récent, série 1 E 30.

<sup>43</sup> « La question de la nomadisation des ressortissants de Kidal sur la subdivision de Ménaka a déjà soulevé de nombreuses palabres. Les pâturages étant plus riches sur Ménaka, il est humain que les nomades de Kidal s'y rabattent. Si les possibilités le permettent, je ne vois aucun inconvénient à ce que cette nomadisation se fasse, car il ne faut pas oublier que les limites d'une subdivision à l'autre, à l'intérieur d'un cercle, doivent être des limites très larges permettant aux ressortissants de l'ensemble du cercle, de vivre et de faire vivre leurs troupeaux ». Note du lieutenant colonel Reben, commandant le cercle de Gao, à Monsieur le Gouverneur à Koulouba, 19/06/1943. ANM Fonds récent, série 1 E 30.

<sup>44</sup> Cette observation, sur ce point précis, relativise l'hypothèse ou le postulat de l'équipe du projet « Frontafrique » qui considère que « l'aspect coercitif de la gestion [coloniale] de l'espace est le plus souvent conjoncturel, coïncidant avec une situation de crise ou d'inquiétude du pouvoir colonial ». <http://www.frontafrique.org/> Voir présentation du projet, sous-titre « Colonisation, frontières et territoire, une gestion coercitive ? ».

<sup>45</sup> Voir rapport politique du 3<sup>e</sup> trimestre 1936, Gao, octobre 1936, ANM, Fonds numérique, Tome 2, série 1E 376 et rapport de tournée du lieutenant Pengern, chef de subdivision de Ménaka, réalisée du 19 au 29 mai 1943, ANM, Fonds récent, série 1E 30.

le principe de la frontière administrative, mais son tracé. Plusieurs chefs de subdivision de Kidal ont essayé de repousser vers le sud la limite de leur territoire. À cela, les chefs de subdivision de Ménaka ont généralement opposé une fin de non-recevoir. Quasiment toute la période coloniale est ainsi émaillée de tractations entre les deux subdivisions voisines, impliquant l'intervention des échelons supérieurs.

L'expression de cette concurrence territoriale renforçait de fait le rôle de distinction et de séparation attribué à la frontière. Limiter les mouvements et les rapports réciproques, tel était le fondement de la frontière administrative coloniale. Dans un rapport de 1932, traitant de « la situation des ressortissants de Kidal sur le territoire de Ménaka », le chef de subdivision de Ménaka retenait les conclusions suivantes :

« La solution à proposer doit être définitive, au moins ses points essentiels. Elle doit comporter en premier lieu le tracé d'une nouvelle frontière appliquée au terrain de telle sorte qu'elle laisse en principe des pâturages entiers de part et d'autre, chaque pâturage répondant au point d'eau qui l'avoisine. Cette frontière une fois déterminée, il restera à proposer les mesures propres à rendre les contacts entre nomades des deux subdivisions moins étroits et moins fréquents. (...) La mesure complémentaire suivante pourrait être envisagée : détermination de la frontière sur le terrain à l'aide de poteaux de fer fournis par la Colonie, implantés aux endroits les plus élevés »<sup>46</sup>.

Les éleveurs de la zone de Tedjarert sont sommés de comprendre qu'ils relèvent désormais d'entités politiques strictement territorialisées et que leurs droits d'accès à la terre et aux ressources naturelles dépendent de leur inscription d'un côté ou de l'autre d'une frontière...

## Du contrôle des hommes au contrôle de l'espace. Instauration de nouvelles formes de pouvoir

Après avoir présenté les nouvelles formes territoriales et les dispositifs de contrôle qui leur sont associés, demeure une question essentielle : comment les premiers intéressés se sont-ils positionnés ? Les groupes recensés à

---

<sup>46</sup> Rapport du lieutenant Séliké, commandant la subdivision de Ménaka, Ménaka, le 29/09/1932. ANM, Fonds récent, série 1 E 30.

---

« l'extérieur », dans d'autres subdivisions, on l'a vu, sont arrivés à maintenir leur présence, au prix souvent d'amendes, de molestations, de pratiques d'évitement et d'arrangement. La position des « gens de Ménaka », en revanche, n'a pas encore été véritablement interrogée. Or, on peut se demander dans quelle mesure ces derniers ont repris à leur compte ces conceptions territoriales et ces formes de pouvoir exogènes qui, *a priori*, pouvaient servir leurs intérêts. Dans cette nouvelle configuration, la « tribu des Iwellemmedan » (selon la terminologie coloniale) était en effet la seule autorisée à occuper librement la zone de Tedjarert.

Les rapports de forces qui prévalaient entre les Iwellemmedan et les Kel Adagh dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ont été mentionnés dans le premier point. Les positionnements différents face à l'arrivée des troupes françaises et les tentatives de Fihrun pour conserver une autorité sur les Kel Adagh ont aussi déjà été évoqués, au cours de ce deuxième point. À cela, il convient d'ajouter un événement incontournable de la région : la révolte menée en 1916 par les Iwellemmedan contre les forces coloniales. Cette année-là, l'*amenokal* Fihrun tente de coaliser l'ensemble de ses voisins contre les *ikufar* (les « infidèles », les Français), mais n'y parvient qu'à moitié, et les Iwellemmedan subissent une répression sanglante à Ader-n-Bukar en mai 1916. Parmi les troupes rassemblées par les Français, figurent la section méhariste de Kidal et une quinzaine d'« auxiliaires » issus des Kel Adagh<sup>47</sup>.

Au-delà de la portée, somme toute symbolique, de la présence des Kel Adagh dans le camp français, la répression coloniale marque l'effondrement de la puissance politique et militaire des Iwellemmedan. Après 1916, ces derniers ne sont plus, quasiment, qu'une « tribu » parmi d'autres, si ce n'est la mémoire d'une grandeur passée, qui perdure d'ailleurs aujourd'hui encore et constitue une ressource politique indéniable. Ce bouleversement des rapports de forces régionaux a certainement eu des effets sur les rapports sociaux entretenus spécifiquement dans la zone de Tedjarert. C'est du moins la lecture que propose, en 1932, le chef de subdivision de Ménaka.

« Si les Oulliminden en présence de l'invasion des Ifoghas paraissent animés d'une colère forte, ces derniers au contraire affichent un air vainqueur qui n'est pas fait pour arranger les choses. C'est que les gens de Kidal payaient autrefois tribut à l'*amenokal* des Oulliminden, tandis

---

<sup>47</sup> « Rapport d'ensemble sur les opérations de répression contre les Oulliminden de Fihroun », par le capitaine Loyer, Gandine le 20 juin 1916. SHAT, carton Soudan 9, sous-dossier 2.

qu'aujourd'hui les rôles paraissent renversés du fait de notre occupation. Ces anciens imghad [ici « vassaux », dépendants] viennent faire paître leurs nombreux et magnifiques troupeaux sur le territoire de leurs vieux maîtres aujourd'hui appauvris par nous, et obligés par nous de contenir la réaction à main armée dont, dans les campements Oulliminden, on évoque souvent l'opportunité »<sup>48</sup>.

Quelques années plus tard (1937), les « gens de Ménaka », condamnant des agressions commises dans la zone de Tedjarert auraient eux-mêmes réclamé que « tous les étrangers circulant sans autorisation sur le territoire de la subdivision soient mis à la porte »<sup>49</sup>.

Confrontés à une sorte de « déclassement », les Iwellemmedan ont pu, effectivement, éprouver de la rancœur et de la colère, et chercher à sauver la face. Mais pour ce faire, les arguments et les moyens mis en œuvre devaient être recevables aux yeux de la nouvelle puissance hégémonique. Dès lors, la question qui nous intéresse ici est de savoir si les « gens de Ménaka » ont utilisé les prérogatives territoriales que le colonisateur leur reconnaissait pour servir leurs intérêts, pour *remettre à leur place* les Kel Adagh et, le cas échéant, d'autres « étrangers » à la subdivision.

Des témoignages recueillis sur le terrain, dans des campements Igdalan (« gens de Kidal »), tendent à répondre par l'affirmative. Ishelmet ag Hameyad précise qu'au temps des Français, les goumiers de Ménaka, et en particulier les *imushagh*<sup>50</sup>, venaient chasser nos parents, souvent même à l'insu du commandant de Ménaka »<sup>51</sup>. Un vieux de la même fraction affirme, quant à lui, que « les gens de Ménaka, à l'époque, étaient hostiles aux Kel Ozein et aux Igdalan, qu'ils considéraient comme des Kel Adagh », et « qu'ils avaient déjà l'idée des limites administratives ». De ce fait, précise-t-il, « nous sommes toujours restés plus proches des gens de Kidal. C'est avec eux que nous entretenons les liens les plus étroits »<sup>52</sup>.

<sup>48</sup> Rapport politique. Lieutenant Séliké, commandant la subdivision de Ménaka, Ménaka le 29/11/1932. ANM, Fonds récent, série 1 E 30.

<sup>49</sup> Rapport politique du deuxième trimestre 1937, par le chef de subdivision de Ménaka. ANM Fonds récent, série 1 E 30. On se souvient également de la réaction de Tiljad, rapportée, ou prêtée, par le capitaine Forgeot : « Tiljad et ses gens en ont par-dessus la tête de leur façon [celle Kel Adagh] de procéder... ».

<sup>50</sup> Les Kel Adagh utilisent le terme « imushagh » (sg. *amashagh*) pour désigner les groupes guerriers et politiquement dominants de l'ancien *ettebel* des Iwellemmedan.

<sup>51</sup> Ishelmet ag Hameyad (Igdalan), Ingejal, le 4/02/2008.

<sup>52</sup> Biza ag Inihil (Igdalan), oued Ibalaghan, le 3/02/2008.

Les « gens de Ménaka » rencontrés au cours des enquêtes, quant à eux, n'ont pas gardé en souvenir le ressentiment et les initiatives que leur prêtent, à la fois, les chefs de subdivision de Ménaka dans leurs rapports, et quelques personnes, s'affichant Kel Adagh, interrogés récemment. Ce constat est à mettre en relation avec leurs propos soulignant la présence quasi permanente des Ifārgumesān, des Igdalan et des Kel Ozein dans la zone de Tedjarert, sans que cela apparaisse comme un « problème ». Le récit d'un ancien gommier de Ménaka, *amashagh* en l'occurrence, apparaît même en contradiction avec ceux recueillis chez des Igdalan.

« Au temps colonial, les gens de Kidal ne cherchaient pas à s'imposer par la force. Ils contactaient Tiljad [chef de tribu des Iwellemedan] et lui demandaient son accord pour qu'ils puissent rester. À partir de là, Tiljad informait les autorités de la présence des gens de Kidal, et il n'y avait pas de problème »<sup>53</sup>.

D'autres données, issues à la fois des enquêtes orales et des archives coloniales, invitent à relativiser l'idée d'une opposition frontale engendrée par une recomposition des rapports de force et par l'instauration d'une frontière entre les Iwellemedan et les Kel Adagh. Ainsi, par exemple, dans les jours qui ont suivi la répression d'Ader-n-Bukar (mai 1916), à laquelle quelques Kel Adagh avaient participé, l'*amenokal* Fihrun et une partie de sa famille ont-ils trouvé refuge au nord de Tedjarert... chez le chef des Ifārgumesān<sup>54</sup>.

Les chefs de subdivision et les commandants de cercle, prompts à fustiger la présence des Kel Adagh au-delà des limites de leur territoire administratif, reconnaissent par ailleurs la bonne cohabitation qui, la plupart du temps, semblait régner entre les populations. Évoquant la « situation politique aux terres salées » en 1935, le lieutenant de Ménaka écrit que « les fractions ont effectué leur cure aux terres salées en toute tranquillité. Les points d'eau étaient abondants, les groupements se sont répartis au hasard des pâturages et au gré de leurs affinités »<sup>55</sup>. Lors d'une tournée réalisée en 1943, le lieutenant de Pengern fait la liste des ressortissants de Kidal démunis de toute

<sup>53</sup> Abdoulaye ag Adeham (Kel Tagiwalt), ancien gommier, Ménaka le 5/02/2008.

<sup>54</sup> Bajan ag Hamatu (Kel Talatayt, petit-fils de Fihrun), Tin-Dudu, le 29/11/1998. Fihrun devait trouver la mort quelques semaines plus tard (fin juin 1916), tué par un rezzou de Kel Ahaggar.

<sup>55</sup> Télégramme-lettre du lieutenant Guezenec, commandant la subdivision de Ménaka, à cercle de Gao, 15 mars 1935. ANM Fonds récent, série 1 E 30.

---

autorisation, les met à l'amende, les « refoule », mais précise dans le dernier paragraphe de son rapport « qu'il n'y a aucune histoire sur les puits entre les gens de Kidal et de Ménaka »<sup>56</sup>.

Dans les faits, il n'y eut, vraisemblablement, durant toute l'occupation coloniale, qu'un seul accrochage entre des Iwellemedan et des Ifoghas de l'Adagh, en 1937.

« L'accaparement par les Aoullimiden d'un puits serait le mobile de la discorde entre les deux tribus. Les Aoullimiden interdirent aux Ifoghas d'abreuver leurs chameaux et c'est là qu'au cours d'une querelle quatre Aoullimiden furent tués. Les Ifoghas se retirèrent mais furent poursuivis par les Aoullimiden qui tuèrent à ces derniers quatre de leurs coreligionnaires et leur emmenèrent près de 200 chamelles »<sup>57</sup>.

Ce genre d'accrochage est tout à fait plausible, mais les causes semblent ici peu évidentes. Les puits sont des lieux propices aux rencontres, à l'expression de relations de pouvoir jamais absentes entre voisins, à la naissance ou au dénouement d'intrigues. Ne disposant d'aucune autre source qui permettrait d'éclaircir la situation, nous en resterons là, en supposant juste qu'il ne s'agissait pas de la manifestation d'une concurrence territoriale. L'auteur de ce rapport ne se serait en effet pas privé d'en faire mention. Quatre morts de part et d'autre, c'est évidemment loin d'être négligeable, mais ramenés aux problèmes sérieux par les autorités coloniales sur cette zone, on peut estimer aussi que c'est finalement peu.

Au terme de cette lecture de l'incidence coloniale sur les formes de pouvoir, les rapports à l'espace et au territoire des populations habitant ou transhumant dans la zone de Tedjarert, des enseignements et une intuition peuvent être retenus. Le dispositif territorial mis en place par les Français, ainsi que les contraintes visant à restreindre et à contrôler le mouvement des pasteurs-nomades, n'ont pas véritablement bouleversé les manières de faire dans la zone. En revanche, les manières de penser les relations d'identité et d'altérité, notamment dans le champ du politique, ont certainement connu des évolutions, certes peu visibles, mais bien réelles.

---

<sup>56</sup> Rapport de tournée effectuée du 19 au 29 mai 1943 par le lieutenant de Pengern, chef de subdivision de Ménaka. ANM, Fonds récent, série 1 E 30.

<sup>57</sup> Rapport du capitaine Gay, chef d'annexe. Polignac, le 31/05/1937. ANM, Fonds numérique, Tome 2, série 1 E 376.

---

---

## DE LA CONFLUENCE AU CLOISONNEMENT. LE TERRITOIRE COMME AFFIRMATION DE SOI

Au moment où le Soudan français s'apprête à accéder à l'Indépendance sous le nom de République du Mali (1960), une certaine inquiétude est de mise parmi les chefs qui sont parvenus à se maintenir au pouvoir sous couvert de l'autorité coloniale. Malgré l'engagement de certains d'entre eux aux côtés du parti indépendantiste RDA<sup>58</sup>, la principale source d'inquiétude provient des « libertés », du degré d'autonomie et des hiérarchies sociales qui pourraient éventuellement être remis en cause.

Du côté des nouvelles autorités administratives maliennes, inquiétudes, méfiances et défiances s'expriment également. Outre la volonté de combler l'écart entre l'idéal socialiste du nouveau régime dirigé par Modibo Keïta et l'organisation sociale très hiérarchisée en vigueur chez les Touaregs, l'attention du nouveau pouvoir central se focalise sur d'éventuelles velléités sécessionnistes plus ou moins ourdies par la France. Ainsi, face au projet de création de l'OCRS (Organisation commune des régions sahariennes), initié par la France avec quelques relais locaux (1957-1962)<sup>59</sup>, les *leaders* indépendantistes du gouvernement soudanais insistent sur leur attachement pour les régions sahélo-sahariennes<sup>60</sup>. La préoccupation principale est alors de construire un État dont les frontières doivent être clairement reconnues et acceptées, par l'extérieur autant que de l'intérieur.

### Une situation de *nomad's land*

Dans un tel contexte, la question des délimitations administratives héritées de la colonisation ne semble pas avoir accaparé les esprits. Il importe toutefois de noter que l'État malien récupère à son compte l'entière maîtrise du sol, que le colonisateur français avait acquis par « droit de conquête ». Le maillage administratif reste, quant à lui, inchangé, si ce n'est la création d'un échelon supplémentaire. Le cercle de Gao est érigé au rang de « région

---

<sup>58</sup> Rassemblement démocratique africain.

<sup>59</sup> Sur l'OCRS et sur la réception de ce projet par les populations du Nord Mali actuel, voir P. Boilley, 1999 : 286-300.

<sup>60</sup> Voir discours prononcé par Modibo Keïta à Tombouctou en 1958, in P. Boilley, 1999 : 305.

---

administrative », les subdivisions de Ménaka et de Kidal deviennent des cercles, et, à la base, des arrondissements voient le jour.

Les témoignages recueillis auprès des premiers intéressés permettent d'approcher l'option prise par l'État malien dans les années 1960-1970 : celle d'un relâchement par rapport à la pression préexistante. Les dires d'un vieux de la fraction Igdalan vont dans ce sens :

« Avec la venue du Mali, les refoulements des gardes et des goumiers ont cessé. Et les relations avec les gens de Ménaka se sont apaisées. Il n'y avait plus d'hostilité entre nous. Le Mali a dit qu'il n'y avait qu'un seul territoire et que ce territoire était pour tout le monde »<sup>61</sup>.

Un autre vieux de la même fraction se souvient également que « le travail des goumiers s'est calmé après le départ des Français »<sup>62</sup>. Les données recueillies du côté de Ménaka confirment le peu d'intérêt porté à la question des délimitations administratives. Les éleveurs continuent à se rendre dans la zone de Tedjarert, pendant l'hivernage (saison des pluies), comme ils avaient l'habitude de le faire sous la domination coloniale.

Au début des années 1960, les points de tension se déplacent à un niveau plus large, mettant aux prises des Kel Adagh aux représentants locaux du nouveau pouvoir central. En 1963, une révolte armée éclate, à laquelle prennent part des Ifärgumesän<sup>63</sup>. La répression menée par les militaires maliens est sans commune mesure avec les quelques coups de feu tirés par les insurgés. De nombreux civils sont humiliés, torturés et tués. Dans les années qui suivent, des exactions se poursuivent ici ou là et une stigmatisation s'abat sur l'ensemble des Touaregs du Nord-Mali. Pour les gens de Kidal et, dans une moindre mesure, pour les gens de Ménaka, le problème est bien celui-là. Les déplacements, les séjours, les installations, l'exploitation des ressources naturelles... dans la zone de Tedjarert, ne semblent alors pas poser de difficultés particulières.

En somme, pendant les années 1970 et 1980, les populations de la zone de Tedjarert - qu'elles soient recensées au niveau de Ménaka ou au niveau de Kidal - sont livrées à elles-mêmes, voire marginalisées. Les autorités administratives, ainsi que les autorités « coutumières » remises en selle par le

---

<sup>61</sup> Biza ag Inihil (Igdalan), Ibalaghan, le 3/02/2008.

<sup>62</sup> Ishelmet ag Hameyad (Igdalan), Ingejal, le 4/02/2008.

<sup>63</sup> Sur la révolte de 1963 dans l'Adagh, voir P. Boilley, 1999 : 317-350.

---

nouveau régime de Moussa Traoré issu du coup d'État de 1968, ne prêtent guère d'attention pour cette zone. Du côté du cercle de Ménaka, elles considèrent, semble-t-il, qu'il n'y a aucune obligation à suivre et, le cas échéant, à contenter, des populations dont la grande majorité dépend d'une autre tutelle administrative<sup>64</sup>. Et, du côté des autorités du cercle de Kidal, l'intérêt pour les populations de Tedjarert s'avère également très faible, sous prétexte qu'elles n'évoluent pas sur leur territoire...

Lors de la grande sécheresse des années 1984-1985, un membre de l'ONG Accord découvre, au cours d'une mission, que les gens meurent de faim dans la zone de Tedjarert. Il en informe aussitôt le gouverneur de la région de Gao, en soulignant le fait que personne ne s'est préoccupé de cette zone ! Un ravitaillement est organisé en urgence, mais encore... des camions restent bloqués au niveau de Kidal par le commandant de cercle qui prévoit, lui, d'autres affectations pour les quinze tonnes de riz collectées<sup>65</sup>.

Les résidents les plus permanents de la zone de Tedjarert restent ainsi isolés dans une sorte de *nomad's land*, loin des regards et des préoccupations des centres de décision. Aux yeux des autres Touaregs de la région, plus proches des villes ou villages, des marchés, des écoles et des centres de santé, ils apparaissent alors comme des « gazelles », des gens ignorant tout ou presque des rouages et des logiques de l'État moderne. Cette représentation produite sur les populations de Tedjarert a perduré au moins pendant une période de trente ans (1960-1990), et, d'une certaine manière, perdue encore aujourd'hui.

## Tedjarert, un espace à nouveau au centre des préoccupations

Le déclenchement de la « rébellion touarègue » marque un tournant dans l'histoire relationnelle des populations de la zone de Tedjarert<sup>66</sup>. La première

<sup>64</sup> En outre, Tedjarert était compris dans les limites de l'arrondissement de Tidaghmen, lequel ne regroupait aucune des fractions dominantes sur le plan politique. Les familles détentrices du pouvoir et leurs proches étaient recensés dans les autres arrondissements (Ménaka central, Ader n Bukar et In Ekar).

<sup>65</sup> Récit rapporté par l'auteur de la mission, Ambeïry ag Rhissa, Kidal, le 12/01/2008.

<sup>66</sup> « Rébellion touarègue » est devenue l'expression consacrée, en français, pour désigner le soulèvement armé déclenché en 1990 par des Touaregs. Les termes que les combattants utilisaient pour désigner leur action étaient *tanakra*, en langue tamasheq « l'éveil, le soulèvement », ou *attawra*, en arabe « la révolution ».

attaque réalisée par les rebelles, en juin 1990, sur les postes militaires et de gendarmerie de Ménaka, part de Tedjarert. C'est là, dans les collines de Taïkaren exactement, que quelques dizaines de combattants de retour de Libye entreposent leurs premières prises (armes et véhicules). C'est de là aussi qu'ils planifient les attaques suivantes, jusqu'à la fin de l'année 1990. Les Touaregs insurgés, originaires des cercles de Kidal, Ménaka et Gao, et, dans une moindre mesure, de la région de Tombouctou, sont alors unis sous une seule et même bannière : le MPA (Mouvement populaire de l'Azawad). Mais cette unité fait long feu, puisque, à la suite des premiers accords de paix signés avec l'État malien, à Tamanrasset en janvier 1991, une partie des combattants refuse les clauses adoptées en leurs noms par celui qui s'est imposé comme premier *leader*, Iyad ag Ghali. À la tête de cette dissidence sont des hommes originaires, pour la grande majorité d'entre eux, du nord des cercles de Gao et de Ménaka, des fractions Shamanamas, Ishadhanharan, Imaghran... Les partisans des accords restent au sein du premier front, le MPA, et établissent leur base militaire dans l'Adagh (à Tigharghar, puis à Boghessa). Les auteurs de la scission, eux, constituent un nouveau front, le FPLA, et conservent les collines de Tedjarert-Taïkaren comme base militaire.

Près de vingt ans plus tard, l'ensemble des personnes interrogées s'accorde sur le fait que les Shamanamas ont véritablement commencé à s'imposer dans la zone de Tedjarert par le biais de la rébellion et de leur place de *leader* au niveau du FPLA et de la base de Taïkaren<sup>67</sup>.

Au début des années 1990, en effet, des familles entières de Shamanamas, menacées par la répression de l'armée et l'insécurité latente, se rapprochent de Tedjarert afin de bénéficier de la protection des combattants du FPLA. Elles rejoignent ainsi d'autres familles Shamanamas installées dans la zone depuis les sécheresses des années 1973 et 1984, et nombre d'entre elles y élisent également domicile.

Les Shamanamas, toujours recensés au niveau du cercle de Gao (arrondissement de Djebok), réactivent alors les liens historiques qu'ils ont avec les gens du cercle de Ménaka, et principalement avec les *leaders* politiques toujours issus de la famille dirigeante des Iwellemmedan. Cette dernière avait refusé de s'impliquer dans la rébellion, mais suivait évidemment de près les concurrences surgies entre les différents fronts. Et, de

---

<sup>67</sup> Les principaux *leaders* du FPLA étaient tous issus des Shamanamas : Rhissa ag Sidi Mohammed, secrétaire général ; Moussa ag Jikot et Assalat ag Habi, responsables des opérations militaires ; Zeidan ag Sidalamine, secrétaire général adjoint...

toute évidence, dans ces années 1990, elle ne voyait pas d'un très bon œil la montée en puissance de leurs voisins de Kidal, et principalement des Ifoghas, groupe dominant sur le plan politique. Le rapprochement avec les Shamanamas conférait donc aux *leaders* de Ménaka une assise militaire qu'ils n'avaient pas eux-mêmes dans la rébellion. Les Shamanamas, de leur côté, pouvaient compter sur l'appui politique d'une famille encore très écoutée dans l'ensemble du Nord-Mali, et, *a fortiori*, dans le cercle de Ménaka. Leur installation et leur quête de reconnaissance territoriale au niveau de Tedjarert devenaient, dès lors, véritablement envisageables.

D'autres rivalités sociales et politiques surgies au moment de la rébellion devaient avoir des répercussions directes sur les dynamiques territoriales dans la zone de Tedjarert. Peu après la première scission du FPLA, une seconde apparaît au sein du MPA, et consacre la naissance d'un troisième front, l'ARLA<sup>68</sup>. Cette nouvelle division épouse clairement des clivages sociaux en vigueur dans l'Adagh, dans la mesure où l'ARLA est une émanation des Imghad, appellation d'un groupe social historiquement dépendant des Ifoghas. Les concurrences internes sont telles qu'elles provoquent, en 1994, un conflit armé entre des combattants de l'ARLA et ceux du MPA (front constitué, rappelons-le, majoritairement par des Ifoghas). Ces derniers réussissent à prendre le dessus, et, au cours d'un des derniers accrochages, ils poursuivent près d'une dizaine de véhicules de l'ARLA<sup>69</sup>, lesquels trouvent refuge... dans la base du FPLA à Tedjarert<sup>70</sup>.

Nombreux des combattants de l'ARLA engagés dans ce conflit, sont issus de familles évoluant avec leurs troupeaux dans la zone de Tedjarert, plus précisément autour de la mare de Sahen (voir carte 2), mais qui, à l'instar de leurs voisins Ifärgumesän, sont recensés au niveau du cercle de Tin Essako (région de Kidal)<sup>71</sup>. Or, deux ans seulement après ce conflit entre l'ARLA et le MPA, et à l'occasion d'un nouveau recensement administratif (1996), tous les Imghad « de Kidal » qui résident dans le nord du cercle de Ménaka, décident de changer de tutelle administrative et se font recenser au compte de Ménaka.

<sup>68</sup> Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad.

<sup>69</sup> Les groupes armés, dans ces zones du Sahara et du Sahel, se déplacent et mènent leurs opérations à bord de véhicules tout terrain *pick-up* transportant, en moyenne, une douzaine de combattants.

<sup>70</sup> Cet épisode est connu de tout le monde et personne ne le conteste. Il m'a été rapporté dans le détail plus d'une dizaine de fois au cours des enquêtes menées depuis 1998.

<sup>71</sup> En 1993, le cercle de Kidal est élevé au rang de Région administrative, et l'arrondissement de Tin Essako devient cercle.

De l'avis de toutes les personnes interrogées à Ménaka et de la plupart de celles rencontrées à Kidal et à Gao, cette mutation administrative fut clairement un moyen d'échapper à l'emprise des Ifoghas. À l'autorité des Ifārgumesān, sans doute, mais aussi à celle de la famille dirigeante de l'ensemble de l'Adagh, dont le fils aîné, Mohammed ag Intalla, était député du cercle de Tin Essako. Seule la version des premiers intéressés, les Imghad de Sahen, n'est pas tout à fait concordante. Selon eux, ce nouveau recensement, au compte du cercle de Ménaka, fut une manière d'anticiper sur le découpage communal en préparation. Ce choix, disent-ils, était d'une logique implacable : « nous voulions être recensés là où nous vivions, c'est-à-dire dans le cercle de Ménaka »<sup>72</sup>.

On comprend, évidemment, que l'argument avancé par leurs voisins soit passé sous silence. Cela dit, la raison qu'ils invoquent, eux, est aussi tout à fait recevable. Elle n'est d'ailleurs pas incompatible avec la première. Les Imghad de Sahen ne sont, en effet, pas les seuls à avoir fait ce choix. Des familles Igdalan et Kel Ozein, préalablement recensées dans le cercle de Tin Essako, ont également rejoint les listes administratives du cercle de Ménaka, certaines dès 1996, d'autres un peu plus tard (2002). Pour elles aussi, il s'agissait d'être recensées là où elles étaient effectivement installées. Elles ne voulaient pas que l'on puisse dire qu'elles étaient « étrangères » sur leur propre sol<sup>73</sup>. Or, ni les Igdalan ni les Kel Ozein n'avaient été impliqués, comme les Imghad, dans le conflit MPA/ARLA.

Le choix des Imghad de Sahen et d'une partie des Igdalan et des Kel Ozein est à mettre en relation avec celui des Ifārgumesān. Ces derniers, en effet, n'ont jamais imaginé de se faire recenser au niveau du cercle de Ménaka. Au moment du découpage communal (1998), ils considéraient Tedjarert et ses alentours comme leur pays, de la même manière exactement qu'au temps colonial, sous les injonctions et les coups du chef de subdivision de Ménaka et de ses goumiers. Aussi, à la réception des premiers messages expliquant la marche à suivre pour la création des communes, ont-ils fait valoir leur position. Faisant fi de la frontière administrative instaurée par les français et maintenue par l'État malien indépendant, ils ont, en quelque sorte, dénoncé l'idée qui tendrait à superposer appartenance politique (ou revendication

---

<sup>72</sup> Layan ag Mohammed (Imghad, Kel Sahen), Sahen le 4/02/2008 ; Mohammed ag Atayub (chef des Kel Sahen), Ménaka le 6/02/2008.

<sup>73</sup> Ishelmet ag Hameyad (Igdalan), Ingejal, le 4/02/2008. Cet interlocuteur insiste également sur les bonnes relations qui le lient aux Ishadanharan (fraction importante du nord du cercle de Ménaka, commune de Tidaghmen).

---

identitaire) et occupation de l'espace. Le recours à la violence en janvier 1998, rapporté au début de l'article, est évidemment aussi lié au contexte de la rébellion touarègue, aux rivalités surgies à ce moment entre plusieurs groupes touaregs armés.

De façon plus profonde, le recours à la violence révèle aussi l'importance nouvelle accordée au contrôle de l'espace, à l'édification d'un territoire, non plus seulement fonction du type de relations entre les individus et entre les groupes qui s'en réclament, mais de l'emprise effective, voire exclusive, sur une zone et un site géographiques. La valorisation de la « force » (politique et militaire) chez les Touaregs, n'est pas chose nouvelle. Les Ifärgumesän et ceux qui les ont soutenus dans leur projet de création de commune à l'intérieur même du cercle de Ménaka, disent aujourd'hui que « si leur commune d'In Tadjedite est forte, c'est parce qu'elle est née par la force ». Ce sont, en fait, surtout les enjeux poursuivis, ou les modalités de l'affirmation de soi, qui semblent avoir évolué.

« Avant la création des communes, les gens n'avaient pas la conscience des limites. Les éleveurs allaient où ils voulaient et il y avait la réciprocité entre eux. Tout a changé depuis... »<sup>74</sup>. Cette idée, exprimée ici par un conseiller d'une quarantaine d'années de la commune d'Alata, est revenue comme un *leitmotiv* au cours des enquêtes réalisées dans la zone de Tedjarert. Seuls les plus âgés semblent avoir conservé le souvenir des goumiers refoulant les « étrangers à la subdivision de Ménaka ». Et encore, ce souvenir est-il surtout associé à la force et à la domination des Blancs. Il est peu probable, en effet, que les raisons et les justifications consignées dans les archives coloniales aient été véritablement comprises et intégrées par les éleveurs de la zone de Tedjarert. Comme le souligne Ambeïry ag Rhissa, cadre de la région de Kidal qui a suivi de près l'histoire de cette région depuis la fin de la période coloniale, « pendant que l'État raisonnait en termes de limites territoriales, les populations sur place ont continué à vivre comme elles l'avaient toujours fait. Les Touaregs ne connaissaient pas le concept de frontière »<sup>75</sup>.

On a vu, effectivement, que pendant une période de trente ans (1960-1990) les populations de Tedjarert ont continué à se déplacer, à séjourner, à vivre sans véritables comptes à rendre. Les groupes recensés dans les cercles de Tin Essako, Gao ou Ansongo, devaient simplement, une fois par an, voire tous les deux ans, s'acquitter des impôts en retard. Généralement ils recevaient la visite d'un commandant de cercle ou d'un chef d'arrondissement, accompagné d'un chef de fraction, et ne se déplaçaient pas eux-mêmes.

<sup>74</sup> Tanatan ag Eladi, Tedjarert le 2/02/2008.

<sup>75</sup> Ambeïry ag Rhissa, Kidal, le 12/02/2008.

Dès lors, comment comprendre, au moment de la mise en place des communes, cette focalisation soudaine sur la question des limites territoriales, sur le contrôle d'un site érigé en chef-lieu ? Pourquoi la dimension spatiale des relations et des événements a-t-elle pris un relief si particulier ? Pourquoi la concomitance de plusieurs groupes de populations et de différentes formes d'appartenance politique sur un même espace, est-elle devenue impossible, ou, pour le moins, problématique ? Les notions de frontières et de limites, inhérentes à la construction et à l'organisation de l'État, auraient-elles été intégrées inconsciemment, pour ensuite ressurgir au grand jour ? Ces interrogations ont constitué la toile de fond de cet article. Des éléments de réponse résident certainement dans une approche théorique, qui pourrait faire intervenir des concepts forgés par la sociologie, la philosophie ou encore la géographie. Les perspectives privilégiées ici furent celles de l'histoire et de l'anthropologie, et c'est à travers elles que des propositions, si ce n'est des réponses, peuvent être formulées pour conclure.

En juin 1990, les Touaregs qui déclenchent une insurrection armée contre l'État malien expriment, avant toute chose, le désir de se déterminer eux-mêmes, de reprendre en main le fil d'une histoire qu'ils estiment avoir été « détournée » depuis la conquête coloniale. La révolte organisée par les Iwellemedan en 1916, et, plus tard, le soulèvement dans l'Adagh (1963), allaient déjà dans ce sens. Les contextes de ces événements étaient, évidemment, différents, mais, à chaque fois, le refus de la soumission à une autorité étatique, considérée comme extérieure et lointaine, était clairement exprimé. En 1916 et en 1963, la réaction du pouvoir central avait été la répression et le resserrement du contrôle et des contraintes pesant sur les populations. En 1990, la répression fut aussi la première réponse apportée, mais, dans un deuxième temps, la signature du Pacte national (avril 1992) répondait favorablement à l'aspiration des rebelles, mais aussi des populations en général. Cet accord de paix fut le point de départ de la décentralisation, sensée garantir une plus grande autonomie des populations, au moins au niveau de leurs lieux de vie, de la gestion de *leur* territoire<sup>76</sup>.

Le sentiment, ou l'illusion, d'une liberté recouvrée traversait alors l'esprit du plus grand nombre. Les populations touarègues, et parmi elles, surtout

---

<sup>76</sup> « Dans l'esprit de prise en charge des affaires inter-régionales, régionales et locales par les populations et en vue de les en rapprocher, le principe d'un re-découpage administratif portant sur chaque niveau d'organisation territoriale du Nord du Mali est convenu entre les deux Parties ». *Pacte national, conclu entre le gouvernement de la République du Mali et les Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad consacrant le statut particulier du nord du Mali* (1992 : 7). Parmi les nouvelles collectivités locales prises en compte se trouvent les communes.

---

celles qui avaient été particulièrement engagées dans la rébellion (comme les Ifärgumesän et les Shamanamas), entendaient bien exploiter cette opportunité. « Renouer avec leur histoire », en quelque sorte. Mais l'histoire en question n'avait pas connu de veille. Le système de gouvernement imposé de l'extérieur, ainsi que le développement des dynamiques internes, avaient bel et bien changé la donne et imposé de nouveaux cadres d'intervention.

Le cadre institutionnel de la décentralisation n'était pourtant pas des plus stricts. Les futures communes ne devaient pas être déterminées par un périmètre officiellement délimité (cette caractéristique demeure aujourd'hui encore), simplement par « une liste de villages et/ou de fraction et par un chef-lieu »<sup>77</sup>. Mais, la seule désignation du chef-lieu a suffi à cristalliser les tensions.

Le choix de Tedjarert par les Ifärgumesän n'était évidemment pas neutre. Il signifiait, d'une part, le rejet de la ligne frontière entre « Kidal » et « Ménaka » instaurée par l'État colonial et maintenue par l'État malien, et, d'autre part, il (ré)affirmait à leurs voisins, parmi lesquels les Shamanamas, leur prééminence dans la zone, et ce, jusqu'au point de confluences le plus au sud. La décentralisation créait les conditions d'une plus grande autonomie locale et les Ifärgumesän entendaient bien les exploiter. Si le symbole de cette autonomie passait par la revendication d'un site géographique, alors il importait de se battre pour cela.

La même logique a prévalu du côté des Shamanamas et des *leaders* du cercle de Ménaka, lesquels ont fait valoir « l'intégrité de leur territoire ». Ces derniers n'ont jamais contesté et remis en cause la présence ancienne, dans la zone de Tedjarert, des Ifärgumesän et d'autres groupes recensés au niveau du cercle de Tin Essako, mais le seul fait de les voir accéder à une reconnaissance politique et administrative, qui plus est à Tedjarert, était inacceptable. Il faut croire qu'avec le temps l'idée d'une autorité politique spatialisée avait bel et bien été intégrée.

L'élaboration d'un véritable compromis a permis, finalement, l'apaisement des tensions. Les « gens de Kidal » ont pu créer leur commune à l'intérieur des limites du cercle de Ménaka (avec In Tedjedite comme chef-lieu) et les Shamanamas sont parvenus à légitimer leur installation et leur emprise sur Tedjarert. Mais ce site n'a pas été, pour autant, retenu comme chef-lieu de la seconde commune créée dans la zone. C'est le nom d'une plaine - Alata - qui a finalement été choisi (voir carte 2). Et pour la désignation du chef-lieu, la même logique qui avait prévalu du côté des

---

<sup>77</sup> Première loi de décentralisation, janvier 1993.

---

Ifārgumesān a guidé les gens de Ménaka. Le site de Sahen a d'abord été choisi comme chef-lieu de la commune d'Alata. À l'unanimité, quasiment, les *leaders* politiques de Ménaka se sont dit qu'il fallait choisir le point le plus au nord, afin de « faire barrage aux revendications territoriales des gens de Kidal »...

L'expression du pouvoir politique apparaît donc liée de plus en plus au contrôle de l'espace, à la prééminence exercée non plus sur des hommes mais sur des sites ou des zones strictement délimitées. Or, cela engendre de profonds bouleversements au sein de sociétés dont les capacités de reproduction reposent encore largement sur la mobilité des hommes et des animaux. Les nouvelles communes induisent de nouvelles formes d'appartenance sociale et politique fondées sur la gestion d'un territoire, même si celui-ci ne comporte pas de délimitations officielles. Elles se trouvent également confrontées à des questions très pragmatiques comme la recherche de ressources financières. Or l'interaction de ces deux phénomènes conduit actuellement les maires et leurs conseillers à envisager l'instauration de taxes pastorales pour les éleveurs ressortissants de communes voisines. L'idée est prise au sérieux par la plupart des responsables communaux, même si elle réactive, de fait, la question sensible des limites territoriales. Les éleveurs Ifārgumesān, par exemple, se disent favorables à l'instauration de taxes pastorales pour les « ressortissants étrangers ». Mais ils s'empressent de préciser que « jamais ils ne paieront pour exploiter des pâturages qui se trouvent dans la zone de Tedjarert, car Tedjarert, c'est pour nous ! » Cohabitation ou confrontation dans la zone de Tedjarert... ? La question reste ouverte.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### Documents d'archives utilisés

#### *Archives nationales du Mali (ANM)*

Fonds récent :

Série 1 E 17 : Rapports politiques et rapports de tournées, cercle de Gao 1921-1961

Série 1 E 30 : Rapports politiques et rapports de tournées. Cercle de Ménaka 1921-1960.

---

Fonds numérique :

Tome 2

1 E 376 : Rapports politiques. Gao 1934-1946.

1 E 377 : Affaires politiques : conflit entre Chamanamas de Bourem et Cheriffen de Gao. Session du grand conseil de l'AOF.

### *Service historique de l'armée de terre (SHAT)*

Carton Soudan 8, dossier 4.

Carton Soudan 9, dossier 2.

### *Archives d'Outre-mer (AOM)*

*Note sur la réorganisation du Sahel et de Tombouctou*, Goulet, 17/12/1917. Série 15G 104 / 14 Mi 1024.

### Ouvrages et articles

ASSEO Henriette, 2007, « L'invention des "Nomades" en Europe au XX<sup>e</sup> siècle et la nationalisation impossible des Tsiganes », in G. Noiriel (éd.), *L'identification, genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, p. 161-180.

BARTH Fredrik (éd.), 1969, *Ethnic Groups and Boundaries: the Social Organization of Cultural Difference*, Londres, Little, Brown and company, 153 p. Traduction française réalisée par J. Bardolph, P. Poutignat et J. Streiff-Fenart, publiée en 1995 dans l'ouvrage des deux derniers auteurs, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, p. 203-249.

BOILLEY Pierre, 1999, *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Karthala, 644 p.

CAMEL Florence, 2003, *L'administration coloniale et les Touaregs en AOF, de la répression des révoltes à la disparition des rezzous (1914-1934)*, Thèse de doctorat d'histoire (sous la direction de Marc Michel), Université Aix-Marseille 1, tome 1 et 2 (annexes), 478 p.

FOUCHER Michel, 1989, *Fronts, frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 610 p.

« FRONTAFRIQUE », Projet de recherches sur les frontières en Afrique, coordonné par Pierre Boilley. Laboratoire Cemaf. Financement ANR. <http://www.frontafrique.org/>

GRÉMONT Charles, 2005, « Comment les Touaregs ont perdu le fleuve. Éclairage sur les pratiques et les représentations foncières dans le cercle de Gao (Mali), XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », in Cormier-Salem M-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J., Roussel B., (éds.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD, p. 237-290.

- 
- 2007, *Les Touaregs Iwellemedan de l'ouest (1647-1896). Un ensemble politique de la Boucle du Niger. Alliances, relations de pouvoir, identités*, Thèse de doctorat d'histoire (sous la direction de Pierre Boilley), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 588 p. (à paraître aux éditions Karthala).
- LEROY Etienne, 1997, « Gouvernance et décentralisation ou le dilemme de la légitimité dans la réforme de l'État africain de la fin du XX<sup>e</sup> siècle », in GEMDEV (éd.), *Les avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala, p. 153-160.
- 1999, « À la recherche d'un paradigme perdu. Le foncier pastoral dans les sociétés sahéliennes », in A. Bourgeot (Dir.), *Horizons nomades en Afrique sahélienne. Sociétés, développement et démocratie*, Paris, Karthala, p. 397-412.
- PACTE NATIONAL, 1992, conclu entre le gouvernement de la République du Mali et les Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad consacrant le statut particulier du nord du Mali.
- RETAILLÉ Denis, 1993, « Afrique : le besoin de parler autrement qu'en surface », *Espaces Temps*, n° 51-52, p. 52-62.
- RICHER Dr A.M.J., 1924, *Les Touaregs du Niger (Région de Tombouctou-Gao). Les Oulliminden*, Paris, Larose, 359 p.
- SIMMEL Georg, 1999, *Sociologies. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, (Traduit de l'allemand par Lilyane Deroche-Gurcel et Sybille Muller), 776 p.
- WINTER Michael, 1998, « La mobilité dans l'exploitation des ressources naturelles. Un défi pour les régimes d'accès à la terre et aux ressources », in P. Lavigne Delville (Dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala, Coopération française, p. 114-118.
-



---

# Organisation sociopolitique et territorialité dans le monde nomade du Niger.

## Le cas des Fulbe-Wodaabe

*Élisabeth Boesen*

### RÉSUMÉ

*La création des organisations de la société civile en Afrique est souvent l'œuvre d'une intelligentsia urbaine qui poursuit ces intérêts politiques ou autres en se fondant sur des notions d'identité et d'appartenance ethnico-culturelle. Le cas des Fulbe-Wodaabe du Niger Central est différent. Dans l'État colonial/post-colonial, ces nomades pastoraux se distinguaient par leur marginalité politique et sociale, une marginalité qui implique l'absence totale d'une élite moderne. En raison de la crise économique/écologique continue, des changements politico-structurels des dernières années et des influences globales de plus en plus importantes, cette abstinance n'est plus opportune. Parmi les jeunes Wodaabe, les développements récents ont créé un type de personnalité qui est disposé à embrasser et à cultiver des formes de participation sociales et politiques. En créant des associations pastorales et des centres locaux, des leaders jeunes et hautement mobiles cherchent à développer des nouveaux modes de territorialité pastorale et d'assurer la protection légale de leurs droits fonciers.*

*L'objectif de l'étude est de faire apparaître les forces nationales et mondiales qui mènent au changement de la vision et des pratiques sociales des Wodaabe. L'article analyse la co-existence et l'amalgamation progressive d'orientations diverses - nomade/sédentaire, locale/mondiale, pastorale/cosmopolite - et des modes de savoir qui sont liés à celles-ci. Il est montré que la fusion des rôles sociaux et d'identités disparates s'accomplit dans le contexte des organisations de la société civile, c'est-à-dire loin de la sphère politique de l'État et de ces institutions.*

### ABSTRACT

*The emergence of civil society organisations in Africa is often the work of the urban intelligentsia who pursues its political or other goals by referring to notions of ethnico-cultural identity and belonging. The case of the Fulbe-Wodaabe from Central*

---

*Niger is different. In the colonial and post-colonial state, these nomadic cattle herders distinguished themselves through their political and social marginality and, as a consequence, through their complete lack of a modern elite. Due to the economic/ecological crisis, the politico-structural changes of recent years, and the fact that global relations are constantly gaining in importance this abstinence is no longer feasible. Among the young Wodaabe, the new developments have produced a type of personality that is prone to embrace and cultivate forms of social and political participation. By creating pastoral associations and local centres, young and highly mobile leaders try to develop new modes of pastoral territoriality and to secure the legal protection of their land rights.*

*The article brings into view the national and global influences that lead to changes in the outlook and the social practices of the Wodaabe. It analyses the co-existence and increasing amalgamation of opposing orientations - mobile/sedentary, local/global, herdsman/cosmopolitan - and of the modes of knowledge that go with them. It is shown that a fusion of disparate social roles and identities takes place in the context of civil society organisations, ie far from the political realm of the state and its institutions.*

Au cours des dernières décennies, et principalement sous l'influence des mouvements citoyens qui ont agité l'Europe de l'Est, le concept de « société civile » a connu une sorte de renaissance dans la pensée politique de l'Occident. Depuis que, dans les années 90, l'idée elle-même et certaines de ses manifestations sociopolitiques ont envahi d'autres parties du monde, l'Afrique en particulier, nous disposons d'une multitude de travaux anthropologiques et de sociologie du développement qui intègrent la question de l'opportunité du concept, voire de son applicabilité dans un contexte non occidental<sup>1</sup>. Les interrogations portent également sur le problème particulier de l'importance que revêt ce concept dans les sociétés africaines, auxquelles on attribue communément un manque notoire de sens civique<sup>2</sup>. Toutefois, le boom que connaît actuellement la société civile est accueilli par bon nombre d'Africains avec grand enthousiasme et se traduit par une mobilisation sociale importante<sup>3</sup>. Le caractère indéterminé de l'idée et le galvaudage du terme, qui désigne à la fois un concept analytique, un *credo* politique en regard du développement et des efforts d'organisations sociales concrètes, sont souvent déplorés. En même temps, le poids du terme, son « power as a sign that is as good to think and feel with as it is to act upon » (Comaroff et Comaroff, 1999 : 8) qui résulte de cette polysémie fait de la « société civile »,

<sup>1</sup> Sur l'histoire du concept voir Keane, 1998 ; cf. aussi Hann, 1996.

<sup>2</sup> Cf. Azarya, 1994 sur le concept de « civility ».

<sup>3</sup> Cf. Comaroff et Comaroff, 1999 ; Lewis, 2002.

précisément, un objet d'étude anthropologique passionnant. Passionnant surtout parce que la définition standard de la société civile, indépendante des divers courants conceptuels, à savoir « a space between families and kinship groups on the one hand, and the modern state on the other » (Hann, 1996 : 6), se révèle plus ou moins inapplicable dans les pays africains comme dans d'autres sociétés non occidentales. Il s'agit par conséquent d'étudier des adaptations, des « *Africanized modes of civil society* » (Comaroff et Comaroff, 1999 : 20), dans lesquelles les appartenances familiales et ethniques jouent un rôle important dans l'organisation de la société. Dans les pages qui suivent, nous abordons quelques aspects fondamentaux du débat, à savoir l'importance des formes ethniques de regroupement, le rapport à l'État et l'impact des influences internationales à partir du cas des Fulbe-Wodaabe.

Les pasteurs nomades Wodaabe (au singulier : Bodaado) représentent un sous-groupe relativement peu nombreux de la population Fulbe (peule) répandue sur une grande partie du continent africain<sup>4</sup>. Ils sont surtout présents au Niger, dans le nord du Nigéria et dans le nord du Cameroun ; les remarques suivantes portent exclusivement sur les Wodaabe du Niger Central. Les évolutions dont nous proposons ici l'analyse illustrent la naissance d'organisations et de formes de représentation, qualifiées dans le langage public et surtout dans les discours des experts du développement de « renforcement de la société civile ». En effet, dans de nombreux pays africains, on peut observer des développements comparables à ceux du Niger et, plus particulièrement, à ceux qui sont en cours chez les Fulbe du Niger<sup>5</sup>. Toutefois, le cas des Wodaabe s'en distingue à deux égards, ce qui le rend particulièrement intéressant. Ici, les acteurs doivent se passer de connaissances considérées comme essentielles : une formation scolaire ainsi que des expériences administratives ou organisationnelles spécifiques. Il manque donc aux Wodaabe l'« élite » sociale, la classe d'*intellectuels*, qui sont ailleurs le principal moteur de ce type de mouvements. Une seconde particularité se greffe sur la première : les Wodaabe se distinguaient jusqu'à présent par une abstinence politique quasi totale. Les unités politiques et sociales les plus importantes, les lignages, n'étaient que très faiblement intégrées dans des entités politiques plus globales. En ce qui concerne les

---

<sup>4</sup> Nous ne disposons pas de données démographiques précises. Alors que les Fulbe, dans leur ensemble, sont estimés à quelques dix-sept millions (cf. Azarya, 2001 : 263), le groupe des Wodaabe compte à peine plus de 100 000 personnes.

<sup>5</sup> Pour les différentes communautés Fulbe voir entre autres Hagberg, 2004, 2005 ; Kremling, 2004 ; Bierschenk, 1989.

---

nouvelles tentatives d'organisations, le rapport à l'État n'a donc qu'une signification subordonnée. Les facteurs extérieurs et les acteurs globaux du développement sont bien plus importants.

Un des objectifs de cette étude est de faire apparaître les forces nationales et mondiales en tant que moments de la transformation des modes de perception, des contextes sociaux et des manières d'agir des Wodaabe, et d'en étudier la simultanéité ou la combinaison d'orientations diverses - nomade/sédentaire, locale/mondiale, pastorale/cosmopolite. L'hypothèse est que, chez les Wodaabe, qui présentent un cas de marginalité sociale et politique remarquable, les nouvelles organisations de la société civile font office d'intermédiaires ou d'organes d'hybridations. Loin de la scène politique proprement dite, voire de l'État et de ses institutions, il s'accomplit en eux la fusion de positions sociales et d'identités disparates.

## 1 - LA PARTICIPATION SOCIOPOLITIQUE D'UNE POPULATION NOMADE

### 1.1 - Les Wodaabe du Niger Central

Dans la société Wodaabe du Niger Central, la notion de « marginalité » renvoie à différents aspects du mode de vie et de la situation sociale. Il convient de souligner d'abord qu'il s'agit, dans une certaine mesure, d'un état choisi : ici, marginalité n'est donc pas synonyme d'exclusion ni d'oppression, bien que la situation des Wodaabe au Niger, comme ailleurs, soit aussi indubitablement celle d'une minorité sous-privilégiée<sup>6</sup>. Marginaux, ils le sont d'abord de par leur situation géographique. Les ancêtres des groupes wodaabe vivant au Niger à l'heure actuelle sont venus du nord de ce qui est aujourd'hui le Nigéria. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ils ont avancé avec leurs troupeaux de bovins jusqu'en bordure du Sahara, ce qui signifie qu'ils ont quitté le pays Hausa et se sont éloignés de la sphère des autres groupes Fulbe de la région.

Leur situation géographique actuelle est étroitement liée aux contraintes d'un mode de vie et d'économie bien particulier. Les Wodaabe ont en effet la réputation d'être les « vrais » nomades parmi les Fulbe, et sont sans aucun doute parmi les populations pastorales les plus mobiles du continent. Durant

---

<sup>6</sup> Voir cependant l'article de la « Société pour les peuples menacés » sur les Wodaabe : <http://www.gfbv.de/inhaltsDok.php?id=106&stayInsideTree=1>

---

certaines périodes de l'année, ils déplacent leurs camps plusieurs fois par semaine et se passent d'abris, dans la plupart des cas (tente ou hutte de nattes)<sup>7</sup>. Cette mobilité extrême accentue leur marginalité, en ce sens qu'elle entrave leur participation aux processus sociétaux, tant sociopolitiques que culturels ou religieux.

Cette marginalité globale débouche sur deux éléments décisifs par rapport au processus participatif en cours : 1. les nouvelles formes d'organisation autonome sont essentiellement liées à des revendications territoriales et au développement de la sédentarisation ; 2. les acteurs de la transformation ne proviennent pas, comme ailleurs, d'une élite éduquée, mais d'une certaine catégorie de jeunes gens qui ont développé de nouvelles formes de mobilité et d'échange, ainsi que les revendications de participation sociale qui en découlent.

## 1.2 - Les débuts de l'auto-organisation chez les Fulbe du Niger

La première association d'éleveurs au Niger, l'*Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN)*, a été créée en 1990, après que les concessions nécessaires ont été accordées par l'État. Outre l'AREN, toute une série d'autres associations et d'ONG ont également vu le jour et ont tenté d'établir des comités locaux dans tout le pays et des « bureaux » aux niveaux régional et local. L'AREN est l'association qui a connu la plus grande réussite : elle est arrivée à établir des succursales dans toutes les grandes villes et compte aujourd'hui plusieurs centaines de bureaux au niveau national. Alors que le nom « AREN » ne fait pas directement référence aux Fulbe, les autres fondations se veulent explicitement des organisations Fulbe : elles s'appellent *Daddo*, *Laawol baali*, *Finatawa*, etc. - des noms qui renvoient à la « tradition » des Fulbe et à certaines formes d'agir en commun qui leur sont propres. À la différence de l'AREN, chacune de ces organisations est, plus ou moins explicitement, associée à un sous-groupe distinct de Fulbe nigériens, si bien que, dans leur ensemble, elles donnent une image complète de la communauté fulbe du Niger<sup>8</sup> - avec les Wodaabe comme exception importante. Ces associations représentent en même temps un petit groupe d'« *intellectuels peuls* », en ce sens qu'elles sont essentiellement l'œuvre de la première

<sup>7</sup> Concernant la mobilité des Wodaabe cf. Boesen, 2007a et b.

<sup>8</sup> *Daddo* représente les M'Bororo'en, *laawol baali* les Katsinanko'en et *finatawa* les Fulbe-Raneebe ; cf. Dupire, 1970 ; voir aussi Boesen, 2004 sur la complexité des populations Fulbe du Niger Central.

génération de Fulbe diplômés, un cercle très limité de personnes, provenant presque exclusivement des quelques familles d'où étaient (et sont) issus les chefs administratifs. La vue d'ensemble des organisations se caractérise donc par un amalgame complexe de différences et de revendications de suprématie historico-politiques, intra-ethniques et personnelles.

À ce jour, seule l'AREN est parvenue à se détacher, dans une certaine mesure, de ces intérêts particuliers. L'organisation se présente en effet comme une instance de médiation neutre - une espèce d'agence de services s'adressant simultanément à trois groupes : les éleveurs, les « partenaires du développement » et l'État du Niger. Le « récit de fondation » de l'AREN, tel qu'il est énoncé par ses initiateurs, ne s'harmonise cependant guère avec ce type d'autopromotion. L'organisation est née en réaction au régime totalitaire de Seyni Kountché, qui ne permettait pas la création d'organisations civiles. La motivation des fondateurs était alors de s'identifier à leurs propres gens et de créer une solidarité ethnique en réaction aux injustices infligées aux bergers par les gendarmes, la justice et autres.

Le développement du monde associatif dans le milieu Fulbe du Niger est donc le fait, ici comme ailleurs, de l'initiative d'« intellectuels » et se fonde sur une identification ethnique. Les Wodaabe ne correspondent toutefois pas à ce modèle et ce, à de nombreux égards. Il leur manque, nous l'avons dit, le groupe d'« intellectuels », qui aurait pu promouvoir le développement d'organisations civiles et faire valoir ses intérêts politiques ou autres, par une mobilisation ethnique. Une analyse plus profonde du cas des Wodaabe montre en outre que la complexité du monde nomade pastoral du Niger Central va, dans une certaine mesure, à l'encontre d'une formation politique fondée sur une identification ethnique.

### 1.3 - Le monde Wodaabe : marginalité, mobilité, territorialité

Les Wodaabe ont atteint la zone du Niger Central - les départements de Tchintabaraden, Abalak, Ingal, ainsi que la région au nord de Dakoro - au début du XX<sup>e</sup> siècle, soit à la même époque que les autres groupes fulbe et que les Hausa, venus eux aussi au cours de l'époque coloniale<sup>9</sup>. Malgré cette ancienneté relative, les Wodaabe ne pèsent pas lourd dans les structures politiques de cette région. La commune de Bermo, au nord de Dakoro, constitue la seule exception de cet état d'insignifiance politique : un Bodaado

<sup>9</sup> Sur l'immigration des Wodaabe voir Bonfiglioli, 1988, Boesen, 2004, cf. cependant Loftsdottir, 2001 ; sur l'histoire de la zone voir Fuglestad, 1983.

y occupe la nouvelle fonction de maire, alors que les Wodaabe ne sont arrivés nulle part ailleurs à occuper le moindre poste dans les administrations communales. La position particulière de Bermo ne date pas d'hier : depuis les années 1970, les Wodaabe locaux y ont constitué une unité administrative indépendante, qualifiée de « groupement », à côté des entités correspondantes touarègues et fulbe. Jusqu'il y a peu, on ne comptait que trois de ces « chefferies » Wodaabe, dont les membres appartenaient respectivement à des lignages différents, tandis qu'une grande partie de la population wodaabe se retrouvait « sujet » de chefferies fulbe ou touarègues.

À ce jour, les Wodaabe n'ont pas opté pour d'autres formes de manifestation politique. Contrairement aux autres groupes fulbe, ils se sont tenus complètement à l'écart des rébellions armées qui se sont produites à plusieurs reprises depuis les années 1990 dans le nord et dans l'est du pays. Cette non-présence explique en partie le fait que les autres habitants de la région considèrent les Wodaabe comme des immigrés, qui devraient « rentrer chez eux ». Cette façon de voir les choses ne correspond évidemment pas à la réalité. Il est vrai que la mobilité des Wodaabe reste importante, mais, depuis des générations, elle se limite à des déplacements saisonniers à l'intérieur d'un territoire bien déterminé<sup>10</sup>. Eux-mêmes ne se considèrent donc pas du tout comme des « étrangers ». Leurs liens avec la région se sont particulièrement renforcés au cours de ces dernières décennies, notamment du fait de contacts établis avec de véritables étrangers, en l'occurrence des experts internationaux de développement et des touristes de plus en plus nombreux. Ces contacts leur ont appris à faire valoir un enracinement local, en essayant par exemple de justifier leurs droits de premiers arrivés sur un lieu, arguant de l'ancienneté de l'usage d'un puits ou par le recours à des métaphores relatives à leur origine spatiale (par exemple *sibiiru*, « nombril ») (cf. Loftsdottir, 2001). Le regard esthétique sur leurs paysages qu'ils ont emprunté aux touristes contribue également à leur identification avec la région.

À côté de cette évolution récente, la communauté Wodaabe est surtout inscrite dans l'espace du fait de son économie pastorale. Les différentes zones de pâturages sont réparties entre les lignages, la qualité d'un paysage étant, dans une certaine mesure, associée aux qualités de ses habitants, si bien que

---

<sup>10</sup> Suite aux sécheresses des années 70 et 80, divers Wodaabe et, plus particulièrement, des familles Mbororo, ont quitté le centre du Niger et ont migré en majeure partie dans la région du lac du Tchad. Ce qui est peut-être la dernière migration (*perol*) de ce type, entreprise il y a une décennie environ, ne s'est pas déroulée avec succès, puisqu'elle a abouti au retour des familles après quelques années.

---

---

des topographies esthético-morales se créent qui recourent les subtils rapports hiérarchiques entre les lignages. Jusqu'il y a peu les relations privilégiées entretenues par un groupe avec son terroir pastoral ne s'exprimaient pas par des revendications d'accès exclusif ou des droits de propriété. Depuis quelques années, l'idée qu'une « prise de territoire », c'est-à-dire l'acquisition d'un titre incontestable quant à l'utilisation des zones de pâture, allant de pair avec une forme de sédentarisation, se développe toutefois progressivement parmi les Wodaabe modifiant sensiblement leur rapport à l'espace.

#### 1.4 - Le développement du pastoralisme nomade après les grandes sécheresses

L'analyse de cette nouvelle territorialité et des nouvelles formes d'organisations qui en ont découlé permet d'identifier les principaux facteurs qui sont à l'origine de ces transformations : l'impact de l'aide au développement et l'expérience de la ville. À la suite de la sécheresse au Sahel dans les années 1970, la marginalité des Wodaabe et des autres éleveurs nomades est en effet devenue l'objet d'actions d'aides et de conceptions de développement. Des interventions de l'État et des tentatives de développement avaient déjà eu lieu dans le Niger colonial et le Niger nouvellement indépendant - par exemple la construction de puits en zone pastorale, la création d'une « école nomade » et l'établissement d'un système vétérinaire étatique. Mais elles n'ont pas débouché sur des possibilités d'intégration sociale réelle et sont restées lettre morte, comme l'école nomade, par exemple, du moins en ce qui concerne les Wodaabe. Avec la sécheresse, cependant, les populations nomades du Sahel dans leur ensemble, sont devenues l'objet d'efforts externes de développement qui reposent cette fois sur l'idée d'une indispensable participation des populations concernées.

Après les sécheresses, et plus particulièrement après les années de crise de 1983/84, les éleveurs du Niger Central se sont retrouvés non seulement appauvris, mais en grande partie obligés de renoncer à leurs déplacements saisonniers. Bon nombre d'entre eux ont alors quitté la zone pastorale pour se mettre à la recherche d'un revenu à Niamey ou au Nigéria. Les divers programmes d'aide étrangère consécutifs à la sécheresse ont ainsi été confrontés au problème de savoir si ces *displaced nomads* devaient ou non être ramenés dans leurs régions d'origine respectives et de quelle manière.

Dans les récits des Wodaabe, l'évocation des mesures d'aides prises dans les années 1980 s'intègrent souvent dans la description d'un retour, d'un

---

renouveau de la région d'origine. Les diverses propositions d'aide, qui devaient permettre de poursuivre ou de retrouver le mode de vie pastorale, contenaient en effet, le plus souvent, une demande de localisation géographique, c'est-à-dire la mention d'un lieu d'origine. Les familles concernées entretenaient des liens avec certaines aires de pâturage, mais elles se sont vues alors contraintes de s'identifier géographiquement d'une manière nouvelle et résolue. C'était la condition pour recevoir une aide directe, c'est-à-dire une augmentation du cheptel, ou des « dons de développement » plus ou moins importants, tels que des puits, des bâtiments scolaires, des lieux de stockage et même, éventuellement, des habitations<sup>11</sup>.

Ces premières mesures, hormis la construction de puits, n'ont guère laissé de traces, mais elles ont permis aux nomades de faire connaissance avec les organisations de développement et, plus important encore, elles ont créé des localités<sup>12</sup>. Même dans les cas où ces « sites » étaient rapidement abandonnés et les éventuelles constructions tombées en ruine, une forme particulière de relation aux lieux s'est développée et a contribué à l'émergence de revendications territoriales. Ce changement dans la relation à l'espace a débouché en maints endroits sur des conflits entre des Wodaabe et des groupes touaregs voisins concernant les droits de propriété sur des puits.

Une autre conséquence de la sécheresse des années 70 et 80 a été la connaissance de la ville. En voyant leurs troupeaux décimés, les Wodaabe n'ont pas réagi en devenant sédentaires et en se lançant dans des activités agricoles, mais en adoptant des nouvelles formes de mobilité<sup>13</sup>. Ils ont intercalé, dans leurs déplacements pastoraux, de brefs séjours dans des villes, telles que Niamey, et des migrations saisonnières dans les pays voisins<sup>14</sup>. Au cours des deux dernières décennies, le spectre des activités des migrants urbains, en majorité des jeunes hommes, s'est élargi ; outre

---

<sup>11</sup> Outre diverses organisations religieuses, l'*American Development Bank* et, notamment l'*USAID*, s'occupaient dans la région de programmes relativement importants.

<sup>12</sup> Cf. sur les premiers contacts avec des programmes d'aide Paris 1981 ; voir aussi sur les projets de développement auprès d'autres groupes fulbe Kremling, 2004.

<sup>13</sup> Selon White, 1997, les conditions climatiques expliquent que les Wodaabe aient renoncé aux activités agricoles ; ceci est cependant mis en question par le fait que les membres d'autres groupes, notamment des Touaregs, se sont mis à cultiver la terre dans les mêmes régions géographiques.

<sup>14</sup> Cf. White, 1997 ; Boesen, 2007a et b ; sur les Fulbe au Burkina Faso voir Hampshire, 2002 ; en ce qui concerne les Touaregs, voir Klute, 1994. Sur les migrations urbaines d'autres populations nomades en Afrique voir Mohamed Salih, 1995.

---

l'occupation quasiment classique de gardiens de nuit et le commerce de souvenirs, on a vu apparaître des activités physiques dures comme, par exemple, la vente ambulante d'eau<sup>15</sup>.

Pour de nombreux Wodaabe, ces séjours en ville, et plus particulièrement à Niamey, leur permettent non seulement de gagner leur vie, mais aussi d'établir des contacts avec des experts du développement et avec des touristes, des photographes, à l'occasion, des ethnologues. L'intérêt que le public manifeste à leur égard depuis les sécheresses du Sahel, ne se limite pas aux victimes de catastrophe. Il inclut dans une mesure tout aussi importante le phénomène de culture exotique qu'ils représentent, et notamment les danses solennelles des jeunes hommes, qui ont, par exemple, fait l'objet d'un film de Werner Herzog tourné dans les années 1980<sup>16</sup>.

Les Wodaabe urbains, qu'on peut considérer comme des médiateurs entre leurs groupes et les agents de développement, vivent généralement de revenus sporadiques. Leurs aspirations économiques se concentrent souvent sur les voyages à l'étranger, en premier lieu en Europe, sur le commerce d'objets réalisés par des artisans nigériens et la présentation de danses « traditionnelles » dans des centres culturels ou lors de festivals africains. Lorsqu'ils sont en voyage, ils poursuivent plusieurs missions à la fois : ils associent leurs affaires privées à des tentatives plus ou moins systématiques de *networking* et de *fund raising*. Même si, jusqu'à présent, le nombre de ces hommes est réduit et que seuls quelques-uns parmi eux rencontrent le succès, ils constituent un modèle de réussite pertinent<sup>17</sup>. Au cours de ces dernières années, on a vu apparaître le type du Wodaabe-*traveller*, le jeune homme qui est à la fois commerçant, gardien d'un héritage culturel et représentant d'un groupe d'intérêts.

Les compétences et les activités de ces personnes sont généralement identifiées avec le savoir « moderne ». Les jeunes hommes, bien qu'ils n'aient pas bénéficié d'une éducation formelle et qu'ils soient pour la plupart illettrés,

---

<sup>15</sup> Le travail de gardien de nuit est aussi exercé par des membres de groupes nomades dans les villes d'Afrique orientale, cf. Talle, 1999. Les activités des Wodaabe dans le domaine du tourisme ont été influencées par des développements correspondants chez les Touaregs ; voir à ce sujet Davis, 1999.

<sup>16</sup> Cf. sur la représentation des nomades africains dans les média Bruner, 2002 ; Bollig et Heinemann, 2002.

<sup>17</sup> Les femmes Wodaabe sont extraordinairement mobiles et contribuent aux frais du ménage par leurs migrations saisonnières, qui les conduisent notamment dans diverses métropoles d'Afrique occidentale (cf. Boesen, 2007b, à paraître c), à quelques rares exceptions près, elles ne sont pourtant jusqu'à présent pas impliquées dans les voyages dans des pays non africains et dans les activités qui s'y déroulent.

---

représentent une nouvelle élite que les Wodaabe associent à l'instruction. Leur propre capital culturel est essentiellement leur « art corporel » et le cérémonial exotique de leurs danses de groupe et de leurs chants. Nous y reviendrons plus tard. Ce sont ces traditions culturelles (fulfulde : *finataawa*), qui leur ont permis d'entrer en contact avec le reste du monde et de transformer leur marginalité en un mode de participation.

## 1.5 - Les Wodaabe dans le processus de décentralisation

Dans le cas des Wodaabe, la marginalité était, ou est encore, également une attitude politique, ou plutôt une stratégie politique, tant par rapport à leur position dans les entités plus grandes - l'État colonial puis le Niger indépendant -, qu'au niveau des relations locales. Le manque croissant de terres rend cette stratégie inopportune. Les mesures de décentralisation et de démocratisation qui ont été prises au cours des dix dernières années au Niger, comme dans d'autres pays d'Afrique occidentale, sont un autre facteur de réorientation politico-territoriale.

Les structures administratives « traditionnelles », c'est-à-dire les structures mises en place par l'État colonial, s'appuient dans les régions méridionales du Niger sur une division territoriale, le partage en cantons. Les populations nomades des régions du nord, cependant, sont administrées sur la base de *groupements*, qui ne correspondent pas à des entités spatiales et qui ne peuvent donc pas constituer un point de départ pour la création de nouvelles communes territoriales<sup>18</sup>. De ce fait, dans la zone pastorale, les réformes de décentralisation se déroulent de manière particulièrement difficile et conflictuelle. Dans ce contexte, on voit naître au sein de l'ensemble de la population nomade le désir massif de fonder de nouveaux *groupements*, c'est-à-dire d'obtenir la reconnaissance de nouvelles *chefferies*. Les Wodaabe sont particulièrement touchés par ce développement. Alors qu'ils n'avaient constitué jusque là en propre que trois unités administratives, tous les lignages maximaux ont fondé en quelques années leurs propres *chefferies* et se sont ainsi constitués en *groupements* indépendants. Ce processus de formation politique, soutenu par l'État, apparaît à première vue être un anachronisme : une réforme administrative moderne, qui génère des chefs de tribu traditionnels. Dans les faits, ce processus a modifié la nature du *groupement* : il est devenu la manifestation des revendications territoriales d'une population

---

<sup>18</sup> Cf. sur la structure administrative coloniale au Niger Fuglestad, 1983, Spittler, 1982 ; sur la situation dans la zone pastorale, voir aussi Boesen, 2004.

---

qui est désormais étroitement associée à la notion d'unité spatiale. Ces revendications trouvent leur expression concrète la plus claire dans la création d'un siège de *chef de groupement* (fulfulde : *laamiido*). Ces localités nouvellement créées ont été fréquemment à l'origine de conflits avec d'autres groupes nomades au cours de ces dernières années<sup>19</sup>.

Une transformation fondamentale des relations territoriales est en train de s'accomplir aussi au niveau de l'exploitation de la terre. Outre la concurrence, sans cesse grandissante, au niveau des ressources, la mise en pratique graduelle du nouveau *code rural* est à l'origine d'une prise de conscience de l'existence de droits fonciers privilégiés, voire exclusifs. Le concept de « terroir d'attache », qui reconnaît la relation privilégiée qu'un individu (ou une famille) entretient avec un terrain qu'il exploite depuis des années, débouche sur l'idée qu'une fixation spatiale est nécessaire<sup>20</sup>. Dans un premier temps, cela n'aboutit pas forcément à la sédentarisation, mais une forme de fixation peut se réaliser par des mesures de « mise en valeur » des terroirs pastoraux, principalement par la construction de puits, qui deviendront ainsi un instrument de l'appropriation de la terre.

Tout cela n'entraîne pas seulement des transformations de la relation à l'espace, mais mène aussi à des rivalités au niveau de la répartition des zones de pâturage, chaque groupe ou, plus exactement, chaque famille, voulant s'assurer la maîtrise de son terrain par des aménagements adaptés et finalement par la sédentarisation. Des instances importantes dans la gestion de ces problèmes fonciers sont, outre les *commissions foncières* qui ont vu le jour un peu partout, les chefs traditionnels, et, parmi eux les *chefs des groupements* wodaabe nouvellement désignés. Leur présence ne suffit cependant pas à éviter que les Wodaabe voient leur forme d'exploitation pastorale de la terre de plus en plus compromise, du moins dans certaines régions. Le durcissement des conflits fonciers s'explique aussi par le fait qu'entre-temps la création de ce que l'on appelle des « concessions rurales » s'est traduite par la privatisation de fait de grandes zones de pâturage. Avec le soutien de moyens financiers publics - de la Banque mondiale et des ONG européennes -, on met en œuvre l'idée d'une modernisation et d'une intensification de la production laitière, soi-disant responsables au niveau écologique, en dérobant des zones de pâturage et des couloirs de passage indispensables aux populations nomades. Ces évolutions provoquent une concurrence acharnée pour l'accès aux ressources, si bien que quelques groupes Wodaabe ont été

---

<sup>19</sup> Comme exemple, on renvoie aux conflits entre les Wodaabe-Bi'i Koron'en et les Touaregs concernant le puits de Foudouk au nord de Tahoua.

<sup>20</sup> Voir Lund, 1998, sur l'utilisation de la terre et la réforme du droit foncier au Niger.

---

sommés par d'autres utilisateurs des terroirs de quitter certaines zones et de « retourner chez eux », c'est-à-dire dans la région de Sokoto, au nord du Nigéria<sup>21</sup>.

Compte tenu de ces conflits territoriaux, parfois dramatiques, et se déroulant sur diverses scènes, les réformes politiques proprement dites, à savoir la création de structures administratives décentralisées permettant la répartition des fonctions de participation et de décision, sont passées plus ou moins en arrière-plan pour les Wodaabe. Ces dernières années, ils ont montré plus d'intérêt pour le poste de *laamiido* (chef de groupement) que pour les postes de *conseiller* ou *maire* et, comme nous l'avons déjà mentionné, ils n'ont pratiquement nulle part obtenu de poste lors des premières élections communales. Peut-être doit-on considérer l'instauration des chefs de tribu traditionnels comme une forme de « modernisation retardataire » et comme un premier pas indispensable pour sortir de la marginalité politique. Un autre de ces pas, qui s'écarte également d'une participation politique proprement dite, est la création d'organismes de la société civile.

## 1.6 - Les associations Wodaabe et leurs manifestations spatiales

En l'espace de quelques années, une multitude de petites organisations ont vu le jour - *kawritel*, *sumpo*, *lelwal*... pour n'en citer que quelques-unes. Dans leurs statuts, ces associations se présentent simplement comme des organisations d'éleveurs. Dans les faits, toutefois, chacune peut être identifiée à un lignage minimal distinct, c'est-à-dire à un groupe patrilinéaire comptant quatre à cinq générations, dont elles constituent en conséquence les organes de représentation modernes. Leur création dépend donc, avant toute chose, des intérêts particuliers, à savoir des « besoins de développement » immédiats de ces groupes, ainsi que de la pratique des donateurs, qui s'adressent, avec leur approche « participative » et orientée vers les « groupes cibles », aux destinataires directs et les contraignent, pour ainsi dire, à s'auto-organiser.

La création formelle d'une association constitue un effort considérable pour les Wodaabe, qui ne sont pas capables de rédiger eux-mêmes les documents nécessaires. La mobilisation des membres ne présente, en revanche, généralement pas de difficultés. Leur motivation repose

---

<sup>21</sup> Ces développements récents font penser aux mouvements d'autochtonie dans d'autres régions de l'Afrique occidentale (cf. Bayart et *al.*, 2001), mais la base en est ici une conception nomade du lieu d'origine ou de la patrie qui se passe d'une relation spirituelle avec la terre comparable à celle entretenue ailleurs.

---

---

essentiellement sur la poursuite de leurs intérêts immédiats, par exemple, l'accès aux denrées alimentaires. La constitution d'une telle association ne représente donc pas un acte politique proprement dit, à la différence, par exemple, de la fondation d'AREN décrite plus haut. Une autre différence avec les *associations pastorales* mentionnées, consiste dans le fait que la plupart des associations wodaabe font explicitement référence à l'identité culturelle de leurs membres, c'est-à-dire au fait d'être Wodaabe. Elles se donnent en conséquence deux missions ou, plus précisément, deux légitimations : « promouvoir le pastoralisme » et « sauvegarder le patrimoine culturel ». Cette forme d'identification culturelle a certainement été inspirée, au moins en partie, par les relations avec l'extérieur, c'est-à-dire par l'entrée sur un marché culturel global, qui se confond dans une certaine mesure avec les « affaires de développement ». On peut cependant aussi y voir l'écho des formes traditionnelles d'interaction interne des Wodaabe, dans lesquelles le moment de l'auto-manifestation culturelle revêt aussi une grande importance.

Les associations et les ONG des Wodaabe ne remportent pas toutes le même succès dans leurs efforts d'obtenir des aides au développement. La présence spatiale d'un groupe peut entre-temps être considérée comme le critère décisif de succès, notamment la question de savoir si elle est implantée dans un endroit, c'est-à-dire, si elle a pu en prendre possession par le biais de certaines installations. Au cours des dernières années, toute une série de « centres » ou « sites » ont vu le jour et se sont développés en structures socio-spatiales durables. On peut voir, dans ces centres, des consolidations locales de groupes de parenté qui constituaient jusqu'alors des formations mobiles dont la composition variait avec les saisons (cf. Boesen, 2007a). Il faut souligner cependant que la sédentarisation ne se produit pas sous la forme d'un acte collectif de l'ensemble d'un lignage. Elle s'accomplit par des décisions individuelles qui sont souvent partielles, c'est-à-dire qui ne concernent qu'une partie de l'année ou uniquement certains membres d'une famille. Les centres présentent aussi des différences par rapport à leur formation spatiale. La distance entre les camps des familles individuelles (*gure*) varie, ainsi que la nature des installations, qui vont du campement nomade à un ensemble de bâtiments fixes. De plus, les implantations se distinguent, selon les commentaires de quelques Wodaabe, par le degré de bon voisinage et l'harmonie qui y règnent. L'inhabituelle cohabitation durable donne inévitablement lieu à des tensions et des conflits. Mentionnons par exemple que la stricte séparation spatiale qui règne entre les sexes dans les camps wodaabe mobiles, peut difficilement être reproduite dans des agglomérations de maisons d'argile, situées les unes à côté des autres. Des capacités

---

---

particulières de médiation et d'intégration sont donc indispensables dans ces centres, afin de permettre l'émergence progressive de nouvelles formes socio-spatiales, par exemple d'espaces publics utilisés communément.

Même si les implantations sont considérées comme les manifestations spatiales de différents lignages, elles sont néanmoins identifiées comme étant l'œuvre de personnes déterminées et associées aux projets et initiatives promus par ceux-ci et, dans cette mesure, à des relations et des règles sociales nouvelles. Les « fondateurs » ou *chefs* des implantations sont en général des jeunes qui appartiennent à la catégorie décrite comme les « Wodaabe-traveller », qui voyagent en Europe, établissent des contacts avec des organismes de développement et obtiennent des financements de projets. L'importance sociale de ces hommes est incontestable, leur position et leurs tâches au sein du centre ne revêtent toutefois pas la forme d'une fonction formelle, par exemple celle d'*ardo*, chef d'un lignage minimal. Les nouveaux groupements locaux ne font donc pas disparaître les relations lignagères, ils existent plutôt côte à côte avec des groupes de parenté comme deux ordres sociaux et deux entités qui se chevauchent en partie. Ce n'est que progressivement que l'on voit apparaître dans les centres, grâce notamment au contact avec les instances extérieures et les groupes environnants, la notion de communauté distincte et un besoin correspondant de représentation. La mutation, qui s'opère ici de manière pratiquement invisible, apparaît, par exemple, dans l'utilisation sporadique du titre de *mai gari* (hausa : « chef du village »), qui émerge, pour ainsi dire, à côté de l'*ardo*, le chef du lignage mobile.

## 1.7 - L'émergence d'une « nouvelle élite »

Comme nous l'avons déjà dit, les efforts de développement, qui ont été entrepris après la grande sécheresse des années 1980, et qui ont concouru massivement à la sédentarisation, n'ont pas donné les résultats escomptés. Bien que la plupart des Wodaabe aient dû s'adonner à des activités urbaines saisonnières, ils ont su préserver leur vie d'éleveurs nomades. À quelques rares exceptions près, ils ne sont pas devenus sédentaires. Néanmoins, les processus décrits ont eu un écho dans les développements sociaux et culturels au sein des communautés Wodaabe. Les changements, qui se sont opérés ici depuis les années 90 et qui ont leur manifestation socio-spatiale sous forme de centres Wodaabe de plus en plus nombreux, sont liés à l'apparition d'une nouvelle génération. Les représentants de cette nouvelle génération ont grandi

---

avec les offres de développement de l'extérieur, ou autrement dit, avec l'invitation directe à des changements et des innovations, et ils ont appris en même temps à se percevoir en tant que phénomène culturel et objet d'intérêt pour les médias modernes. Ils ont, pour ainsi dire, grandi avec d'un côté l'USAID et la GTZ et, de l'autre, les touristes et les photographes.

Les jeunes (fulfulde : *sukaabe*) d'aujourd'hui agissent dans un monde plus mobile dans son ensemble, dans lequel même un Bodaado illettré, auquel manque la connaissance d'une langue européenne, peut devenir cosmopolite, vivant en bordure du Sahara, à Niamey, parfois et pour quelque temps dans des endroits comme Anvers ou Osnabrück. Jusqu'ici, peu de Wodaabe entreprennent régulièrement des voyages en Europe et établissent ainsi des liens directs entre ces différents mondes. Parmi eux seuls quelques-uns interviennent comme protagonistes du changement. Ils sont toutefois sur la voie de constituer une élite, devenir des *big men*, comme il n'y en a jamais eu parmi les Wodaabe<sup>22</sup>. Cette élite est récente et ses activités économiques et sociales sont modernes en ce sens qu'elle participe aux processus globaux d'échange. En revanche, le fait que la jeunesse remplisse ici d'importants devoirs de représentation et de communication, n'est pas nouveau.

Dans les ouvrages de sciences sociales, la jeunesse apparaît en général associée à l'idée de changement social et culturel, aux phénomènes de conflit et à la protestation<sup>23</sup>. Elle l'est davantage dans le contexte africain, où les jeunes, ces derniers temps, ont surtout été identifiés à la crise de la société et à des formes de déchéance<sup>24</sup>. En comparaison, les activités des jeunes wodaabe semblent anachroniques. Leurs formes d'expression, qui relèvent du contexte des relations traditionnelles ou « tribales », n'en méritent pas moins que l'on s'y intéresse<sup>25</sup>. Limitons-nous à mentionner ici les danses de groupe des jeunes hommes, spectaculaires, qui ont lieu lors des grandes rencontres solennelles de lignages (*ngaanyka*). Les spectateurs européens ou américains

<sup>22</sup> Cf. Loftsdottir, 2002, sur le développement de nouvelles différences économiques et sociales au sein des communautés Wodaabe.

<sup>23</sup> Cette notion de jeunesse, qui est fondamentalement liée au concept occidental d'adolescence, s'exprime dans un intérêt prioritaire pour les « subcultures » jeunes ; Amit-Talai et Wulff, 1995 ; voir aussi sur la jeunesse chez les Fulbe du Bénin Boesen, 1999.

<sup>24</sup> Les thèmes de recherche de prédilection sont la violence, la criminalité et la guerre ; ainsi que la maladie, surtout le SIDA ; cf. entre autres Diouf et Collignon, 2001, Honwana, 2005.

<sup>25</sup> Sur la culture de jeunesse des Wodaabe voir Boesen (à paraître b) ; Loncke, 2006, Lassibile, 2006.

les connaissent par des *coffee table books* ou films documentaires, dans lesquels elles sont qualifiées de « concours de beauté » masculins (cf. Beckwith et van Offelen, 1983 ; Bovin, 2001). En réalité, elles sont un médium important d'intégration et de cohésion sociale, en ce qu'elles rassemblent les membres de plusieurs lignages maximaux et permettent ainsi la conclusion de relations matrimoniales exogames.

Dans le contexte qui nous occupe, il y a lieu de constater que les jeunes Wodaabe disposent de facultés qui leur permettent d'établir des relations sociales d'une importance fondamentale pour la communauté - pour leur propre famille et lignage ainsi que pour l'ensemble des Wodaabe. Les qualités esthétiques et morales exprimées dans « l'art corporel » de jeunes hommes et la connaissance culturelle conservée dans leurs chants et d'autres textes rituels, sont des médias d'interaction au sein du groupe wodaabe et des moments d'auto-réflexion collective. Elles représentent aussi une base pour des relations avec l'extérieur. La rencontre avec des Européens ou des Américains, que ce soit dans un camp au Niger ou lors d'un spectacle culturel à Paris, se fait, en ce qui concerne les Wodaabe, avec la conviction que ces danses et ces chants masculins<sup>26</sup> intéressent les gens, leur plaisent et que cela peut constituer le fondement de relations intimes et durables<sup>27</sup>.

La participation des Wodaabe aux rapports mondiaux et aux transactions modernes ainsi que leur implication dans des efforts de développement sociopolitique se fondent donc sur des compétences qui n'ont pas grand-chose à voir avec les ressources des élites éduquées que l'on assimile habituellement aux protagonistes de la société civile. La question se pose alors de savoir quelles sont les possibilités d'agir dont les jeunes Wodaabe disposent réellement dans le monde complexe des forces régionales et nationales et des intérêts mondiaux dont les conséquences locales sont de plus en plus sensibles ; et quels sont les objectifs que les nouveaux « guides » et les associations qu'ils ont créées se sont fixés ?

Outre l'obtention de mesures d'aide directe, les activités de ces associations consistent essentiellement en la création d'infrastructures, telles que l'installation de puits, la construction d'écoles, de banques de céréales, de

<sup>26</sup> Sur les formes d'expression esthétique des femmes Wodaabe, qui n'ont pas pu être décrites ici, voir Boesen, 2008b.

<sup>27</sup> Les Wodaabe ressemblent aux Dogon décrits par Beek, 2003 dans le sens que l'intérêt que les touristes leurs portent est en parfaite harmonie avec leur auto-perception. Leur attitude ouverte et leur disposition de se présenter à d'autres divergent cependant de la notion classique de *pulaaku*, de la « foulanté », qui affirme que les Fulbe seraient avant tout caractérisés par une grande retenue et par la honte ou la pudeur (cf. Boesen, 1999 ; Virtanen, 2003).

banques aliments bétail, etc. Ces « aménagements » entraînent une modification des groupes sociaux ; les groupes de parenté deviennent des associations et développent peu à peu un caractère spatial. Alors que la fixation relative des groupes dans l'espace était d'abord considérée comme un effet concomitant du « développement », l'obtention des aménagements de développement constitue aujourd'hui plutôt une stratégie de sédentarisation, ou plus précisément, d'appropriation des terres. Les projets d'aides des années 80 et 90, dont les objectifs étaient d'assurer la subsistance des populations et l'utilisation durable des ressources, n'abordaient qu'indirectement la question des droits politico-territoriaux. Actuellement, en revanche, on la retrouve au centre du travail des associations Wodaabe. Peut-on parler ici d'un « processus d'apprentissage » ? Les associations Wodaabe se sont-elles libérées, dans une certaine mesure, des intérêts particuliers - puits individuels, aide alimentaire, etc. - et sont-elles devenues des organismes d'auto-organisation et de représentation de la société civile ?

## 2 - DJINGO - « COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DES ÉLEVEURS NOMADES DU NIGER »

Pour approfondir l'analyse du mode de fonctionnement et des possibilités des organisations mises en place par les Wodaabe, nous avons choisi de focaliser notre attention sur les développements les plus récents à travers l'examen d'un collectif créé en 2003, et qui nous a conviés, au printemps 2008, à participer à un « atelier ».

### 2.1 - Fusion et scission

Pour l'observateur extérieur, l'évolution des nouvelles organisations fondées par les Wodaabe oscille depuis le milieu des années 90 entre unification et scission. Ce processus est illustré par l'exemple d'une coopérative, créée en 1993 pour favoriser la commercialisation de leur production artisanale. Les membres de cette coopérative, appartenant tous à un même lignage maximal, ont géré en commun un magasin de vente de souvenirs au centre de Niamey. Après quelques années certaines familles ou lignages restreints y avaient installé leurs propres échoppes, si bien que l'entreprise communautaire a été dissoute.

---

Il faut chercher les raisons de cet échec non seulement dans la précarité du commerce de souvenirs dans la ville de Niamey<sup>28</sup>, mais aussi dans les conditions socio-structurelles. Le lignage maximal représente une catégorie identitaire importante, et a également une signification sociale et rituelle, comme le montrent les assemblées solennelles, la pratique de l'endogamie ou l'efficacité des normes de solidarité dans les cas de conflits. Dans la vie de tous les jours, il n'est toutefois pas perçu comme une communauté d'action économique et sociopolitique. Une telle communauté correspond plutôt au lignage minimal, c'est-à-dire à un groupe patrilinéaire remontant à quatre ou cinq générations. Le lignage minimal est vécu, à certaines périodes de l'année du moins, comme un groupe migratoire, c'est-à-dire une unité sociale mobile, et il constitue souvent une unité administrative (*tribu*). Les liens plus étroits qui unissent ses membres entravent les aspirations organisationnelles au niveau du lignage maximal, comme il ressort clairement de l'exemple de la coopérative commerciale.

On observe une évolution semblable dans le domaine des associations pastorales. En quelques années, on a constaté une prolifération foudroyante du nombre d'associations, si bien qu'on pourrait avoir l'impression que chaque lignage minimal a créé sa propre *association*. Dans ce secteur aussi, il y a des impératifs externes en jeu, notamment les exigences des bailleurs de fonds. Les conditions structurelles ont également une grande importance ; la segmentation au sein des groupes de parenté se reflète dans la dynamique structurelle des nouvelles organisations. Outre les scissions, on peut observer des efforts de rassemblement et la création de groupes d'intérêts plus vastes. Un exemple en est les fusions, qualifiées de « collectifs », qui cherchent à regrouper les nombreuses organisations d'éleveurs et à coordonner leurs activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dans ce contexte, on doit mentionner le *Collectif des Associations Pastorales du Niger* (CAPAN) créé en 2000<sup>29</sup>. Comme son nom l'indique, le CAPAN se veut être le rassemblement national de toutes les associations d'éleveurs. Toutefois, les Fulbe y sont majoritaires, aussi bien en

<sup>28</sup> Entre-temps, le commerce de souvenirs s'est avéré peu lucratif pour les Wodaabe ; leurs échoppes dans les rues de Niamey ont presque toutes disparues.

<sup>29</sup> Des exemples de ces aspirations sont aussi les premières organisations d'éleveurs du Niger, l'AREN et le FNEN-daddo. Ces deux associations ont pu s'établir au niveau national et cherchent en outre à promouvoir le rassemblement international des éleveurs, et plus particulièrement des organisations fulbe. En tant que membres de l'AREN ou du FNEN-daddo, les Wodaabe ont pris part depuis la fin des années 90 à des activités interrégionales et internationales, telles qu'aux assemblées de l'*Association pour la Promotion et l'Élevage au Sahel et en Savanne* (APESS) au Burkina Faso.

---

ce qui concerne le nombre d'associations membres, qu'en ce qui concerne les fonctionnaires. Alors qu'au début les diverses organisations wodaabe étaient également réunies sous le toit commun offert par le CAPAN ils ont entre-temps créé leur propre collectif, considérant que leurs intérêts spécifiques, à savoir les intérêts des groupes nomades vivant dans la zone *pastorale*, n'étaient pas suffisamment pris en compte par le CAPAN. Le *Collectif des Associations des Éleveurs Nomades du Niger* (aussi appelé *Djingo*), qui a vu le jour en 2003 sur l'initiative de Wodaabe de la région d'Agadez et de Nord-Tahoua, s'est très rapidement ancré dans l'ensemble de la zone wodaabe en créant des bureaux locaux. Il se présente aujourd'hui comme le collectif national des organisations wodaabe, bien qu'il soit en principe ouvert à d'autres organisations nomades, comme, par exemple, celles que les Touaregs ont créées.

La description de ce collectif met en évidence le processus d'oscillation entre intérêts communautaires et intérêts particuliers que l'on peut observer simultanément à différents niveaux : Wodaabe, Fulbe du Niger, Fulbe internationaux, nomades à l'échelle mondiale. Pour des observateurs extérieurs, comme les experts du développement, ce mouvement continu entre intégration et dissolution apparaît comme un frein au développement qui doit être surmonté. Mais si, d'un côté, le principe de la fusion est défendu dans l'objectif du renforcement des groupes par l'unité, les intervenants extérieurs, en prônant l'avènement de la société civile, stimulent au contraire les processus de division. Le discours unitaire des organisations de développement, c'est-à-dire l'idée d'une homogénéisation des intérêts, s'inscrit toutefois à l'encontre du principe segmentaire des Wodaabe pour qui le processus récurrent d'unification temporaire et de séparation constitue une pratique normale ancrée dans leur structure sociale. C'est pourquoi, contrairement à la majorité des experts du développement, ils ne perçoivent pas comme un indice d'échec la fluctuation qui caractérise les centres nouvellement créés.

## 2.2 - Ethnicité et société civile

Le problème des regroupements se complique encore du fait qu'en règle générale, les groupes Wodaabe entretiennent depuis longtemps des relations politiques et sociales avec certains groupes Touaregs (et *chefferies*) dans les zones qu'ils occupent et que celles-ci peuvent s'opposer aux demandes internes de solidarité. Lors des divergences récentes concernant la création de

---

structures administratives décentralisées, de tels conflits de solidarité se sont souvent exacerbés. La naissance du collectif Wodaabe donne un aperçu de la complexité des processus d'appartenance et de démarcation qui se déroulent ici. Comme le nom « Djingo » l'indique, le collectif signifie regroupement. Celui-ci s'opère sur la base de l'identification ethnique : seules les associations Wodaabe en font partie (jusqu'à présent). Son fondement laisse toutefois apparaître une différenciation intra-ethnique, à savoir la distinction par rapport aux groupes fulbe (*Fulbe Raneebe*), qui implique également une démarcation régionale et écologique du sud du pays. Cela signifie que la création de Djingo recèle un potentiel d'identification interethnique - nomades du Nord - et du regroupement politique correspondant. Cette communauté régionale ou socioprofessionnelle de nomades présente cependant, de son côté, des problèmes spécifiques, qui sont apparus lors de la création de Djingo. D'après le récit du président de cette organisation, l'évolution des festivités de la *cure salée*, qui se déroulent chaque année dans les environs de la ville de Ingal à la fin de la saison des pluies<sup>30</sup>, a donné une impulsion importante à la fondation d'une organisation Wodaabe englobante. Ces rassemblements des groupes pastoraux de la région sont devenus un événement important, permettant aux diplomates, aux organisations de développement et aux touristes de faire connaissance avec la richesse culturelle et en même temps avec des besoins de développement des populations nomades. Le fait que les cures salées aient adopté le caractère de festivités touarègues a poussé ce Bodaado à créer sa propre cure salée dans un site de son groupe proche d'Ingal<sup>31</sup>. Cette entreprise a d'abord rencontré une certaine hostilité, mais a finalement été couronnée de succès. La deuxième année, sa cure salée - aussi appelée « assemblée générale » - a été légitimée, pour ainsi dire, par la visite de politiciens régionaux et nationaux.

L'évolution évoquée ici reflète la situation politico-sociale explosive dans laquelle l'ensemble des Wodaabe et des autres groupes nomades du Niger se trouve actuellement. Comme nous l'avons signalé, les mesures de décentralisation et le nouveau code rural - et en anticipation également la *loi pastorale* en voie d'être élaborée - ne sont pas sans influence sur les aspirations territoriales des divers groupes. Les esprits des Wodaabe et

---

<sup>30</sup> Ces rencontres se rattachent à la coutume des éleveurs de conduire leurs animaux dans les plaines salées pendant la saison des pluies.

<sup>31</sup> Ce type de festivités alternatives avait déjà eu lieu à de multiples reprises, mais elles étaient généralement liées aux rencontres saisonnières de certains lignages Wodaabe et n'étaient de ce fait pas perçues comme une concurrence explicite à la cure salée d'Ingal.

---

d'autres éleveurs s'échauffent actuellement surtout du fait de l'installation ou de la menace d'installation de *ranchs*, c'est-à-dire de vastes zones de pâturage quasi privées. Un autre facteur qui influence les évolutions actuelles est la résurgence de la rébellion touarègue. Depuis 2007, les attaques violentes sont à nouveau à l'ordre du jour. La vie quotidienne des familles de nomades est perturbée par un banditisme criminel qui est en nette recrudescence depuis que les activités des rebelles ont repris<sup>32</sup>. L'attitude des Wodaabe par rapport à la rébellion est ambiguë. Ils condamnent les actes de violence, mais font également preuve de compréhension et de respect pour les rebelles qui luttent pour un juste partage de la richesse nationale dont la plus grande part provient de la zone du désert occupée par les Touaregs. Les Wodaabe considèrent donc l'insurrection des Touaregs comme une confirmation de la légitimité de leurs propres efforts de participation. Cela a des répercussions sur la rhétorique des activistes qui reprennent les mots d'ordre de la rébellion et de l'importance de son caractère résolu (« continuer la lutte »). Certains vont même, parfois, jusqu'à évoquer l'éventualité de rejoindre les rebelles.

Dans le cas présent, l'ethnicité ne représente qu'un moment d'identification parmi d'autres - fut-il central<sup>33</sup>. L'appartenance régionale et socioprofessionnelle des nomades ainsi que leur situation politico-sociale constituent également une base d'identification sur laquelle repose la création de nouvelles organisations. Ce dernier aspect revêt une importance particulière pour les activistes Wodaabe et leur démarche politique : la marginalité sociale du groupe est devenue une ressource symbolique.

### 2.3 - Les *leaders* de Djingo

Les instigateurs du collectif Djingo sont un petit groupe d'hommes qui incarnent le prototype du Bodaado « moderne » et qui ont beaucoup voyagé. Ils sont représentatifs de la nouvelle génération de Wodaabe à laquelle le contact avec les experts, les touristes et les médias a, pour la première fois, donné la possibilité de sortir dans le monde et de se montrer capables de représenter leur

<sup>32</sup> La plupart des Wodaabe se sont montrés inquiets en réaction au projet d'instauration d'une garde civile qui avait été soulevé dans la communauté d'éleveurs de la région de Tchintabaraden au début de l'an 2008, parce qu'ils craignent que les activités de ces vigilants ne visent pas uniquement les bandits, mais se retournent aussi contre des propriétaires de troupeaux indésirables.

<sup>33</sup> En ce qui concerne le lien entre société civile et ethnicité, voir Hagberg, 2004.

---

communauté à l'étranger. Leurs biographies sont marquées de manière décisive par le fait qu'ils sont, grâce à des contacts personnels, arrivés en Europe au début ou au milieu des années 1990. Leurs voyages étaient en rapport avec des opportunités commerciales et/ou des invitations à des spectacles de danse, mais ils les ont également mis en rapport avec des activistes du développement et des organisations de la société civile. Certains d'entre eux ont voyagé en tant que représentants d'un « peuple menacé » et se sont produits, par exemple, devant des Indiens d'Amérique du Sud ou des Sâmes.

À l'époque, la construction de ces rapports avec d'autres a nécessité des efforts considérables de la part des Wodaabe, et il en est de même encore aujourd'hui. Car, bien que ces jeunes hommes disposent de facultés et de ressources culturelles qui leur facilitent les contacts avec l'extérieur, leur manque d'instruction est un handicap majeur. En dépit de ces carences, ils ont réussi à acquérir un certain degré de professionnalisme. À l'heure actuelle, beaucoup de Wodaabe connaissent les structures organisationnelles et les procédures élémentaires qui ont cours dans le monde du développement international et ils sont capables d'analyser les rapports politico-économiques qui les fondent. Ils sont donc, dans une certaine mesure, devenus des « experts du développement ». Certains des responsables du travail du collectif sont en outre réputés pour avoir adopté les principes et les procédures propres aux Européens. Ils font (ou laissent faire) des rapports de toutes leurs activités, si bien que ni l'argent, ni les autres types d'aide ne peuvent disparaître dans la nature sans laisser de traces. Même s'ils ne savent ni lire ni écrire, leur travail fait montre d'un savoir moderne ce qui lui garantit une crédibilité certaine. C'est ce qui explique, selon les Wodaabe, au moins en partie leur succès.

## 2.4 - Un atelier de réflexion

On comprendra mieux la nature des activités de ces organisations Wodaabe, les objectifs qui animent leurs membres et les opportunités qu'ils saisissent, en analysant un rassemblement organisé par Djingo. Depuis sa fondation, en 2003, le collectif Djingo a tenu régulièrement des assemblées générales. Ces « assemblées générales des Wodaabe du Niger » ont vu le jour, comme on l'a dit, dans le but de créer une alternative aux *cures salées*. Comme ces dernières, elles se déroulent à la fin de la saison des pluies, donc en harmonie avec le cycle annuel pastoral, mais elles ont lieu dans des endroits chaque fois différents, tourment entre les sites d'installation des Wodaabe, dans le but de donner une meilleure visibilité de ces localités et de leur évolution.

---

Les assemblées générales sont en effet un mélange de fête traditionnelle, de forum d'échange, de folklore et de spectacles touristiques qui attirent beaucoup de monde. Les organisateurs eux-mêmes le qualifient de « forum social, économique et culturel ». L'aspect culturel - danses, présentation de la culture matérielle domestique et de l'artisanat, courses de chameaux - représente ici bien plus qu'un programme d'encadrement pour des discours officiels, des tables rondes et des séminaires. Les deux aspects identitaires qui, dans les rapports avec les organismes de développement, sont depuis plusieurs décennies déjà déterminants - culture exotique, d'une part, victimes d'une crise et destinataires d'aide ou de « développement », d'autre part - sont ici intimement liés. Toutefois, il faut souligner que les rencontres se joignent aux fêtes traditionnelles. Ces assemblées générales qui concernent l'ensemble de la communauté des Wodaabe, ne sont alors qu'un événement solennel de plus, à côté des grands rassemblements de lignages et des rencontres interlignagères *worso* et *ngaanyka*. Ici, les Wodaabe présentent leurs danses et leurs manifestations féminines (cf. Boesen, à paraître a) non pas pour un public étranger mais pour eux-mêmes ; ils font la fête comme ils l'ont toujours fait. Même si les invités, les politiciens, les experts internationaux et les touristes obligent à prendre des précautions, la plupart des Wodaabe vivent ces rassemblements nouveaux comme des événements familiaux, qui se déroulent dans leur monde, la brousse (*ladde*), et dont ils sont les acteurs principaux. En revanche, la réunion, qui est abordée dans ce qui suit, est d'une toute autre nature.

Au printemps 2008, un « atelier de réflexion » sur le thème « Menaces et opportunités pour le développement du pastoralisme au Niger » a été organisé dans le chef-lieu provincial de Tahoua<sup>34</sup> par le *Collectif des Associations des Éleveurs Nomades du Niger* (Djingo) avec le soutien du service de développement allemand ded/GTZ. La GTZ avait organisé plusieurs ateliers du même type sur le pastoralisme au cours des années précédentes dans le cadre de son programme « Lutte contre la pauvreté » (LUCOP). L'objet de cet atelier, qui n'était pas mentionné de manière explicite dans le titre, était le code rural, et, plus particulièrement, l'utilisation pastorale de la terre et la question très actuelle et délicate de l'apparition de ranchs quasi privés. Les organisateurs Wodaabe ne concevaient pas non plus ce rassemblement comme un forum de réflexion ordinaire, mais également comme l'affirmation d'une volonté politique, à savoir comme une réaction aux appropriations de territoires déjà effectuées ou imminentes. Pour certains d'entre eux, il était

<sup>34</sup> Je n'ai pas seulement pu assister aux deux premiers jours de la manifestation mais j'ai été aussi présente lors de rencontres préparatoires.

---

important d'assumer personnellement, et dans un discours officiel, une position claire par rapport au projet de loi sur le pastoralisme qui était sur le point d'être voté.

Des délégations des différentes chefferies de Wodaabe et d'autres groupements nomades avaient été invitées à l'atelier, ainsi que des représentants d'organisations pastorales. Sont venues s'y ajouter des organisations de développement nationales et internationales et la représentante d'une initiative globale d'éleveurs. Le programme de plusieurs jours a vu la contribution d'experts reconnus en matière de droit rural et d'utilisation de la terre, par exemple, un exposé détaillé de la nouvelle législation rurale par le secrétaire permanent du Code Rural et une présentation d'un collaborateur du DED sur les avantages de l'élevage mobile par rapport aux *ranching systems*. L'atelier s'est donc distingué à plusieurs égards des habituels rassemblements qui se tiennent dans la brousse. Les participants avaient été invités personnellement, le programme consistait en des exposés d'experts, et la manifestation culturelle en une pièce de théâtre pédagogique. Les femmes étaient absentes. Le choix du lieu accentuait la différence par rapport aux grands rassemblements festifs : un campus universitaire tout neuf et encore inutilisé, situé aux portes de la ville de Tahoua.

L'énorme contraste entre les deux localités, l'implantation Wodaabe et le campus universitaire, symbolise en quelque sorte la disparité entre la brousse et le monde moderne. Le fait aussi que le lieu de la connaissance moderne, qui ne remplissait pas encore la fonction pour laquelle il avait été construit mais donnait déjà l'impression d'avoir été abandonné, ajoutait une note presque absurde à cette différence, était approprié à la nature de l'événement. Les invités qui avaient fait le voyage étaient en majeure partie des Wodaabe illettrés, devant lesquels se tenaient des exposés détaillés sur le fondement juridique ou écologique et économique de leur mode d'économie nomade. Les conférences étaient en langue française accompagnées d'une traduction rudimentaire en hausa et d'une présentation de données statistiques, abondantes, par *Power Point*. En revanche, le discours d'un représentant de Djingo, prévu dans la phase préparatoire, dans lequel la position du collectif par rapport à la situation du droit rural, devait être exposée de façon claire et nette - également en langue française - n'a pas eu lieu. Cette présentation critique ne doit pas laisser à penser que les exposés offerts lors de cet atelier n'étaient pas compréhensibles pour les Wodaabe. Ils ont donc sans doute été utiles, mais il est apparu à l'évidence qu'un véritable échange était impossible lors de la rencontre.

---

---

Face à l'ampleur des connaissances exposées par les experts, même les plus engagés parmi les Wodaabe sont restés pratiquement sans voix. Le commentaire d'un Bodaado âgé, exprime sans doute l'opinion d'un grand nombre des personnes présentes : « Seuls ceux qui souffrent avec leurs animaux dans la brousse connaissent les vrais problèmes et non pas ceux qui rentrent dans les avions ». Confronté aux connaissances des autres, ce vieil homme a invoqué l'expérience immédiate de la souffrance vécue en unité avec le bétail. C'est ainsi qu'a été exprimée la différence entre les connaissances ; celle des nomades dans la brousse est de nature élémentaire, incontestable et non transmissible. L'objection du vieux Bodaado ne s'adressait manifestement pas seulement aux intervenants étrangers et à la légitimité de leur savoir, mais également aux jeunes « experts » Wodaabe. C'est eux qui prennent l'avion au lieu de rester dans la brousse avec le bétail. Cette dichotomie entre la vie de berger d'une part, et les voyages au loin et la vie en ville d'autre part, est souvent évoquée lorsque le travail, la connaissance et l'autorité des jeunes Wodaabe mobiles sont mises en cause. Mais le fossé, qui se creuse ici, peut aussi être exprimé dans une autre perspective, c'est-à-dire à partir du point de vue des Wodaabe *travellers*.

Au cours de la manifestation, les responsables du collectif ont été confrontés à plusieurs reprises à la question de savoir ce qu'était, en fait, un « atelier », et qui était autorisé à participer à ce type de réunion. Cette question a donné lieu à des controverses parmi les hommes. Il ne s'agissait pas tant du problème de la transmission des savoirs, que des formes, du comportement adéquat des participants et de la conception d'un public pertinent. Les controverses entre les hommes ont été, dans une certaine mesure, exprimées par l'opposition entre l'« atelier » et la « cure salée ». Alors que certains trouvaient que, lors d'un atelier aussi, une participation nombreuse est souhaitable et que le respect dû aux personnes âgées de leur propre groupe doit être maintenu, d'autres pensaient que seuls des participants sélectionnés devaient être accueillis. Enfin certains avaient trouvé particulièrement choquant le personnage quasi archétypique du vieux Bodaado avec son bâton sur les épaules et sa bouilloire en fer, dont le bruit cliquetant dérangeait l'assemblée. Les deux attributs incriminés, le bâton et la bouilloire, symbolisent la vie des bergers. Pour de nombreux Wodaabe modernes, ils symbolisent également l'absence de progrès. Ils considèrent que tant qu'ils permettront que ces choses anachroniques seront exhibées dans un atelier, ils ne devraient pas s'attendre à ce qu'on les respecte.

Une autre preuve du manque de qualification d'un des participants à l'atelier fut l'utilisation inappropriée d'un titre, plus précisément, son auto-

---

appellation de « président des éleveurs ». Un incident qui, de l'avis de certains, exposait le groupe entier à la raillerie. Cet exemple est symptomatique de l'insuffisance qui caractérise la plupart des Wodaabe, y compris ceux qui séjournent en ville et qui ont beaucoup voyagé, à savoir une maîtrise insuffisante de la langue française et le problème plus général de l'illettrisme. Cette carence collective<sup>35</sup> explique peut-être pourquoi le problème des langues n'a pas du tout été évoqué dans le cadre de l'atelier, personne n'ayant demandé que l'on utilise le fulfulde, alors que la traduction simultanée des exposés français en hausa était très rudimentaire et que, de surcroît, de nombreux Wodaabe n'ont qu'une connaissance élémentaire du hausa.

Le mécontentement, provoqué par l'attitude de certains participants à l'atelier, fait apparaître très clairement le dilemme auquel la nouvelle élite Wodaabe se trouve confrontée. Les jeunes hommes se voient contraints de prendre leurs distances par rapport aux bergers de la brousse et, dans les faits, ils s'éloignent aussi de plus en plus des expériences et connaissances de ces derniers - du bâton de berger et de la bouilloire. En même temps, en entrant en contact avec le monde extérieur, ils se voient confrontés de manière de plus en plus douloureuse à leur propre insuffisance. C'est ainsi que le souhait exprimé par certains de pouvoir exposer leur propre position dans un discours en langue française lors de l'atelier n'a pas été exaucé.

Le fait que les possibilités de participation des Wodaabe soient limitées a été paradoxalement confirmé par la présence de la représentante d'une initiative globale des éleveurs. Cette initiative, un projet d'« advocacy and capacity building » lancé par le PNUD, a pour objectif essentiel la promotion de la communication, à travers un réseau d'informations, de congrès internationaux, de banques de données, etc. D'après la représentante de cette initiative, ces formes de communication ne permettront pas, de toute façon, d'échanger avec le collectif des Wodaabe puisqu'ils ne comprennent pas le français et encore moins l'anglais. Lors d'événements internationaux - des congrès d'éleveurs, des festivals africains, notamment - les Wodaabe ne sont actuellement perçus que comme un phénomène culturel car ils mettent en scène leurs danses, leurs chants et leur remarquable art corporel. Ici comme lors des rassemblements de lignages dans la brousse où les jeunes danseurs représentent également des acteurs importants, ce n'est pas en premier lieu le savoir discursif qui compte mais la force symbolique et esthétique. Les

---

<sup>35</sup> L'actuel ministre de l'intérieur de la République du Niger, un Bodaado cultivé et haut gradé de l'armée, qui a déjà occupé plusieurs postes politiques, constitue une des rares exceptions à ce manque de formation scolaire.

---

réunions dans la brousse (*ngaanika* et *worso*, et les *assemblées générales*), dont on a déjà parlé, permettent à la fois la discussion, l'échange, l'instruction (fulfulde : *daddo*) et la danse ou le jeu (*fijo*). L'atelier de Tahoua peut donc se comprendre comme une étape dans le processus de séparation de ces deux sphères, une séparation, qui, pour les Wodaabe, mène à une perte de la parole. On peut supposer que ce silence est une situation passagère, car le prochain changement de génération s'accompagnera sans doute de progrès manifestes au niveau de l'éducation dont on peut déjà déceler les signes précurseurs : les enfants Wodaabe fréquentent désormais les établissements scolaires, et certains d'entre eux ont aujourd'hui déjà eu l'occasion de jouer le rôle de traducteur ou de scribe. Toutefois, les fils perdent dans le même temps au moins une partie du potentiel d'expression de leurs pères. On remarque déjà que certains renoncent à l'un des signes principaux de la beauté du jeune Bodaado qui était aussi une marque identitaire importante : la longue chevelure tressée avec art, sans laquelle le jeune homme ne peut pas s'aligner avec les autres danseurs.

L'exemple des Wodaabe du Niger jette une lumière critique sur le *credo* selon lequel le progrès social ne peut advenir que par le renforcement de la société civile. Il est vrai qu'il montre que l'encouragement massif de ce type d'organisation en question peut permettre à une population marginale d'atteindre un certain degré de participation au niveau sociopolitique comme au niveau culturel. Mais il montre aussi que ce discours pénètre dans de larges domaines de la vie sociale, où il rend obsolètes des formes essentielles de communication et d'autoréflexion propres aux cultures locales : les groupes de parenté se transforment en ONG, les *cures salées* et les cérémonies de *ngaanyka* sont de plus en plus remplacées par des *ateliers*.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMIT-TALAI Vered, WULFF Helena (dir.), 1995, *Youth cultures. A cross-cultural perspective*, Routledge, Londres, 240 p.
- AZARYA Victor, 1994, « Civil society and disengagement in Africa » in Harbeson John W., Rothchild Donald et Chazan Naomi (dir.), *Civil society and the state in Africa*, Lynne Rienner, Boulder, p. 83-100.
- AZARYA Victor, 2001, « The nomadic factor in Africa : Dominance or marginality » in Khazanov Anatoly M. et Wink André (dir.), *Nomads in the sedentary world*, Curzon, Richmond, p. 250-284.

- 
- BAYART Jean-François, GESCHIERE Peter et NYAMNJOH Francis B., 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale*, 10, p. 177-194.
- BECKWITH Carol, OFFELEN Marion van, 1983, *Nomads of Niger*, Abradale Press, New York, 224 p.
- BEEK Walter E. A. van, 2003, « African tourist encounters. Effects of tourism on two African societies », *Africa*, 73, p. 251-289.
- BIERSCHENK Thomas, 1989, « 'Vorwärts mit der Tradition der Fulbe'. Die Genese einer ethnisch-politischen Bewegung in der VR Benin », *Sozialanthropologische Arbeitspapiere*, 20 (Institut für Ethnologie, Freie Universität Berlin), Berlin.
- BOESEN Élisabeth, 1999, *Scham und Schönheit : Über Identität und Selbstvergewisserung bei den Fulbe Nordbenins*, Bayreuther Beiträge zur Afrikaforschung, 14, Lit Verlag, Hambourg, 280 p.
- BOESEN Élisabeth, 2004, « Identität und Pluralität. Die Fulbe in Zentralniger », *Paideuma*, 59, p. 102-126.
- BOESEN Élisabeth, 2007a, « Pastoral nomadism and urban migration. Mobility among the Fulbe Wodaabe of Central Niger » in Hahn Hans Peter et Klute Georg (dir.), *Cultures of migration. African perspectives*, Lit Verlag, Berlin, p. 31-60.
- BOESEN Élisabeth, 2007b, « Des localités nomades - Les 'maisons' Wodaabe en brousse et en ville » in Boesen Élisabeth et Marfaing Laurence (dir.) *Les nouveaux urbains dans l'espace Sahara-Sahel. Un cosmopolitisme par le bas*, Karthala, Paris, p. 169-188.
- BOESEN Élisabeth, (à paraître a), « Gleaming like the sun. Aesthetic values in Wodaabe material culture », *Africa*, 78.4.
- BOESEN Élisabeth, (à paraître b), « Tribal culture, world culture, youth culture. Wodaabe dancers on multiple stages », *Sociologus* (special issue on "Youth in Africa. Creating and transforming knowledge", sous la direction d'Élisabeth Boesen).
- BOESEN Élisabeth, (à paraître c), « Wodaabe women and the outside world » in Freitag Ulrike et Oppen Achim von (dir.), *Translocality. Challenging the "Local"- "Global" Dichotomy*, Brill, Leiden.
- BOLLIG Michael, HEINEMANN Heike, 2002, « Nomadic savages, ochre people and heroic herders. Visual presentations of the Himba of Namibia's Kaokoland », *Visual Anthropology*, 15, p. 267-312.
- BONFIGLIOLI Angelo Maliki, 1988, *Dudal. Histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de Wodaabe du Niger*, Cambridge University Press, Cambridge, 293 p.
-

- 
- BOVIN Mette, 2001, *Nomads who cultivate beauty: Wo'daa'be dances and visual arts in Niger*, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, 110 p.
- BRUNER Edward M., 2002, « The representation of African pastoralists. A commentary », *Visual Anthropology*, 15, p. 387-392.
- COMAROFF John, COMAROFF Jean, 1999, « Introduction » in Comaroff John et Comaroff Jean (dir.), *Civil society and political imagination in Africa. Critical perspectives*, University of Chicago Press, Chicago, p. 1-43.
- COMAROFF John, COMAROFF Jean (dir.), 1999, *Civil society and political imagination in Africa. Critical perspectives*, University of Chicago Press, Chicago, 336 p.
- DAVIS Élizabeth A., 1999, « Metamorphosis and the culture market of Niger », *American Anthropologist*, 101, p. 485-501.
- DIOUF Mamadou, COLLIGNON René, 2001, « Les jeunes du sud et le temps du monde: identités, conflits et adaptations », *Autrepart*, 18, p. 5-15.
- DUPIRE Marguerite, 1970, *Organisation sociale chez les Peuls*, Plon, Paris, 624 p.
- FUGLESTAD Finn, 1983, *A history of Niger. 1850-1960*, Cambridge University Press, Cambridge, 275 p.
- HAGBERG Sten, 2004, « Ethnic identification in voluntary associations: the politics of development and culture in Burkina Faso » in Englund Harri et Nyamnjoh Francis B. (dir.), *Rights and the politics of recognition in Africa*, Zed Books, Londres, p. 195-218.
- HAGBERG Sten, 2005, *Organising Fulbe-ness. Livelihoods and civil society in Burkina Faso* (unpublished lecture, MPI Halle, October 2005).
- HAMPSHIRE Kate, 2002, « Fulani on the move: seasonal economic migration in the Sahel as a process », *Journal of development studies*, 38, p. 15-36.
- HANN Chris, 1996, « Introduction: Political society and civil anthropology » in Hann Chris et Dunn Élizabeth (dir.), *Civil society. Challenging Western Models*, Routledge, Londres, p. 1-25.
- HONWANA Alcinda, 2005, « Innocent & Guilty - Child-Soldiers as Interstitial & Tactical Agents » in Alcinda Honwana et Boeck Filip de (dir.), *Makers & Breakers. Children & Youth in Postcolonial Africa*, James Currey, Oxford, p. 31-52.
- KEANE John, 1998, *Civil society. Old images, new visions*, Stanford University Press, Stanford, 208 p.
- KLUTE Georg, 1994, « Flucht, Karawane, Razzia. Formen der Arbeitsmigration bei den Tuareg » in Laubscher Matthias S., Turner Bertram (dir.), *Systematische Völkerkunde* (Völkerkundetagung 1991, München), Akademie-Verlag, München, p. 197-213.
-

- 
- KREMLING Verena, 2004, *Zu kalt um aufzustehen? Einflüsse von Identität und Weltbild auf die Entwicklungszusammenarbeit mit Fulbe-Viehhaltern im Liptako (Burkina Faso)*, Centaurus, Herbolzheim, 370 p.
- LASSIBILE Mahalia, 2006, « Les danses *woDaaBe* entre spectacles touristiques et scènes internationales : les coulisses d'une migration chorégraphique », *Autrepart*, 40, p. 113-129.
- LEWIS David, 2002, « Civil society in African contexts. Reflections on the 'usefulness' of a concept », *Development and change*, 33, p. 569-586.
- LOFTSDÓTTIR Kristin, 2001, « Where my cord is buried. Wodaabe use and conceptualisation of land », *Journal of political ecology*, 8, p. 1-24.
- LONCKE Sandrine, 2002, *Ligneages et lignes de chant chez les Wodaabe du Niger*. Unpublished doctoral thesis; Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Paris, 410 p.
- LUND Christian, 1998, *Law, power and politics in Niger. Land struggles and the rural code*, Lit Verlag, Hambourg, 252 p.
- MOHAMED Salih M. A., 1995, « Pastoralist migration to small towns » in Baker Jonathan et Aina Tade Akin (dir.), *The migration experience in Africa*, Nordiska Afrika Institutet, Stockholm, p. 181-196.
- PARIS Patrick, 1981, *Le meeting de Jesus. Itinérances... en pays Peul et ailleurs* (tome 2), Société des africanistes, Paris, p. 247-268.
- SPITTLER Gerd, 1982, *Verwaltung in einem westafrikanischen Bauernstaat. Das koloniale Französisch-Westafrika 1919-1939*, Franz Steiner, Wiesbaden, 208 p.
- TALLE Aud, 1999, « Pastoralists at the border: Maasai poverty and development discourse in Tansania » in Anderson David M. et Broch-Due Vigdis (dir.), *The poor are not with us. Poverty and pastoralism in Eastern Africa*, James Currey, Oxford, p. 106-124.
- VIRTANEN Tea, 2003, *Performance and performativity in pastoral Fulbe culture*, Dissertation Thesis, Research Series in Anthropology, University of Helsinki, Helsinki, 273 p.
- WHITE Cynthia, 1997, « The effect of poverty on risk reduction strategies of the Fulani nomads in Niger », *Nomadic Peoples*, N.S., 1, p. 90-107.
-



---

# Associations islamiques et enjeux démocratiques au Mali. De l'affirmation identitaire à la contestation de l'État et des institutions internationales

*Danielle Jonckers*

## RÉSUMÉ

*Les nombreuses associations islamiques en œuvre au Mali, en milieu rural ou urbain, s'inscrivent dans la démocratie laïque, la modernité et le rapport au monde. Elles sont en majorité nationales et financées par les adhérents pour lesquels elles représentent un moyen d'affirmer leur identité musulmane. Elles expriment un large éventail d'options et ont une portée politique, même si la législation interdit de créer des partis politiques religieux. Elles rendent possible des recompositions des rapports de pouvoir qui permettent de contester ou, au contraire, de renforcer les liens d'autorité entre les femmes et les hommes, les jeunes et les vieux, les citoyens et l'État. Certaines répondent à une soif de justice sociale. Elles coexistent bien entendu avec des formes non religieuses de sociabilité et d'actions en réseaux internationaux, tels les forums sociaux, les confédérations paysannes et les radios libres, très dynamiques au Mali.*

## ABSTRACT

*The numerous Islamic associations at work in Mali, in rural or urban surroundings, are in keeping with secular democracy, modernity and their relationship with the world. They are mostly national and funded by the members, for whom they represent a means to affirm their Muslim identity. They express a wide range of options and have a political implication, even if the law prohibits the creation of religious political parties. They make possible the reconfiguration of power relations that can challenge or, conversely, strengthen the bonds of authority between men and women, young and old, citizens and the state. Some respond to a thirst for social justice. They coexist well with non-religious forms of sociability and actions in international networks, such as social forums, farming confederations and free radios, which are very dynamic in Mali.*

---

---

La profusion des associations islamiques et leur présence dans la vie publique révèlent la vitalité du mode associatif et la complexité des dynamiques politiques et religieuses actuellement en œuvre au Mali. Elles s'inscrivent dans la diversité des pratiques associatives qui apparaît à la fois comme révélateur et vecteur de changements socio-économiques à l'échelle locale, en milieu rural ou urbain, et dans le rapport au monde.

Les associations islamiques ne se livrent pas au prosélytisme, la majorité de la population étant musulmane. Elles expriment un large éventail d'options des plus conservatrices aux plus contestataires et ont une portée politique, même si la pensée musulmane sépare religion et politique et si, au nom de la laïcité, la législation malienne interdit de créer des partis politiques religieux. Elles ne constituent pas des ordres religieux mais reflètent l'existence de divers courants musulmans aussi bien mystiques que réformistes ou fondamentalistes. Ces courants naissent, disparaissent ou coexistent sans mettre en question l'unicité de l'islam, au Mali comme ailleurs dans le monde. S'y référer rend possible des recompositions des rapports de pouvoir et des identités qui permettent de contester ou, au contraire, de renforcer les liens d'autorité entre les femmes et les hommes, les jeunes et les vieux, les citoyens et l'État.

La majorité des associations islamiques présentes au Mali sont nationales et financées par les adhérents pour lesquels elles représentent un moyen d'affirmer leur identité musulmane. Les préoccupations de certaines ne se limitent pas au domaine religieux mais s'étendent aux questions politiques, économiques et sociales. Elles émanent de la base et non de confréries ou de marabouts de la scène politique ainsi qu'on l'observe au Sénégal<sup>1</sup>.

L'association la plus populaire au Mali, Ançar Dine<sup>2</sup>, répond à une soif de justice sociale et à un nouvel ordre mondial. Ses adhérents expriment des alternatives dans un contexte politico-économique national et international contraignant. Leurs engagements coexistent bien entendu avec des formes non religieuses de sociabilité et d'actions en réseaux internationaux, tels les forums sociaux, les confédérations paysannes et les radios libres, très dynamiques au Mali. Nous envisagerons ces différents mouvements pour situer le recours au religieux dans l'expression des revendications sociales qui, faut-il le préciser ne sont pas fondamentalement religieuses.

---

<sup>1</sup> Voir bibliographie indicative Samson (2005 : 353-366).

<sup>2</sup> Ainsi orthographié par l'association.

---

---

## QUESTIONS DE MÉTHODE

Notre approche anthropologique repose sur l'analyse de données de différentes sources qui permettent de cerner les contextes historiques, culturels et sociopolitiques au niveau translocal et international : celles de nos enquêtes participantes poursuivies au Mali et celles issues des publications de différentes disciplines ainsi que des archives coloniales consultées à Dakar (ANS), Bamako (ANM) et militaires à Vincennes (SHAT) ou des documents officiels. Depuis 1971, nous menons des recherches dans la région cotonnière du sud-est du Mali. Ce choix écarte les découpages culturalistes ou ethnistes qui masquent l'ampleur des dynamiques en œuvre concernant l'ensemble du Mali et comparables à celles d'autres pays. Il porte sur une aire historique et économique déterminée mais les populations, elles, se situent dans le monde, innovent ou résistent, en s'inspirant des relations qu'elles entretiennent, depuis des siècles, au-delà de frontières, entre elles, avec les pouvoirs locaux et étatiques ainsi qu'avec les religions spécifiques ou avec l'islam. Il vise à restituer les initiatives aux ruraux et à contrebalancer l'importance conférée aux citadins et aux lettrés ou aux figures religieuses par nombre de recherches sur les mouvements islamiques, menées dans les villes.

Nous partageons pendant de longs mois la vie quotidienne des gens qui par fidélité aux relations anciennes, contribuent à ce que l'on nous accepte dans tous les milieux y compris les associations islamiques. Des adhérents nous y emmènent bien que nous fréquentons les cultes de possession dont nous poursuivons également l'étude. Ils font admettre notre présence d'occidentale et de non-musulmane à d'autres qui présupposent l'opposition à leurs projets. La présence de l'ethnologue est toujours l'objet de représentations qui suscitent la méfiance, voire le rejet. Ces réactions, particulièrement courantes sur un tel sujet, rendent indispensables la démarche réflexive, la conscience des interférences de nos statuts sur le déroulement de l'enquête dont les perturbations peuvent être sources d'enseignements tout autant que les avancées (Pezeril, 2007). Invoquer la référence idéologique à l'islam, même si cela fait écho aux discours des musulmans eux-mêmes, n'a de pertinence qu'en tenant compte de situations historiques précises.

Nous mettons en avant les réalités vécues et les initiatives individuelles par rapport aux aspects doctrinaires, normatifs ou idéologiques inhérents au politique et au religieux voire à la recherche. Nous utilisons également la caméra comme carnet de note imagé mémorisant des implications personnelles. Nos hôtes la considèrent comme notre outil de travail, ils la désignent d'ailleurs comme notre houe (*daba*) et veillent à ce que, comme la

---

---

leur, nous l'ayons toujours avec nous. Que nous l'utilisions ou non n'interfère pas sur ce qu'ils font et ils ne se mettent pas en scène. Nous leur remettons des documents filmés et écrits ou les confions à ceux qui peuvent les leur montrer, les lire ou simplement les conserver. Pour eux comme pour nous, notre travail consiste à essayer de comprendre ce qui se passe et à transmettre ce qui nous semble important à leurs yeux ou aux nôtres.

L'analyse des associations islamiques dans la longue durée et le souci de profondeur historique s'imposent pour percevoir la complexité des trajectoires politiques et socioculturelles des membres de ces mouvements et évaluer l'importance de leur émergence du tout. C'est donc, dans la continuité d'enquêtes antérieures que se situe notre contribution au projet de recherche PRANO, financé par l'ANR, dont les observations se sont déroulées lors de deux séjours de trois mois de 2005 à 2007. Elles ont été menées dans une commune rurale et dans la ville de Koutiala à partir des implications des villageois dans des institutions et manifestations politiques et religieuses. Nous n'avons pas présumé l'importance de celles-ci, nous les avons découvertes au fur et à mesure de leur pratique. Nous n'avons pas questionné les gens, nous avons été à leur écoute au jour le jour et nous les avons accompagnés à l'association islamique Ançar Dine, aux cours de religion musulmane des femmes et à ceux des enfants, aux prêches publics, à la grande prière et au sacrifice de la Tabaski mais également aux conseils villageois et communaux, aux campagnes électorales et congrès de partis politique (LJS et SADI) ainsi que dans les studios de radios libres et associatives (Kayira, Wassa et Yeredon), partis et radios présents localement mais d'importance nationale. À Koutiala nous avons écouté les propos du procureur et du juge, de membres influents de l'Union nationale des associations des femmes musulmanes du Mali, de députés et de journalistes de radio. À Bamako, nous avons suivi ceux de femmes ministres et de refoulés de pays d'émigration réunis en Association malienne des Expulsés.

Nous veillons à respecter l'anonymat et à ne pas donner tribune aux gens de pouvoir afin de ne pas interférer sur les enjeux en cours. L'étude de l'association Ançar Dine n'a pas été déterminée par son envergure internationale mais par le fait qu'elle a pris son essor en milieu rural parmi les musulmans du sud-est du Mali. Ce mouvement et ses membres sont en constante évolution et son développement participe d'autres formes d'action qu'il convient également d'analyser.

---

---

## EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE : MULTIPARTISME, MOUVEMENTS SOCIAUX, RADIOS LIBRES ET ASSOCIATIONS ISLAMIQUES

Au Mali, les jeunes et les femmes ont été à l'origine de l'insurrection de 1991 qui mit fin à vingt-trois ans de dictature et permit l'instauration d'une démocratie parlementaire décentralisée et laïque. Leur mouvement n'a aucune dimension religieuse. Nous ne pouvons oublier les écoliers et les adolescents qui, dans la capitale Bamako, se lancent le 20 janvier à l'attaque des lieux symboliques du pouvoir de l'argent : les pharmacies, les villas et les bâtiments publics qu'ils pillent, détruisent ou brûlent, pendant deux jours. Il y a des centaines d'arrestations dont des dizaines d'enfants de moins de douze ans et plusieurs morts. Le mouvement s'arrête brusquement mais le 20 mars la force juvénile explose cette fois dans le sud et le centre du pays. Il gagne à nouveau la capitale le 22 mars. Les jeunes affrontent le feu de l'armée. Le 23, les femmes bravent à leur tour le pouvoir, bousculent les hésitations des hommes et marchent sur le palais présidentiel. La foule grossit, conduite par des mères portant le deuil de leurs enfants tombés sous les balles. La majorité des manifestants n'appartiennent à aucune association. Les affrontements sanglants avec les forces de l'ordre se poursuivent malgré les tueries. Le 25 mars le cinéaste Cheick Oumar Sissoko coordonne les associations opposées au régime en Mouvement Démocratique. Le 26, une partie de l'armée entre en insurrection sous la conduite du Lieutenant Colonel des parachutistes Amadou Toumani Touré, dit ATT, qui arrête le Président Moussa Traoré. Elle rend hommage au Mouvement Démocratique qui après leur rencontre confie à ATT la présidence du Comité de transition du salut du peuple. ATT organise la Conférence nationale et promulgue en 1992 la constitution adoptée par référendum. Suivent des élections présidentielles libres et transparentes auxquelles ATT et tous ceux qui assurent la transition ne peuvent se présenter. L'archéologue Alpha Oumar Konaré est élu Président le 26 avril 1992.

La constitution s'ouvre sur un préambule engageant à « rester fidèle aux idéaux des victimes de la répression et des martyrs tombés sur le champ d'honneur pour l'avènement d'un État de droit et de démocratie pluraliste ». Elle comporte des articles garantissant les droits fondamentaux, la forme républicaine et la laïcité de l'État ainsi que le multipartisme. Elle confère au peuple le droit à la désobéissance civile et considère tout coup d'État ou *putsch* comme un crime imprescriptible contre le peuple malien.

---

---

Les partis politiques, les syndicats, les associations et les médias prennent immédiatement leur essor. Ils permettent aux individus de se dégager des anciennes relations de dépendance, fondées sur l'alliance, la parenté et les réseaux de clientèle. Par ailleurs, ces liens se maintiennent sans être figés et l'on peut les solliciter selon des stratégies personnelles ou collectives et selon les circonstances, éventuellement pour activer des projets démocratiques.

## Limites du multipartisme

Plus d'une centaine de partis voient le jour et des élections sont organisées régulièrement. Les Maliens qualifient leur système de « multipartisme intégral ». Malheureusement, les partis, les députés, les maires et leurs adjoints s'engagent dans la politique politicienne où le jeu démocratique se limite, comme en Occident, à l'alternance. Le premier président élu assume deux mandats ensuite Amadou Toumani Touré, qui assura la transition en 1991-1992, est élu en 2002 et une coalition de partis le reconduit en 2007 tandis que la population déçue par ceux qu'elle a portés au pouvoir après l'insurrection s'abstient à 65 % de voter ! Aujourd'hui, les partis n'offrent plus aucun espoir de changement social (Brenner, 1993a : 74) à l'exception du parti SADI (Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance) créé en 1996 pour défendre les idéaux du mouvement insurrectionnel. Ce parti représente l'opposition à l'Assemblée Nationale où il a formé un groupe parlementaire de neuf députés mobilisés pour la cause des couches les plus défavorisées, particulièrement des paysans qui constituent près de 80 % de la population et des travailleurs des mines d'or. Lors de déclarations publiques, son Secrétaire général, le docteur Mariko ancien *leader* de l'association des élèves et étudiants qui prit activement part à la chute du régime dictatorial, dénonce la privatisation et le bradage des secteurs vitaux de l'économie nationale (eau, électricité, transport, télécommunications, huilerie, compagnie cotonnière,...). Ses propos sont captés avec attention en milieu rural par le relais des radios libres. Il rappelle que les organisations paysannes se sont prononcées contre l'introduction des OGM, qui rendent l'achat des semences brevetées obligatoire. Il présente des analyses économiques approfondies et dénonce les conséquences sociales de l'orientation ultralibérale cependant adoptée à l'unanimité par les autres partis.

Pour nombre de députés, indépendamment de leurs convictions ou des revendications sociales, le parti se réduit souvent à un moyen d'acquérir des revenus, ce qui annihile toute opposition. Le financement des partis par l'État

---

favorise le consensus. Il faut noter l'absence d'étiquette politique du chef de l'État, du Premier ministre et de la moitié des membres du gouvernement. Leurs programmes se conforment aux plans d'ajustement structurel, dictés par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui obligent l'État à se désengager. Ils privatisent tous les domaines, l'accès à la terre, à l'eau, à la santé et à l'éducation, laissent l'extraction de l'or et du pétrole à des investisseurs étrangers, imposent les OGM et entravent l'émigration. Les entreprises étrangères bénéficient d'exemptions fiscales pendant cinq ans privant ainsi l'État et les collectivités locales de ressources. Ces mesures, intitulées cyniquement « développement durable » et « de lutte contre la pauvreté », augmentent peut-être la productivité et profitent à une minorité mais accentuent à l'évidence la paupérisation de la majorité de la population (Traore, 1999, Ziegler, 2005). Leur application conditionne l'accès aux crédits mais accroît la dette. Les anciennes relations de pouvoir politico-économiques n'ont pas disparu et certaines s'articulent avec les milieux d'affaires internationaux. Limiter l'exercice démocratique à ce tableau reviendrait à oublier la capacité associative des Maliens et la force des mouvements sociaux en relation avec d'autres dans le monde.

## Forums et mouvements sociaux

Les citoyens mettent en œuvre une démocratie participative particulièrement dynamique au regard de ce qui se passe dans les démocraties occidentales où la dimension participative demeure marginale. Les revendications des plus démunis, comme celles du Mouvement des Sans Voix ou de l'Association malienne des Expulsés, portent au niveau international. Des intellectuels contribuent à faire connaître ces actions défensives telles l'essayiste et ancienne ministre Aminata Traoré (*op. cit.*) et le cinéaste mauritanien Abderrahmane Sissako qui les met en scène dans le film *Bamako* sorti en 2006. Les manifestations d'envergure internationale s'amplifient (Amin et *alii* ; 2002, Ziegler, 2002). Elles s'opposent aux institutions financières.

Le Forum des peuples, contre-sommet africain du G8, se tient chaque année au Mali depuis 2002. Il rassemble des délégations des mouvements sociaux du monde entier qui interpellent les politiques et proposent des alternatives diffusées sur un site internet<sup>3</sup>. Le Forum social mondial s'est tenu

---

<sup>3</sup> <http://www.forumdespeuples.org/>

---

au Mali en 2006 et 2008. En 2007 a lieu le Forum pour la souveraineté alimentaire où l'on revendique le droit à décider des politiques agricoles sans en référer à l'Occident et où l'on s'oppose aux OGM. Ce contre-sommet de la FAO rassemble des mouvements paysans du monde entier tels *La Via Campesina*, le Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest ou la Confédération paysanne de José Bové ainsi que le Comité national des organisations paysannes professionnelles maliennes (CNOP).

Les associations, les espaces d'interpellation se multiplient au Mali. Ils expriment les résistances aux politiques nationales contraintes par les institutions internationales FMI, BM, OMC, FAO ou G8. L'association malienne APES, Action pour l'environnement et la santé, porte plainte en justice pour dommages sur l'environnement et les populations. Elle réclame des milliards aux sociétés minières et envisage d'aller au tribunal de La Haye. Des marches sont organisées, en 2006 par la Coalition pour la protection du patrimoine génétique malien (COPAGEN) pour résister à l'introduction des OGM, exigée par la Banque mondiale, et valoriser le savoir agricole local. Rappelons qu'il y a vingt ans, les cultivateurs maliens héritiers d'une civilisation agraire, pratiquaient encore l'agroforesterie et assuraient non seulement leur autosuffisance alimentaire, mais également deux ans de réserves (Jonckers, 1995b) ! Certes ils étaient déjà confrontés aux dures lois du marché de la production cotonnière (Jonckers, 1987) mais ils se heurtent actuellement à une paupérisation croissante. Ils sont surendettés par les coûts de production du coton qui dépassent leurs revenus et dépossédés du contrôle de leurs moyens de production dans une région classée hier pôle économique.

Ces forums et associations altermondialistes répercutent l'importance des mouvements sociaux au niveau international. Mais les paysans eux-mêmes ne s'y rendent pas. Afin d'être entendus des politiques, ils s'expriment directement sur les ondes des radios locales qui ont une audience nationale. Certains analysent leur situation en des termes comparables à ceux des altermondialistes tandis que d'autres privilégient le mode religieux et se réfèrent aux premiers temps de l'islam pour mener l'opposition aux abus du libéralisme économique. Derrière leur idéologie religieuse, ce qu'ils demandent c'est le respect des droits humains ainsi que le souligne Burgat (2005). Ces tendances qualifiées d'islamisme « ... ne sont pas aussi antinomiques à l'humanisme de "notre modernité démocratique" que nous avons (...) besoin de le croire » (Burgat, 2002 : 209). Elles font partie de la vie démocratique tout autant que les courants soutenus par l'Occident.

---

---

## Radios libres et associatives

La radio, dite « maison de paroles » *kuma so*, même limitée à l'antenne nationale, a toujours eu de l'importance, ses avis ou ses communiqués s'inscrivent dans la culture de l'oralité. Au renversement de la dictature, la conférence nationale et les procès des responsables politiques sont retransmis intégralement et suivis attentivement. Dès le changement de régime, des militants mettent en place une association de radios libres avec le soutien matériel et financier de la population. À la suite de la libéralisation de la communication audiovisuelle, les radios prolifèrent, qu'elles soient privées, associatives, ou commerciales, elles coexistent avec la radio nationale publique. Les émissions d'origines locales ou internationales, rurales ou urbaines traitent de tous les domaines. La radio à transistor constitue le moyen d'information et de communication le plus adapté aux villages dépourvus d'électricité. Le Mali compte un maximum de radios rurales, plus de 200 en 1997, et seul le risque de saturation des réseaux en limite le nombre (Tudesq, 2002). Les radios s'édifient dans des conditions artisanales mais les émissions sont transmises par satellite. Les villages s'approprient ce mode de communication. Les auditeurs les plus démunis se cotisent et forment des clubs pour les radios qui les informent et leur donnent la parole.

Les radios peuvent à la fois être des outils d'information et/ou de propagande, de prosélytisme (Damome, 2007). Certes, la radio et la télévision nationales sont monopolisées par la présidence ou des représentants de pays ou d'instances internationales influençant ses objectifs et de nombreuses radios privées appartiennent à des partis politiques ou des associations religieuses qui financent en plus des émissions conventionnelles sur d'autres chaînes. Mais des radios privilégient les programmes éducatifs et d'information qu'elles réalisent ou qu'elles relaient de la Deutsche Welle, RFI, Radio Canada etc. D'autres se distinguent par des préoccupations sociales. Ainsi, Wassa, la radio du LJS, un parti qui soutient la majorité, diffuse cependant un journal quotidien réalisé par son Secrétaire général qui, attentif aux difficultés des paysans, donne une lecture critique de l'actualité et relaie RFI.

Les paysans financent eux-mêmes les radios associatives. C'est le cas de Yeredon et de Kayira qui offrent également à leurs adhérents de les guider dans leurs problèmes judiciaires ou médicaux qui se multiplient avec la privatisation. Yeredon « connais-toi toi-même » ou « la voix des femmes » est une radio libre en partenariat avec la Deutsche Welle, Radio Canada et Radio

---

---

Nederland. Son équipe pratique le journalisme et le théâtre, elle réalise des pièces radiophoniques sur les préoccupations des femmes, sur leur émancipation et l'entraide. Le jeudi, jour de marché, elle cède l'antenne aux cultivateurs qui évoquent la privatisation, la baisse du cours du coton et la hausse des prix des intrants qui accentuent la pauvreté. Mais comme le constate le journaliste : « même si nous faisons des émissions critiques c'est le gouvernement qui décide ! ».

Kayira « aube nouvelle » fut une des premières stations à émettre en 1992. Sept stations voient le jour dont celle de Koutiala. Elles représentent des pôles de vigilance démocratique, informent et donnent la parole en particulier à ceux à qui on la dénie. Les auditeurs appellent d'ailleurs Kayira « La Radio des Sans Voix ». Celle-ci les tient informés de la vie locale, nationale et internationale. Elle dénonce toutes les formes d'exploitation et est présente dans toutes les luttes, celles des mineurs, des chômeurs, des expulsés ou des paysans. La région de Koutiala compte une multitude de clubs très organisés et constitués en réseau national. Chaque village désigne un responsable sur la base de son intégrité et qui jure de ne transmettre à la radio que des informations fiables. Le parti d'opposition SADI s'est construit autour de la radio Kayira, mais celle-ci conserve son indépendance. Proche de l'Association malienne des Droits de l'Homme, son réseau constitue un contre-pouvoir. Mais ces radios de proximité se heurtent parfois à la répression des autorités locales.

Les partenaires radiophoniques de la première heure qui émettent ailleurs dans le monde s'associent aux radios maliennes pour la défense des droits humains et économiques, la protection de l'environnement et la lutte contre la paupérisation. Ils combinent les émissions d'information et les programmes musicaux des différentes cultures. Des associations et des médias étrangers altermondialistes appuient les initiatives maliennes de groupes de base en les faisant connaître et en renforçant leurs capacités médiatiques électroniques. C'est le cas d'Alternatives Canada, d'Alterinter qui favorisent la communication entre les mouvements sociaux du monde entier. Ils produisent et publient les analyses des répercussions des processus de mondialisation sur les populations. Ils soutiennent le réseau de radios Kayira dont ils font connaître les actions et avec lequel ils partagent leurs données. Radio Kayira les diffuse de même que celles du « Monde diplomatique » ou de « Là-bas si j'y suis » de France Inter, qui donnent la parole aux gens en lutte et aux chercheurs comme Jean Ziegler. Ce sont des femmes et des hommes non scolarisés qui, au village, m'ont amenée à écouter radio Kayira, à m'y rendre avec eux et à suivre aujourd'hui en France leurs mobilisations par Internet. Ce site donne une visibilité mondiale aux mouvements sociaux mais le coût de l'informatique ne le rend accessible qu'à quelques citoyens et dans peu de villes au Mali.

---

---

Les radios associatives favorisent l'expression démocratique et, quelle que soit leur orientation politique, toutes accordent un temps aux religions. Dès sa création, Kayira donne la parole au prêcheur Haïdara d'Ançar Dine interdit dans les mosquées pour ses critiques des politiques et religieux corrompus. Il est à noter qu'au nom de la liberté d'expression, les radios n'exercent pas de contrôle sur les messages religieux qui contrastent parfois avec leur ligne éditoriale. Les associations islamiques dans le but de promouvoir la religion musulmane veillent à émettre sur différentes radios afin d'occuper toutes les plages horaires y compris celles des radios non religieuses avec des sentences où les revendications sociales occupent peu de place.

## Expressions des associations islamiques

Les porte-parole des associations islamiques, au même titre que ceux de tout autre mouvement, s'expriment publiquement et peuvent être invités dans les débats politiques nationaux comme représentant la société civile à condition de ne pas s'opposer à la laïcité de l'État. Ceux qui critiquent des institutions ou des autorités le font en termes moraux d'impureté ou de corruption mais ils traduisent avec une relative lucidité la déception de la population qui plaçait sa confiance dans le nouveau régime. Les associations islamiques génèrent de ce fait une mobilisation plus grande que celle des partis mais il leur est interdit de tenir des réunions politiques et de donner publiquement des consignes de vote lors de leurs rencontres ou dans des lieux saints, ainsi qu'on l'observe au Sénégal bien que, depuis 2000, ces injonctions, *ndigël*, y soient remises en question par les fidèles eux-mêmes (Seck, 2008 : 65). La constitution malienne est laïque et des lois strictes interdisent l'usage politique des institutions religieuses et l'usage religieux d'instances politiques<sup>4</sup>. Les associations islamiques doivent comme les autres suivre une procédure légale d'enregistrement au ministère de l'Intérieur comportant le dépôt de la charte de principes, la liste des membres du conseil d'administration, du bureau exécutif et l'adresse du siège. Les membres paient une cotisation et ont une carte d'adhésion. Les adhésions à ces associations où les femmes et les jeunes sont particulièrement engagés, relèvent du libre choix individuel. Elles peuvent être une alternative aux partis et syndicats ou se combiner avec la participation à ceux-ci. Ces associations fondées par les citoyens se distinguent de celles instituées par l'État.

---

<sup>4</sup> Voir les lois 61-86, AN-RM, 21-7-1961, art 22 du Code civil et celles relatives aux associations 38, AN-RM, 5-8-2004.

---

---

## USAGES POLITIQUES DU RELIGIEUX

Les associations islamiques s'avèrent particulièrement présentes dans le tissu sociopolitique actuel malgré l'interdiction de mener carrière ou campagne politique en leur nom. Ce qui n'empêche pas leurs membres d'avoir des contacts avec les politiciens ou de s'engager en politique. L'État lui-même, en dictature comme en démocratie, institue une association ayant autorité religieuse, tout en préservant la laïcité. Il ne s'agit pas pour l'État d'islamiser les institutions mais d'avoir, comme il l'a pour les chrétiens, un interlocuteur unique représentant l'ensemble des musulmans, soit 80 à 90 % de la population, qui compte par ailleurs des adeptes de cultes de possession également reconnus et protégés par la loi. Nous développerons dans la troisième partie la question de l'identité musulmane mais précisons d'emblée que les musulmans du Mali sont d'orthodoxie sunnite et de l'école de droit malékite mais dépourvue de valeur juridique. L'islam sunnite majoritaire dans le monde sépare religion et politique, idée difficile à faire admettre actuellement (Burgat, 2002 : 201) bien que les musulmans eux-mêmes s'y emploient dans de nombreux pays et que des chercheurs le mentionnent<sup>5</sup>. Dépourvu de structure cléricale, il a des religieux indépendants qui n'entretiennent que des rapports indirects avec le pouvoir. Ce qu'oublie trop souvent ceux qui considèrent comme caractéristique de l'ensemble nord- et ouest-africain le système sénégal-mauritanien, fondé sur les réseaux confrériques de personnalités musulmanes étroitement liées au pouvoir économique-politique, et développé sous la colonisation française (Robinson, 2004). Des relations croisant l'économique, le politique et le religieux existent au Mali comme ailleurs, mais elles relèvent de stratégies ponctuelles et non d'un système.

### Enjeux nationaux et internationaux des associations islamiques de l'État

L'institution par l'État d'une association islamique nationale vise à maintenir sous contrôle les tendances d'opposition des divers courants qui animent les différents ordres de l'islam sunnite. Pour canaliser l'ordre wahhabiyya qui s'oppose aux ordres établis et mettre fin aux violences commises contre ses adeptes, le régime dictatorial crée, en 1981,

---

<sup>5</sup> Pour des références bibliographiques voir notes 30 et 31 (Burgat, 2002 : 201)

---

---

l'Association malienne pour le Progrès et l'Unité de l'Islam, l'AMUPI sur le modèle du parti unique en vigueur. L'AMUPI s'en prendra par la suite violemment à l'association Ançar Dine critique à l'égard des autorités religieuses et politiques corrompues. La persistance de cette opposition amènera le régime démocratique à fonder, en 2002, le Haut Conseil Islamique pour intégrer ces deux associations avec les autres mouvements, rassemblant ainsi tous les ordres et les associations musulmanes existantes. Cette volonté de consensus régulièrement réaffirmée par les autorités politiques est interprétée comme une valeur nationale par certains et comme un abus de pouvoir par d'autres, qui rappellent qu'ils ne reconnaissent que l'autorité divine et s'opposent au régime par des dynamiques religieuses.

Les chefs d'État successifs ont une double préoccupation : en politique intérieure, il s'agit de préserver l'union musulmane et d'éviter les conflits entre les différentes orientations et en politique extérieure, de donner une image musulmane du Mali exempte de radicalisme aux pays arabes et occidentaux, puissants ou partenaires financiers. Si la prolifération des associations islamiques a pu représenter un symbole de la démocratie, elle devient après le 11 septembre 2001 celui d'un danger islamiste ! L'institutionnalisation, en 2002, d'une autorité islamique incluant toutes les associations islamiques s'inscrit dès lors dans la ligne américaine de lutte contre le terrorisme, qui s'accompagne de l'installation d'une base et de la formation des officiers par l'armée américaine. Cette présence donne accès à des moyens pour équiper les forces de l'ordre et contrôler les associations qui conservent cependant une force d'opposition, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays à régime autoritaire (Burgat, *op. cit.* : 264). L'État et les associations islamiques adoptent également le point de vue occidental qui valorise une forme de culture soufie comme rempart contre l'islamisme<sup>6</sup> (*ibid.* : 100-106). Ainsi la fête du Maouloud autrefois discrète donne lieu aujourd'hui à de grands rassemblements, retransmis par la télévision, qui contribuent à la visibilité de l'islam et sont l'occasion d'enjeux politiques à portée internationale. On interprète la présence ou l'absence du chef de l'État ou de membres du gouvernement et de personnalités religieuses maliennes aux côtés d'autorités libyennes ou iraniennes ou encore de diplomates occidentaux.

---

<sup>6</sup> Pour une approche nuancée de l'islamisme voir Burgat, 2002 (1995), 2005.

---

---

## Associations de femmes musulmanes et opposition à la réforme du code de la famille

Certaines associations sont proches du pouvoir politique ou des religieux tandis que d'autres s'y opposent. Mais lors des élections de 2002, elles ont remis un mémorandum collectif de défense des valeurs musulmanes aux différents candidats à la présidence de la république. Elles demandent l'intégration du droit musulman dans le code de la famille au même titre que le droit positif (Magassa, 2005 : 21). Parmi elles, l'une des plus anciennes, l'Union des femmes musulmanes du Mali, proche de l'AMUPI et des milieux d'affaires sous la dictature, regroupe sous le nouveau régime une centaine d'associations féminines et devient l'Union nationale des associations des femmes musulmanes du Mali (UNAFEM). Elle représente un tel potentiel d'électeurs qu'elle a une portée politique et aux élections présidentielles de 2002, un candidat reprend ses arguments religieux mais il ne sera pas élu. Elle parvient cependant depuis 2002 à bloquer la ratification de la réforme du Code des Personnes et de la Famille ainsi que l'interdiction de l'excision. Ces sujets sont l'objet de débats houleux où elle affronte les représentantes des associations des droits des femmes, soutenues par l'État et les instances internationales, en invoquant sa représentativité de la majorité des femmes musulmanes. Ils mettent en évidence la complexité des enjeux de pouvoir dans les rapports de genre ainsi qu'en politique au niveau national et international.

Les membres influents de l'UNAFEM défient les militantes des droits des femmes mais les opposer serait une simplification masquant des questions identitaires et politiques. Ces femmes sont du même milieu citadin de classe moyenne et supérieure. Leur affrontement tient aux liens de l'UNAFEM avec des personnalités de l'ancien régime briguant l'alternance, alors que les autres ont le soutien de groupes de pression occidentaux et de la majorité au pouvoir de 1992 à 2002 (Schulz, 2003 :159). À ce jour, le Parlement n'a toujours pas pu ratifier la réforme du code de la famille imposant l'égalité des hommes et des femmes, figurant déjà dans la constitution, et pénalisant l'excision. Malgré l'idéologie, les femmes occupent des postes clés au gouvernement, dans la magistrature, au Haut Conseil du Culte Musulman et lors des législatives de 2007, elles mènent à Koutiala une liste indépendante composée uniquement de candidates parmi lesquelles une responsable de l'UNAFEM.

Les femmes de milieux divers demandent la reconnaissance du droit musulman pour pouvoir s'y référer en justice afin d'obliger les hommes à

---

---

prendre en charge femmes et enfants, à limiter la polygamie à leur capacité d'assumer leurs ménages et à renoncer à l'adultère. Afin d'être égales en droit entre épouses, elles exigent valeur juridique au mariage religieux plus courant que celui à l'état civil. Il n'est pas rare qu'un homme polygame marié religieusement ne passe devant le maire qu'avec une seule épouse. Si celui-ci possède des titres de propriété seule l'épouse légitime peut en hériter.

Malgré les campagnes nationales très médiatisées contre l'excision, la majorité des femmes maliennes, toutes religions confondues, la considère comme faisant partie de leur identité. Elles refusent l'ingérence étrangère ou masculine dans cette pratique qui touche 90 % d'entre elles. En décembre 2006, la ministre de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant, interpellée sur la persistance de l'excision par la Ligue des droits des femmes, rétorque que ce n'est pas parce qu'il y a des pressions internationales qu'il faut imposer brutalement une loi d'interdiction, même si celle-ci est prévue. En novembre 2007, la direction régionale du ministère collabore avec le Haut Conseil islamique et l'Association malienne pour la Paix et le Salut au forum des *leaders* religieux musulmans sur l'excision. Les aspects scientifiques et religieux de l'excision y sont analysés. Suite à ces journées d'études, les religieux adoptent la « déclaration de Ségou » dans laquelle ils rappellent que cette coutume n'est pas une obligation absolue de l'islam qui prône le respect du corps et ne tolère pas les pratiques portant préjudice à la santé. Leur avis pourrait peut-être avoir plus d'impact que la loi.

## Ançar Dine et les revendications sociales

Une motivation fondamentale de jeunes cultivateurs musulmans de la région de Sikasso, à l'origine d'Ançar Dine, a été de sortir de la marginalité sociale et de l'ignorance doctrinale dans laquelle les élites musulmanes les ont maintenus. Ils se sont organisés dans les années 1970 pour faire venir Cherif Ousmane Madany Haïdara, alors jeune prédicateur opposé à ces autorités religieuses. L'association Ançar Dine rassemble depuis des musulmans de différents courants et de tous les milieux sociaux, ruraux ou urbains, vivant au Mali ou à l'étranger, en émigration. Elle accepte les variations de pratiques tout en prônant l'unité de l'islam. Elle atteint aujourd'hui une grande popularité nationale et a une dimension internationale avec des associations aux États-Unis, en France, en Italie, en Suisse et dans une quinzaine de pays d'Afrique. À la fête du Ramadan de 2007, elle rassemble 15 000 fidèles originaires de 33 pays dont la Suisse et l'Iran. En 2008, elle enregistre à sa

---

---

cérémonie du Maouloud la participation de 21 délégations venues non seulement de pays d'Afrique et d'Europe mais aussi des États-Unis. Des adhérents travaillant à l'étranger prennent l'initiative de ces associations et non l'association elle-même, bien qu'il y ait aujourd'hui un président d'Ançar Dine international. Ançar Dine n'a ni autorités religieuses, ni mosquées spécifiques. Les adhérents prient à la mosquée de leur choix et lors des réunions au siège de leur section locale où ils désignent celui qui dirige la prière.

L'association joue un rôle fondamental dans l'expression des revendications sociales. Son président, Haïdara, qualifié d'Imam rouge, se fait le porte-parole de la majorité de la population qui remet en cause la justice dont elle est totalement coupée par le coût et la forme. Il dit régulièrement en prêche retransmis sur les ondes qu'« il n'y a pas de place pour un pauvre en justice ! » La situation ne fait qu'empirer et lors du Maouloud 2008, il durcit le ton devant des milliers de personnes rassemblées au stade de Bamako archicomble. Il exhorte les tenants du pouvoir politique à songer à se mettre du côté des pauvres, leur rappelant, avec humour, qu'aucun pouvoir n'est éternel et qu'il n'y a pas de chef au-delà de Dieu. Il affirme que le pouvoir est là pour rendre le peuple heureux et non pour le brimer. Il déclare que la justice malienne actuelle n'est pas au service du peuple. Il précise qu'« elle fait pleurer le pauvre au profit des riches et des titulaires d'une parcelle de pouvoir » et il invite le Président de la République à s'assurer que la justice soit bien rendue. Il fait écho à la demande de conseil adressée par le Président lui-même au Haut Conseil islamique dont Haïdara fait partie du bureau, en ces termes : « Dans un pays quand une seule personne mange la part d'une centaine, il est hors de question d'espérer un développement, à plus forte raison la lutte contre la pauvreté ». Il avait déjà cette force critique sous la dictature ce qui lui valut d'être interdit de prêcher et emprisonné.

Haïdara adresse, en termes religieux, de violents reproches aux détenteurs du pouvoir politique. Sa parole légitimée au nom de l'islam donne du poids aux revendications sociales. Cette procédure d'énonciation religieuse rappelle celle faite du socialisme au Burkina, en Algérie et en Égypte (Otayek, 1993). À la différence importante qu'il s'agissait d'intellectuels articulant leurs discours sur les représentations populaires de ces pays. Alors que le *leader* d'Ançar Dine s'adresse avec simplicité aux autorités peu versées en religion, tandis que la base, par ailleurs peu scolarisée, a aujourd'hui tendance à acquérir le savoir religieux, particulièrement les femmes qui s'appliquent à l'étudier pour faire valoir leurs droits. La première fois que j'ai entendu parler d'Ançar Dine c'était d'ailleurs en écoutant des femmes qui évoquaient son

---

influence dans la lutte contre les habitudes adultères des hommes. Cette association comporte plus de femmes et de jeunes hommes que d'ainés qui disent ne pas se sentir capables de tenir la promesse de ne pas commettre l'adultère ! Elle se distingue en effet des autres par l'énoncé d'un serment (*bay'a*), prononcé devant témoin, au moment de l'adhésion. La *bay'a*, acte d'allégeance à Médine, marque la conversion à l'islam du temps du prophète Muhammad. Si à l'origine il a pu sceller une alliance politique et militaire, aujourd'hui, seuls les principes religieux et moraux sont énoncés lors de l'adhésion à l'association Ançar Dine. Il s'agit d'un engagement personnel envers Dieu et non envers Haïdara. La promesse comprend six principes communs aux fidèles musulmans dans le monde. Il s'agit de ne rien associer à Dieu, de ne pas voler, de ne pas commettre l'adultère, de ne pas frauder, de ne pas tuer son propre enfant et d'être toujours prêt à faire une bonne action recommandée par Dieu et son envoyé Muhammad.

L'association contribue à la reconnaissance des musulmans de régions perçues comme périphériques à l'islam et de ce fait au dynamisme de cette religion ancienne au Mali. Pour approfondir la compréhension de ce mouvement, des incursions dans les domaines de l'histoire religieuse et politique s'imposent.

## ISLAM ET AFFIRMATION IDENTITAIRE

Il y a différentes façons d'être musulman, au Mali comme ailleurs, et par le passé comme aujourd'hui. Ces variations ne remettent pas en question l'unicité de l'islam qui constitue la préoccupation essentielle. La plupart des Maliens ne font d'ailleurs pas référence à leurs ordres, même s'ils se distinguent par des détails de pratiques<sup>7</sup>. Dans le cadre de l'exercice démocratique, des fidèles et des associations islamiques exprimaient jusqu'en 2001 leur volonté d'islamisation de l'État et des institutions, projet également présent ailleurs en Afrique (Otayek, *op. cit.*). Depuis les attentats du

<sup>7</sup> On observe des variations dans le nombre de grains de chapelets, la position des bras pendant la prière, la modalité de la récitation d'une prière, son caractère obligatoire ou facultatif, son abrégement ou son allongement voire l'usage du chant. Ces différences minimes, utilisées lors de conflits dont l'origine n'est pas fondamentalement religieuse, deviennent par la suite de simples signes entre différents courants. Des enjeux politiques locaux et internationaux ont ainsi amené les Tijanes à se démarquer des Qadiris au XIX<sup>e</sup> siècle et les Hamallistes des Tijanes au XX<sup>e</sup> siècle.

11 septembre 2001, ils se démarquent de cette option islamiste, affirment leur respect de la laïcité mais demandent, au nom de celle-ci et de la démocratie, la reconnaissance du droit musulman afin que les fidèles puissent, s'ils le désirent, s'en prévaloir en justice. Ils ne considèrent pas ces orientations comme radicales mais vitales à leur identité musulmane. Voyons comment ils l'affirment également par l'appartenance à un mouvement, l'adoption d'un style vestimentaire ou les études.

## Ordres et courants musulmans des origines à nos jours

Depuis le premier millénaire, l'islam est présent en Afrique de l'Ouest où les ordres soufis sont majoritaires. On a au Mali, la Quadiriya, datant du XII<sup>e</sup> siècle, la Tijaniyya du XVIII<sup>e</sup> ainsi que la Hamalliyya du début XX<sup>e</sup> mais, bien que des loges existent, elles n'ont pas le même mode d'organisation en confréries à structure hiérarchisée qu'au Sénégal et en Mauritanie (Ould Cheikh, 2004 ; Robinson, *op. cit.* : 26). Il y a également un ordre wahhabiyya depuis les années 1940 (Amselle, 1985), et, à partir de 1970 un mouvement salafi<sup>8</sup> minoritaire. Ceux que l'on appelle wahhabites, par référence au fondateur de ce mouvement originaire d'Arabie saoudite, se nomment eux-mêmes sunnites pour souligner qu'ils se conforment au fondement de la théologie islamique, à la sunna, l'ensemble des *hadith*, les propos et les actes du prophète et de ses compagnons à interpréter comme code de comportement. Cela dit, tous les ordres présents au Mali sont sunnites. Ils sont traversés de divers courants qualifiés de mystique, réformiste ou fondamentaliste selon les points de vue (Brenner, *op. cit.*).

L'association Ançar Dine n'est pas une confrérie bien que son président soit qualifié de guide spirituel. Elle transcende les différences internes à l'islam et rassemble des adeptes des ordres soufis qadiris et tijanes ainsi que wahhabites/sunnites<sup>9</sup> et salafis. Les adhérents d'Ançar Dine s'en réfèrent au Coran, à la sunna et aux pieux ancêtres du temps du prophète, les *salaf* ainsi que le font les salafis sans pour autant que les ançars se considèrent comme

<sup>8</sup> Les recherches scientifiques sur les associations islamiques de mouvance salafi sont rares. Un premier séminaire sur le salafisme a été donné en 2007 et 2008 par Dominique Thomas à l'Institut d'études de l'islam et des sociétés du monde musulman de l'EHESS à Paris et une publication est prévue.

<sup>9</sup> Nous optons pour la double appellation wahhabites/sunnites adoptée par Brenner (1993a : 60) qui traite de l'émergence de cet ordre au Mali (60-67). Voir également les références bibliographiques qu'il mentionne (60, note 4).

---

tels. Le nom même de leur association, signifiant partisans ou alliés en arabe, renvoie à celui que prendront les nouveaux convertis, les *Ansâr* qui, en 622, accueillent à Médine Muhammad et ses compagnons qui ont dû quitter La Mecque, où l'on s'oppose à leur nouvelle religion dans un contexte d'hostilité politique. Les *Ansâr* aident les réfugiés issus de milieux dépourvus de fortune et d'influence et assistent Muhammad dans les expéditions guerrières contre La Mecque. La carrière du prophète prend à Médine une tournure politique où les combats se combinent aux révélations. Des musulmans peuvent ponctuellement faire référence à cette dimension armée dans des contextes d'oppression politique ou économique. Ils peuvent se regrouper sous le nom d'*ansâr* ou de salafistes. Mais la majorité des musulmans se démarquent du salafisme armé dont l'usage est précis en théologie et privilégient le courant piétiste salafî. Les salafis eux-mêmes se distinguent des salafistes armés minoritaires dans le nord du Mali et les pays voisins. C'est le cas également d'Ançar Dine qui n'entretient pas de rapports avec des groupes armés *ansâr* présents dans le monde.

### Piétisme et arabisation, signes de modernité ou d'opposition

Ançar, wahhabites/sunnites et salafis privilégient la prédication et contribuent activement à la diffusion du savoir religieux et juridique par des émissions de radios et l'enseignement. Ils édifient de nombreuses médersa, écoles privées islamiques où les élèves reçoivent une éducation religieuse et scolaire, en arabe et en français, selon la pédagogie occidentale (Brenner, 1993b). Actuellement, leurs jeunes enseignants privilégient la langue arabe dans un but religieux mais aussi devant le déficit de l'éducation nationale francophone et en opposition à cette langue officielle d'héritage colonial. Cela permet d'envisager des études supérieures dans les universités arabes pour pallier les restrictions actuelles aux études en Occident et particulièrement en France. Au Mali, le multilinguisme est répandu mais rares étaient ceux qui pratiquaient couramment l'arabe, à l'exception de quelques érudits, car malgré l'islamisation depuis le Moyen Âge il n'y avait pas d'arabisation. Les choses changent et il y a de plus en plus de jeunes hommes et de femmes parmi les érudits autrefois rares et âgés. Il y a aussi une volonté de traduire les textes religieux dans les langues locales, notamment chez les ançar.

Jusqu'à fin du XX<sup>e</sup> siècle, la religion était une affaire personnelle qui intervenait rarement dans la sphère publique mais depuis des musulmans affichent leur affiliation religieuse en édifiant des mosquées, des médersa et

---

---

en priant à l'école, au travail ou dans la rue dont ils bloquent la circulation. Ils se saluent en arabe et changent d'habitudes vestimentaires pour exprimer des options religieuses ou idéologiques, se donner ou conserver une respectabilité ou en signe de modernité et de liberté ainsi qu'on l'observe dans d'autres pays (Kane *et alii*, 1998). Actuellement la salutation musulmane typique *salam alaykum*, la paix soit sur vous, ou *salam*, paix, et un bref serrement de mains devient habituelle même pour des politiciens durant une réunion publique, en signe d'opposition politique ou de probité. Nombre de musulmans expriment aujourd'hui leur opposition aux politiques nationales et internationales par l'usage de l'arabe (Otayek, *op. cit.*) et le changement spectaculaire d'habillement, signes contemporains d'identité religieuse, de respectabilité et d'indépendance vis-à-vis des modèles africains ou occidentaux.

### Voile et droit islamique, usages revendicatifs des femmes

L'initiative de musulmanes d'adopter des tenues très couvrantes les distingue des habitudes maliennes de port du pagne, de bijoux et du tressage des cheveux en usage même à Tombouctou, centre islamique réputé depuis le Moyen Age. Il s'agit pour elles de se démarquer de cultures où les femmes ont été tenues à l'écart du savoir religieux. Certaines sont voilées de blanc, les wahhabites/sunnites de noir, les ançar portent des modèles identiques mais la plupart de tissus africains et superposent *hijab* et châles. Ce style coloré les démarque des wahhabites/sunnites proches de l'Arabie saoudite et indique une volonté nationaliste. Le châle musulman est tellement reconnu actuellement que des femmes qui occupent de hautes responsabilités s'en drapent et que des villageoises, même non musulmanes, se coiffent de foulards bien noués sous le menton quand elles se rendent à des fêtes ou au congrès d'un parti politique ! Dans la foule des citadins, on distingue des musulmanes en tenue de style saoudien ou afghan, le visage masqué d'un *niqab*. Elles donnent ainsi l'image d'une femme instruite en religion et ayant les moyens d'avoir accompli le pèlerinage. Mais ces vêtements fabriqués en Chine sont peu coûteux sur le marché. Des hommes ançar portent le khéfié, emblème du pèlerinage, et le pantalon avec une chemise en signe de modernité et d'ardeur au travail. Ils se démarquent ainsi des notables en boubou de style musulman mais le port de celui-ci n'est pas interdit.

Des musulmanes soucieuses de leurs droits sont attentives à la référence au temps de la révélation à Médine, où l'islam améliore le droit des femmes, ce que bien des pays à majorité musulmane ont depuis oublié. Les femmes

---

---

*ansâr* étaient présentes dans la vie publique à Médine où on leur reconnaissait, sur le plan religieux, un statut identique à l'homme. Les *ansâr* aimaient les voix et les chants des femmes. Aujourd'hui des adhérentes d'Ançar Dine entonnent des prières et chantent les louanges de Haïdara. Certains courants musulmans, notamment tijanes, pratiquent également le chant, ce que les salafis et wahhabites/sunnites ne font pas. Lors de prières en groupes les deux attitudes s'observent. Ces rassemblements se multiplient et la pratique des chants s'intensifie avec usage d'amplifications et diffusion par les canaux médiatiques.

### Soufisme, gestion d'un héritage symbolique

Les adhérents d'Ançar Dine comme les salafis et wahhabites/sunnites critiquent les pratiques maraboutiques et le clientélisme de religieux soufis qui commercialisent leurs services, le culte des saints ou la visite à la tombe des ancêtres (Soares, 1996 et Schulz, 2006). Mais ils accompagnent aujourd'hui Haïdara quand il se rend sur les tombes de ses ancêtres et des milliers de musulmans de toute orientation le couvrent de dons et lui demandent des bénédictions. Les membres d'Ançar Dine n'ont pas la volonté de rompre avec leurs ordres soufis ni d'en créer mais de diffuser les valeurs musulmanes. Il y a une tendance actuelle encouragée par les politiques de mise en évidence de certains aspects du soufisme qui étaient peu répandus au Mali si ce n'est dans la boucle du Niger.

Les ordres soufis reconnaissent des personnalités dotées de pouvoir spirituel (*baraka*) voire de sainteté (*wali*), on leur demande des bénédictions, on les couvre de dons, leur popularité transcende les frontières et, après leur mort, on visite leurs tombes. Certains élus, essentiellement préoccupés de faire connaître l'islam, demeurent modestes et généreux de leurs biens. On peut suivre leur enseignement pendant plusieurs années et parfois demeurer chez eux ou à leur service. On choisit ce rapport au maître et à son école coranique. Mais il peut donner lieu à des rapports d'exploitation qui s'amplifient avec les inégalités sociales. Des religieux font une affaire prospère du capital symbolique que leur confèrent les fidèles particulièrement dans l'ésotérisme. D'autres encore, de plus en plus nombreux aujourd'hui, s'attribuent un tel pouvoir. Les ethnologues répercutent très largement leurs succès induisant un modèle de marabout ouest-africain omniprésent de Dakar à Paris en passant par Nioro du Sahel. Certes, ils existent, et Occidentaux comme Africains les consultent. Mais ils ne représentent pas la norme et

---

l'opposition à de telles pratiques s'amplifie. L'idée, héritée de la colonisation, d'un islam spécifique, l'islam noir, persiste malgré les recherches qui, depuis 1980, se démarquent de cette vision<sup>10</sup>. Celle-ci résulte d'une volonté politique qui vise à séparer l'Afrique noire du monde musulman par crainte d'un panislamisme au service d'une mobilisation anti-coloniale et aujourd'hui de l'islamisme<sup>11</sup>. On oublie que le soufisme inspira des mouvements armés qui aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles s'opposent au pouvoir absolu (Coulon, 1983).

On reconnaît de la *baraka* à Haïdara mais pas de la sainteté. Il dispose aujourd'hui d'une fortune notable. Il accepte des donations importantes de politiciens ou d'hommes d'affaires mais dénonce ceux qui accumulent, sans scrupules, argent et possessions. Sa richesse reflète pour les adhérents la popularité de l'islam et sa modernité en phase avec l'économie actuelle. Haïdara a notamment une agence de voyage pour les pèlerinages à La Mecque ou en Afrique. Son prestige dépasse actuellement les frontières du Mali. Avec ses émissions de radio et ses cassettes enregistrées il a une audience de dizaines voire de centaines de milliers de personnes. Devenu une star médiatique (Schulz, *op. cit.*), il remplit les stades et les rues avoisinantes quand il prononce un sermon. Il use des codes actuels de l'audiovisuel tout comme du style oratoire ancien de dialogues avec son griot attitré, spécialiste de cet art. Il s'exprime en bambara et en français. Si de brefs extraits de textes sacrés sont lus en arabe, ils sont traduits pour que tous y accèdent.

Les enjeux politiques et sociaux actuels, dans lesquels les associations islamiques jouent un rôle, peuvent s'éclairer au regard de l'histoire. Bien qu'ils soient évidemment différents, ils renvoient à des relations de pouvoir antérieures à l'époque coloniale. Les formules et attitudes de salutations expriment d'ailleurs ces rapports de force omniprésents dans la vie sociale actuelle. Leur codification par des relations à plaisanterie rend possible les interrelations d'individus ou de groupes. Ces usages permettent de désamorcer les tensions politiques ou religieuses entre individus. Les rapports à la domination étatique ou internationale sont posés localement depuis des siècles, des réseaux clientélistes et corrompus en résultent mais également des réseaux de résistance.

<sup>10</sup> Pour de nombreuses sources voir Kane et *alii*, *op. cit.* : 232-330, Robinson, *op. cit.* : 381-406 et Levtzion, Pouwels, 2000 ainsi que Coulon, 1997 pour les politistes.

<sup>11</sup> Pour une approche nuancée de l'islamisme voir Burgat, *op. cit.*

---

## RAPPORTS À L'ÉTAT ET À L'ISLAM DANS L'HISTOIRE

Les populations maliennes, quel qu'ait été leur mode politique local, entretiennent des rapports séculaires au pouvoir étatique présent en Afrique de l'Ouest depuis le troisième siècle. L'islam dès son origine fait également partie de leur histoire comme en témoignent les mythologies et pratiques religieuses non musulmanes (Amselle, 2001 : 54 ; Jonckers, 1998 : 23 ; Saul, 1997 ; Tamari, 2001) ainsi que la production littéraire arabe dans la boucle du Niger, dont une centaine de milliers de manuscrits à Tombouctou (Yattara et *alii*, 2003, p. 418, note 40 ; Schmitz, 1998, p. 116-117).

Les radios diffusent fréquemment les louanges de Soundiata Keita, le fondateur de l'Empire du Mali, le Mandé (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>) qui engloba le vaste Ghana, s'étendant au XI<sup>e</sup> siècle du Sénégal au Niger actuel. Ces chants ont été perpétués de génération en génération par les griots, musiciens généalogistes, dans tous les milieux particulièrement dans les associations de chasseurs et de forgerons présents aux origines de l'Empire au Moyen Âge. Les associations locales selon l'âge, le sexe, les fonctions, la religion, etc., constituaient des espaces de délibérations. Leurs représentants pouvaient s'exprimer publiquement au niveau des assemblées villageoises ou de conseils de confédérations ou de l'État. C'est sur ce mode d'organisation en réseau, entravé depuis la colonisation, que se fondent actuellement les mouvements associatifs qu'ils soient islamiques, radiophoniques ou altermondialistes. L'État lui-même revendique et commémore la filiation avec cet Empire et ces associations lors de tout événement politique et sous les divers régimes. Les démocrates évoquent la mythique charte du Mandé, premier exemple de déclaration des droits de l'homme, transmise oralement depuis 1222 (Fofana, 2003 ; Cissé, 1988). Les musiciens l'évoquent en électro jazz (Kouyaté-Neerman *Kangaba* 2008). On mémorise également la présence du Mali sur la scène internationale depuis son apogée au XIV<sup>e</sup> siècle, où il entretint des relations avec le Maghreb, l'Égypte et l'Orient. On valorise Gao, Tombouctou, Djenné, centres commerciaux et intellectuels, hauts lieux islamiques, connus à l'époque, où se côtoyaient lettrés maliens et arabes.

On puise dans le passé des arguments pour les enjeux actuels. À propos du code de la famille et de la laïcité, on rappelle que les populations de l'Empire en majorité non musulmanes étaient jugées selon leurs lois et les musulmans selon le droit islamique. Aux conditions actuelles d'exploitation des mines d'or par des compagnies étrangères, on oppose la maîtrise de l'empereur Kankan Moussa qui, lors de son pèlerinage à La Mecque en 1324, répandit tellement d'or au Caire que le taux en baissa. Alors qu'aujourd'hui l'Europe

---

se ferme aux migrants, on garde la mémoire des itinéraires hors des frontières. Des milliers de caravanes circulaient selon des axes transsahariens et de la côte atlantique vers l'est et le Moyen-Orient<sup>12</sup>. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, des lettrés et commerçants musulmans venus du nord et de l'ouest de l'Afrique s'établissent avec leurs familles et leurs esclaves mais sans prosélytisme. Les diverses religions coexistaient avec l'islam.

Du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup>, l'économie de guerres et d'esclavage règne partout (Meillassoux, 1986, Bazin et *alii*, 1982), des armées brandissent l'idéologie de l'islam mais il n'y a pas de conversions massives. Dès que les armées s'éloignent, les autres options religieuses reprennent. Certains chefs d'États ouest-africains furent musulmans d'autres non, mais les institutions et l'État n'ont été islamisés qu'à de rares exceptions. Les adhésions à l'islam relèvent majoritairement du choix individuel et non de la violence armée ou du prosélytisme, ainsi que j'ai pu le mesurer en suivant l'islamisation récente dans l'est et le sud du Mali, en région bamana, qui, aux siècles passés, a été frappée par ces armées djihadistes et qui a accueilli des clercs musulmans, mais où l'islam demeura minoritaire jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle (Jonckers, *op.cit.*). La signification populaire de Bamana « ceux qui refusent le maître » affirme l'opposition à toute soumission religieuse ou politique (Jonckers, 1995a, 1997 ; Colleyn, 2001). Les populations conservent une autonomie politique et religieuse malgré la violence des États prédateurs dont les armées de dizaines de milliers d'hommes permettent également une certaine mobilité sociale. De jeunes cultivateurs et des esclaves s'y distinguent (Jonckers, 1987 : 128, Saul et *alii*, 2001, Bazin et *alii*, *op.cit.*). Des associations de jeunes défendent les villages qui forment des chefferies guerrières dont les alliances et les rapports de forces peuvent se modifier.

La France se lance à partir de 1850 dans la conquête et l'administration de l'Afrique de l'Ouest. Au Sénégal et en Mauritanie, le régime colonial va renforcer ou établir le pouvoir des loges en confréries islamiques, dont les réseaux deviennent ses relais mais l'adhésion n'est pas totale (Robinson *et alii*, 1997, Robinson, *op. cit.*). L'expansion coloniale vers l'est, correspondant au Mali et Burkina actuels, s'inscrit dans un contexte de guerres (Jonckers, 2006). Des souverains musulmans tels El Haj Umar et Samori représentent des figures emblématiques de la résistance à la conquête coloniale et l'on chante leurs noms en afro reggae (Alpha Blondy 1984 ; Tiken Jah Fakoly 2008) et en jazz (Bembeya Jazz National 1960). Les guerres seront propices aux stratégies françaises d'appropriation des territoires qui constitueront le

---

<sup>12</sup> René Caillié donne la mesure du dynamisme de ces nombreuses caravanes avec lesquelles il va voyager de 1824 à 1828 (1830, 1996).

Haut-Sénégal-Niger, divisé en 1919 en Soudan français et Haute-Volta. La résistance armée des populations est immédiate dès 1890 et se poursuit sous l'occupation jusqu'en 1920 dans la vaste région englobant l'est de l'actuel Mali et l'ouest du Burkina<sup>13</sup>, où des centaines de villages seront rasés et les résistants abattus, comme le révèle l'administrateur Maurice Delafosse (1917). L'administration coloniale institutionnalise les seigneurs de guerre qui pactisent avec elle en chefs de canton alors que leur pouvoir était éphémère et ceux-ci décuplent ses exigences (Méker, 1980, p. 44 ; Magasa, 1978). Elle privilégie les musulmans et instaure juridiction et scolarité musulmanes là où l'islam est minoritaire (Dacher, 1997 ; Jonckers, 1987 ; Saul et *alii*, *op. cit.*). Les populations qualifient les musulmans qui s'accommodent de la colonisation de marabouts des chrétiens, de qadi français et les tirailleurs dits sénégalais, d'esclaves des Français. L'islamisation des institutions par la France marginalise les non-musulmans et depuis cette époque, l'accès à la reconnaissance sociale devient une des principales motivations à devenir musulman (Jonckers, 2006). L'adhésion actuelle à une association islamique est un moyen d'affirmer cette identité dans les milieux auxquels elle est déniée par les élites musulmanes. On conserve la mémoire des exactions de chefs de cantons et lors des créations de communes en 1996, certaines ne rassemblent que deux villages.

La langue bambara nomme les différents aspects du pouvoir en des termes précis utilisés depuis l'Empire. D'usage courant au Mali et comprise dans les pays voisins, elle distingue ceux qui usent de la force de ceux qui exercent un pouvoir plus politique ou religieux : *faama* (de *fah fo*, le détenteur de la force violente), *masa* (roi pacifique, sacré), *kun tigi* (celui de la tête, le chef qui dirige), *mogo tigi* (celui des personnes, le guide qui est suivi) (Jonckers, 1997). *Faama* désigne le puissant aussi bien dans les États guerriers, coloniaux, dictatoriaux qu'en démocratie, les politiciens, juges et hommes d'affaires impitoyables. *Fah fo* s'applique à des forces de l'ordre violentes ou aux truands. Ceux qui dirigent de façon intransigeante et équitable sont des *kun tigi* et ceux dont le comportement s'avère exemplaire des *mogo tigi*. Ce terme s'applique à Haïdara qui dénonce les *faama* contemporains.

Il ne s'agit pas d'idéalisme ou d'anachronisme mais de la conscience historique des populations rurales de ce qu'on appelle aujourd'hui la mondialisation. Depuis des siècles, l'économie mondialisée fait partie de leur quotidien. La violence de puissances prédatrices, se situant bien au-delà des

---

<sup>13</sup> Pour les références bibliographiques sur la capacité d'organisation politique et guerrière des populations soudano-voltaïques, longtemps occultée par l'ethnologie française, voir Jonckers 2006 : 286-294.

---

---

frontières du Mali, les a obligées à fournir or, caoutchouc, sel, coton, arachide, esclaves, combattants, main d'œuvre, etc. La perte de pouvoir de l'État actuel contraint par l'international et le régime démocratique leur permet de prendre des initiatives, d'exprimer leurs revendications, de tenter de réguler leurs relations avec les instances politiques et économiques. Leur sort ne s'améliore pas pour autant mais leur mobilisation est impressionnante.

\*  
\*       \*  
\*

Les nombreuses associations islamiques contribuent à la visibilité de l'islam qui répond à des préoccupations politiques et sociales aussi bien de la part des musulmans que de l'État. Cela ne correspond pas à une islamisation de celui-ci ou des institutions ni à un mouvement de réislamisation du Mali. Le foisonnement de lieux de culte et de socialisation islamique ne reflète pas une croissance du pourcentage de musulmans mais des courants novateurs dans la population musulmane. Les musulmans valorisent leur identité religieuse par la pratique, l'étude ou les vêtements représentant autant d'actes militants, individuels visant à s'affirmer dans le monde contemporain. Les associations que l'on crée ou auxquelles on adhère peuvent viser à se distinguer de la sphère privée, religieuse ou de l'État. L'unicité de l'islam n'empêche pas la pluralité des lectures des références islamiques selon la personnalité de ceux qui s'y livrent et l'attitude des autorités religieuses ou politiques à leur égard. Les défenseurs de l'islam peuvent provenir de l'élite, de la classe moyenne ou populaire. Certains font référence à l'islam des origines pour conduire leur vie, chercher des alternatives aux situations difficiles et s'opposer aux musulmans de milieux privilégiés qui perpétuent des formes de clientélisme héritées du passé et à portée internationale. Les courants ne sont pas exempts de contradictions et d'ambiguïtés, mais un rapport entre le message religieux et politique existe néanmoins dans des situations d'oppression. Ainsi la restauration de la pureté de l'islam des origines accompagne des mouvements d'opposition à la domination coloniale, au régime dictatorial et actuellement aux politiques d'ajustement structurel. Elle fait partie des dynamiques sociales et s'articule avec l'amplification des pratiques associatives non religieuses ou des modes d'expression sur les ondes radio et aux forums sociaux. Les radios libres non confessionnelles ont été les premières à laisser s'exprimer Haïdara, interdit de prêcher par l'AMUPI et les imams, sans pour autant devenir religieuses. Tribunes démocratiques, elles diffusent aussi bien les prêches de Haïdara que

---

---

les protestations des cultivateurs et des altermondialistes. L'amplification de l'usage des radios libres est favorisée par le régime démocratique mais ces phénomènes contemporains s'inscrivent dans une dimension historique dans la mesure où depuis des siècles une place est accordée au fait associatif et à l'oralité comme modes d'expression des préoccupations sociopolitiques aux niveaux locaux, régionaux ou étatiques. Actuellement, les autorités répriment des activistes qui manifestent sur les ondes de ces radios ou à l'assemblée. Mais la mobilisation ne faiblit pas. Musulmans et non-musulmans luttent ensemble pour la défense de leurs droits qu'ils utilisent ou non des références religieuses. Ce fut le cas par le passé comme aujourd'hui.

L'exercice démocratique classique au sein des partis ou des syndicats n'est pas satisfaisant alors que le droit à ces institutions a été si chèrement acquis, mais d'autres mouvements de libération se développent. Ceux qui s'appellent eux-mêmes « les sans voix » n'hésitent pas à prendre la parole et à l'imposer en surgissant dans les lieux de pouvoir avec une lucidité d'analyse proche de celles de Ziegler ou de l'ancienne ministre Traoré qu'ils n'ont pas lu car s'il y a parmi les « sans » des « diplômés sans emploi », la plupart n'ont pas fait d'études et ces livres ne sont pas sur le marché.

La capacité d'organisation et de résistance s'inscrit dans une habitude associative séculaire s'articulant aux différents niveaux de pouvoir dans des contextes de prédation internationale, esclavage et colonisation. Femmes, cadets, artisans, paysans s'organisent face au pouvoir. Ils développent des stratégies dans toutes les institutions familiales, villageoises, communales, régionales, étatiques ou internationales. Ils connaissent la violence structurelle à leur égard mais ils ne se situent pas en victimes, à l'encontre des représentations occidentales. Certes cela ne révolutionne pas les modes de pensée ou d'exploitation mais mérite attention. Ainsi, malgré la persistance de l'idée d'une suprématie masculine, répandue dans le monde, le Mali se distingue par l'autorité des femmes au plus haut niveau du pouvoir : ministre, présidente de la cour suprême, préfet ou membre du Haut Conseil du Culte Musulman, il y a même un parti politique composé uniquement de femmes et les associations de femmes musulmanes tiennent tête au gouvernement depuis 2002.

L'adhésion à une association islamique correspond à une affirmation identitaire et à une grande réactivité aux enjeux actuels. Les populations maliennes nourrissent également un fort sentiment national enraciné dans la mémoire d'un passé glorieux. Elles y puisent de la fierté et des principes qui leur permettent de se situer par rapport au monde et dans une continuité historique. Elles le concilient avec la diversité culturelle et la pluralité

---

---

religieuse où l'islam est majoritaire. Ces valeurs protégées par la loi s'ancrent dans l'histoire. Les sentiments identitaires articulent différentes dimensions, combinent le passé et le présent, les migrations, les études, impliquent des choix dans les fidélités locales ou lignagères, les alliances anciennes en réseaux, ethniques, politiques, religieuses ou les associations actuelles et les articulations villes campagnes. Il n'existe pas bien entendu, une identité unique et figée (Amselle, 1990).

Certes les familles politiques, parentales ou religieuses traversent tous ces milieux mais la démocratie participative actuelle permet également d'échapper à ces liens établis et d'opter pour des parcours personnels diversifiés. L'association Ançar Dine transcende les différences doctrinaires de l'islam et Haïdara est un rassembleur. Elle pose question car elle se distingue de la sphère religieuse mais porte le religieux dans l'espace public au nom de la laïcité, et le chef de l'État confie à Haïdara des campagnes éducatives, telle celle de prévention du sida. L'adhésion à Ançar Dine renforce le sentiment d'une identité religieuse porteuse de principes qui peuvent avoir une portée politique, bien que l'association ne vise pas à la conquête du pouvoir.

Le Mali comme les autres États d'Afrique de l'Ouest et du Nord est confronté aux ingérences internationales à travers les Plans d'Ajustement Structurel qui imposent depuis 1988 la privatisation des services publics. Par contre le Mali se démarque de ses voisins par une démocratisation certaine qui permet l'expression d'une contestation de ces politiques et de l'État qui les met en œuvre. Des tendances altermondialistes sont présentes, des ONG locales se créent pour accéder aux financements et se dégager de celles de l'Europe. Tout en reprenant leurs critères de développement durable, d'environnement, de lutte contre la pauvreté et du droit des femmes pour exprimer les oppositions à l'État en ces termes.

Le Mali n'échappe pas à la crise mondiale de la démocratie représentative qui se distingue par un décalage croissant entre la réalité vécue par les populations et les programmes de leurs représentants. Cela se traduit par l'abstention aux élections malgré la liberté et la transparence de celles-ci. Le développement des associations islamiques, indépendantes des partis, des ordres religieux ou de financements extérieurs, pourrait être une voie originale pour faire pression sur les milieux politiques et économiques ou pour moraliser leurs pouvoirs sans pour autant empêcher leur exercice. Les enjeux de pouvoir entre les associations islamiques et l'État relèvent d'accommodations de part et d'autre, qui contribuent à donner une image musulmane et démocratique du Mali correspondant aux attentes de la majorité

---

de la population. Contrairement aux idées reçues, ces attitudes s'inscrivent dans la modernité et la démocratie laïque s'avère propice à leur foisonnement.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMIN Samir, HOUTART François (dir.), 2002, *Mondialisation des résistances. L'état des luttes*, Paris, L'Harmattan, 388 p.
- AMSELLE Jean-Loup, 1985, « Le wahhabisme à Bamako, 1945-1985 », *Revue canadienne d'études africaines*, XIX, 2, p. 345-357.
- 1990, *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Payot, Paris, 251 p.
- 2001, *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*, Flammarion, Paris.
- BAZIN Jean, TERRAY Emmanuel (dir.), 1982, *Guerres de lignages et guerres d'états en Afrique*, Paris, Ed. des Archives contemporaines.
- BRENNER Louis, 1993a, « Constructing Muslim Identities in Mali » in Brenner L. (dir.), *Muslim Identity and Social Change in Sub-Saharan Africa*, Bloomington Indianapolis, Indiana University Press, p. 59-78.
- 1993b, « La culture arabo-islamique au Mali » in Otayek R. (dir.), *Le radicalisme islamique au sud du Sahara. Da'wa, arabisation et critique de l'Occident*, Paris, Karthala-MSHA, p. 161-195.
- BURGAT François, 2002 (1995), *L'islamisme en face*, Paris, La Découverte, Poche Essais.
- 2005, *L'islamisme à l'heure d'Al Qaida. Réislamisation, modernisations, radicalisation*, Paris, La Découverte.
- CAILLÉ René, 1996 (1830 ed.), *Voyage à Tombouctou*, Tome I et II, Paris, La Découverte.
- CISSÉ Youssouf Tata, KAMISSOKO Wa, 1988 (2<sup>e</sup> éd. 2000), *La grande geste du Mali des origines à la fondation de l'Empire*, Paris, Karthala, 427 p.
- COLLEYN Jean Paul, 2001, « Bamana and Bamanaya » in Colley J.-P. (dir.), *Bamanaya. The Art of Existence in Mali*, Zürich, Museum Rietberg, Gent, Snoeck-Ducaju en Zoon, p. 19-23.
- COULON Christian, 1983, *Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- 1997, « L'exotisme peut-il être banal ? L'expérience de Politique africaine », *Politique africaine*, 65, Paris, Karthala, 77-95.

- DACHER Michèle, 1997, *Histoire du pays gouin et de ses environs*, Paris-Ouagadougou, Sépia-A.D.D.B.
- DAMOME Étienne Laketienkoïa, 2007, *Radios et religion en Afrique : Information, Communication et/ou prosélytisme ? Analyse comparée des cas du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana et du Togo*, Thèse de doctorat en sciences de l'Information et de la Communication, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3.
- DELAFOSSÉ Maurice, 1917, Mémoire manuscrit, 22 septembre 1917, Archives nationales de la République du Sénégal, 2 G 17-4, n°3.
- FOFANA Aboubakar, 2003, *La charte du Mandé et autres traditions du Mali*, Paris, Albin Michel, 64 p.
- JONCKERS Danielle, 1987, *La société minyanka du Mali*, Connaissances des Hommes, Paris, L'Harmattan.
- 1995a, « Territorialité et politique des sociétés initiatiques (Bamana-Minyanka, Mali) » in Vincent J.-F., Verdier R., Dory D. (dir.), *La construction religieuse du territoire*, Paris, L'Harmattan, p. 183-196.
- 1995b, « Stratégies alimentaires et développement en région cotonnière du Mali-Sud » in Devisch R., De Boeck F., Jonckers D. (dir.), *Alimentations, traditions et développement en Afrique intertropicale*, Paris, L'Harmattan, p. 219-247.
- 1997, « Puissance, sacralité et violence des pouvoirs chez les Minyanka bamana du Mali », in de Surgy A. (Ed.), *Religion et pratiques de puissance*, Paris, L'Harmattan, p. 55-80.
- 1998, « "Le temps de prier est venu" Islamisation et pluralité religieuse dans le sud du Mali », *Journal des Africanistes*, 68 (1-2), p. 21-45.
- 2006, « Résistances aux stratégies musulmanes de la France en Afrique occidentale, en région soudano-voltaïque » in P. J. Luizard (dir.), *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terre d'islam*, Paris, La Découverte, textes à l'appui/histoire contemporaine, p. 283-299.
- KANE Ousmane, TRIAUD Jean-Louis (dir.), 1998, *Islam et islamismes au sud du Sahara*, Paris, Karthala IREMAM, 330 p.
- LEVTZION Nehemia, POWELLS Randall, 2000, *A History of Islam in Africa*, Ohio University Press.
- MAGASSA Hamidou, 1978, *Papa-commandant a jeté un grand filet devant nous. Les exploités des rives du Niger 1902-1962*, Paris, Maspéro, textes à l'appui, 170 p.
- 2005, *Islam et démocratie en Afrique de l'Ouest. Le cas du Mali*, rapport final, Bamako, Friedrich Eber Stiftung, Sernes, 37 p.

- 
- MEILLASSOUX Claude, 1986, *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*, Paris, PUF.
- MÉKER Maurice, 1980, *Le temps colonial*, Dakar, Les nouvelles éditions africaines-CUM, 263p.
- OULD CHEIKH Abdel Wedoud, 2004, « Espace confrérique, espace étatique : le mouridisme, le confrérisme et la frontière mauritano-sénégalaise », in Marfaing L., Wippel S., Eds, *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation*, Paris, Karthala-ZMO, p. 195-230.
- OTAYEK René (dir.), 1993, *Le radicalisme islamique au sud du Sahara. Da'wa, arabisation et critique de l'Occident*, Paris, Karthala-MSHA, 264 p.
- PEZERIL Charlotte, 2007, « Réflexivité et dualité sexuelle. Déconstruction d'une enquête anthropologique sur l'islam au Sénégal », *Journal des anthropologues*, 108-109, p. 353-380.
- ROBINSON David, 2004 (trad., 2000), *Sociétés musulmanes et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie 1880-1920. Parcours d'accommodation*, Paris, Karthala, 410 p.
- ROBINSON David, TRIAUD Jean-Louis (dir.), 1997, *Le temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française, v. 1880-1960*, Paris, Karthala.
- SAMSON Fabienne, 2005, *Les marabouts de l'islam politique. Le Dahiratoul Moustarchidina Wal Moustarchidaty un mouvement néo-confrérique sénégalais*, Paris, Karthala, 379 p.
- SAUL Mahir, 1997, « Islam et appropriation mimétique comme ressource historique de la religion bobo », *Journal des Africanistes*, 67, 2, p. 7-24.
- SAUL Mahir, ROYER Paul, 2001, *West African Challenge to Empire Culture and History in the Volta-Bani anticolonial War*, Western African Studies, Ohio University Press, Athens, Oxford, James Currey.
- SCHMITZ Jean, 1998, « L'Afrique par défaut ou l'oubli de l'orientalisme » in Amselle J.-L., Sibeud E. (dir.), *Maurice Delafosse. Entre orientalisme et ethnographie : l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*, Paris, Maisonneuve et Larose, p. 107-121.
- SCHULZ Dorothea E., 2003, « Political Factions, Ideological Fictions : the Controversy over Family Law Reform in Democratic Mali », *Islamic Law and Society*, volume X, Leiden, Brill, p. 132-164.
- 2006, « Promises of (Im)mediate Salvation : Islam Broadcast Media and the Remaking of Religious Experience in Mali », *American Ethnologist*, volume 33, n°2, p. 210-229.
-

- SECK Abdourahmane, 2008, *La question musulmane au Sénégal (entre fin 80 et milieu 2000)*, thèse de doctorat Anthropologie, Université de Provence Aix-Marseille, 381 p.
- SOARES Benjamin F., 1996, « The Prayer Economy in a Malian Town », *Cahiers d'Études africaines* 144, XXVI, 4, p. 739-753.
- TAMARI Tal, 2001, « Notes sur les représentations cosmogoniques dogon, bambara et malinké et leurs parallèles avec la pensée antique et islamique », *Journal de la Société des Africanistes*, 71 (1), p. 93-111.
- TRAORE Aminata, 1999, *L'étau*, Paris, Actes Sud.
- TUDESQ André Jean, 2002, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute : les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 315 p.
- YATTARA Almamy Maliki, SALVAING Bernard, 2003, *Almamy. L'âge d'homme*, Brinon-sur-Sauldre, Grandvaux, 445 p.
- ZIEGLER Jean, 2002, *Les nouveaux maîtres du monde. Et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard.
- 2005, *L'empire de la honte*, Paris, Fayard.
-

---

# **Une construction supranationale postcoloniale : l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Enjeux, réalités, perspectives**

*Raoul Weexsteen, Rafael Bustos, Yacine Tekfa*

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE<sup>1</sup>**

Le travail de recherche sur : « La question du pouvoir dans les recompositions sociales et religieuses en Afrique du Nord et de l'Ouest » soulève la difficile appréciation des effets de la transition de la période coloniale à nos jours sur ces sociétés, sur leurs espaces de vie et dans leur espace politique.

Les permanences, les changements, les résistances, les collaborations, les accommodations et insoumissions sont inhérents à la vie et à l'évolution de toute société. Mais dans le cas des sociétés « post-coloniales », l'indépendance constitue une rupture profonde qui affecte les stratégies sociétales et de pouvoir qui étaient auparavant mises en œuvre. On pressent que, les indépendances obtenues, ces sociétés « post-coloniales » sont toutes confrontées à un ensemble de questions dont l'abord et la prise en compte se situent et se déroulent désormais dans un cadre institutionnel, politique et économique, voulu défini comme totalement différent de celui de « la Colonisation ». Mais les situations rencontrées ne sont pas totalement nouvelles en soi, si l'on tient compte, comme dans l'évolution de toute société, de l'importance, du poids et de la force d'inertie du passé dans les comportements et les structures hérités.

---

<sup>1</sup> Par Raoul Weexsteen.

---

---

Dans le cadre de l'indépendance, souvent brutalement acquise, dans lequel s'effectuent les recompositions sociales, religieuses et politiques et s'organisent les nouvelles formes de rapports au pouvoir, et parmi ceux-ci les résistances, le rôle de l'imaginaire est considérable. Cet imaginaire, qui s'est constitué pendant la période coloniale, demeure le principal porteur des aspirations aux changements qui rendent aujourd'hui spécifiques à ces Sociétés post-coloniales, tous les comportements de contournement du pouvoir ou de captation des potentiels de violence, ou encore de fuite, qu'elles produisent.

D'une part, les pesanteurs du passé et les formes de dépendance qui les accompagnent peuvent demeurer, les « Traditions » se perpétuer, les changements espérés se faire attendre, les nouveaux pouvoirs et les nouvelles Institutions décevoir. Les conditions de vie peuvent alors engendrer des résistances et des insatisfactions profondes dans des sociétés à caractère varié, rurales ou urbaines, nomades ou sédentaires, au sein de groupes, de communautés, ethniques ou religieuses, dont l'indépendance a modifié et souvent fragilisé le statut social, économique ou politique.

La persistance des mécanismes de domination économique et la permanence d'une pratique de reproduction de pouvoirs arbitraires dans tous les domaines, font alors l'objet d'une critique croissante des groupes sociaux qui en sont victimes, incluant des résistances armées, des formes de désobéissance civile ou encore un désintérêt pour la chose publique qui rendent caricaturale la vie politique.

Mais d'autre part, l'analyse de la rupture avec la période coloniale et celle de ses effets sur les diverses sociétés étudiées ne peuvent éluder la continuité en leur sein du rejet de ce qui peut parfois apparaître comme le prolongement ou le retour d'une « alternative coloniale ». Ne peuvent non plus être ignorés la persistance et l'enracinement des courants porteurs des aspirations qui ont conduit à la libération et à « l'Indépendance Nationale ». L'imaginaire qui s'est construit sans relâche sous la Colonisation, souvent sur une longue période, marqué aussi par des conduites obligées de dissimulation et de clandestinité de la pensée ou des convictions profondes, joue un rôle déterminant dans l'élaboration actuelle des opinions, des attitudes et des revendications.

Non seulement l'imaginaire a forgé dans le passé des idéaux et des utopies qui ont donné à « l'Indépendance » sa référence mythique, mais il continue de nourrir aujourd'hui une volonté de réussir la rupture avec la période coloniale sous toutes ses formes. Aussi le sentiment de son échec, souvent diffus au sein des populations, est-il surinvesti et peut-il susciter des attitudes, des

---

---

conduites, des discours, des dérives, parfois un mutisme politique qui, par dépit, par colère, par l'exaspération de l'attente, occultent les véritables opinions et les motivations profondes. La question implicite reste : que manque-t-il pour que l'indépendance soit réussie ? Dans l'imaginaire actuel cette interrogation mène souvent à la conclusion de la nécessaire poursuite de la lutte contre « l'Occident ». Elle inclut la tendance au refus de l'État-Nation qui ne tient pas ses promesses, qui serait incompatible à tort ou à raison avec la gestion politique de tout État musulman ou qui se réclame tel, laissant une place grandissante aux désirs de constructions politiques supra-étatiques.

Les contributions des trois « politologues » qui suivent, montrent qu'ils ont été sensibles à tous ces aspects quand ils abordent la construction supra-étatique post-coloniale, qu'a constitué par la signature du Traité de Marrakech en février 1989, la création de l'UMA (Union du Maghreb Arabe), composée de cinq États : l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Libye et la Mauritanie. Cette approche internationale de la problématique globale du thème : « Affirmations identitaires et enjeux de pouvoirs », constitue un changement d'échelle. Elle permet peut-être de mieux percevoir le rôle de l'imaginaire populaire, la continuité de son impact sur les positionnements et les résistances à l'égard du pouvoir, et les contradictions avec les politiques « nationales » des États.

Les aspirations à l'indépendance des populations colonisées dans la zone constituée par les pays de l'UMA, signifiaient devenir des citoyens d'un État National, sans que soit posée ni imaginée la question de la qualité des conditions de vie qui pourraient ensuite s'établir ni de leur contexte culturel et politique dominant. En même temps, le déroulement des luttes de libération a toujours eu comme objectif politique - à la fois concrètement et dans l'imaginaire -, l'Indépendance de tous les pays colonisés du Maghreb par une lutte de libération commune et solidaire. Le fait que la Tunisie et le Maroc aient été indépendants les premiers, que la Libye et la Mauritanie aient suivi partiellement d'autres chemins que la lutte armée, et que l'Algérie ait été la dernière libérée, a été considéré comme des péripéties inhérentes à la lutte, des avatars de la chronologie politique, qui nourrissent les polémiques entre historiens. Ce sentiment vaut pour la question du Sahara Occidental qui relève elle aussi, quoiqu'on en dise, de cette décolonisation menée contre le colonialisme espagnol, non encore arrivée à son terme et qui continue d'abonder les imaginaires des uns et des autres.

Ainsi, le principe de cette lutte pour l'indépendance, les solidarités concrètes qui l'ont accompagnée et son aboutissement sont-ils restés constitutifs, dans les représentations maghrébines, d'une conquête de la liberté, faite « ensemble » *par* et *pour* tous les peuples de la région.

---

Cet élan libérateur peut-il se maintenir suffisamment fort, aujourd'hui, une fois les indépendances nationales acquises, pour soutenir une volonté de construire ensuite un ensemble politique supra-étatique ? Quels sont les obstacles que rencontre un tel projet, et l'enjeu qu'il constitue pour les pouvoirs existants, leurs réactions à sa mise en place et son évolution, en un mot : quel est l'état des forces en présence, hostiles ou favorables à l'existence de l'UMA, qu'elles soient internes aux États maghrébins ou extérieures à la région ? Enfin, à l'inverse, quels progrès, quels gains, imaginaires ou concrets, sont liés à l'espoir de la réussite de l'UMA ?

On retrouve ici les grandes interrogations sur les territoires, les frontières et les migrations, décisives si l'on veut estimer les chances de la constitution durable d'un espace politique et économique supranational. Dans chaque État, en effet, l'identité nationale et l'imaginaire national de cette identité interviennent dans leur rapport avec le principe de la construction de l'UMA, d'une manière soit antagoniste soit convergente. Or cette construction ne peut se faire que dans le cadre initial de l'acceptation de la décision de l'OUA de juillet 1964 à la conférence du Caire et confirmée depuis par l'UA : « Tous les États membres s'engagent à respecter les frontières existantes au moment où ils ont accédé à l'indépendance ».

Qu'en est-il alors de la notion de « frontières », concrètes ou dans l'imaginaire, dans les différents États qui constituent l'UMA ?

Pour l'*Algérie*, les frontières de l'État sont celles obtenues par la lutte de libération. Elles correspondent, pour la très grande majorité des Algériens, aux limites mythiques de l'État qu'Abdel Kader aurait pu fonder en son temps, et les fixent. Elles ont vocation à être établies, reconnues, incontestées, gardées, défendues comme aujourd'hui sur les confins sahariens et éventuellement fermées, comme actuellement la frontière terrestre avec le Maroc. Elles fondent l'État-Nation algérien dans l'imaginaire de ses citoyens.

Pour le *Maroc*, l'identité nationale se confond avec le rétablissement de la monarchie au terme de la période coloniale. Dans l'imaginaire, les frontières sont celles du « Royaume », telles qu'elles sont supposées avoir été à l'époque de sa plus grande expansion, incluant la région du Sahara Occidental et au-delà. La gestion de ces « frontières » est liée à l'autorité de la monarchie, qui doit être forte pour faire coïncider les « limites » de l'État à celles étendues à tous les « sujets » qui font allégeance à la personne du Roi, là où ils se trouvent, permettant d'inclure un « territoire » à l'intérieur des « frontières ». L'État-Nation dans l'imaginaire marocain est en réalité détourné de son objet.

---

La *Libye*, quant à elle, cumule des légitimités qui la distinguent de l'État-Nation du fait qu'elle est à la fois non seulement saharienne, nomade, confrérique et africaine, mais aussi ottomane, monarchique et anciennement résistante au colonialisme italien. C'est à ce titre que l'imaginaire libyen, qui ne se confond pas seulement avec celui de son Président-Guide, refuse la notion de frontières et propose leur disparition. La Libye a déjà plusieurs fois offert sa propre dissolution pour constituer et intégrer un ensemble politique plus vaste. Jusqu'ici, la proposition libyenne de l'abolition des frontières intermaghrébines reste permanente, constituant à la fois une ouverture et une menace. Mais d'une manière tout aussi récurrente, les constructions politiques communes proposées par la Libye restent du domaine d'un imaginaire doublement fantasmé, à la fois toujours proposées et en même temps refusées dès qu'il s'agit de définir concrètement la structure supra-nationale adéquate, donc maghrébine avec l'UMA et la démarche à suivre pour sa mise en place.

En *Mauritanie*, les gouvernements qui se succèdent depuis l'indépendance aspirent à se constituer en État-Nation nord-africain, avec l'espoir d'en minimiser la composante des minorités négro-africaines. Aussi les « frontières » leur sont-elles nécessaires, au nord tant que la décolonisation du Sahara Occidental ne trouve pas de solution, au sud pour signifier la vocation nord-africaine, berbère et arabe du pays. L'insistance et l'effort de l'État mauritanien à se donner des frontières, aussi fragiles soient-elles, physiquement et ethniquement, confortent en effet sa composante maure pour laquelle la construction de l'UMA signe la reconnaissance de l'appartenance culturelle, politique et économique de la Mauritanie à l'Afrique du Nord.

La *Tunisie* enfin est très attachée à ses frontières, gagnées à l'issue d'une longue lutte contre l'occupation coloniale et elle a décidé de les conserver malgré les propositions libyennes récurrentes d'Union. Mais elle défend leur existence tout en s'inscrivant dans la continuité de « l'Empire ottoman » dont elle faisait partie et dont elle a longtemps conservé certains attributs politiques pendant la période coloniale. Il s'y rattache, dans l'imaginaire tunisien, le principe et la certitude de l'existence de la modernité de l'État tunisien liée à la défense de sa filiation avec le modèle étatique turc jusqu'à aujourd'hui. Cette conviction donne toute sa mesure au fait que le Secrétaire général de l'UMA soit statutairement Tunisien, et qu'il donne à cette fonction un élan vers un Maghreb uni et structuré, attentif aux aspirations à la modernité des sociétés maghrébines.

La question des Migrations vient compléter la nécessaire attention qu'il faut porter aux éléments transversaux de l'identité et du territoire national. Les Migrations anciennes, principalement vers la France et l'Europe, ont contribué

---

---

à forger une identité commune. Pendant la période coloniale, les conditions de vie et la souffrance des émigrés maghrébins en grande majorité en France, ont créé des solidarités et renforcé le sentiment d'appartenance à un même ensemble culturel, politique, économique et social : « le Grand Maghreb ».

La circulation actuelle intra-maghrébine des populations, même si elle est parfois entravée ou mal vécue, est intégrée dans ces représentations et pratiquée sous le signe d'une identité commune. Elle est en réalité gênée par la manière dont les États gèrent leurs questions de frontières, surtout terrestres, pour les plus humbles. Dans le monde des Affaires les déplacements vont de soi entre tous les États membres de l'UMA. Mais ils coïncident avec un niveau économique, social, culturel et de conscience, qui privilégie le plus souvent la voie du « Ciel Maghrébin », que les compagnies aériennes nationales sont en train de construire.

Enfin, dans un Maghreb fortement modelé par des considérations religieuses, l'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes sont revendiquées comme un droit et un dû au nom de l'Islam et de l'unité des musulmans. Certaines migrations actuelles sont décrites et revendiquées comme « une composante sinon une exigence de la société musulmane » : l'Oumma ne connaît pas de frontières et elles ne doivent pas exister. Ces propos peuvent être tenus aussi bien par les adeptes des Confréries ou les membres d'Al Qaïda ou par le Président Libyen ou encore par d'honnêtes pèlerins sur la route des lieux saints. Ces affirmations venues des profondeurs de l'imaginaire musulman ont une puissance considérable qui brouille le message aussi bien sur les conditions de la construction d'un État Nation que d'un État supra-national. On est parfois tenté de penser que les retards et la modification du sens apportés à ces démarches politiques et institutionnelles trans-nationales doivent leur être attribués.

Quant aux Migrations récentes à caractère économique, constituées par la fuite de populations démunies de l'Afrique noire vers les rives de la Méditerranée et au-delà vers l'Europe, entraînant des populations maghrébines qui suivent la même voie, elles ont tendance à resserrer les liens entre les États maghrébins à la recherche de politiques communes de contrôle et de répression.

Autant l'avenir de l'UMA semble être au cœur de chaque « citoyen » d'un État du Maghreb, qui majoritairement et spontanément agit pour son renforcement, même s'il s'en défend, en niant et en dénigrant l'objet de l'institution, autant les contradictions sont permanentes, nombreuses et complexes dans les discours, les décisions et les comportements des Gouvernants.

---

---

Au moment où commence cette recherche, en 2006, toute évocation de l'existence de l'UMA ou toute question posée sur la pertinence de cette structure, quels que soient la qualité et le niveau de l'interlocuteur maghrébin, entraîne d'abord une réponse, le plus souvent sans grande justification réelle, qui est que le projet est non advenu, caduc et désormais sans intérêt. Cependant, dans les interviews, ou dans de simples échanges ou conversations, toute relance du questionnement laisse rapidement apparaître l'UMA comme une aspiration refoulée, dont l'affirmation de l'échec est plutôt volontairement amplifiée, tant l'accumulation des raisons invoquées pour le justifier, historiques, géographiques, institutionnelles, sociologiques, anthropologiques, culturelles, économiques, politiques et stratégiques est impressionnante. Le sentiment souvent exprimé que ce qui existe en tant que structure supra-nationale, près de 20 ans après la signature du Traité de Marrakech ne correspond pas « aux aspirations des peuples » montre ici encore le regret de l'Imaginaire floué.

L'approche la plus fréquente consiste à faire le procès des Institutions de l'UMA et à leur attribuer l'impossible fonctionnement de cette Instance, totalement paralysée depuis 1994, date du dernier « Sommet des chefs d'État », seul habilité statutairement à prendre des décisions communes d'importance régionale et internationale. Mais aucun examen méthodique n'est fait concernant la réalité de ce « blocage institutionnel » et de ses effets réels ou supposés. Au mieux, on procède par défaut, par exemple en dénonçant, comme dans la publication des Actes de deux colloques, dont c'était l'objet, tenus à Tunis en 2006 et 2007, « le coût du non-Maghreb ».

En particulier, ne sont généralement pas mentionnées, dans les échanges et les interviews, les rencontres sectorielles de l'UMA à caractère technique, économique, politique et sécuritaire, permises par les textes fondateurs au niveau des Ministères techniques de chaque État. Or, elles continuent de se tenir et de donner vie, à un rythme fréquent, aux concertations et aux décisions maghrébines communes, dans de nombreux domaines. Il semble surtout que peu d'informations soient méthodiquement rassemblées et analysées sur ce fonctionnement de fait de l'UMA et qu'elles soient peu médiatisées. Tout se passe comme s'il était préférable de ne pas ébruiter le fait que l'UMA continue de se construire à l'abri des regards, soit que les forces hostiles à son existence veulent le minimiser, soit que, d'une manière plus récente, on veuille protéger les chances de l'institution par le silence et la discrétion sur son état réel. On peut déjà y voir les stratégies de pouvoir de certains États maghrébins plus intéressés par leur propre construction nationale et internationale, parfois soutenue et encouragée par des puissances

---

extérieures à la région, que par des préoccupations géostratégiques d'intégration politique maghrébine. La difficulté de ces choix, souvent contradictoires, peut d'ailleurs se comprendre compte tenu de la complexité des enjeux internationaux dans cette zone. On peut aussi considérer que, pour de bonnes et de mauvaises raisons, une partie des instances dirigeantes dans chaque État du Maghreb conteste désormais la pertinence de la structure institutionnelle de l'UMA et souhaite une profonde réforme. Mais la question est surtout de savoir si l'on peut discerner l'existence et le renforcement de formes de résistances à ces orientations étroitement « nationalistes » au sein des sociétés maghrébines. Au contraire, les évolutions stratégiques en cours dans la région ne contraignent-elles pas les États membres de l'UMA à maintenir et à nourrir l'option, sous différentes formes, de la nécessité actuelle de la construction et de l'existence d'un « Grand Maghreb » intégré ?

---

---

# L'UMA : institutions, fonctionnement et prospective

Rafael Bustos

## RÉSUMÉ

*Cet article enquête sur les institutions de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), leur genèse, fonctionnement et possibilités de réforme. À partir d'une analyse historico-juridique et d'un travail sur le terrain nous mettons en question le diagnostic plus répandu sur la paralysie de l'UMA : elle est morte ou moribonde depuis 1994, la cause étant la question du Sahara Occidental. Au contraire, nous montrons que loin de s'être arrêtée, l'UMA a continué à fonctionner, même si de façon irrégulière, portant des résultats qu'on ignore largement. Quant à la cause, l'examen détaillé des événements de 1989 et de 1994-95 permet de relativiser l'importance du dossier sahraoui, relevant celle de la situation sécuritaire et de la guerre d'Algérie. L'article pose aussi la question de la nature des institutions maghrébines ainsi que la tenue des réunions à plusieurs niveaux depuis 1994, ce qui a permis de déclencher une dynamique sociétale d'intégration qu'on expérimente aujourd'hui. En guise de conclusion, nous apportons des réflexions sur la mise au point institutionnelle qui pourrait accompagner une éventuelle relance politique de l'Union du Maghreb Arabe.*

## ABSTRACT

*This article explores the Arab Maghreb Union (AMU) institutions, their creation, functioning and chances of reform. Departing from a historical and juridical analysis and field work, we question the main argument explaining the AMU paralysis: it is dead or fainting since 1994 due to the Western Sahara issue. On the contrary, we show that AMU has not stopped working, even if under anomalous conditions, carrying out outcomes that we largely ignore. Regarding the cause, a detailed examination of the 1989 and 1994-95 events allow us to mitigate the impact of the Sahara issue, and rise that of the Algerian security crisis. The article tackles as well the question of the precise nature of AMU institutions and the holding of official meetings at different levels since 1994, which has triggered a regional dynamics of integration led by civil society we are experiencing today. As a conclusion, we reflect on how could the AMU be updated, in case a political move would eventually unblock the current stalemate at the summit of the organization.*

---

---

## UNE UMA ENCORE NÉCESSAIRE ET DÉSIRÉE, EN DÉPIT DES DIFFICULTÉS

Dès l'origine, l'UMA a provoqué, pour des raisons économiques et politiques variées, un certain scepticisme, qui s'est accru avec la défaillance de l'organisation dans les années quatre-vingt-dix et la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Soit à cause de la dépendance économique héritée des économies maghrébines, soit à cause des susceptibilités des nouveaux États et leurs problèmes de frontières, nombre d'analystes ont interprété la paralysie de l'UMA comme un processus naturel, presque inévitable. Néanmoins, ce qui est paradoxal et reste à expliquer est la pérennité de cette Institution ainsi que les demandes actuelles en provenance de tous les fronts pour sa réactivation.

Certes, le contexte actuel n'est plus celui de la fin des années quatre-vingt où est née l'UMA. Des évolutions dans tous les domaines se sont opérées dans cette vingtaine d'années (1989-2008) qui introduisent des changements d'envergure et de profondeur dans la réalité sur laquelle agit cette institution. Raoul Weexsteen (voir *supra* et *infra*) a souligné quelques-unes de ces nouvelles conditions qui expliquent la pertinence présente de l'UMA : sa pertinence économique dans le contexte de la mondialisation, face au poids économique des États du Golfe ; sa pertinence comme pôle de développement ; sa pertinence humaine face aux phénomènes comme les flux migratoires internationaux ; sa pertinence sécuritaire face au terrorisme et ses réseaux transnationaux ; sa pertinence énergétique, environnementale ou alimentaire liée non seulement aux multiples complémentarités des pays du Maghreb mais aussi de ceux de la Méditerranée occidentale ; enfin, sa pertinence face aux défis du changement climatique et de la volatilité des marchés de matières premières. Ces conditions s'ajoutent à une identité maghrébine préexistante, plus claire et forte dans le Maghreb central, mais qui devient un élément rassembleur de longue durée entre tous les peuples du grand Maghreb arabe.

Une nouvelle approche dans l'étude de l'UMA est nécessaire, une approche en rupture avec le scepticisme dominant et les explications *a posteriori* des échecs de cette organisation, qui prenne en compte les changements dans le contexte géopolitique, dans l'évolution de l'environnement économique international et régional, et dans l'équilibre interne des États maghrébins. Notre ambition est d'essayer de comprendre ce qui donne encore de la crédibilité à ce projet politique, ses chances, ses nouvelles contraintes et aussi ses espoirs. Cette recherche, s'appuyant sur les documents officiels et des entretiens réalisés en Algérie et au Maroc, porte

---

---

également sur ce qui, au contraire, fait apparaître qu'il est voué à l'échec, à la disparition ou à une transformation radicale.

## UNE UMA ÉTATIQUE IRRÉGULIÈRE FACE AU DYNAMISME DE L'UMA SOCIÉTALE

Le processus de construction régionale maghrébine se définit par une évolution à double niveau. Cette intégration est menée, d'une part, par les institutions de l'UMA créées en 1989 pour construire l'Union, et, d'autre part, par des logiques sociétales voire communautaires qui font de l'UMA un espace de dynamiques et de solidarités transnationales. Devant le fonctionnement irrégulier des institutions maghrébines, l'Union maghrébine est néanmoins alimentée par des aspirations et des défis communs auxquels adhèrent les populations du Maghreb. Une ambition populaire parallèle et constante qui redynamise l'intégration régionale, transcende également les clivages politiques et dépasse les frontières étatiques permettant ainsi de consolider cette Union.

Cette double évolution dont parle aussi Yacine Tekfa (voir *infra*) est précisément mise en relief par l'ancien Secrétaire général de l'UMA, Habib Boularès (2001-2006), encore en poste lorsqu'il a été interviewé. À la question « comment se porte l'Union du Maghreb Arabe ? », Boularès a répondu avec pas mal de franchise et une irritation visible :

« Cela dépend de ce que vous entendez par l'UMA. Si vous voulez parler des structures d'une organisation créée en 1989, je vous dirais que ces structures souffrent à la fois de leur propre Constitution de départ qui a stipulé dans l'article 6 du Traité de Marrakech que seul le Conseil de la Présidence de l'UMA a le droit de prendre des décisions mais des décisions prises à l'unanimité. Comme le Conseil de la Présidence ne s'est pas réuni depuis 1994, ses structures sont ankylosées en quelque sorte. Si vous entendez par l'UMA l'ensemble des autorités des pays du Maghreb dans leur coopération, je vous dirais que cette UMA-là existe. Même qu'elle fonctionne bien. Nous avons une UMA des banques qui regroupe les 65 banques de nos pays, une UMA des assurances, une UMA des médecins, une UMA des chemins de fer, donc plusieurs secteurs qui fonctionnent. La conclusion à tirer de cela est la suivante : chaque fois que la décision a appartenu à des institutions, à des organisations ou à des ensembles professionnels qui ne dépendent pas directement des gouvernements, on a pu constituer une union maghrébine efficace » (Interview du SG de l'UMA, 25-11-2005, site officiel de l'UMA).

---

---

Ce tableau binaire doit être quelque peu nuancé puisque, en fait, il ne s'agit pas d'un obstacle des États mais des dirigeants ou des gouvernements. En réalité, l'UMA fonctionne au niveau de réunions techniques, des experts et aussi bien au niveau du comité de suivi (secrétaires d'États ou ministres délégués) qu'au niveau des commissions ministérielles. Là où les décisions sont freinées ou bloquées, c'est justement au sommet de l'État, ce qui enlève à l'organisation toute impulsion politique et une sanction forte au sein des systèmes juridiques internes. C'est ainsi que s'exprime Habib Boularès :

« Lorsque'il s'agit de lutter contre l'avancée des sauterelles, de la désertification, de résoudre des problèmes vétérinaires transfrontaliers, de déterminer les aquifères transfrontalières et la manière de les résoudre, de télécommunications, de transport aérien, c'est-à-dire les problèmes pressants ou qui peuvent être résolus au niveau des ministères, alors il n'y a aucun obstacle. [...] Mais si nous voulons traiter du développement de l'UMA jusqu'à un marché commun, une union économique, alors nous avons besoin d'une décision claire et nette de l'ensemble des cinq chefs d'État » (*op. cit.*).

## LE MOMENT FORT DE LA CRÉATION ET LA FAIBLESSE DU DESSEIN INSTITUTIONNEL

Des années vingt aux années cinquante, les mouvements patriotiques au Maroc, en Algérie et en Tunisie ont associé le combat pour les libérations nationales à la construction du Maghreb. Un bon exemple est le premier mouvement nationaliste algérien, l'« Étoile Nord-Africaine » (ENA), fondé par Messali Hadj dans les années vingt, ou l'Association d'Étudiants Nord-Africains Musulmans. Après, la célébration d'un sommet maghrébin a échoué historiquement à deux reprises avant la création de l'UMA en 1989. D'abord en 1956 lorsque les *leaders* de la révolution algérienne qui allaient se réunir avec le roi Mohamed V et le président Habib Bourguiba ont été kidnappés par des milieux ultra-colonialistes français, ce qui n'a pas empêché la tenue en 1958 de la Conférence de Tanger par les *leaders* des trois partis ou mouvements nationalistes du Maghreb (l'Istiqlal, le Destour et le FLN). Un événement clef dont le 50<sup>ème</sup> anniversaire vient d'être commémoré dans la ville septentrionale du Maroc. Ensuite, lors des années soixante et soixante-dix, quand le Conseil Permanent Consultatif du Maghreb (CPCM) a failli concrétiser une naissante coopération multilatérale (à quatre pays, sans la Mauritanie) dans une entité plus ambitieuse et durable.

---

La tentative réussie de 1989 est arrivée au terme d'un lent et long processus de rapprochement, par lequel les cinq États de la région ont réduit le champ de tensions, ce qui a entraîné entre 1986 et 1989 la résolution de divers différends frontaliers, le rétablissement de relations diplomatiques et la réouverture des frontières (entre la Tunisie et la Libye, et entre le Maroc et l'Algérie). Cette normalisation progressive a abouti à la rencontre de Zéralda (Algérie) des cinq chefs d'État le 12 juin 1988. Les Commissions qui sont sorties de ce Sommet eurent la charge de préparer le traité de Marrakech, texte fondateur de l'Union du Maghreb Arabe, signé dans la ville marocaine le 17 février 1989.

Il est vrai que l'intégration maghrébine a reçu à différents moments l'impulsion indirecte ou réactive de la construction européenne (Chelly, 2007). Cela a été le cas tant en 1958, lors de la Conférence de Tanger (une année après la signature à Rome des traités de la Communauté économique européenne et de la Communauté de l'Énergie Atomique), qu'en 1989, lors du Traité de Marrakech, trois années après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Européenne, et deux années après l'entrée en vigueur de l'Acte Unique Européen fixant comme objectif la création d'un marché commun européen dès la fin de 1992. Sans qu'on puisse nier les forces intrinsèques de la construction maghrébine, force est de constater que le succès de l'intégration européenne a aiguillonné les dirigeants maghrébins. Il en va de même pour les projets énergétiques euro-maghrébins, qui, en commençant pour le gazoduc algéro-italien (nommé Transmed ou Enrico Mattei) suivi par le gazoduc algéro-espagnol (nommé Maghreb-Europe ou Durán Farrell) ont donné une forte impulsion à la naissance de l'UMA<sup>1</sup>. Faut-il rappeler que le premier est devenu opérationnel dans la deuxième partie des années quatre-vingt et qu'il a entraîné l'accord préalable de la Tunisie, par où le gazoduc devait transiter, alors que le deuxième a été paraphé avant 1989 et mis en fonctionnement en 1995, une fois obtenu l'accord du Maroc dont le territoire est traversé aussi par le gazoduc<sup>2</sup>.

Un autre aspect de la création de l'UMA à souligner est la résolution, ou tout au moins l'isolement des conflits, qui a ouvert la voie à Marrakech.

---

<sup>1</sup> Deux nouveaux gazoducs euro-maghrébins sont maintenant en construction, Medgaz entre l'Algérie et l'Espagne et Galsi, avec la différence sur les deux premiers que les nouveaux unissent directement l'Algérie avec l'Espagne et l'Italie sans traverser ni le Maroc, ni la Tunisie.

<sup>2</sup> Zakya Daoud et Paul Balta. Dossiers et documents « La création de l'Union du Maghreb Arabe », *Maghreb-Machrek*, n° 124, 1989, p. 137 et aussi, R. Bustos, *El cambio político en Argelia (1988-1992). Análisis de una transición discordante*, Thèse d'État, Madrid, 2004, p. 400.

Nous avons déjà évoqué la question des différends frontaliers et le rétablissement de relations diplomatiques. Quant au conflit du Sahara Occidental, on doit noter que l'approbation du Maroc et du Front Polisario de la proposition de paix faite par le Secrétaire général des Nations unies, Javier Pérez de Cuéllar (Accord de principe du 30 mai 1988) était intervenue avant la conférence de Marrakech mais après celle de Zéralda. Cet important accord va déboucher, en 1991, sur l'annonce du cessez-le-feu et l'adoption par le Conseil de sécurité d'un plan de paix ou plan de règlement accepté par les deux parties.

L'amélioration conséquente des relations entre le Maroc et l'Algérie a également permis l'adhésion de ces deux pays au principe du règlement du conflit du Sahara Occidental. Par la suite, les deux pays se sont concertés de manière à ce que le conflit du Sahara et le processus de la construction maghrébine ne se mélangent pas et suivent des voies de résolution bien différenciées. Il n'y a ainsi aucune mention explicite du Sahara dans les textes fondateurs, et seule la clause qui interdit aux États d'abriter des groupes qui s'attaquent aux autres États fait implicitement référence au sujet de la discorde. Si, par la suite, le plan de règlement, notamment l'organisation du référendum, a rencontré des difficultés ou des problèmes d'application, ceux-ci n'ont pas empêché la tenue des sommets maghrébins qui ont suivi (en 1991, 1992 et 1994). Enfin, comme nous le verrons ci-dessous, l'interruption des dits sommets en 1994 n'a pas eu un rapport direct ni automatique avec le conflit du Sahara mais plutôt avec l'insécurité terroriste, et plus concrètement avec l'attentat perpétré à l'hôtel *Atlas Asni* de Marrakech qui a tué plusieurs touristes étrangers<sup>3</sup>.

Mais revenons au moment de la fondation de l'UMA pour tenter de comprendre le dessein institutionnel de cette organisation internationale. Plusieurs juristes maghrébins, comme Ahmed Mahiou (1999), Moulay Hamid Touiti (1996) et Hareth Mzioudet (1990), en ont proposé une analyse pertinente. Relevons quand même quelques aspects qui découlent du recoupement que nous avons effectué entre ces analyses et l'étude comparative que nous avons menée entre l'UMA, d'une part, et l'Union Européenne (UE) et la Ligue des États Arabes (LEA), d'autre part<sup>4</sup>. La première caractéristique qu'il convient de remarquer dans la forme institutionnelle de l'UMA est sa nature éminemment hiérarchique. Dans la pyramide, on remarque une ligne de direction et de subordination très claire, partant du sommet (le Conseil présidentiel) avec ses organes auxiliaires (le

<sup>3</sup> Consulter le tableau chronologique de l'UMA plus bas.

<sup>4</sup> Voir le tableau comparatif UMA-LEA-UE, ci-après.

Conseil consultatif et l'Instance judiciaire) qui dominent le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères dont dépend le Comité de suivi, qui, à son tour, dirige le Secrétariat général et les commissions ministérielles spécialisées. L'image du schéma des institutions (voir *infra*) met en évidence cette structure verticale. Cette verticalité a été vivement critiquée, même par des responsables que nous avons interviewés<sup>5</sup>, car, si elle donne direction et cohérence à l'ensemble, elle risque aussi de bloquer toute l'organisation si le sommet ne se réunit pas, ce qui est précisément arrivé. Tous les responsables contactés, au Conseil consultatif (parlement maghrébin) à Alger comme au Secrétariat général à Rabat, ont évoqué la nécessité d'une réforme des institutions de l'UMA, mentionnant des initiatives internes déjà entreprises pour y parvenir.

La hiérarchie nette qu'on repère dans l'UMA est le produit d'une volonté claire de protection de la souveraineté nationale, comme a souligné Mzioudet (Mzioudet, 1990, p. 23). En effet, le Conseil de la Présidence fonctionne plus comme un gouvernement confédéral que comme le pouvoir exécutif d'une organisation internationale où d'autres pouvoirs, tels que le législatif ou le judiciaire sont destinés à contrecarrer l'exécutif. Les États fondateurs ont bien préservé leur liberté de décision et leur égalité au sein des instances de décision, d'où découle la parité dans tous les organes de l'UMA<sup>6</sup>. Cette affirmation de souveraineté est aussi manifeste dans le monopole de la décision et dans la prise de décisions. Sur ces deux sujets, l'article 6 du Traité de Marrakech établit « Le Conseil présidentiel est seul habilité à prendre des décisions. Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres ». Notons aussi que l'unanimité des membres n'est pas la même chose que l'unanimité des membres présents au sommet ; différence cruciale dans l'éventualité où l'un des membres déciderait de boycotter le sommet.

Dans l'organisation maghrébine, comme on le voit dans le tableau comparatif, ni le Parlement (Conseil consultatif) ni la Cour de justice (Instance judiciaire) n'ont été dotés des pouvoirs susceptibles d'équilibrer ceux du Conseil présidentiel. Il est vrai par exemple que, au cours du long processus de construction européenne, le Parlement n'est devenu que très

---

<sup>5</sup> Par exemple, M<sup>e</sup> Saïd Mokaddem, secrétaire du Conseil Consultatif, mais aussi M. Habib Boularès, ancien secrétaire général de l'UMA (interviewé par Hatem Chelly à Tunis) et M. Zouheïr Merchaoui, directeur général du Secrétariat Général à Rabat.

<sup>6</sup> Même le Secrétariat avant la réforme de l'article 11 était composé par un membre de chaque État.

---

---

lentement un acteur dans la prise de décision (avant 1979, il n'était même pas élu directement), notamment à travers le mécanisme de codécision. Même aujourd'hui ce mécanisme n'est pas systématiquement appliqué à tous les actes normatifs. Toutefois, la Cour de justice des Communautés européennes a joué dès l'origine un rôle majeur d'affirmation du droit communautaire et de la suprématie des institutions européennes sur celles des États membres.

Il est important de remarquer également l'absence de répartition des compétences entre l'organisation internationale et ses États membres, ce qui a été fait par les Communautés européennes au long d'un processus complexe et toujours ouvert. Bien que l'UMA se soit donnée pour fonction de parvenir à suivre des politiques communes dans différents domaines (art. 2 du Traité de Marrakech) et que son article 3 énumère les éléments dont seront composées ces politiques communes, il n'y a pas de véritable mise en commun des politiques. Par conséquent, une division entre compétences exclusives de l'organisation, compétences exclusives des États et compétences partagées n'existe pas. Des « politiques communes » maghrébines n'ont pas été créées. À défaut de cette séparation, toutes les compétences tombent en fin de compte dans le même sac, celui des organes intergouvernementaux, dont les principaux sont le Conseil de la Présidence, le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et les Commissions et Conseils ministériels<sup>7</sup> (voir *infra* le schéma des institutions). Les organes communautaires existent, bien sûr (le Secrétariat, le Conseil consultatif ou l'Instance judiciaire), mais ils manquent du pouvoir d'initier les normes, de bloquer leur approbation ou de contrôler leur légalité. Ce qui veut dire que l'UMA n'a pas de domaines réservés ou, en d'autres termes, qu'elle s'occupe de toutes les affaires de l'intégration mais de façon à devoir toujours compter sur le consensus des États, ne pouvant jamais agir seule. Une des conséquences de cette carence dans la division du travail concerne la nature des actes juridiques de l'UMA. En l'absence d'une procédure normative

---

<sup>7</sup> La différence fondamentale entre les commissions ministérielles et les conseils ministériels, toutes des réunions intergouvernementales, est que dans les premières il y a un ministre qui chapeaute et représente tout le secteur (par exemple, le ministre de l'agriculture pour le secteur de la sécurité alimentaire, ou celui du Transport pour le secteur des infrastructures, ou celui de l'éducation pour les ressources humaines) tandis que dans les secondes se rencontrent des ministres chargés de domaines spécialisés (par exemple, des PTT, du logement, de la santé, du commerce, etc.).

---

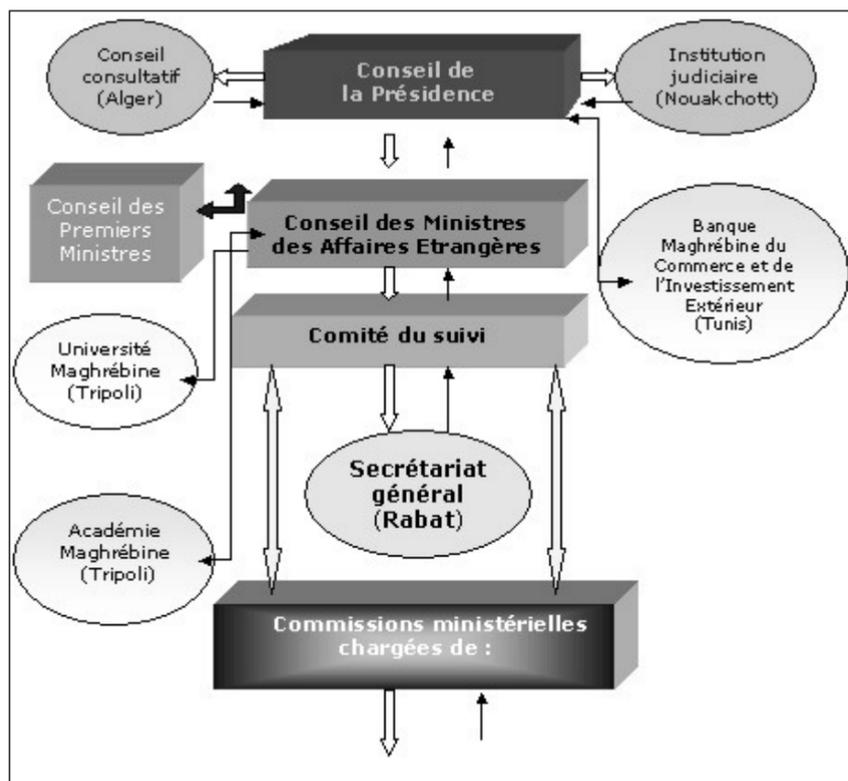
---

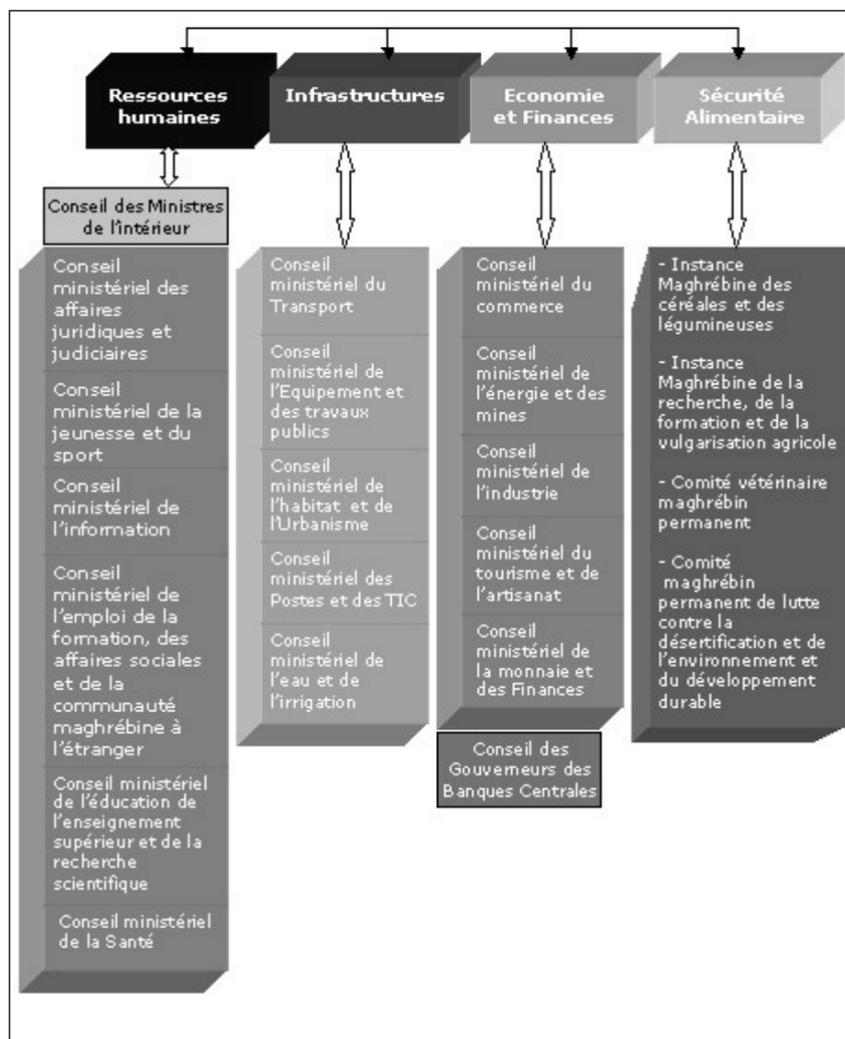
proprement communautaire ou « méthode communautaire », la plupart des décisions adoptées par le Conseil de la Présidence revêt forcément la nature des traités internationaux. Cela, du point de vue du droit international, ralentit énormément l'application des normes de l'UMA puisqu'il devient alors nécessaire d'attendre la transposition de ces accords ou conventions maghrébines au droit interne de chaque État. Laissant de côté le fait que les procédures juridiques diffèrent énormément d'un pays à l'autre, les normes de l'UMA sont ainsi dépourvues de tout effet direct ou immédiat.

Nous concluons ce développement par une réflexion plus générale sur la philosophie qui dominait au moment de la création de l'UMA en 1989. Nous avons déjà remarqué l'influence du processus européen ainsi que plusieurs similitudes entre l'UMA et les Communautés européennes. Il est maintenant opportun de chercher à savoir si cette inspiration européenne est fructueuse ou au contraire, si elle doit être révisée. Premièrement, est-ce que la philosophie économiciste et libérale, qui est perceptible derrière les objectifs du Traité de Marrakech (par exemple, l'art. 2 : œuvrer à réaliser progressivement la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux), doit être retenue en 2008, c'est-à-dire près de 20 ans plus tard, pour définir la première et indispensable étape de la construction maghrébine ? Deuxièmement, est-ce que le modèle nettement bureaucratique de Bruxelles, dominé par les experts et les hauts fonctionnaires, est à transférer à l'identique dans le Maghreb arabe, alors que l'UMA a déjà créé de nombreux Comités d'experts, Commissions spécialisées, Comités permanents, etc., privant ainsi la population d'une participation à un débat essentiel ?

---

*Schéma des institutions de l'UMA*





Source : Site officiel de l'UMA, consultable sur <http://www.maghrebarabe.org>

**Tableau comparatif entre l'UMA d'une part et l'UE et la LEA d'autre part**

	FACE À L'UE	FACE À LA LEA
Prise de décision	<i>Différence</i> : vote pondéré à la majorité de l'UE contre vote à l'unanimité, généralement de la UMA.	<i>Similitude</i> : unanimité (et parfois majorité allégée), à la LEA, les décisions n'obligent que les membres qui votent pour.
Forme juridique de la décision	<i>Différence</i> : pas de normes d'effet direct et immédiat (directives, règlements, décisions) de l'UE : pas de supériorité des normes communautaires sur les droits nationaux.	<i>Similitude</i> : dans les 2 il y a prévalence de l'accord international comme norme juridique (par ex. les conventions maghrébines).
Mission et objectifs	<i>Similitude</i> : objectif semblable de réaliser l'intégration économique et harmoniser certaines politiques.	<i>Différence</i> : la LEA cherche à coordonner les politiques des états membres ainsi qu'à résoudre des controverses, mais pas à obtenir l'union et moins l'intégration régionale (pacte de la LEA).
Mode prédominant de travail	<i>Différence</i> : communitarisation à l'UE.	<i>Similitude</i> : intergouvernementalité.
Nature institutionnelle	<i>Différence</i> : l'UE est une organisation supranationale à la fois d'intégration et inter-étatique.	<i>Similitude</i> : les deux sont organisations non supranationales, basées sur un pacte inter-étatique.
Distribution de fonctions ou compétences	<i>Différence</i> : dans l'UE il y a une distribution de compétences entre l'UE (compétences propres) et les états membres, même de compétences partagées.	<i>Similitude</i> : ni l'une ni l'autre organisation n'a de compétences propres, toutes sont de nature intergouvernementales.
Pouvoirs des institutions	<i>Similitude</i> : le secrétariat général avec ses directions générales rappellent un peu la commission, de même que les conseils ministériels de l'UMA ressemblent aux conseils de l'UE. <i>Différence</i> : la différence des pouvoirs attribués aux institutions est notable, l'UE ayant de puissantes institutions communautaires (telles que la commission, le parlement ou la cour).	<i>Similitude</i> : pouvoir judiciaire et législatif faible, pouvoir exécutif hyper-développé ; le conseil consultatif n'a pas d'attribution législative ou de contrôle politique (à l'instar de la LEA), tandis que la cour (inexistante dans la LEA) ne peut être saisie que par les états ou le conseil présidentiel.
Budget et financement	<i>Différence</i> : sources non fiscales et non proportionnelles à la richesse nationale (à l'inverse de l'UE) et montant faible (environ \$2,5 millions contre \$200 000 million de budget de l'UE).	<i>Similitude</i> : la LEA est aussi financée par des quotas non fiscaux fixés par le conseil (organe exécutif) d'un montant faible (environ \$50 million).

Source : Élaboration propre

---

## ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT *SUI GENERIS* DE L'UMA EN ABSENCE DU SOMMET

L'UMA a connu, comme on l'a vu plus haut, une interruption de ses activités au niveau du sommet présidentiel depuis 1994. Une des conclusions de nos enquêtes est que même si les acteurs et observateurs continuent à répéter que la cause du « gel marocain de ses activités », tel qu'il a été officiellement annoncé, est le litige sur le Sahara Occidental, ce conflit n'est pas la raison directe ou immédiate qui a provoqué le blocage. On le doit plutôt à l'attentat de l'hôtel *Atlas Asni* de Marrakech (le 24 août 1994) et au problème de sécurité créé ensuite et accentué par la recrudescence de la crise interne algérienne. Bien sûr, le Maroc a évoqué le différend du Sahara dans les déclarations qui ont précédé l'annonce du gel de ses activités dans l'UMA (cf. Khalifa Chater 1999, p. 53-54). Il ne s'agit ici ni de nier ces déclarations, ni de minimiser la portée de ce conflit sur le climat régional. Il est par ailleurs visible dans le report *sine die* du sommet de 2005, un sommet qui a échoué précisément à cause des menaces de *boycottage* de la part des Marocains et Algériens si leurs positions sur le Sahara n'étaient pas prises en considération (voir la Chronologie *infra*).

À cela, il faut ajouter ce qui s'est passé au moment de la fondation de l'UMA et dans la période 1990-1994. Comme on l'a rappelé plus haut, en 1989 le conflit du Sahara n'était pas réglé ; au mieux, il était en voie de règlement, ce qui n'a pas empêché l'entente algéro-marocaine, base de la création de l'UMA. Si, en 1988-89 le différend n'a pas fait obstacle à l'UMA et si les deux pays se sont entendus pour isoler sa résolution de la construction maghrébine, pourquoi serait-il devenu une barrière infranchissable après 1995 ? Quant à la période 1990-1994, où le dynamisme des sommets a coïncidé avec les premiers problèmes liés à l'organisation du référendum au Sahara, elle montre que cet aspect du différend algéro-marocain ne détermine absolument pas le destin de l'UMA.

Peu d'analyses sur l'UMA se sont préoccupées de son étrange fonctionnement à partir de 1994-95. Pour la plupart, leurs auteurs se limitent à constater la persistance de la crise institutionnelle et politique du processus, alors qu'il serait important de comprendre comment l'Organisation s'est habituée à travailler sans sommet, et comment elle a même réussi à produire bon nombre d'accords, souvent en associant ou ralliant les forces les plus

---

dynamiques de la société, tels que les groupes ou associations professionnels. Il est vrai que ni l'ancien Secrétaire général Habib Boularès, ni l'actuel Habib Ben Yahia avec leurs équipes respectives, n'ont réussi à organiser le VII<sup>e</sup> Sommet de l'UMA, reporté au moins à deux reprises en 2003 et en 2005. Mais l'organisation a remporté plusieurs succès, souvent peu connus, dans des domaines où l'approbation des chefs d'État n'était pas nécessaire.

En effet, l'UMA a concrètement avancé dans la lutte contre la désertification, la coopération bancaire, la lutte anti-acridienne, l'électricité, l'information, la médecine ou la lutte anti-terroriste, comme en témoignent un ensemble de travaux ainsi que les nombreuses dispositions approuvées, les conventions signées avec des organisations internationales ou groupements d'États (comme la FAO, le PNUMA, l'ALECSO appartenant à la LEA ou le Dialogue 5+5), et la mise en marche de l'Union des banques maghrébines, du POOL-UMA regroupant toutes les agences de presse ou encore l'Union des médecins maghrébins.

Entre 1994 et 2008, pendant ces années de fonctionnement irrégulier, ces acquis sont dissimulés derrière l'apparence d'échec et de paralysie distillée par la plupart des médias et nombre d'analystes<sup>8</sup>. Si l'impatience à l'égard du rythme d'avancée de la construction maghrébine est légitime, les portraits accablants qu'elle suscite sont simplificateurs de la réalité en ce qu'ils ignorent ou négligent l'importance du travail fait à petits pas et sur la longue durée. Les réalisations les plus remarquables de l'UMA dans cette période relèvent de trois méthodes de travail : 1) le travail ordonné et systématique de réunions techniques et ministérielles (voir le tableau des réunions de l'UMA) ; 2) la coordination avec les instances internationales, soit de caractère régional (5+5, Partenariat euro-méditerranéen, donc UE, LEA, etc.) ou mondial (FMI, FAO, PNUMA, etc.) ; 3) le déclenchement et le soutien apportés aux initiatives maghrébines de la société civile, notamment les corporations professionnelles comme les banquiers, les journalistes, les médecins, les hommes d'affaires, etc.

Si l'on examine le Tableau des réunions de l'UMA (voir *infra*), on en retire l'impression générale que le rythme des réunions est assez soutenu et équilibré entre les différents organes de cette organisation. Ainsi peut-on constater que l'absence du Sommet présidentiel n'a pas porté une atteinte

---

<sup>8</sup> Vid. par exemple quelques titres d'articles : Ahmed Rouadjia, *L'UMA mise à mal* (1994), Ghaouti Mekamcha, *L'UMA naissance institutionnelle et échec d'intégration* (1999) ou Robert A. Mortimer, *AMU: Myth and Reality* (1999).

---

---

vraiment grave aux travaux des autres instances maghrébines. Malgré l'image très répandue de paralysie, la réalité montre un dynamisme assez fort des institutions de l'UMA. La deuxième constatation est que, mis à part la Commission des infrastructures et le Comité permanent maghrébin de l'environnement, tous les autres organes se sont réunis de façon périodique et ont tenu un nombre similaire de rencontres à la date d'aujourd'hui. Seuls, trois comités, de création récente, présentent des chiffres faibles de sessions, ce qui est normal puisque la création est dans tous les cas postérieure à l'an 2000. L'instauration d'un nouveau Conseil des Ministres de l'Intérieur (voir *infra* le Schéma de l'UMA) reflète une préoccupation grandissante vis-à-vis des questions de sécurité dans les États du Maghreb, et une prise de conscience chez leurs dirigeants de la nature internationale du phénomène terroriste, surtout après l'annonce de l'existence d'une branche maghrébine d'al-Qaïda (fin 2006).

La dynamique des réunions se traduit par une panoplie de séminaires, ateliers, conférences, groupes d'experts, groupes de pilotage, comités permanents, etc. Les rencontres ministérielles (au niveau de la Commission sectorielle ou des Conseils thématiques plus spécifiques) sont précédées par un grand nombre de travaux, études, rapports et recommandations élaborés par des équipes régionales d'experts. Au cours de ces discussions et événements, les cadres techniques d'organisations internationales interviennent assez souvent comme collaborateurs, observateurs ou fournisseurs d'expertises. Les décisions arrêtées par les Ministres maghrébins, après avoir discuté les propositions faites par les experts, passent au Comité de suivi (intégré par les Secrétaires d'État aux affaires maghrébines) qui, à son tour, les adresse au Comité Maghrébin des Ministres des Affaires Étrangères, organe « suprême » d'approbation des décisions, à défaut du Sommet présidentiel.

---

*État actuel des réunions des principaux organes<sup>9</sup> de l'UMA (juillet 2008)*

ORGANE	DATE DE LA DERNIÈRE RÉUNION	NOMBRE ACCUMULÉ DE RÉUNIONS
Sommet de la présidence= Conseil présidentiel	1994, Avril	VI Sommet
Conseil des Ministres des Affaires Étrangères	2007, Novembre	27 <sup>e</sup>
Comité de Suivi	2007, Novembre	44 <sup>e</sup>
Conseil Consultatif (parlement)	Session ordinaire annuelle, 2007	20 <sup>e</sup>
Instance Judiciaire (cour)	2007, Mai	18 <sup>e</sup>
Commission ministérielle des ressources humaines	2008, Mars	11 <sup>e</sup>
Conseil ministériel de l'Intérieur*	2006, Déc.	4 <sup>e</sup>
Conseil ministériel de la Jeunesse et le sport	2007, Juin	9 <sup>e</sup>
Conseil ministériel de la Santé	2008, Juin	10 <sup>e</sup>
Commission ministérielle de l'économie et des finances	2007, Décembre	12 <sup>e</sup>
Conseil ministériel de la monnaie et des finances	2006, Mars	6 <sup>e</sup>
Conseil ministériel de l'Énergie et des mines	2008, Juillet	8 <sup>e</sup>
Conseil des Gouverneurs des banques centrales*	2007, Juin	9 <sup>e</sup>
Commission ministérielle de la sécurité alimentaire	2007, Décembre	14 <sup>e</sup>
Comité maghrébin permanent de lutte contre la désertification, l'environnement et du développement durable	2008, Juin-Juillet	2 <sup>e</sup>
Instance maghrébine des céréales et des légumineuses	2007, Octobre	7 <sup>e</sup>
Commission ministérielle des infrastructures	2001, Novembre	11 <sup>e</sup>
Conseil ministériel du Transport	2007, Mars	11 <sup>e</sup>
Conseil ministériel des PTT	2007, Juin	12 <sup>e</sup>
Conseil ministériel de l'eau et l'irrigation*	2007, Janvier	2 <sup>e</sup>

Source : élaboration propre à partir, entre autres, de documents officiels de l'UMA (2007/02/10)

\* Ces Conseils sont de création récente.

<sup>9</sup> L'énumération des organes n'est pas complète, nous n'avons retenu que les conseils ministériels plus significatifs de chaque commission (11 sur un total de 22).

---

Deuxième mode de fonctionnement relevant de l'UMA dans ces dernières années : la coopération avec les organisations internationales et les acteurs internationaux. Les réunions avec la participation des organisations internationales sont devenues de plus en plus fréquentes, ce qui a d'ailleurs entraîné la signature d'un nombre appréciable de protocoles, mémorandums et conventions de coopération. Les experts appartenant soit aux Institutions internationales telles que la FAO, l'ALECSO, le FMI, l'UE soit aux pays européens tels que l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Italie ou la Suisse ou le groupement du Dialogue 5+5, sont non seulement les plus nombreux à assister au niveau technique, mais aussi apportent les fonds de financement. Des exemples abondent, de la participation de l'Allemagne au développement d'un système de métrologie pour le Maghreb, au soutien ferme de l'UE à l'Accord d'Agadir (zone de libre-échange entre les pays du Sud, dont le Maroc et la Tunisie ; de la présence de la Suisse dans les réunions des Ministres des Finances et de l'Union Maghrébine de Banques à la coopération de la FAO dans le domaine de l'alimentation, et de l'ALECSO (Ligue Arabe) dans celui de l'éducation ou le 5+5 dans le transport (protocole GTMO (5+5)-UMA signé en 2007). Dans tous ces cas, il y a une impulsion directe à la coordination des politiques maghrébines, qui même si elles relèvent du niveau technique, produisent des résultats positifs à tous les niveaux : politique, économique et sociétal.

Dernier mode de fonctionnement de l'UMA : il agit comme levier de la société civile, encourageant et déclenchant des initiatives sociétales d'intégration maghrébine. Nous avons déjà vu quelques exemples de ce processus tels que l'activation de POOL-UMA ou de l'Union Maghrébine des Banques. Dans certains cas, il s'agit d'entreprises faisant partie du programme d'action de l'UMA ; dans d'autres cas, c'est plutôt d'une manière non institutionnelle que se développent des réseaux maghrébins, à l'instar de l'Union Maghrébine des Banques. Les corporations professionnelles des médecins ou d'hommes d'affaires ont suivi ce deuxième modèle. De façon plus autonome encore, sont nées récemment une chaîne maghrébine de TV (Nesma), des associations maghrébines pour la défense des droits de l'homme (une Coordination maghrébine des organisations des droits de l'homme (CMODH) et une Alliance maghrébine pour la démocratie, AMD) ainsi qu'un mouvement altermondialiste maghrébin (Forum Social Maghrébin).

---

**Chronologie systématique de l'union du Maghreb arabe  
et des évènements connexes (1986-2012)**

1986	1 Janv.	Entrée de l'Espagne et du Portugal aux Communautés Européennes.
1987	Avril	Deuxième pétition marocaine d'adhésion aux CE (la première date de 1984), rejetée en octobre 1987 et qui sera renouvelée sans succès en 1995.
	4 Mai	Rapprochement entre l'Algérie et le Maroc (réunion à la frontière, médiation saoudienne).
	1 Juillet	Entrée en vigueur de l'Acte Unique Européen, qui établit un marché intérieur commun pour 1992.
	Oct-Déc	Rapprochement entre la Tunisie et la Libye, réouverture des frontières et rétablissement des relations diplomatiques.
	7 Nov.	En Tunisie, Ben Ali dépose le président Bourguiba.
1988	16-31 Mai	Rétablissement des relations diplomatiques entre Alger et Rabat (réactivation de tous les traités signés par les deux pays avant 1972) et réouverture de la frontière algéro-marocaine.
	10 Juin	Sommet de Zéralda, Alger, première rencontre des cinq chefs d'États maghrébins, protocole pour la construction d'un gazoduc libyo-tunisien ; réactivation du projet de gazoduc algéro-marocain, prévu pour 1995.
	13 Juillet	Réunion ministérielle intermaghrébine et création des 5 commissions de l'UMA, qui vont préparer le texte fondateur de l'UMA, le Traité de Marrakech.
	Décembre	Affaire Lockerbie, attentat contre l'avion de la <i>Pan Am</i> qui survolait l'Écosse (Lockerbie).
1989	16-17 Fév.	Signature du Traité de Marrakech - 2 <sup>e</sup> réunion maghrébine - qui crée l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Déclaration du sommet et arrêt du Programme de travail de l'UMA.
	Avr-Juin	Crise mauritano-sénégalaise, le Maroc envoie une mission de médiation au nom de l'UMA.
	Sept.	Attentat contre l'avion DC 10 de la compagnie française UTA alors qu'il survolait le désert du Ténéré au Niger.
1990	21-23 Janv.	I <sup>er</sup> SOMMET DE L'UMA EN TUNISIE (absence du président de la Mauritanie à cause de la crise sénégal-mauritanienne).
	21-23 Juill.	II <sup>e</sup> SOMMET DE L'UMA À ALGER (calendrier d'intégration économique : zone de libre échange pour 1992, union douanière pour 1995 et marché commun pour 2000 ; d'autres sujets : dette et migrations (CEE) et mission de médiation du président Chadli Bendjedid en Irak.
	Août	Début de la crise du Golfe persique (invasion du Kuwait) et division au sein de l'UMA.
	10 Octobre	Mise en marche des réunions du Groupe informel de Dialogue 5+4 (devenu 5+5 avec Malte, depuis 1992) regroupant des pays de la Méditerranée occidentale.

1991	Mars	Fin de la Guerre du Golfe.
	10-11 Mars	III <sup>e</sup> SOMMET DE L'UMA À RAS LANUF (Libye), le roi Hassan II, qui avait demandé qu'il soit reporté, n'y participe pas.
	6 Sept.	Cessez-le-feu au Sahara Occidental - Les parties acceptent le Plan de règlement du Secrétaire général des Nations unies.
	15-16 Sept.	IV <sup>e</sup> SOMMET DE L'UMA À CASABLANCA, en l'absence du colonel Kadhafi. Les sièges permanents des institutions sont fixés et la règle de l'unanimité est alléguée par celle de la majorité, sauf en situation de guerre.
1992	31 Mars	Début des sanctions contre la Libye (embargo aérien, des armes et réduction du personnel diplomatique libyen) adoptées par le Conseil de Sécurité de Nations unies, sur les enquêtes des cas Lockerbie (1988) et UTA (1989).
	28 Mai	Ratification parlementaire au Maroc du traité frontalier avec l'Algérie.
	Avril	La présidence portugaise de l'Union Européenne annonce la suspension des réunions du Dialogue 5+5.
	1 Juillet	Prolongation de la présidence mauritanienne de l'UMA pour 6 mois.
1993	10-11 Nov.	V <sup>e</sup> SOMMET DE L'UMA À NOUAKCHOTT, discussions sur le libre commerce sans la présence de Hassan II et Kadhafi.
	1 Janv.	La Tunisie détient la présidence de l'UMA pour une année, pendant laquelle elle envisage la modification du règlement interne et des accords en vigueur. Le Maroc demande une pause pour réviser la construction maghrébine. Le Conseil de Sécurité examine les sanctions contre la Libye.
	Janv-Mars	Le sommet de l'UMA est reporté et ne se tient pas cette année.
	11 Nov.	Nouvelles sanctions contre la Libye (visant les fonds libyens à l'étranger et la technologie du pétrole).
1994	2-3 Avril	VI <sup>e</sup> SOMMET DE L'UMA EN TUNISIE (après trois reports) soutien à la Libye, nouveaux accords de libre commerce ; passage de la présidence de la Tunisie à l'Algérie, qui l'occupera 2 ans (1994-1995), avant de la transmettre à la Libye, qui, à son tour, refusera de l'assumer en 1996.
	Août-Octobre	Attentat à l'hôtel Atlas Asni de Marrakech qui entraîne la mort de deux touristes espagnols (24 Août) ; les auteurs sont des Algériens et des ressortissants français d'origine algérienne - Crise algéro-marocaine : le Maroc impose un visa non seulement aux Algériens mais aussi aux citoyens de pays tiers d'origine algérienne (notamment des Français), fait qui viole les acquis de l'UMA et qui est tant bien que mal accepté par la France. - L'Algérie agit en conséquence en demandant des visas pour les ressortissants marocains et ferme sa frontière avec le Maroc.
		Création à l'initiative de la France et de l'Égypte du Forum Méditerranéen, une enceinte de dialogue informel qui regroupe 11 pays de la Méditerranée, soit les 5 pays européens occidentaux, les trois du Maghreb central plus la Grèce, l'Égypte et la Turquie. Il réunit chaque année les ministres des affaires étrangères.
	Octobre	Session inaugurale à Rabat de la Conférence économique MENA, à l'initiative des États-Unis.

1994	Novembre	Lors d'un conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UMA, la délégation égyptienne invitée a présenté la candidature de l'Égypte pour adhérer à l'UMA, candidature qui a été refusée.
	Décembre	Lancement du dialogue méditerranéen de l'OTAN (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Israël)
1995	Juillet	Signature de l'Accord d'Association Tunisie-UE
	Novembre	Conférence de Barcelone, lancement du Partenariat euro-méditerranéen, aussi nommé Processus de Barcelone.
	Décembre	Le Maroc annonce le gel de ses activités dans l'UMA, encore sous présidence algérienne. Cela entraîne l'interruption des sommets de chefs d'État.
1996		La Libye renonce à assurer la présidence tournante de l'UMA, à cause, selon elle, du manque de solidarité des États membres vis-à-vis des sanctions qui la frappent ; l'Algérie l'assume pendant deux ans (1996-97), puis le Maroc décline l'offre. Mécontente, la Libye élimine aussi son ministère (secrétariat) de l'unité maghrébine. La Mauritanie essaye d'organiser le sommet de l'UMA, mais elle n'y parvient pas à cause d'un blocage dans le Conseil présidentiel.
	Février	Signature de l'Accord d'Association Maroc-UE.
	Septembre	Malgré le gel, le Maroc reprend le versement de sa contribution annuelle à l'UMA dès septembre 1996.
1997		Accords de Houston entre le Front Polisario et le Maroc, afin d'achever l'identification des électeurs et tenir le référendum d'autodétermination en 1998.
1998	4 Février	Alternance politique au Maroc (gouvernement de Yousofi, USFP).
	1 Mars	Entrée en vigueur de l'accord d'association Tunisie-UE.
	12-13 Juin	L'Égypte demande pour la deuxième fois son adhésion à l'UMA. Seul le Conseil présidentiel peut autoriser l'entrée d'un pays arabe ou africain dans l'UMA (prévu dans le préambule et l'art. 17), mais cet organe est inopérant.
	Juin	Présentation par le sous-secrétaire d'État des États-Unis, Stuart Eizenstat d'un projet de <i>Partenariat entre les US et le Maghreb</i> , connu ensuite comme le plan Eizenstat.
	4 Oct.	Premières manœuvres navales algéro-américaines ; à partir de 2003 suivront des manœuvres OTAN-Algérie et en 2005 les premières manœuvres OTAN (EEUU)-Algérie dans le désert du Sahara (Opération Flintlock).
		Plan de relance de l'UMA lors du dixième anniversaire de sa fondation.
1999	8 Avril	Suspension des sanctions du Conseil de Sécurité contre la Libye, après la reddition des accusés.
	Avril	La Libye obtient le statut d'observateur auprès du processus de Barcelone pendant la conférence euro-méditerranéenne de Stuttgart.
	23 Juillet	Décès du roi Hassan II et intronisation de son fils, Mohamed VI.
2000		Entrée en vigueur de l'Accord d'Association Maroc-UE.
2001	Janvier	Reprise de réunions du Dialogue 5+5 (Lisbonne).
	28 Octobre	Début de la crise diplomatique entre l'Espagne et le Maroc, suite du rappel pour consultation de l'ambassadeur marocain à Madrid.
2002	Avril	Signature de l'Accord d'association Algérie-UE.
	Juillet	Crise autour de l'îlot Persil entre l'Espagne et le Maroc.
2003	Janvier	Règlement pacifique de la crise de l'îlot Persil (avec la médiation des États-Unis, ce qui renforce sa présence dans la région).

2003	Mars	Lancement de la Politique Européenne de Voisinage (PEV), en prévision du nouvel élargissement de l'UE à l'Est et au Sud d'Europe (10 nouveaux membres en 2004).
	Mars	EEUU met en place l'opération Pan Sahel Initiative (PSI), qui inclut la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad, opération de coopération et entraînement anti-terroriste.
	Mai	Attentats de Casablanca, contre plusieurs objectifs étrangers, dont des Espagnols
	Août	Début de la crise libyo-mauritanienne, après que la Mauritanie accuse les autorités libyennes de soutenir le coup d'état raté à Nouakchott.
	Sept.	Fin de l'embargo commercial et des sanctions contre la Libye, après les indemnités versées par la Libye aux familles des victimes de deux attentats aériens. Dans les mois suivants, le colonel Kadhafi annonce l'abandon de son projet nucléaire.
	Déc.	Sommet d'État du Dialogue 5+5 (Tunisie) ; 22 Décembre : Le sommet de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), prévu les 23 et 24 décembre à Alger, a été reporté <i>sine die</i> par le Conseil des ministres des Affaires étrangères réuni à Alger. La présidence de l'organisation a été confiée à la Libye.
2004	25 Fév.	Signature de l'Accord d'Agadir (Maroc, Tunisie, Égypte et Jordanie), établissant une coopération sud-sud d'intégration économique favorisant la zone euro-méditerranéenne de libre échange. Cet accord reçoit un soutien financier et technique de l'Union Européenne.
	11 Mars	Attentat massif dans les transports publics de Madrid, œuvre d'un réseau islamiste, dont les membres sont fondamentalement maghrébins.
	Juin	Les États-Unis réunissent le G-8 pour adopter l'initiative du Moyen-Orient et Afrique du Nord Élargi (BMENAI), qui crée le Forum de l'Avenir. Washington transforme l'opération PSI (Pan Sahel Initiative) pour l'élargir au Maghreb, ce qui devient la Trans-Sahara Counter Terrorist Initiative (TSCIT). L'Algérie, la Tunisie et le Maroc sont parmi les nouveaux membres.
	30 Juillet	Le Maroc annule, en geste de bonne volonté, la procédure du visa pour les ressortissants algériens
2005	3 Avril	L'Algérie réagit en supprimant les visas pour les Marocains
	23 Mai	Report <i>sine die</i> du VII Sommet de l'UMA prévu à Tripoli, Libye.
	3 Août	Coup d'état en Mauritanie. Le président Maouya Ould Taya, au pouvoir depuis 1984, est déposé par une Junte militaire. La Junte promet d'organiser des élections démocratiques dans un délai d'un an.
	1 Sept	Entrée en vigueur de l'accord d'association Algérie-UE.
	Novembre	Sommet Barcelone +10, lors du dixième anniversaire du processus de Barcelone et après l'entrée de 10 nouveaux états européens dans l'UE. La Libye devient membre observateur du partenariat, l'UMA et la Mauritanie deviennent ainsi que la LEA des invités spéciaux aux réunions ministérielles.
Décembre	La Cour suprême marocaine confirme le devoir de l'État marocain d'indemniser les ayants-droits des victimes espagnoles de l'attentat de Marrakech (2003), oeuvre de jeunes, maintenant emprisonnés, issus de la banlieue française (La Courneuve, Orléans) et recrutés par un Marocain.	

2006	1 Février	Habib Boularès, deuxième Secrétaire Général de l'UMA, prend sa retraite après 4 ans d'exercice. Il est remplacé par le SG actuel, Habib Ben Yahia.
	Sept-Déc.	Conversion du GSPC en Branche al-Qaïda dans le Maghreb Islamique (BQMI). Plusieurs attentats sont revendiqués par ce « nouveau » groupe, d'abord aux alentours de Tunis-capitale (Déc. 2006), ensuite au Maroc (Mars et Avril 2007), en Algérie (Avril, Septembre et Décembre 2007) et en Mauritanie (Déc. 2007)-Renforcement de la coopération sécuritaire maghrébine.
2007	Janv-Fév.	La Libye annonce l'imposition des visas aux ressortissants de pays maghrébins voisins (en janvier), mais se rétracte le mois suivant.
	11 Mars	Tenue des élections démocratiques à la présidence de la République mauritanienne (Sidi Ould Cheikh Abdellahi, nouveau Président), ce qui achève le processus d'élection régulière des instances locales et législatives du pays (Novembre et Décembre 2006, respectivement).
	Juin	Début d'un ensemble de négociations sous les auspices des Nations-unies à Manhasset (États-Unis) autour de la question du Sahara Occidental, en application de la recommandation du Conseil de Sécurité (Rés. Avril 2007), et sur la base des plans rédigés par les autorités marocaines et du Front Polisario.
	Décembre	Dernière réunion de la Commission ministérielle spécialisée en Sécurité Alimentaire (14 <sup>e</sup> ) et de la Commission de l'Économie et des Finances (12 <sup>e</sup> ) de l'UMA, à Nouakchott.
2008	Avril	Célébration du 50 <sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de Tanger (1958), qui rassemblant les mouvements nationalistes de trois pays maghrébins centraux a proclamé le désir d'unité maghrébine et l'appui à la lutte algérienne pour l'indépendance.
	Juin	Mini sommet maghrébin à Tripoli avec la Syrie et sans le Maroc. La Libye prend ses distances vis-à-vis de l'Union pour la Méditerranée.
	4 Juillet	Après une parenthèse de 13 ans, le Conseil ministériel de l'Énergie et des Mines a eu sa 8 <sup>e</sup> réunion à Alger, visant le développement de l'énergie solaire et le renforcement des interconnexions électriques maghrébines.
	13 Juillet	Présentation officielle à l'occasion du Conseil européen de Paris de l'Union pour la Méditerranée, nouvelle dimension de la politique euro-méditerranéenne de Bruxelles. Absence de la Libye et du roi du Maroc, Mohamed VI.
2010 2012		Entrée en vigueur de la Zone euro-méditerranéenne de libre-échange, les dates d'achèvement varient selon les pays et les secteurs.

Source : élaboration propre

## POSSIBILITÉS DE RELANCEMENT : TRANSFORMATION RADICALE OU TRAITÉ RE-FONDATEUR ?

Dans l'actualité, il est facile de repérer une vague de manifestations en faveur de la réactivation de l'UMA. Elle n'est pas seulement le fait d'acteurs proprement maghrébins mais émane aussi, et de plus en plus, d'acteurs

---

externes : autant des États hégémoniques que des principales Organisations internationales (États-Unis, l'UE, la Banque mondiale, le FMI). Les voix à l'intérieur de l'UMA sont également nombreuses, en provenance des milieux d'affaires, de la classe politique ou de la société civile. La presse maghrébine, que Raoul Weexsteen a dépouillée avec l'étude du cas algérien, reflète cet intérêt grandissant (voir *infra*).

L'évolution de l'UMA, tant sociétale qu'institutionnelle, a donc déjà dépassé la rigidité de la classe politique maghrébine qui continue de bloquer les sommets présidentiels. Les questions qu'il faut poser maintenant concernent les adaptations, la mise à jour qu'il faudra effectuer dans les institutions maghrébines une fois levé ce blocage obsolète persistant. Faudrait-il adopter un nouveau traité fondateur de l'UMA, à l'instar de l'UE et de ses conventions intergouvernementales chargées de préparer des réformes sur les traités originels (par ex. le Traité de Maastricht ou le Traité de Lisbonne), ou faudrait-il tout refaire à nouveau ? Tels sont les points d'interrogation qui entourent le futur de l'UMA. Quels sont donc les acquis, modestes mais réels, qu'il faut retenir de ces premiers 20 ans de vie ? Et quels redressements devraient être opérés ?

Nous allons souligner six acquis d'entre les réalisations de l'UMA qui, à notre avis, mériteraient d'être retenus :

1) des études maghrébines très importantes (sur les aquifères, par ex.) et des plans élaborés et déjà approuvés tels que le plan maghrébin contre la désertification, le plan maghrébin des infrastructures, etc. ;

2) des infrastructures en construction comme l'autoroute du Maghreb, le réseau ferroviaire maghrébin, les projets d'aménagement des ports et les télécommunications, ainsi que l'interconnexion électrique maghrébine ;

3) l'homogénéisation des normes industrielles et commerciales, des normes sur la circulation des personnes, l'harmonisation des permis de conduire, codes de circulation ou l'équivalence des diplômes ;

4) l'égalité des États membres dans les organes et la prise de décisions, ainsi que la rotation des réunions entre les pays ;

5) le rôle de la société civile et des corporations professionnelles qu'il faut continuer à attirer vers des dynamiques d'intégration ;

6) préserver l'impulsion et la participation externe dans les réunions de niveau technique ou dans les domaines dont les causes ou les répercussions sont régionales, des organisations arabes, sahélo-sahariennes, africaines et euro-méditerranéennes.

---

---

Concernant les redressements à opérer, nous retiendrons cinq rectifications qui nous paraissent nécessaires :

1) un financement sérieux qui soit à la hauteur des aspirations (le budget actuel de 2,5 \$ millions est dérisoire) avec un appareil administratif doté de moyens suffisants et crédibles ;

2) une procédure communautaire propre, agile et qui doit prévaloir sur les systèmes juridiques nationaux ;

3) une architecture institutionnelle révisée, visant à déconcentrer les décisions en soulageant le Conseil présidentiel (seul rôle symbolique et d'impulsion), à donner l'initiative de normes au Secrétariat et au Comité de suivi, une prise habituelle de décisions au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (dont le vote pondéré serait à la majorité des membres présents, de manière à ce que le *boycott* pénalise l'État absentéiste), une confirmation des décisions par le Parlement, une application des normes par le Secrétariat et des sanctions imposées par la Cour de justice ;

4) réduire le nombre d'échelons et la hiérarchie dans le fonctionnement, par la simplification de Commissions et Conseils, établissant un calendrier régulier, intégrant le Comité de suivi dans le Secrétariat et en supprimant le Conseil des Premiers Ministres (jamais réuni) et en le fusionnant avec le Conseil présidentiel ;

5) enfin, dans le domaine des objectifs, il faudrait réviser la philosophie de libre échange, tout en préservant les buts de la circulation de personnes, la complémentarité économique et la coordination régionale.

Pour atteindre ces objectifs, la voie qui nous semble plus appropriée est la réforme du Traité de Marrakech au moyen d'une Conférence internationale de révision du traité fondateur. Une réforme d'autant plus ressentie qu'elle a été plus souvent évoquée par les responsables de l'UMA que nous avons interviewés. À l'ordre du jour de cette Conférence devrait figurer les points de rectification plus importants qu'on vient de soulever, à rappeler : la séparation des compétences entre les États membres et l'UMA, le changement dans les attributions des organes, la modification de la prise de décision pour qu'elle devienne plus agile et déconcentrée, l'introduction d'une procédure normative communautaire et des dispositions dotant les institutions communautaires d'un budget souple et raisonnable. Il est évident que cette conférence comme la ratification du texte révisé exigent le déblocage des réunions au sommet, ce qui pourrait être contourné par la convocation pour la première fois du Conseil des Premiers Ministres.

---

---

 BIBLIOGRAPHIE

## Livres et articles

- BUSTOS Rafael, 2004, *El cambio político en Argelia (1988-1992). Análisis de una transición discordante*. Thèse de doctorat soutenue le 22 janvier 2004, à la Faculté de Sciences Politiques et Sociologie, Université Complutense, et dirigée par Santiago Petschen. Disponible électroniquement sur CD-Rom (ISBN : 84-669-2633-X) et sur Internet (<http://www.ucm.es/BUKM/tesis/cps/ucm-t27080.pdf>)
- CHATER Khelifa, 1999, « La prière de l'absent ou le dilemme maghrébin », *Études Internationales-Dirassat Duwaliya*, monographie L'UMA à l'occasion de son X<sup>e</sup> anniversaire, Tunis, vol. 71, numéro 2, p. 53-63.
- CHELLY Hatem, 2007, *Les conditions internes et externes de la création de l'UMA. Aperçu historique*, Document manuscrit non publié, 6 p.
- DAOUD Zakya et Balta P., 1989, Dossiers et documents « La création de l'Union du Maghreb Arabe », *Maghreb-Machrek*, n°124, p. 120-138.
- MAHIOU A., 1999, « L'Union du Maghreb arabe : des États en quête de coopération ». *Idara : revue de l'École nationale d'administration*, Alger, 1999, vol. 9, numéro 1, p. 13-26.
- MZIOUDET Hareth, 1990, « Les institutions de l'Union du Maghreb Arabe », dans *Études Internationales-Dirassat Duwaliya*, monographie L'UMA, un an après, Tunis, 1990, vol. 41, numéro 4, p. 23-34.
- TOUITI Hamid, 1996, *L'Union du Maghreb Arabe 1989-1995*, Najah el-jadida, Casablanca, 112 p.

## Entretiens

- MOKADDEM Saïd, Président du Conseil consultatif de l'UMA. Alger, Mai 2007.
- MERCHAOUI Zouheïr. Directeur des affaires politiques et de l'information. UMA, Rabat, Décembre 2007.
- YAZOURH Fouad et JALIM Karim, MAE du Maroc. Directeur de la communication et son adjoint. Rabat, Décembre 2007.
- DOUCHI Karim, Consultant spécialisé dans les affaires étrangères. Rabat, Décembre 2007.
- EL-ABDI Abdelilah, Chef de Département de Droit Public et des Sciences Politiques de l'Université Mohamed V, Rabat, Décembre 2007.
-

Des journalistes, chercheurs et traducteurs espagnols basés au Maroc (Carla FIBLA (journ.), David ALVARADO (journ.), Virginia GONZALEZ (trad.), Pedro ROJO (trad.) et Montserrat EMPERADOR (chercheur).

## Documents officiels

1. Mémoire préparatoire des dernières réunions de l'UMA (Comité de suivi et réunion du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, réunions du 30-06-2007 et du 30-11-2007, Rabat).
2. Compendium de textes normatifs de toutes les institutions de l'UMA, y compris des statuts internes des organes comme la Cour de justice
3. Recueil des résultats des travaux des 6 Conseils présidentiels de l'UMA tenus entre 1990 et 1994.
4. Textes fondamentaux de l'UMA, y compris le statut général du Secrétariat général et l'accord de siège.
5. Recueil de toutes les réunions organisées par l'UMA pendant l'année 2007.

## Autres

Site Internet officiel de l'Union du Magreb Arabe, disponible sur : <http://www.maghrebarabe.org>, dernier accès le 20 Juillet 2008.

BOULARES Habib, entretien du Secrétaire général de l'UMA, 25-11-2005, disponible sur le site officiel de l'UMA.

---

---

# Les recompositions géostratégiques au Maghreb : quel rôle pour l'UMA ?

*Yacine Hichem Tekfa*

## RÉSUMÉ

*En dépit du blocage institutionnel et du fonctionnement asymétrique auxquels l'Union du Maghreb Arabe est confrontée, il apparaît tout récemment que l'institution supranationale demeure un instrument politique de résistance aux projets de remodelisation géostratégiques qui pèsent sur le Maghreb. L'analyse de son rôle de force régionale supposée et de sa légitimité postulée par les États met en évidence l'importance des considérations géostratégiques, à savoir le projet d'un leadership régional ou, tout au moins, d'une affirmation internationale. Dans cet article, l'étude porte sur l'identification des forces réelles qui traversent les États du Maghreb, et donne à comprendre pourquoi, aujourd'hui, ils semblent vouloir réinvestir cette ambition - ou ce rêve - de concrétiser une institution supranationale capable de résister aux influences européennes et internationales, notamment les initiatives américaines de sécurité.*

## ABSTRACT

*In spite of its institutional blockage and the asymmetrical nature of its processes with which the Union of the Arab Maghreb is confronted, it has very recently appeared to be true that this supranational institution remains a political instrument that is capable of resisting projects that seek to pressure the region into being re-modified for geostrategic purposes. An analysis of the Union's role as a presumed regional force and the nature of its legitimacy as postulated by the States highlights the importance of these geostrategic considerations, namely the project of regional leadership or, at least, of international recognition. This study accordingly seeks to identify real forces that traverse the States of the Maghreb, and that help to explain why, today, there is a willingness to re-invest in this ambition - or this dream - to implement a supranational institution that is capable of resisting both European and international influences, in particular American security initiatives.*

---

L'émergence d'une nouvelle géostratégie des intégrations régionales sous leurs aspects économique, énergétique et sécuritaire, a provoqué un réveil du Maghreb lié aux perspectives internationales de l'UMA<sup>1</sup>. Cette timide résurgence de l'Institution supranationale dans les rapports régionaux conforte les États-membres dans la possibilité de devenir collectivement un acteur géostratégique. Cependant, cette possibilité tient sa crédibilité des réalités du terrain maghrébin, le vouloir-gérer collectivement les changements et tirer les leçons des mutations internationales. Cela forme une nouvelle ambition de l'intégration régionale au Maghreb, opportune dans son renouveau, mais pesante dans ses perspectives de puissance émergente.

Historiquement, la région a été sous influence de deux *leaderships* : européen et américain, mais, depuis peu, le Maghreb connaît une implantation de nouvelles puissances économiques concurrentes telles que la Chine et les puissances émergentes arabes du Golfe Persique. Face à l'antinomie des stratégies qui risquent de se développer contre les choix des peuples maghrébins, l'UMA représente la mutation géostratégique la plus profonde qui puisse structurer l'avenir du Maghreb dans les ensembles géostratégiques mondiaux. Le but de l'équipe de politologues est d'assembler les éléments politiques actuels qui redynamisent l'UMA, et d'établir le rapport entre la réalité sociopolitique changeante des sociétés maghrébines et les visées géostratégiques des États qui composent l'UMA à travers la relance de la construction de cet ensemble géopolitique régional. Les recherches portant sur le politique diffèrent de celui dans lequel l'UMA a été créée, et les analyses s'inscrivent dans la perspective d'établir les conditions de la transition du Maghreb traditionnel au Maghreb géostratégique<sup>2</sup>.

L'entrée du Maghreb dans l'ère des nouvelles recompositions géostratégiques constitue une nouvelle phase pour l'institution supranationale maghrébine face aux initiatives régionales et internationales de sécurité en Méditerranée qui pèsent sur son avenir. L'élaboration de cette nouvelle géostratégie au Maghreb permet d'évaluer la nature et l'impact probable du *processus* d'intégration maghrébine sur les transformations géopolitiques menées en Afrique du Nord, et les limites de l'UMA pour influencer dans ce domaine le destin du Maghreb. Les enjeux de ces transformations au Maghreb

---

<sup>1</sup> L'utilisation des noms du Maghreb et de l'UMA porte la définition au sens géographique et politique.

<sup>2</sup> Étude réalisée entre avril 2006 et juin 2008 dans les cinq pays du Maghreb, 35 entretiens réalisés avec des ambassadeurs, officiels, hauts fonctionnaires et représentants des sociétés civiles maghrébines.

---

sont analysés ici à travers le rôle que pourrait jouer l'UMA, en tant qu'entité supranationale de l'ensemble maghrébin, face aux nombreux projets et initiatives géostratégiques par lesquels les puissances internationales tentent de recomposer leurs zones d'influence.

Notre interrogation principale porte sur les forces réelles qui permettent aujourd'hui de comprendre à quel moment et sous quel effet les États du Maghreb renouvellent leur ambition au sein d'une institution supranationale. Cette interrogation nous conduit dans un premier temps à établir un constat sur l'intégration régionale maghrébine actuelle. Il est primordial d'analyser le bilan de la dernière décennie de l'UMA, afin de comprendre les mécanismes de fonctionnement de cette institution et les facteurs, notamment internationaux, qui souvent sont les moteurs de la dynamique régionale maghrébine et la voie vers la puissance recherchée. L'articulation récente des relations géostratégiques intermaghrébines montre une redynamisation interne des objectifs de l'UMA, et les tentatives d'établir une zone d'intégration régionale sécurisée à laquelle aspirent les peuples maghrébins. Son édification est nécessaire pour s'imposer en tant que partenaire fiable aux yeux des puissances économiques et militaires régionales. On observera dans un deuxième temps les évolutions possibles de la situation en Méditerranée (l'Union Européenne en tant qu'entité politique est le voisin direct de l'UMA), à travers les options stratégiques possibles pour les États maghrébins face aux recompositions géostratégiques internationales plus ou moins imposées.

## L'UMA, DE L'ÉCHEC AU RENOUVEAU NÉCESSAIRE

La réalité de l'intégration économique régionale est aujourd'hui débattue dans les pays du Maghreb comme une relation double : préserver l'essentiel du passé et insister sur la coopération régulière et symétrique comme condition *sine qua non* pour toute continuité du *processus* d'intégration. Cette nécessité apparaît pour le moins évidente au vu des événements passés dans les années 1990 ; violence politique, montée de la criminalité, terrorisme, flux migratoires et transmutation des villes urbaines entre métissages et syncrétismes interurbains. Depuis les années 1990, des divergences politiques sont apparues sur la forme que pourrait prendre l'intégration régionale, à cause des orientations économiques différentes et de l'état de chaque économie nationale, inadaptés à une complémentarité

---

régionale<sup>3</sup>. Face au gel institutionnel de l'UMA, de nouveaux facteurs et acteurs politico-économiques influents s'impliquent dans le Maghreb, et remettent en perspective les conditions de l'intégration économique. Le contournement du gel institutionnel par des initiatives venues des sociétés maghrébines engendre une mise en perspectives des potentialités maghrébines que les États ne substituent pas, pour autant, à l'Institution supranationale. Peut-on déduire ici que les États se sont heurtés à une réappropriation de l'intégration régionale par les sociétés civiles ? La lecture en est complexe.

La complémentarité économique n'a pas été une priorité pour les États de la région. Les élites politisées autour de l'intégrité territoriale ont négligé la structuration de leurs économies nationales ou, du moins, la perspective de l'intégration régionale comme solution aux problèmes économiques nationaux n'a pas constitué ni engendré une réflexion géoéconomique sérieuse. Dans l'ensemble de la région, la croissance économique reste faible et inférieure à son potentiel, l'économie des États demeure liée pour une grande majorité d'entre eux aux sources d'énergie en général et à l'exportation de matières premières comme le phosphate. Toutefois, les insuffisances structurelles et le manque de stratégie et de conception communes ont affaibli le cadre des relations économiques multilatérales. L'insuffisance des structures économiques nationales, en dehors du secteur des hydrocarbures, a généré des régimes privilégiant les relations commerciales, et la course à l'investissement étranger en l'absence de toute réglementation, qui n'ont pas permis l'émergence d'un marché commun, mais ont favorisé le marché noir, devenu le repère des échanges intermaghrébins<sup>4</sup>. Une des défaillances a été l'absence d'objectifs et la difficulté pour le moins psychologique d'imaginer une puissance régionale qui deviendrait quelques années plus tard visible face aux initiatives géoéconomiques internationales<sup>5</sup>.

À partir des années 2000, avec le retour à l'accalmie en Algérie par l'adoption de la Concorde civile, la coopération sécuritaire, très engagée entre les pays de l'UMA, va permettre une relance des négociations et des initiatives en vue d'un « marché commun » maghrébin. À titre d'exemple, dans certains

---

<sup>3</sup> Entretien avec la rédactrice en chef du journal *Le Maghreb - le quotidien de l'Économie*, Alger, mai 2008.

<sup>4</sup> Propos de l'ambassadeur du Maroc en Mauritanie sur les échanges commerciaux entre la Mauritanie ainsi que l'Algérie et le Maroc. Entretien à Nouakchott, le 17 janvier 2008.

<sup>5</sup> Entretien avec Abdelkader Ould Mohammed, ancien Secrétaire d'État aux Affaires maghrébines, Nouakchott, le 08-01-2008.

---

métiers comme les grands travaux pétroliers, les compétences sont recherchées à l'intérieur du Maghreb. Les entreprises maghrébines recrutent à travers leurs filiales et ouvrent l'embauche aux ressortissants des pays de l'UMA<sup>6</sup>. Cependant, le Maghreb en tant qu'espace économique s'avère un lieu d'échanges et les frontières géographiques sont souvent considérées comme virtuelles. Ainsi, le passage de marchandises de manière illégale à travers la contrebande, et de personnes par les réseaux de clandestinité semble continuer, malgré la fermeture des frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc ; et ce phénomène est visible sur toutes les « frontières » intermaghrébines et également au-delà<sup>7</sup>. Mais même cette incapacité des États à promouvoir des relations commerciales stables et licites avait permis, néanmoins, de favoriser un marché parallèle entre les États frontaliers et de développer des trafics en tout genre, allant des produits alimentaires, médicaments, drogues jusqu'aux armes légères<sup>8</sup>. La redynamisation du commerce semble reprendre avec la levée de l'embargo sur la Libye et le retour de l'investissement étranger en Algérie. Pour l'année 2007, le Maroc et l'Algérie ont enregistré des échanges commerciaux s'élevant à 570 millions de dollars. Le Secrétaire d'État algérien aux Affaires maghrébines et africaines s'est réjoui que le Maroc devienne le premier partenaire de l'Algérie en Afrique<sup>9</sup>. La Tunisie, qui redynamise ses relations commerciales avec la Mauritanie en matière de nouvelles technologies et de prestations de services, est en même temps devenue la première destination touristique des Algériens et des Libyens. Ainsi, les frontières géographiques porteuses de symboles étatiques perdent dans le contexte économique actuel la légitimité de leur fermeture (sécuritaire) ou de leur contrôle au nom du besoin économique national.

Un constat général s'impose en faveur de l'UMA : les cinq sociétés maghrébines, malgré leurs différences, sont conscientes de leur commun

<sup>6</sup> Le recrutement des Maghrébins se fait par secteur et par compétence historiquement reconnue aux uns et aux autres, sans catégorisation sociale pour les Libyens et les Algériens dans le secteur du pétrole et du gaz. Pour les Tunisiens, Marocains, dans le secteur du bâtiment, des télécoms et des finances.

<sup>7</sup> La contrebande entre l'Algérie et le Maroc a toujours été une question instrumentalisée entre les deux pays. Le phénomène est plus connu récemment sous le nom de « Hamala », contrebandiers nocturnes de marchandises. La contrebande entre l'Algérie et le Maroc est de sept à dix fois plus importante que les échanges commerciaux bilatéraux, *Liberté*, 17-07-2005.

<sup>8</sup> La frontière algéro-marocaine plaque tournante du trafic d'armes, le *Financier*, 20-06-2008.

<sup>9</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 23-08-2008.

---

besoin économique en matière d'emploi, de formation, de commerce et d'aide aux populations pauvres, telle que le soutien aux agriculteurs touchés par les catastrophes naturelles, et même le besoin d'unifier les monnaies nationales, afin de libérer l'espace des contraintes administratives et permettre une circulation facile de capitaux et de personnes. La stratégie maghrébine de développement a été fondée sur les principes débattus en Libye en 1991 ; elle est connue sous le nom de « programme de Ras Lanouf », à savoir l'instauration d'une zone de libre-échange, une union douanière et un marché commun<sup>10</sup>. Pour la mettre en œuvre les réunions du Conseil des Affaires, des comités de suivi et des commissions spécialisées de l'UMA entre 1989 et 2006 ont continué de progresser, malgré l'absence du Sommet décisionnel censé soutenir les initiatives venues des sociétés civiles et faire progresser l'intégration<sup>11</sup>. À cela s'ajoute l'impact de la coopération bilatérale mixte de coopération technique, comme l'indique Rafael Bustos qui montre combien les manifestations internes ou externes en faveur de la réactivation de l'UMA sont multiples au point de nécessiter un nouveau cadre institutionnel (voir *supra*).

Parmi les divers types de rapports qu'entretiennent les sociétés maghrébines, on constate que les mariages « mixtes » se sont accentués ces dernières années<sup>12</sup>. Le mariage intermaghrébin ne constitue pas le seul élément fédérateur, et il est encore sujet à de nombreux obstacles transfrontaliers à cause des restrictions de la résidence et du maintien des frontières. Une autre difficulté se manifeste aussi par les mécanismes de la circulation intermaghrébine des personnes et des biens et les contrôles migratoires qui témoignent de la suspicion qu'évoque un Algérien se déplaçant en Libye, un Mauritanien au Maroc, ou un Tunisien en Libye<sup>13</sup>. L'accueil et la résidence des Maghrébins dans un État voisin n'attirent pas la jeunesse, car les conditions de résidence, d'études et de soins ne sont pas les

---

<sup>10</sup> De nombreux travaux ont été réalisés, comme l'extension des réseaux de télécommunication en fibres optiques, la lutte contre la désertification et la lutte contre le criquet pèlerin.

<sup>11</sup> L'UMA propose la mise en place d'une Union des banques, une union des hommes d'affaires, celle des Employeurs, une Union douanière et la réalisation d'un marché commun.

<sup>12</sup> Les chiffres communiqués par les consulats sont approximatifs, et la demande de ce type de données est peu appréciée.

<sup>13</sup> Pour les Mauritaniens, un visa d'entrée sur le sol marocain est exigé, pour les Algériens, le visa a été supprimé en 2005 mais la frontière terrestre entre les deux pays est toujours fermée.

---

mêmes d'un État à l'autre. L'absence de législation commune en matière d'emploi et de biens dissuade également les Maghrébins de transgresser les contraintes transfrontalières. Ainsi, chaque État est-il confronté aux mêmes besoins et aux mêmes problèmes, chômage, absence de soins, analphabétisme, insécurité et déficit démocratique qui atomisent la société civile maghrébine<sup>14</sup>. Ce retard s'accumule, provoquant chez les citoyens un sentiment de déception dont témoignent les réactions aux derniers événements politiques qui, à chaque fois, affectent l'intégration régionale, notamment le récent coup d'État en Mauritanie<sup>15</sup> ou encore les conditions d'incarcération des Algériens en Libye<sup>16</sup>.

L'élite maghrébine véhicule un discours particulièrement ambitieux qui va dans le sens des objectifs de l'UMA mais ne tient pas compte des revendications populaires. Lors de sa réunion en 2004, le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères de l'UMA déclarait : « *sur la question de l'intégration maghrébine, le Conseil a mis l'accent sur la priorité de la dimension sociale dans l'action maghrébine, soulignant qu'une étude est en cours, en vue de la création d'une communauté économique maghrébine, susceptible de faire de l'UMA, un pôle économique aux niveaux régional et international...* »<sup>17</sup>.

Au-delà du décalage entre les élites et les sociétés sur la prise de décisions d'intérêt général, émergent de nouveaux acteurs qui manifestent un intérêt grandissant pour l'intégration régionale. L'apparition d'entrepreneurs (économistes, religieux, financiers) fait apparaître un clivage au sein même

---

<sup>14</sup> Beaucoup de travailleurs maghrébins travaillent illégalement dans un autre pays d'accueil maghrébin, les recensements des consulats sont inexacts, et le nombre des résidents immatriculés dans leurs consulats ne peut refléter la réalité de la circulation des personnes et des biens.

<sup>15</sup> Coup d'état survenu le 06 août 2008 contre le président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, suite à la révocation des quatre hauts responsables de l'armée mauritanienne dont le chef de la garde présidentielle et putschiste Mohamed Ould-Abdelaziz.

<sup>16</sup> En absence d'accord algéro-libyen d'échange de prisonniers 52 détenus algériens condamnés à différentes peines, dont la perpétuité, la peine capitale et l'amputation de la main, réclamaient leur extradition vers l'Algérie. Le dossier a été suivi par la Commission consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CCPPDH) et le gouvernement algérien a pu négocier leur extradition. En mars dernier, ces prisonniers ont été gracié par le président Kadhafi.

<sup>17</sup> Extrait du communiqué de la 22<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres maghrébins des Affaires étrangères tenue à Syrte, Libye, le 25-07-2004.

---

des élites politiques nationales. Le nouvel acteur de l'intégration est capable d'agir au niveau de l'ensemble régional, ce qui permet de contrebalancer les décisions prises au niveau national<sup>18</sup>.

L'acteur religieux est aussi nouvellement représenté dans le processus d'édification des mécanismes de l'intégration régionale. Dans cette dynamique des échanges, on doit noter le renouveau de la Confrérie religieuse constaté à partir des années 1990 après son affaiblissement dans les années 1970. Développée en milieu rural et urbain, l'activité du mouvement confrérique consiste, à travers le culte des saints, à réadapter l'islam aux besoins populaires, à fortifier la solidarité et à multiplier les événements d'entraide et de « bonheur populaire » pour s'opposer à l'implantation des courants islamiques puritains et rigoristes. Cette activité des confréries représente aujourd'hui la garantie d'une paix religieuse en ce qu'elle se traduit par le contrôle des divers courants en islam<sup>19</sup>. La confrérie religieuse, non seulement contrôle le fait religieux mais tend à renforcer le lien spirituel qui unit les pays du Maghreb et leur coopération dans la lutte contre le terrorisme. La confrérie religieuse, appelée en arabe *Tarika*, « la Voie », est perçue comme l'élément spécifique de la culture religieuse maghrébine. Elle rend l'échange spirituel plus intense et plus riche au plan national et constitue, au niveau intermaghrébin, un réseau de relations qui draine le commerce, encourage les mariages mixtes et favorise la mobilisation politique sur la base de l'appartenance à une même confrérie<sup>20</sup>. Cela modifie le paysage des relations intermaghrébines dans tous les domaines et renforce l'identité régionale<sup>21</sup>. Ainsi, le Maghreb des échanges sociétaux devient-il le Maghreb des existences tolérantes, de l'interpénétration des œuvres culturelles et du renforcement de l'initiative d'islamiser la modernité qui ne cesse de pénétrer

<sup>18</sup> De nombreuses associations travaillent en commun dans le secteur économique, écologique, culturel, nous citons les domaines où interagissent leurs programmes avec ceux de l'UMA.

<sup>19</sup> La zaouïa a joué un rôle prépondérant dans la protection de la royauté au Maroc et a fait barrière à l'implantation du wahhabisme sous le règne de Moulay Slimane au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>20</sup> Les 23-25 novembre 2006, le gouvernement algérien a organisé un colloque international sur la zaouïa tidjania, et a projeté à cette occasion de faire déplacer sur son territoire, le siège mondial de cette confrérie, qui se situe à Fès, au Maroc au motif que le fondateur de cette confrérie, Ahmed Tidjani (1737-1815), est né à Aïn Madhi, près de Laghouat, dans le Sahara algérien.

<sup>21</sup> En Algérie, le président Bouteflika accorde une attention particulière aux Zaouïas qu'il a remises à l'honneur et qui perçoivent des aides financières de l'État et des collectivités locales pour leur réorganisation sur le plan national.

les structures sociologiques de la région<sup>22</sup>. L'islam confrérique donne à l'espace religieux et culturel maghrébin une spécificité qui le distingue du wahhabisme saoudien et de ses efforts missionnaires ainsi que des tentations et des dérives islamiques intégristes. Elles forment une résistance religieuse perceptible à une nouvelle implantation confessionnelle telle que le chiisme ou encore, depuis peu, les évangélistes, et participe, par une stratégie d'endiguement, à la lutte contre le terrorisme.

La lente modification de ce contexte fait que la poursuite de l'intégration se fait aussi aujourd'hui avec les acteurs des sociétés civiles, que les politiques nationales ont toujours exclus du champ d'action publique. L'union maghrébine repose désormais sur « le réalisable », que l'acteur privé perçoit et sur lequel il peut s'engager. À moyen terme la privatisation de l'économie va donc jouer un rôle plus que structurel car le secteur privé tente actuellement, par des stratégies d'investissements, de faire du Maghreb son espace de développement et de reconnaissance internationale. L'UMA en tant qu'institution fait avancer certains dossiers, mais la symbolique de son existence alimente l'imaginaire de l'intégration régionale au profit des nouveaux entrepreneurs privés. Cette nouvelle configuration entrepreneuriale s'effectue avec des stratégies concrètes de développement dont l'aboutissement est le « Marché commun maghrébin », comme le stipule la Charte de l'UMA.

## L'UMA DANS LES PROCESSUS DE RÉGIONALISATION ET DE MONDIALISATION

La conceptualisation de la stratégie de puissance de l'UMA en tant qu'entité géopolitique régionale se fait désormais à travers l'interaction fréquente entre la situation internationale et ses retombées domestiques<sup>23</sup>. Cette interprétation dépend des espaces d'action et de réception interne des changements internationaux qui pèsent sur l'intégration régionale et sur les États-membres. Affirmer son existence permet de consolider l'imaginaire identitaire de chaque État, en refoulant les contradictions qui pèsent sur sa

---

<sup>22</sup> En Mauritanie, ainsi qu'en Libye, le Maghreb des confréries est mentionné de façon régulière, se prévalant en un lien spirituel et continu dans le dialogue intermaghrébin.

<sup>23</sup> Cf. La théorie des jeux à deux niveaux de Putnam Robert, *Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Games*, International Organization, 42-3, 1988, p. 428-460.

---

réalité et son refus, que réclament les Maghrébo-sceptiques, déçus de l'idéal maghrébin et d'une puissance régionale n'ayant jamais fait l'unanimité sur les questions stratégiques. Néanmoins, au lendemain de la fin de la bipolarité, la donne géopolitique change et les conceptions de la défense et de l'armée aussi. La course aux armements, l'inadaptation des armées régulières face aux nouveaux phénomènes d'insécurité, aux nouveaux conflits et à l'apparition de zones grises, « territoires échappant à tout contrôle étatique », font réfléchir les gouvernements et les obligent à repenser leur mode de coopération en matière de défense et de contrôle des territoires. Par ailleurs, la dimension extérieure de l'UMA est devenue la gestion des retombées touchant les structures sociopolitiques des États affectés par le Nouvel ordre mondial.

Ce jeu à double niveau a été suivi de près par les États-membres et a permis désormais le renforcement d'une réalité géostratégique maghrébine. Le processus de production et d'appropriation de la puissance dans la région, dans sa pluralité de jeux concomitants, permet en effet aux puissances émergentes de s'approprier le jeu du pouvoir régional. En effet l'enjeu est double : chaque État tente d'acquérir un *leadership* régional à travers et en même temps au sein d'une UMA qu'ainsi il renforce.

Lorsque l'intérêt géostratégique de l'UMA est évoqué, une réaction se dégage dans le discours officiel maghrébin : c'est une puissance en construction<sup>24</sup>. La projection de la puissance se déploie pour le moment à travers le rappel des aspirations idéologiques et politiques fortement alimentées depuis les Indépendances et qui continuent de faire résister le Maghreb aux différents projets de modélisation (ou de déstabilisation) opérant dans la région. L'UMA devient le modèle futur incontestable du Maghreb de la Défense ou de la Résistance, une stratégie d'actualisation d'un désir de puissance qui suppose que l'on prenne l'Autre de vitesse.

## L'UMA et la nouvelle sécurisation de l'énergie

Depuis les années 2000, une nouvelle approche sécuritaire, principalement orientée vers les problèmes intérieurs, voit le jour. La lutte contre le terrorisme islamiste après le 11 septembre 2001, va intégrer le Maghreb dans ce défi international. La lutte contre le terrorisme a joué considérablement dans le renforcement de la coopération sécuritaire et obligé à repenser les modes opératoires de la défense dans la région. À l'intérieur de

---

<sup>24</sup> Ce constat est basé sur 35 entretiens réalisés au Maghreb avec des ambassadeurs, officiels, hauts fonctionnaires et représentants des sociétés civiles maghrébines.

---

l'UMA, la coopération entre les États-membres est concentrée sur la détection des réseaux islamistes et mafieux et l'arrestation de ses responsables, la protection des citoyens et des sites sensibles, ainsi que le secours aux éventuelles victimes. Néanmoins, il apparaît de nouvelles formes d'enchevêtrement des phénomènes de violence qui rendent les frontières des États maghrébins floues sans pour autant générer une politique de défense commune. La coordination se fait aujourd'hui par des activités qui relèvent de la puissance civile et du besoin commun de sécuriser la région par l'association de civils et de militaires.

La position du Maghreb, ses capacités naturelles, en particulier dans le domaine des ressources énergétiques, son marché économique et sa capacité stratégique avérées à lutter contre le terrorisme international et l'immigration illégale lui imposent des normes de sécurité commune<sup>25</sup>. La capacité géopolitique des cinq États leur donne également la capacité diplomatique de contribuer à régler les conflits<sup>26</sup>. Toutefois, l'énergie est un facteur qui recompose l'espace et lui redonne une dimension commune au nom de la puissance énergétique régionale. Rappelons que deux États sur cinq sont dotés de réserves énergétiques importantes en hydrocarbures. La Mauritanie espère faire valoir ses potentialités en matière de pétrole dans les années à venir<sup>27</sup>. Pour l'Algérie, le passage des gazoducs et oléoducs *via* le Maroc repose la question de la fermeture des frontières terrestres entre les deux pays. La diplomatie algéro-marocaine se voit imposer une dimension économique décisive qui contribue à tempérer les enjeux de puissance qui prévalent au Maghreb.

La sécurité dans son acception générale (nationale, énergétique, touristique, financière) est la condition inéluctable d'une dynamique de partenariat. Face à cette contrainte, les États tentent de mettre en place des accords de coopération en matière de sécurité et de défense. La conception bilatérale algéro-libyenne est de favoriser une coopération des gendarmeries

---

<sup>25</sup> L'immigration illégale a été nommée, depuis le départ massif d'Africains et de Maghrébins sur les côtes méditerranéennes *via* des barques de fortune, par le phénomène des « Harragas », au sens littéral « affranchis ». C'est le brûleur de route, l'expatrié volontaire en quête de meilleur et ailleurs.

<sup>26</sup> La médiation algérienne (Accord d'Alger) entre le gouvernement malien et les rebelles touaregs sur le Kidal.

<sup>27</sup> La compagnie pétrolière algérienne Sonatrach International Petroleum Exploration & Production Corporation (SIPEX), a signé le 30 novembre 2007, à Nouakchott, un contrat d'exploration portant sur le bassin Taoudenni pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures en partenariat avec la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH).

---

et des missions de sécurité publique, nonobstant la coopération policière globale entre les cinq États en matière de lutte contre le terrorisme. Aujourd'hui, cette coopération s'articule autour de l'assistance, de l'entraînement et de la fourniture d'équipements sophistiqués pour lutter collectivement contre le terrorisme, les réseaux mafieux, etc. Cette forme de coopération existe aussi avec des instances européennes qui poussent l'UMA à en être l'un des acteurs privilégiés avec le 5+5 défense, une initiative pour coordonner la lutte contre le terrorisme et l'émigration clandestine à l'échelle méditerranéenne<sup>28</sup>. Les coopérations se multiplient pour répondre d'une part, aux problèmes quotidiens, et d'autre part, pour contrôler et veiller au respect de l'intégrité territoriale. Le recours désormais à la légalité de l'ingérence humanitaire ou écologique d'acteurs étrangers pèse lourdement sur les États du Maghreb. Il donne naissance à une forme de résistance liée à la crainte d'un déploiement de forces étrangères qui exigeraient l'implication de l'UMA dans l'établissement de comités techniques d'études sur la sécurité environnementale, énergétique, sur le droit maritime et la question de l'eau et de la pollution, la sécurité routière ou encore les interventions humanitaires dans les catastrophes.

La question de la sécurité énergétique, qui occupe les États-membres et représente en effet un défi majeur, a émergé dans un contexte d'accroissement des réserves d'énergies par la découverte de nouveaux gisements pétroliers et gaziers dans les deux grands pays producteurs, l'Algérie et la Libye, auxquels s'ajoute la Mauritanie. Il a été nécessaire de trouver une stratégie de sécurisation des lieux de production et surtout des réseaux d'acheminement, oléoducs et gazoducs qui sillonnent tous les États de l'UMA, face à la prolifération des armes en circulation et à la multiplicité des groupuscules terroristes et mafieux. L'exemple du *bunkering* pratique développé au Nigeria qui consiste à siphonner les tuyaux sans les dépressuriser afin de contourner les systèmes d'alarme en est un exemple qui inquiète les États producteurs<sup>29</sup>. Les pratiques mafieuses et terroristes sont aujourd'hui la préoccupation des États maghrébins et de la Commission Économie et Finances de l'UMA. La systématisation des attaques contre les sites de production, des voies de

---

<sup>28</sup> Première réunion des chefs d'état-major des forces terrestres des pays membres de l'initiative « 5+5 défense », a eu lieu à Alger, le 21 mai 2008. Le dialogue 5+5 regroupe les pays de la Méditerranée occidentale (pour la rive nord, l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal, et, pour la rive sud, l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie).

<sup>29</sup> Cf. Bricet Desvallon Georges-Henri, *La Question de la sécurisation pétrolières, Géostratégiques*, IIIES, n°9, octobre 2005.

---

distribution du pétrole et du gaz, des sites de stockages, de pipelines, de terminaux portuaires forment les cibles privilégiées pour le terrorisme. Cela n'exclut pas les autres formes de terrorisme, notamment le bioterrorisme, la pollution par l'incendie des puits de pétrole, etc.

Dans cette perspective, les États de la région ont recours aux armées régulières pour la protection sécuritaire de l'environnement, mais, en raison d'une absence de techniques et d'expertises, les sociétés d'exploitation des énergies ont souvent recours à des sociétés de sécurité dont le contrôle pose désormais la question de la privatisation de la sécurité et les enjeux qu'elle fait peser sur la souveraineté des États.

La question de la sécurité énergétique est désormais liée à la vitesse organisationnelle d'un mode opératoire commun que l'UMA voudrait mettre en place et qui s'applique aux autres questions stratégiques telles que la question de la désertification ou de la gestion de l'eau potentiellement source de conflits. L'eau est aujourd'hui une problématique commune posée au sein de l'UMA, liée aux besoins de la région, en raison de la forte démographie enregistrée dans les années 1990 pour le Maroc et l'Algérie, de l'absence de planification hydraulique dans les politiques économiques, et de l'exploitation sans mesures à cause de la densité démographique et du tourisme, autant de facteurs qui ont engendré une crise latente dont la solution devrait passer par l'UMA.

Le rapport intermaghrébin relatif à la sécurité est un élément constant dans l'intégration régionale et les États-membres de l'UMA sont conscients de la nécessité d'une stratégie commune de conception et d'action qui consolide les sources vitales du vouloir vivre en commun ainsi que la sécurisation de ces territoires, enjeux principal de la projection de puissance maghrébine en Méditerranée et en Afrique.

## L'UMA face aux nouveaux axes géostratégiques internationaux

Le redéploiement géostratégique qui se dessine en Afrique du Nord rappelle que la région est convoitée par les puissances internationales pour les raisons économiques et énergétiques que nous venons d'étudier. L'arrivée dans le Maghreb de nouvelles puissances, en particulier la Chine, ou le retour vers une normalisation des relations avec l'Iran en voie de nucléarisation témoignent de l'urgence de consolider les rapports économiques et politiques multilatéraux ainsi que la sécurisation globale de la région. Les partenariats avec la Chine développés davantage avec l'Algérie et récemment avec la

---

Libye sont d'ordre économique et à visée stratégique. La menace extérieure est symbolisée par les politiques économiques asiatiques, européennes et arabes des pays du Golfe. Pour cela, l'identité ainsi que l'intégration régionale constituent désormais la résistance du Maghreb motivée par des aspirations et des défis nouveaux auxquels adhèrent les populations<sup>30</sup>. Ce défi du futur a posé la question de la légitimité collective maghrébine à se positionner en tant que puissance émergente. Toutefois, la rivalité des puissances mondiales jouée au Maghreb pousse l'ensemble des États de la région à se chercher un statut de puissance internationale. L'impact des stratégies de coopération sur la question du *leadership* régional est l'approche la plus pertinente. L'interrogation sur les instruments de puissance au Maghreb est soumise à un baromètre de rapports entre mode d'action et les effets obtenus.

### *L'UMA face au projet du Grand Moyen-Orient et des initiatives américaines de la Global War on Terror*

L'avènement à moyen terme d'un Maghreb autonome et libéré de l'interférence des politiques des puissances extérieures constituerait une région qui résiste avec un *leadership* cohérent. Les jeux possibles des stratégies de coopération internationale configurerait une réponse à la transformation du rôle géostratégique qui pèse désormais sur l'ensemble du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. En fonction d'une approche diversifiée des relations avec des États pivots, déterminée par des agendas politiques mondiaux, dont les États-Unis : « *les États-Unis n'ont pas une stratégie directe pour la Méditerranée [...] en tant que bloc* »<sup>31</sup>, qui s'intéressent davantage à la partie orientale du monde arabe, l'UMA pourrait être perçue en termes de point d'appui, de zone stable d'États alliés, de libre accès au Moyen-Orient, d'approvisionnement sécurisé en énergie, de lutte contre le terrorisme.

Lorsque le Grand Moyen-Orient devenu Nouveau Moyen-Orient fut lancé par l'Administration américaine en 2003, nécessitant de repenser les rapports régionaux, la démocratisation des pays arabes a été présentée comme le premier objectif de ce remodelage. Dans la construction imaginaire américaine

<sup>30</sup> Entretien avec l'ancien Secrétaire d'État mauritanien aux Affaires maghrébines, Nouakchott, 20-01-2008.

<sup>31</sup> Lesser Ian, ancien conseiller du Président Clinton affirme : « La Méditerranée n'est pas une priorité pour les USA », *L'Expression* (Alger), 26 mai 2008.

de la question des États voyous (l'Axe du Mal), le Maghreb constitue depuis la guerre en Irak, un pôle de stabilité et de développement économique non négligeable. Pourtant, le Grand Moyen-Orient, zone d'influence américaine allant de la Mauritanie au Pakistan, est singulièrement et de façon faible soutenu par les États du Maghreb. La région du Maghreb reste, dans ce projet du GMO, une passerelle vers le Moyen-Orient et les pays du Golfe. Ce projet n'a pas fait l'unanimité au sein de la Ligue arabe dont la réponse, axée sur le risque islamiste ou un scénario à l'algérienne, a poussé les États arabes à ne pas s'impliquer dans le projet. Néanmoins, les États du Maghreb ont été conscients de la doctrine des dominos qui se trame derrière cette initiative. Les « dominos démocratiques » vendus à l'opinion internationale comme l'argument moral de la guerre, et sécuritaire des ventes d'armes, peut affecter toute la région et provoquer une montée islamiste résistante. Devant cette considération géostratégique, qui faisait du Maghreb une zone belligène, l'UMA a engagé une stratégie favorisant l'émergence de projets régionaux de développement et d'échanges au niveau des sociétés civiles. Face à cette menace de remodelisation, l'UMA, en tant qu'institution de l'intégration régionale, tente d'apporter un espace de dialogue et de modernité en vue d'examiner collectivement les besoins d'un développement régional.

La pression américaine, à travers ce projet initié par la guerre en Irak, la menace de changement des régimes politiques par la force et des moyens de pression démonstratifs, a permis *a contrario* aux Maghrébins de réexaminer les passerelles de la coopération collective. Un des secteurs privilégiés est celui des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), et la contribution du commerce électronique dans le développement des échanges intra-maghrébins<sup>32</sup>. Paradoxalement, les États-Unis ont toujours soutenu l'intégration maghrébine, à travers de nombreux programmes économiques pour faire émerger une zone de libre-échange et de stabilité<sup>33</sup>. Le Programme économique américain pour l'Afrique du Nord - qui fait à présent partie de l'initiative globale de partenariat au Proche-Orient (BMEPI), rappelle constamment que l'objectif américain est que le Maghreb soit une entité intégrée, et qui finisse par s'étendre vers l'Est. À travers l'UMA, le

---

<sup>32</sup> Une réunion des experts de l'UMA fut organisée à Tanger en mars 2005 sur « Réussir les défis des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et la mise à contribution du commerce électronique au Maghreb ».

<sup>33</sup> *The Broader Middle East and North Africa Initiative*, lancé en 2002 par Collin Powell, *The Broader Middle East Partnership Initiative* (BMEPI). Cf. CRS Report RS21457, Jeremy M. Sharp, *The Middle East Partnership Initiative: An Overview*.

---

Proche-Orient serait une zone d'influence pour les Américains, qui enregistrent des échecs permanents dans leur programme de remodelage régional. Il est fort probable qu'à long terme les États-Unis souhaitent voir un ensemble nord-africain incluant l'Égypte - qui occupe déjà un rôle d'observateur dans l'UMA - allié proche des États-Unis, qui servirait de maillon important dans la chaîne de normalisation avec Israël<sup>34</sup>. Conscient du rôle stratégique de chacun des États-membres de l'UMA, Washington a toujours orienté sa politique étrangère vers un pragmatisme au Maghreb. Il convient cependant de signaler que, malgré son soutien affirmé au Maroc, Washington a refusé de reconnaître la souveraineté marocaine dans le différend du Sahara Occidental, évitant ainsi une franche inimitié avec l'Algérie et la Libye nouvellement admise dans le concert des nations.

Ce pragmatisme explique le soutien timidement manifesté des États-membres aux initiatives américaines de sécurité comme l'ACOTA, « African Contingency Operation Training and Assistance », qui devient « Initiative Pan-Sahel »<sup>35</sup> pour fournir assistance et capacités d'entraînement pour démanteler les bases arrières de l'islamo-terrorisme. L'implantation militaire américaine qui se déploie derrière la diplomatie économique fait réagir l'UMA quand Washington propose Africom<sup>36</sup>. Il s'agit de mettre en place un bouclier de défense américain sur le continent africain, Washington considérant qu'avec ses zones grises, l'Afrique constitue une base arrière du terrorisme islamiste. Ce projet qui paraît mort-né par le refus unanime de l'UMA et de l'Union africaine d'abriter des bases militaires américaines, constitue un échec de la diplomatie américaine de convaincre les pays de l'UMA du bien-fondé de la participation des États-Unis à la sécurisation des frontières des États de la région, qui figurent en bonne position dans la politique de modélisation américaine.

En juin dernier, le sous-secrétaire adjoint des Affaires africaines en visite à Alger pour discuter de la situation sécuritaire au Sahel, déclarait : « *Le Mali, la Mauritanie, le Niger doivent être capables de contrôler leurs frontières, d'arrêter la contrebande* »<sup>37</sup>. Devant la résistance maghrébine et surtout celle des opinions publiques défavorables à une présence militaire américaine, les

---

<sup>34</sup> Vision libyenne de l'UMA, entretien avec l'historien Salah Eddine el-Souri, Centre du Djihad libyen pour les Études Historiques, Tripoli, avril 2008.

<sup>35</sup> ACOTA African Contingency Operations Training and Assistance a succédé à ACRI en 2004. Initiative Pan Sahel, lancée en 2002 est un programme d'aide sécuritaire aux quatre pays du Sahel (Mali, Mauritanie, Tchad et Niger).

<sup>36</sup> Commandement unifié pour l'Afrique, créé en 2006 mais toujours basé à Stuttgart.

<sup>37</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 8 juin 2008.

---

États-Unis continuent de négocier Africom avec d'autres pays de l'UMA (et africains) fortement touchés par les trafics d'armes et de drogues, comme le Maroc ou la Mauritanie. Conscients du fait que la distance ne représente pas forcément un intérêt géostratégique, les États-Unis mesurent l'hostilité des opinions publiques du Maghreb à leur présence dans la région, hostilité renforcée par la guerre en Irak. Néanmoins, le Maroc comme la Mauritanie cherchent à renforcer leurs capacités de négociation internationale à travers la question de l'Africom<sup>38</sup>.

L'échec américain à convaincre l'Algérie d'abriter un siège principal du commandement militaire uni en Afrique, « Africom », lors de la dernière visite du secrétaire d'État Condoleeza Rice à Alger, s'est ajouté à l'échec de créer une coopération entre l'UMA et l'OTAN sous forme de partenariat entre les deux parties. Force est de constater que les retombées des changements internationaux notamment l'échec de l'intervention américaine au Moyen-Orient et ses conséquences sur les autres pays arabes, à savoir la montée de l'islamisme et la prolifération des mouvements terroristes, a généré un thème mobilisateur, celui d'un autre type d'ordre international dans lequel l'Unité Maghrébine pourrait jouer un rôle de puissance en dépit des stratégies militaires des Occidentaux.

Pour l'UMA, cette stratégie de recomposition régionale avec les autres États arabes du Proche-Orient n'est pas exclue, elle lui permet de contrebalancer les intérêts régionaux des puissances internationales déjà présentes. Cela permet au Maghreb de proposer des programmes économiques d'envergure face à l'offre marginale des programmes régionaux comme ceux de l'Union Européenne.

### *L'UMA face à l'Europe et à l'Union pour la Méditerranée*

L'implication européenne au Maghreb a été jalonnée par la nouvelle initiative française de l'Union pour la Méditerranée. L'UPM est l'héritière des politiques européennes successives, entamées avec la création de la Communauté européenne et qui se sont traduites depuis 1995 par « le *Processus* de Barcelone », puis en 2002 par « la Nouvelle Politique de

---

<sup>38</sup> Le Maroc se dit prêt à accueillir le Commandement américain, pour lutter contre le terrorisme, à travers son offre sur l'Africom, le Maroc tente de renforcer ses capacités de négociation, son poids diplomatique et à consolider ses *lobbies* aux USA pour s'en servir essentiellement dans le dossier sahraoui et de fragiliser le Polisario. Cf. l'UMA, Africom et les enjeux de la sécurité nationale, *El-Watan*, 01-04-2008.

Voisinage »<sup>39</sup>. L'autre aspect est celui de l'élaboration de l'Union pour la Méditerranée qui, d'une initiative française voulant répondre à l'échec du *processus* de Barcelone, est finalement devenue une initiative européenne se présentant comme un nouvel élan pour ce *processus* de Barcelone, faisant face à l'intégration maghrébine, et à la nouvelle vision du Nouveau Grand Moyen-Orient. La question géostratégique qui se pose dans ce contexte de remodelage est : quel contenu et forme pourrait adopter l'UMA face à cette initiative du premier partenaire du Maghreb ? Pour l'Europe, le rapport à l'espace méditerranéen qui passe par le Maghreb est devenu l'un des facteurs organisateurs de la projection européenne au Sud. L'Europe, en tant qu'ensemble d'États-Nations et sur la base d'une approche dite de « consensus », aborde la région en tant que « bloc », en « voisin » et d'après un axe Nord-Sud autour duquel les problèmes socioéconomiques s'articulent à des estimations géostratégiques, en tenant compte des contradictions internes à l'Europe que l'initiative française a montrées. C'est une géopolitique de proximité, ou plutôt une *realpolitik* de proximité, où l'intérieur et l'extérieur interfèrent et où tout se mêle : le pétrole, l'immigration, la sécurité, les intérêts économiques rivaux. À mesure que la recomposition géostratégique d'un ensemble intègre une dimension économique et politico-militaire, les approches américaines et européennes ne sont pas obligatoirement antinomiques. Lorsque la France propose l'Union méditerranéenne devenue l'Union pour la Méditerranée en 2008, la réaction des pays de l'UMA est au début disparate, rappelant que l'unité maghrébine est bien présente, tout en ayant une déclaration commune tergiversant sur le projet de l'UPM<sup>40</sup>. Face à une UMA gelée depuis 1994, le projet européen est structuré sur la base de l'absence de consensus entre les États du Maghreb dans le domaine économique, priorité des objectifs. Ensuite la réaction maghrébine est unanime : le Maghreb sans frontières, l'adhésion de l'UMA à l'UPM, l'initiative de l'UPM elle-même sont considérés comme un projet colonial que Kadhafi stigmatise en déclarant que « l'UPM est du néocolonialisme »<sup>41</sup>.

À l'exception remarquable de la coopération sécuritaire entre les pays de l'UMA, dans la coordination de laquelle l'Europe joue un rôle important, les stratégies européennes consistent à réintégrer le Maghreb en tant que région voisine en négligeant l'institution maghrébine. L'agenda européen prévaudra

<sup>39</sup> Khader Bichara, *Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone*, L'Harmattan, 1997.

<sup>40</sup> *El Watan*, 23 janvier 2008.

<sup>41</sup> *Le Quotidien d'Oran*, 23 juin 2008. Voir également les dossiers de presse de l'Agence de presse africaine panapresse.

donc naturellement sur les priorités régionales. En d'autres termes, les politiques d'intégration se décideront au Nord selon les critères définis par les Européens, et l'UMA devient une institution peu apparente dans les stratégies de développement au Maghreb. L'Union Méditerranéenne a été voulue comme une sorte de coopération renforcée au sein du Partenariat euro-méditerranéen déjà en place, sa création arrive à un moment où la multiplication des initiatives européennes de sécurité s'imbrique avec celles de l'OTAN. Cependant, l'Allemagne privilégiait une approche bilatérale avec la France en Méditerranée, qui rendrait la Politique européenne de voisinage moins complexe<sup>42</sup>, plus efficace et favorable aux pays du Sud, que l'Union méditerranéenne.

Parmi les initiatives, le dialogue méditerranéen de l'OTAN suscite dans ce cadre de recomposition d'ensemble un intérêt particulier pour l'UMA. Le dialogue méditerranéen de l'OTAN où Américains et Européens tentent de créer une zone de sécurité élargie, est une nouvelle forme d'implantation européenne sur sa rive sud. Le Maghreb, dans sa totalité à l'exception de la Libye, participe au dialogue méditerranéen de l'OTAN avec l'Égypte, Israël, la Jordanie sous une approche de considération stratégique nécessaire aux projets américains mis en œuvre dans le Moyen-Orient élargi. La présence économique européenne a pu s'implanter, en devenant le premier partenaire des pays de l'UMA, mais devant l'absence d'une politique de défense commune à l'Union Européenne, les pays de l'UMA tentent, par une stratégie de dialogue, d'affaiblir la projection européenne dans la zone maghrébine, malgré l'existence de forces multinationales d'EUROFOR et d'EUROMARFOR. Toutefois, l'activisme américain ne va pas sans concurrence avec les ambitions historiques de l'Europe en Afrique, malgré l'implication de l'OTAN dans de nombreux projets. Pour le principal partenaire, la France, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne demeurent une zone d'influence géostratégique pour l'Europe. Dans la vision française, reconfigurer la région du Maghreb et la partie orientale de la Méditerranée dans un projet d'intégration régionale se fait désormais sur une échelle élargie à la Méditerranée, où une partie du Moyen-Orient redevient méditerranéenne. Cette conceptualisation géo-historique dans le projet de l'UPM réanime un complexe identitaire et une frontière historique et civilisationnelle acceptés par les uns et instrumentalisés par d'autres. La Méditerranée est la mer qui

---

<sup>42</sup> La Politique européenne de voisinage (PEV) repose sur trois éléments : 1) Le champ géographique : à l'Est et au Sud de l'Europe. 2) La contractualisation des relations de l'Union européenne avec les pays partenaires. Les plans d'action nationaux, qui sont les instruments centraux de la politique de voisinage, sont négociés avec chaque pays et adoptés conjointement pour une période minimale de trois ans.

sépare deux grandes composantes géostratégiques en devenir. Alors que la rive sud de la Méditerranée n'est que l'extrémité nord de l'Afrique, celle-ci s'interroge sur l'évolution d'une identité européenne de sécurité et regarde avec inquiétude la modélisation géostratégique que tente l'Europe du Sud en particulier sans un véritable consensus européen. À travers ce projet, la géostratégie méditerranéenne exclut le Maghreb en tant qu'entité distincte.

Partant d'un constat fait dans la médiatisation rapide de ce projet, l'UMA a rappelé que la participation du Maghreb ne se fait pas en équation relative à des considérations venues des anciennes puissances coloniales, les oppositions de perception historique<sup>43</sup> Nord/Sud, pays riches /pays pauvres, centre/périphérie, démocratie/autoritarisme, Islam/Occident, laïcité/religieux, ex-colonisateur/ex-colonie, mais en tant que partenaire privilégié pour des raisons historiques et économiques.

Le rappel de l'existence de l'UMA s'est fait après que la diplomatie maghrébine se soit activée en vue de maintenir l'intégration régionale et de la renforcer devant la menace du rééquilibrage régional. Lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères à Tripoli en 2006, Mohammed Bedjaoui déclarait : « *L'UMA est également un "impératif" qu'imposent les nouvelles données internationales. L'exigence de l'intégration incite l'UMA à faire sa mue et son adaptation afin de conquérir sa place dans un environnement mondial marqué par les groupements économiques régionaux intégrés...* ».

La résistance de l'UMA au projet de l'UPM se fait à travers le diagnostic opéré sur le terrain. La Méditerranée, le Maghreb y compris, est une zone de fortes turbulences : la décomposition de l'Irak, l'instabilité libanaise, la menace américaine sur la Syrie, la reprise des activités paramilitaires au Kurdistan, la dégradation de la situation humanitaire en Palestine et le recours à la violence politique, l'affirmation de la puissance iranienne, la multiplication des groupuscules franchisés d'Al-Qaïda Maghreb le montrent. D'un point de vue stratégique, imaginer que l'UPM, puisse, par le simple fait d'exister, régler des conflits, comme celui du Proche-Orient qui dure depuis 60 ans est utopique. Pour les États arabes invités à se joindre à l'UPM, amener les Arabes et Israéliens à travailler ensemble, serait tout d'abord convaincre Israël de se retirer des territoires occupés et de démanteler ses colonies<sup>44</sup>.

---

<sup>43</sup> Entretien avec des diplomates algériens. Cf. Contribution de l'Algérie au Dialogue méditerranéen de l'Otan, actes du 5<sup>e</sup> séminaire international de l'IDRI et du Collège de l'Otan, Alger, IDRI, 2003. Également, *Sécurité en Méditerranée*, actes de la journée d'études, IDRI, Alger, décembre 2004.

<sup>44</sup> Patrie Béatrice et Espagnol Emmanuel, *Méditerranée : adresse au président de la République Nicolas Sarkozy*, Sindbad, Actes-Sud, Paris, 2008.

---

Dans cette ambition géostratégique, le Maghreb est à la fois la région la plus proche et la plus absente des réflexions françaises et européennes sur la région. L'UMA n'a pas été considérée comme une entité supranationale, et la possibilité d'une stratégie de financement des projets maghrébins par une seule enveloppe régionale favorisant le projet d'intégration horizontale (entre les pays du Maghreb) n'a pas été prévue.

Du côté maghrébin, les positions à l'égard de l'UPM sont disparates, et les déclarations officielles font référence à l'existence d'un moteur régional qu'il faut activer avant de se projeter dans un cadre méditerranéen plus vaste. La réaction libyenne a étonné par sa sévérité. À l'ouverture d'un mini-sommet (pays maghrébins et la Syrie) réuni, à Tripoli, le 9 juin 2008 pour traiter de la question de l'Union pour la Méditerranée, le dirigeant libyen s'est lancé dans une diatribe acérée : « *Nous sommes des pays membres de la Ligue arabe et aussi de l'Union africaine et nous ne prendrons en aucun cas le risque de diviser nos rangs...Il faut que nos partenaires (européens) comprennent bien cela* »<sup>45</sup>. Au départ, la Libye ne voyait pas d'un mauvais œil l'initiative française car elle lui offrait un « nouveau cadre », dans un périmètre limité, ce qui présentait, pour elle, un double avantage : la Libye ne se sentait pas contrainte d'accepter « l'acquis de Barcelone ». Le nouveau cadre lui impose pratiquement d'accepter, comme le propose le Parlement européen, l'acquis de Barcelone, et dilue son possible rôle dans un espace élargi. Pour la Tunisie, favorable au projet et qui espère accueillir le siège du nouveau secrétariat, sa participation n'est liée à aucune conditionnalité démocratique. Le Maroc manifeste son appui au nouveau projet, mais fondamentalement, son intérêt est un statut économique et politique avancé avec l'Union Européenne en tant que telle.

L'absence d'une vision géostratégique du rôle que pourrait jouer l'UMA dans l'espace méditerranéen a fragilisé la conception même d'un *processus* régional d'intégration élargi. L'existence de l'UMA est un pivot indispensable au développement de l'Union pour la Méditerranée. Pour beaucoup, en Europe, la Méditerranée est perçue comme un ensemble de problèmes. Avec le nouveau projet « *Processus* de Barcelone : Union pour la Méditerranée » l'Union Européenne entend faire de l'espace de la Méditerranée un « rassemblement autour de projets » à caractères techniques pour amorcer le processus, alors que l'UMA se veut un des acteurs géostratégiques majeurs de paix et de développement dans la région.

---

<sup>45</sup> *Le Figaro*, 10 juin 2008, et *El País* : El Maghreb da la espalda a Sarkozy, 12 juin 2008.

---

---

L'UMA, en tant qu'institution supranationale de l'intégration régionale maghrébine, est désormais tenable devant les défis régionaux qui sont à relever en commun pour les États-membres, quel que soit le projet géostratégique mené dans la région. L'UMA a considérablement évolué depuis la fin des années 1990. Sa transformation encore progressive en matière de gestion économique (même si elle demeure une institution régionale sans pouvoir), sa crédibilité en tant qu'outil de stabilisation de la région, la réussite de ses programmes de coopération et ses ressources réelles font d'elle un acteur pertinent pour s'intéresser au *processus* de résolution des crises économiques et politiques dans la région. L'UMA peut ainsi valablement apparaître à la fois comme une institution de stabilité sur le long terme, et comme un partenaire fiable des puissances économiques internationales.

Son devenir géostratégique dans les différents espaces de recomposition (Méditerranée, Moyen-Orient, Afrique) est fortement perceptible et dépend du baromètre des intérêts de chaque État-membre. Néanmoins, cette construction maghrébine est encore sujette aux subterfuges et querelles politiques internes des États-membres, l'exemple du récent coup d'État en Mauritanie modifie la donne géopolitique en fragilisant la perception même de l'intégration régionale. La stabilité interne comme acquis communautaire du *processus* d'intégration régionale n'est toujours pas prise en compte dans le système institutionnel maghrébin. Les intérêts nationaux priment sur les intérêts régionaux dans une culture politique d'affrontements.

Une Union forte et cohérente est aussi nécessaire à la légitimité de la puissance géostratégique maghrébine, et est indispensable à l'efficacité d'une forme de coopération avec les puissances européennes et américaines face aux défis économiques et sécuritaires internationaux. Il n'existe, ni pour l'UMA, ni pour ces deux puissances influentes dans la région, aucune alternative à la reconnaissance mutuelle et à l'existence d'un partenariat stratégique solide. Depuis l'apparition des projets de remodelisation énoncés plus haut, le principe du partenariat est devenu aussi évident à énoncer qu'à mettre en œuvre. L'UMA et sa forme de résistance identitaire, culturelle, religieuse et économique ne sont pas négligeables dans le contexte géostratégique mondial actuel. D'une certaine façon, les initiatives récentes en matière de coopération sécuritaire et économique peuvent être lues comme une tentative maghrébine commune de répondre à un double défi international, celui de l'influence géostratégique et du premier *leadership* dans la région méditerranéenne.

---

L'UMA fait toutefois face aujourd'hui à de réelles difficultés dans la région, notamment sur le terrain par la persistance de rivalités régionales, de divergences de vues sur ce qu'est l'espace « Maghreb », ou encore par la poursuite d'agendas bilatéraux concurrents. La plus grande de ces difficultés concerne sans doute son image peu crédible dans le Maghreb et le Monde Arabe. Néanmoins, sur le plan géostratégique, la transformation ne peut se faire sans l'institution supranationale qui, avec l'effet supposé du changement régional, permet la transition des États-membres de la répression politique vers la démocratie, des logiques de solidarités tribales vers une communauté régionale, des relations de fidélité et d'allégeance vers un système économique et financier équitable. Les conditions politiques et économiques du Maghreb d'aujourd'hui avec ses capacités énergétiques et ses potentialités humaines et matérielles permettent à l'institution supranationale d'émerger en tant qu'entité durable dans la configuration géostratégique de l'ensemble maghrébin. Le devenir de l'UMA est lié à sa conceptualisation géostratégique de son rôle international. Cela engendre deux effets majeurs, l'un consiste en une instrumentalisation diplomatique de l'UMA face à l'implantation des puissances internationales dans la région. Le deuxième est la nécessité de croire que l'intégration économique régionale représente pour les pays de l'UMA un défi régional majeur et une véritable réponse aux problèmes du Maghreb.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages, documents officiels publiés et non publiés

Actes des travaux des six Sommets de l'UMA (1990-1994), Secrétariat général de l'UMA, Rabat, textes officiels en arabe.

*Contribution de l'Algérie au Dialogue méditerranéen de l'OTAN*, décembre 2004, actes du 5<sup>e</sup> séminaire international de l'IDRI et du Collège de l'OTAN, Alger, IDRI, 2003. Voir également, *Sécurité en Méditerranée*, actes de la journée d'études, IDRI, Alger.

BELHADJ Ali Abderrahmane, 2006, *Relations continues entre la Tunisie et la Mauritanie*, Tunis : Dar el Nachr, 2006, Tome I et II, en arabe.

BENI SAAD Hocine, 1995, *Les mécanismes de dédommagements induits par l'application du Traité commercial*, CNUCED.

---

- BEN MOHAMEDEN Mohamed, 2003, *Observations préliminaires sur l'UMA*, Communication au colloque « L'avenir du Maghreb Arabe » Institut de Diplomatie et des relations Internationales, MAE-Alger.
- CHENTOUF Tayeb, 2003, *Le Maghreb au Présent*, Alger, OPU.
- DUFOURCQ Jean, 2005, *Le Maghreb stratégique*, Branche de Recherche, Collège de défense de l'OTAN, Rome.
- KHADER Bichara, 1992, *Le Grand Maghreb et l'Europe*, Paris, Horizons euro-arabes.
- PATRIE Béatrice, ESPAGNOL Emmanuel, 2008, *Méditerranée : adresse au président de la République Nicolas Sarkozy*, Sindbad Actes-Sud, Paris.
- EL-MOCTAR OULD SIDI Mohamed, *La Guerre du Sahara*, travail de recherche non publié (en arabe), Université de Nouakchott.
- DAOUDI Mohamed, *Projet de la Charte des pays de l'Union du Maghreb Arabe sur la lutte contre la désertification*, UMA, étude financée par la Banque islamique de Développement.
- OULD MOHAMED Abdelkader, *Problématique de la complémentarité et de l'intégration maghrébine*, texte de communication au Colloque « Le Coût du Non-Maghreb », Tunis, non publié.
- Rapports sur la construction maghrébine (en arabe), Comité populaire des Affaires étrangères, Tripoli, Libye.
- Études non publiées sur la construction maghrébine du Centre du Jihad libyen des études historiques (en arabe), Tripoli, Libye.
- Archives de la presse écrite, Alger, Algérie.

## Entretiens

- Ahmed OULD EL KADI, Secrétaire général du MAE, Nouakchott.
- Mohammed EL-HAFED OULD ISMAEL, Ministre délégué auprès du MAE et de la Coopération chargé de l'UMA.
- Abdelkader OULD MOHAMED, ancien Secrétaire d'État à l'UMA.
- Mohamed OULD MEKHAL, Ambassadeur directeur du Maghreb Arabe, Nouakchott.
- François GOUYETTE, Ambassadeur de France à Tripoli.
- Mohamed Amine OULD NATI, ancien Chef de cabinet du Ministre chargé de l'UMA, Professeur à l'Université de Nouakchott.
- Maya SAHLI FADEL, Professeur de Relations Internationales à l'ENA- et IDRI-Ministère des Affaires étrangères, Alger.
- Mohammed BEDENA, Conseiller au ministère de l'Intérieur mauritanien.
- Rachid Chakib KADA, Ambassadeur d'Algérie à Nouakchott.

Abderrahmane BENOMAR, Ambassadeur du Maroc à Nouakchott.  
Belhadj Ali ABDERRAHMANE, Ambassadeur de Tunisie en Mauritanie.  
Abdellahi OULD BENHMEYDA, Ambassadeur de Mauritanie à Tripoli.  
Ambassadeur du Maroc en Libye.  
Ambassadeur de Tunisie en Algérie.  
Ambassadeur du Maroc en Algérie.  
Hadi EHDIBA, Membre du Congrès Général du Peuple, Libye.  
Samy LETAYEF, Centre du livre vert, Tripoli, Libye et des membres de la  
Fondation Khadafi.  
Salah Eddine EL-SOURI, Historien au Centre du Djihad libyen pour les Études  
Historiques.  
Amiral Jean DUFOURCQ, IHEDN et les publications du GRUM (Groupe de  
recherche sur l'Union méditerranéenne).

De nombreux entretiens ont été également réalisés avec des journalistes, chercheurs-universitaires et représentants d'ONG : Isselkou OULD IZIDBEH, Président de l'Université de Nouakchott - Diallo IBRAHIMA, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Nouakchott - Ahmedou OULD HAOUBA, Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies, Université de Nouakchott et ancien membre de l'Académie maghrébine - Fadhel OULD DEIDA, Vice-Doyen de la Faculté des sciences et technologies, Nouakchott - Mohamed BEN MOHAMEDEN, Professeur d'Histoire à l'Université de Nouakchott, délégué général de l'Unesco-Nouakchott. Auteur de plusieurs études sur le Maghreb - Mohamed EL-MOCTAR - OULD SIDI Mohamed, Chef du département d'histoire Université de Nouakchott, auteur de *Histoire de la diplomatie régionale et internationale de la Mauritanie (sous presse)* - Ould Mohamed BAMBA, journaliste au *Maghreb-Hebdo*, Nouakchott - Sidi OULD EL AMJAD, journaliste, porte-parole de l'Association mauritanienne des journalistes professionnels - Saad BOUH OULD MOHAMED MUSTAPHA, écrivain journaliste, directeur du journal *El djadid el thakafi*, et producteur à la Radio nationale « Citoyenne » - Fatoumatou BEN MOHAMEDEN, journaliste-écrivain - Roumadi MELISSA, rédactrice en chef du journal *Le Maghreb de l'économie*, Alger - M'hand BERKOUK, directeur du Echaab Centre For Strategic Studies, Alger.

---



---

# Perceptions et réalité de l'Union du Maghreb Arabe dans la presse algérienne francophone 2006-2008

*Raoul Weexsteen*

## RÉSUMÉ

*Les États du Maghreb sont confrontés au souhait de voir des structures supranationales intégrées dans leurs sociétés, mais en même temps ils font face aux complications internationales que ce désir éveille et aux confrontations régionales au sujet du leadership des États maghrébins impliqués.*

*L'évolution de l'UMA est typique de ces problèmes maghrébins dans la période post-indépendance. L'analyse des journaux algériens paraissant en français démontre le discours public officiel de l'Algérie sur tous les aspects de la construction de l'UMA. Trois approches ont été distinguées. La première, qui traite du contexte international, montre que la question du Sahara Occidental, la lutte contre le terrorisme et les pressions de la mondialisation ne sont pas considérées comme des obstacles à l'existence de l'UMA. La seconde met en évidence l'attachement à une identité culturelle commune, la portée des intérêts économiques communs et l'importance de poursuivre les réunions techniques de l'UMA ainsi que les réunions bilatérales entre pays du Maghreb. La troisième expose le dossier de l'attitude de l'Algérie face au lancement de l'initiative de l'“Union pour la Méditerranée” en 2007, et conclut en reconnaissant la nécessité de la poursuite de l'UMA dans tous les cas.*

*À la suite de cette lecture on peut se rendre compte que le débat est réel. Les hésitations sont manifestes, les pressions extérieures sensibles, les contradictions internes et régionales évidentes, mais le profond attachement à la poursuite de la construction de l'UMA demeure.*

## ABSTRACT

*The Maghreb States are faced with the desire to see supranational structures embedded in their societies, but at the same time they face the international complications which this desire arouses and regional confrontations over the leadership of the implied Maghreb States. The evolution of the AMU is typical of these Maghrebi problems in the post-independence era. The analysis of French language*

---

---

*Algerian newspapers demonstrates the official public discourse of Algeria on all aspects of the construction of the AMU. Three approaches have been distinguished. The first, which treats the international context, shows that the question of the Western Sahara, the fight against terrorism, and the pressures of Globalisation, are not seen as impediments to the existence of the AMU. The second highlights the attachment to a common cultural identity, the significance of shared economic interests, and the importance of pursuing AMU technical meetings and bi-lateral Maghrebi meetings. The third sets out the record of the attitude of Algeria in the face of the launching of the "Mediterranean Union" initiative from 2007, and this concludes with recognizing the necessity of the continuation of the UMA in all cases.*

*In following the articles, one sees that the debate is real. The hesitations are apparent, the external pressures are sensitive, the internal and regional contradictions are clear, but the deep attachment to the pursuit of the construction of the AMU remains.*

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

L'utilisation d'une source journalistique, donc d'une information publique, disponible pour tous, appelle quelques observations.

Ce choix repose sur la saisie de ce qui est publiquement exprimé sur l'UMA et sur l'idée maghrébine, « par voie de presse ». Elle constitue un triple indicateur. Un indicateur de ce qui est d'abord signifié aux Algériens concernant l'expression et l'évolution des positions officielles de leurs instances étatiques et gouvernementales et par suite de l'état de l'opinion algérienne, ou celle que l'on veut forger, à l'égard de l'UMA. Parfois sont même repris des articles de la presse française pour jouer ce rôle. Mais c'est aussi l'évolution de ce qui est signifié, sur une certaine période, par *un* des États membres aux autres États de l'UMA, à leurs dirigeants et à leurs sociétés ou plus largement à leur population, montrant la diversification des arguments utilisés, suivant le contexte politique et diplomatique du moment. Enfin c'est ce qui veut être signifié au reste du monde dans une langue occidentale : à l'Europe, aux « Occidentaux », aux francophones, sur le degré d'attachement, en l'occurrence de l'Algérie, à la persistance historique d'une spécificité maghrébine. Le pari du chercheur de prendre la presse comme permettant une lecture pertinente de l'avenir de l'UMA, nécessite d'écarter la remarque sur le fait que les propos de la majorité des articles sont incantatoires. C'est parce qu'ils le sont qu'ils sont signifiants et l'intérêt de cette approche est de mesurer le rôle et l'impact de l'incantation et surtout quand elle s'arrête pour

---

---

faire place au réel. Dans ce sens, on peut aussi apprécier les modifications de l'idée maghrébine de départ, forgée pendant la période des luttes de libération, puis la naissance et l'évolution de l'idée de la construction de l'UMA, dans un contexte international et régional, économique et géostratégique en évolution rapide. Elle est désormais marquée par le libéralisme économique, qui oblige chacun à en apprécier la réalité, l'utilité, l'intérêt relatif dans le cadre plus large de la Mondialisation. Enfin cette lecture de la presse permet l'approche de « l'UMA réelle », celle qui est présentée comme un fait de société toujours en chantier et ancrée dans l'histoire du Maghreb.

Pour prendre un exemple, les récentes déclarations parues dans « L'Expression » (avril et mai 2008) sur « l'esprit de Tanger », font allusion à la rencontre des trois partis maghrébins : le FLN, le Néo-Destour et l'Istiqlal il y a 50 ans pour « concrétiser l'aspiration des peuples du Maghreb à l'Union ». Le rappel de ces faits historiques est souvent récurrent afin de rendre incontournable la référence à « la mémoire maghrébine » des peuples, à en favoriser et relancer le rôle aujourd'hui.

Ce choix des journaux algériens consultés est arbitraire et on n'a pas cherché à estimer les nuances politiques qui les séparent ni leur appartenance à des mouvances subtilement distinctes. Les conclusions que l'on peut tirer d'une vision maghrébine générale toujours présente valent peut-être surtout pour l'Algérie. On en retire l'impression que l'Algérie est l'État dans lequel le sentiment maghrébin reste le plus tenace. D'abord pour des raisons historiques : l'Algérie est le dernier des États de l'UMA à avoir obtenu l'Indépendance avec le soutien des quatre autres et en tire une plus grande légitimité à entretenir l'idéal de l'identité maghrébine. Mais aussi parce qu'à tort ou à raison l'Algérie se considère comme l'État le plus fort de l'UMA et qu'à ces deux titres elle est l'État maghrébin qui se veut le dépositaire de l'idée du Maghreb arabe, qu'il en détient la légitimité et qu'il peut et veut davantage que les autres en assumer la continuité.

Le travail de dépouillement, sans prétention à avoir été exhaustif, a permis un classement qui distingue trois approches :

La première est constituée par les questions sur l'avenir de l'UMA qui sont déterminées par l'environnement international : la solution du problème du Sahara Occidental, l'entente intermaghrébine sur les questions de Sécurité et de lutte anti-terroriste, les effets de la Mondialisation.

La seconde porte sur les initiatives de toute nature, d'une portée unitaire, qui se développent spontanément dans les sociétés maghrébines, ou sont le résultat d'une décision prise lors des réunions interministérielles ou par l'un des Comités techniques de l'UMA.

---

La troisième s'attache, à partir de juillet 2007, aux effets de l'annonce de la volonté de créer une nouvelle structure régionale en Méditerranée : « l'Union pour la Méditerranée », venant s'ajouter à la problématique déjà existante de la construction de l'UMA.

## L'AVENIR DE L'UMA ET L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Trois questions, dont la gestion sera décisive pour l'avenir de l'UMA dans les années qui viennent, sont déterminantes parce qu'elles contiennent chacune à la fois des éléments qui renforcent et qui affaiblissent la construction maghrébine.

### L'UMA et la question du Sahara Occidental

Lorsque les chefs d'États des cinq pays du Maghreb signent le Traité fondateur de l'UMA en 1989 à Marrakech, la question du Sahara existe. Ses débuts officiels datent, au choix, soit de la Marche verte en octobre 1975, soit du départ officiel de l'Espagne en février 1976. À la date de la signature du Traité, le conflit est ouvert et les affrontements armés fréquents entre l'armée marocaine et le Front Polisario. Le cessez-le-feu ne date que de 1991.

Son évolution a accompagné celle de l'UMA et « la question du Sahara Occidental » est le plus souvent avancée comme l'élément réel et déterminant du blocage de sa construction. Les propos et les analyses le plus souvent entendus, aussi bien au Maghreb que dans les Chancelleries européennes ou plus lointaines, sont : « pas d'UMA sans règlement de la question du Sahara ». Cette approche sans discernement est en fait une prise de position hostile à l'UMA par de nombreux intérêts, dans la mesure où elle s'accompagne en réalité d'un alignement sur la thèse marocaine de l'annexion pure et simple du territoire, faisant de « la question du Sahara » un préalable insurmontable.

Mais l'intérêt de la question, sans aller au fond, est de savoir : quelles solutions du « conflit » sont compatibles avec un renforcement de l'UMA ? Et corollairement : en quoi la poursuite de la construction de l'UMA peut contribuer à la solution de la question du Sahara Occidental ? Même si la réponse est confuse et sans doute encore prématurée, on en rencontre quelques signes.

---

On distingue ainsi plusieurs types d'articles. Les plus nombreux sont ceux qui s'attachent à rappeler que la question du Sahara Occidental est un problème de décolonisation qui doit être traité à l'ONU, et qui parfois proposent des ébauches de solutions.

Dans *El Watan* du 5 décembre 2005 : « Le Sahara Occidental est-il décolonisable », le journaliste pose clairement la question du rôle de l'UMA : « Si l'on considère que le Sahara devenu libre, accédera à l'Union maghrébine *de facto*, pourquoi alors ne pas entrevoir une ébauche de solution à travers l'UMA ? [...] L'UMA pourra donner au Maroc pendant une période donnée, entre 15 et 25 ans un mandat pour le co-administrer avec le consentement des populations sahraouies représentées par le Front Polisario. Au terme de cette période, il sera prévu d'organiser un référendum d'autodétermination qui décidera définitivement de l'avenir de cet État : indépendance, intégration ou association avec l'État de son choix ».

Il ajoute : « Cette esquisse a pour mérite de poursuivre la construction de l'ensemble maghrébin à 6 et d'entamer la construction euro-méditerranéenne et euro-maghrébine enfin ». Dans *La Tribune* du 23 janvier 2007 : « Pas d'amalgame entre l'UMA et la question du Sahara Occidental ». Ce titre explicite est une mise au point du Chef de l'État Abdel Aziz Bouteflika, à l'occasion de la visite du Premier ministre portugais, qui rappelle que l'Algérie n'accepte pas l'amalgame entre la « construction maghrébine » et « la question du Sahara Occidental ». Il souligne : « l'attachement indéfectible de l'Algérie à l'idéal maghrébin en tant que choix stratégique incontournable conforme à la fois aux profondes aspirations de tous les peuples maghrébins et à leurs intérêts mieux compris ». Le même jour, le ministre des Affaires étrangères algérien, Mohamed Bedjaoui, rappelle dans *El Moudjahid* du 3 mars 2007 : que « nul n'ignore que le problème sahraoui existait déjà avant la création effective de l'UMA », et que l'approche qui a prévalu lors du lancement de la construction de l'UMA « est de laisser le règlement de la question sahraouie aux Nations unies ».

L'année 2008 ne change rien à ces positions de fond. L'Algérie refuse que son attitude sur la question du Sahara Occidental puisse être à l'origine du « blocage » de l'UMA, obligeant les journalistes algériens à occuper plusieurs fronts. D'abord rendre compte des bonnes relations officielles entre l'Algérie et le Maroc, voire entre le Président algérien et le Roi ; le message type est par exemple celui que le Président Bouteflika adresse à Mohamed VI à l'occasion du 52<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance du Maroc, repris dans *L'Expression* du 19 novembre 2007 : « Je réitère ma détermination à coopérer ». De même sont rapportées les déclarations marocaines, telles celle du Premier ministre

---

marocain le 28 février 2008, appelant l'Algérie et le Front Polisario « à être plus positifs dans les négociations de Manhasset », repris par *Tout sur l'Algérie* du même jour.

Les autres articles portent sur des polémiques récurrentes qu'il faut entretenir et gérer, par exemple sur la fermeture de la frontière terrestre entre les deux États : dans *L'Expression* du 7 mai 2008 : « Réouverture des frontières avec le Maroc : un problème d'écologie politique ». On note aussi quelques hésitations, par exemple dans *La Dépêche* du 17 juin 2008 : « Construction maghrébine en panne : d'abord le Sahara ».

Dans l'ensemble, la presse algérienne observe une grande retenue sur le Sahara Occidental, préférant souvent donner la parole directement aux responsables sahraouis. La tonalité générale des articles, qui veut à la fois préserver les chances de cohésion maghrébine favorable à l'UMA et maintenir les positions de principe de l'Algérie, se traduit par une abondance de comptes rendus des décisions de l'ONU et des commentaires les appuyant.

Mais chacun s'interroge désormais sur ce que va apporter la nouvelle démarche que constitue « l'Union pour la Méditerranée », et sur la nouvelle politique espérée de l'UE et de la France dans la région maghrébine, pour faire évoluer la situation. L'existence même de cette initiative devrait inciter les États de l'UMA à se rapprocher et à trouver entre eux les solutions aux problèmes intermaghrébins. Il semble que ce nouveau contexte puisse contribuer à créer une ambiance moins abrupte et plus circonspecte sur ce sujet, trop souvent présenté brutalement comme décisif. Le sentiment que l'on voit poindre est que la question du Sahara Occidental ne devrait pas susciter d'affrontements plus âpres entre les États de l'UMA que les autres dossiers. La preuve en est la reprise par *Tout sur l'Algérie* du 17 mai 2008 d'une dépêche de l'AFP rapportant une rencontre algéro-libyenne à Alger. Le Premier ministre algérien y déclarait, avec l'assentiment de son homologue libyen, que : « Nous sommes appelés à redoubler d'efforts en ce qui concerne le projet d'unification maghrébine, qui doit être mis à l'abri des contingences et des différents marginaux ». Et surtout il prononçait cette affirmation importante en présence du Premier ministre libyen : « l'UMA constitue un cadre global et stratégique pour l'action intermaghrébine ».

---

---

## L'UMA et le Terrorisme

Est-il possible d'estimer quel effet a eu et a encore « le Terrorisme » sur la construction de l'UMA ? La date de sa création, en 1989, se place au début de la période confuse qui voit l'émergence de l'Islamisme radical et de ses formations politiques dans tous les États qui la compose. Les réactions des pouvoirs en place et les répressions contre les groupes islamistes en ville et contre leurs « maquis » commencent partout. Mais chaque État s'y livre pour son compte en suspectant les autres de vouloir se livrer à des opérations de déstabilisation politique contre l'État voisin. La confiance entre les pays membres de l'UMA ne règne pas et beaucoup d'événements impliquant « des groupes islamistes » restent troubles. Le lien s'établit ainsi entre l'UMA et la menace terroriste bien avant les attentats de septembre 2001. Il freine le sentiment d'Unité maghrébine dans la mesure où celle-ci apparaît comme la revendication musulmane d'un « État islamique » sans frontières.

Prétexte ou non, la fermeture de la frontière terrestre, jusqu'à aujourd'hui, entre l'Algérie et le Maroc en 1994, à la suite d'un attentat contre un hôtel de Marrakech, que les Marocains avaient d'abord attribué à des islamistes français d'origine algérienne et qu'ils imputent finalement à l'Algérie, entraîne l'arrêt des Sommets des chefs d'États de l'UMA et la fin du fonctionnement normal de l'Institution.

Mais la découverte progressive des liens entre les organisations terroristes maghrébines qui ont organisé des attentats dans tout le Maghreb (le GSPC algérien, le FIT tunisien, le GICM marocain, le GICL libyen), dont les noms peuvent varier dans le temps, de leurs relations étroites avec Al Qaïda, donne naissance à une mobilisation qui va déborder le cadre national et engager les États de l'UMA dans une coopération anti-terroriste de plus en plus forte. En témoignent des articles comme celui paru le 15 mai 2005 dans *Le Quotidien d'Oran* : « les zones grises du Maghreb », qui constate et s'interroge sur la rapidité et l'intensité des échanges entre terroristes maghrébins, « qui transcendent la problématique des frontières physiques ».

La tendance du sentiment d'être encerclé et d'être l'objet d'un complot international s'accroît dans les États maghrébins. En 2007, les interrogations portent sur les connections du terrorisme avec la rive nord de la Méditerranée. Ainsi dans *L'Expression* du 31 mai 2007 : « Le GSPC-AQMI se redéploie-t-il dans la rive nord de la Méditerranée, un nouveau commandement pour l'Europe » ? Puis, c'est semble-t-il l'apparition de la menace terroriste sur leurs frontières sud qui oblige les États de l'UMA à se concerter de plus en plus pour coordonner leurs informations et leurs moyens de lutte contre les groupes armés.

---

---

Le premier signe de l'internationalisation et de l'approche régionale et maghrébine du terrorisme, apparaît dans un article de *L'Expression* : « Investissement militaire US dans le Sahel » le 4 mars 2007. Ici apparaît, peut-être pour la première fois, le lien avec la politique américaine qui vient s'interposer dans la perception de la nécessaire mise en place d'une politique régionale concertée si l'on veut rester entre Maghrébins. L'Algérie commence par privilégier le refus de l'installation de bases étrangères sur son sol. « Cependant Alger, qui ne souffre pas des dysfonctionnements des pays sahéliens, mais qui est confrontée à la traque du GSPC dans la région, est restée dans l'expectative de se voir pousser à dire NON à une demande jamais formulée » (*sic*). Plus loin, « l'une des causes les plus importantes de ce refus qui attendait son heure, est que la région du Sahel est entrée dans une zone de turbulences graves. De la Mauritanie à la Somalie, en passant par le Tchad et le Soudan, il n'y a pas un pays qui ne craint un avenir sombre. Les signes ne manquent pas pour cela. Et une présence américaine ne ferait que renforcer les groupes rebelles de la région dans leurs convictions que les visées de Washington dans la région sont d'ordre néo-impérialistes et anti-islamistes, ce qui aurait pour effet de rajouter de nouvelles recrues aux candidats déjà nombreux à la guerre contre Bush ». Certes, l'analyse n'est pas officielle, mais l'embarras est visible. On ne trouve ni pleine mesure de la menace, ni réflexe explicitement maghrébin, encore moins d'allusion à l'UMA.

Il faut attendre le 25 avril 2007 pour trouver une trace de la mobilisation de l'UMA en tant que telle dans un article de *El Khabar* : « Les services de Sécurité maghrébins face au péril d'Al Qaïda ». Il annonce que les responsables des « appareils sécuritaires » des pays du Maghreb se sont réunis à Tripoli « sous le patronage d'El Mouaâtasim fils du Guide libyen Mouammar Kadhafi ». Plus loin : « Les intervenants sont parvenus à l'unanimité, à la conclusion que les systèmes sécuritaires de la plupart des pays du Maghreb sont fragiles, et les événements d'Alger et de Casablanca leur ont fait prendre conscience d'un danger qu'ils ne prenaient pas suffisamment en ligne de compte ». Plus explicite encore est l'article paru le même jour dans *L'Expression* : « Quand l'UMA se réveillera », qui martèle que le danger est le même pour tous les pays de l'UMA et qu'aucun ne peut y faire face seul. « Par conséquent, si, rien qu'en matière d'échange d'informations, les pays de l'UMA parviennent à coordonner leurs actions, ce sera un point positif. Les groupes terroristes, qui sont unis dans leur combat contre les États, n'auront plus en face d'eux des instances étatiques éparpillées, mais un ensemble soudé et des services de sécurité aguerris et plus que jamais décidés à éradiquer ce mal à la racine ».

---

---

Désormais, une coordination maghrébine de lutte anti-terroriste crée une « UMA sécuritaire » de fait. Son existence renforce la construction générale de l'UMA et son rôle régional dans un domaine décisif : la sécurité. Elle fait aussi reconnaître l'institution en tant que telle dans ses rapports permanents avec les structures anti-terroristes européennes et internationales. L'année 2008 est sur ce point à la fois exemplaire et riche. Elle voit s'organiser la concertation sécuritaire entre les pays de l'UMA. Elle se développe avec tous les États de la zone, principalement les États subsahariens, dont le Mali qui entretient des liens privilégiés avec l'Algérie. La Mauritanie joue également un rôle très important. Nouakchott est la capitale statutairement désignée pour accueillir les réunions des ministres de l'Intérieur des pays de l'UMA.

Mais les questions sécuritaires se compliquent et s'élargissent. D'une lutte contre les réseaux d'Al Qaïda, on passe à la maîtrise de groupes rebelles touaregs, dont les objectifs et les soutiens apparaissent confus dans l'image qu'en donne la presse. Dans les articles, il est fait allusion à quelques tensions entre l'Algérie et la Libye et à la présence de troupes spéciales ou de « conseillers » américains qui brouillent les cartes et dérangent. Enfin, d'autres sujets d'articles reflètent les nouvelles préoccupations qui affectent tous les États de l'UMA, en particulier les migrations clandestines des Africains vers l'Afrique du Nord. Il s'y ajoute le phénomène des « harragas », sorte de « boat people » méditerranéens qui essaient de gagner l'Europe à tout prix. Toutes ces situations nourrissent une « coopération sécuritaire » intermaghrébine qui s'étend aux États européens et une réflexion commune sur les moyens de répression progressivement élargie à toute la Méditerranée.

La complexité grandissante des questions sécuritaires a plutôt eu comme effet de renforcer les liens entre les États de l'UMA, même si des divergences peuvent apparaître, nées le plus souvent des suspicions réciproques inhérentes à des affaires aussi sensibles. Mais l'élargissement constant de la « lutte contre le Terrorisme » devenue un mode de conditionnement des relations internationales, occulte le rôle de l'UMA en tant que tel dans des actions dont les objectifs de plus en plus confus dépassent la dimension et les intérêts régionaux. Ces aspects sont résumés dans *Le Quotidien d'Oran* du 6 janvier 2008 dans son éditorial : « Potentiels sur dominos de misère », paru après les actions terroristes en Mauritanie et l'annulation du « Paris-Dakar » : « On est pourtant forcé de prendre en compte cette succession d'éléments de déstabilisation qui épousent un grand arc de cercle qui va du Soudan à la Mauritanie en passant par le Tchad, le Mali et notre territoire. Tous les éléments en œuvre ne sont pas à classer dans la même rubrique mondialisée du Terrorisme, mais tendent à s'imbriquer pour forger l'image d'une zone

---

---

sahélienne gravement déstabilisée et servir, *in fine*, de justification à l'installation directe de puissances extérieures ».

Plus prudente sur ce type d'approche est l'interview du Commissaire européen Franco Frattini, chargé des Libertés, de la Sécurité et de la Justice, parue dans *El Khabar* du 27 janvier 2008 : « L'Algérie est victime d'un terrorisme effrayant, nous avons proposé une coopération effective entre les différents services de sécurité ». [...] « Je pense que la meilleure façon (de lutter contre le terrorisme) est de soutenir la coopération entre les forces de police. Nous avons vu précédemment l'intervention de l'OTAN dans la lutte anti-terroriste, comme cela s'est passé en Afghanistan. Cependant nous pensons que l'intervention strictement militaire pourrait avoir des effets contraires. Ainsi nous sommes de ceux qui appellent à adopter une stratégie politique avec nos partenaires, au lieu de nous concentrer seulement sur l'aspect sécuritaire, même s'il est important de coordonner les forces de sécurité des pays concernés ».

Mais c'est sur la question des migrations clandestines que la coopération entre les États du Maghreb est la plus controversée. Dans *El Watan* du 4 février 2008, on lit : « Le Maghreb sous-traite pour l'Europe ». Un spécialiste algérien, chercheur au CNRS, considère que : « Les pays du Maghreb sont devenus les principaux sous-traitants pour le compte de l'Europe qui a fait pression d'une manière explicite entre 2000 et 2004 en se départissant de toute pudeur. Les pays maghrébins se sont soumis aux conditions d'aide dictées par l'UE, y compris ceux qui font preuve d'ombrage nationaliste comme l'Algérie et la Libye [...] Mais les gouvernements maghrébins ont eux aussi exploité la question des Migrations en monnayant leur rôle de sentinelles. L'Algérie et la Libye n'avaient pas besoin d'argent comme le Maroc, mais ces pays ont obtenu mieux : la réintégration dans le jeu international ».

La lucidité de ces analyses donne la mesure des contraintes et des menaces qui s'exercent sur les États du Maghreb et leurs efforts de rapprochement, même si l'on sent qu'elles contribuent à renforcer le rôle grandissant de l'UMA.

## L'UMA et la Mondialisation

La « Mondialisation » est le troisième élément externe qui pèse sur l'UMA. En quoi la Mondialisation peut-elle en favoriser ou en retarder la construction ?

---

---

Les articles qui se réfèrent à la Mondialisation, au pragmatisme économique, à la globalisation des échanges, sans toujours l'évoquer explicitement, hésitent sur le discours à tenir. Dans l'ensemble, ils se montrent plutôt prudents sinon hostiles à l'UMA et à l'idée maghrébine dans le sens où ils craignent de se voir démontrer que c'est une idée dépassée. Mais en réalité, ce qui est considéré comme obsolète est le lien établi entre « l'Europe » et « l'UMA ». La description médiatisée des mécanismes du libéralisme mondialiste et de ses avantages développe l'idée que les États du Maghreb doivent rompre avec « la vieille Europe », berceau du Colonialisme, et qui entretient les dépendances. Il faut au contraire stimuler des relations économiques plus lointaines, avec les États-Unis, les nouvelles puissances économiques, asiatiques pour la plupart, mais aussi les autres pays émergents comme le Brésil, l'Argentine, l'Afrique du Sud ou le Nigeria. Il s'y ajoute, ce qui n'est pas contradictoire, l'idée de considérer comme incontournable et porteuse une entente avec le monde musulman, pour des raisons culturelles ou « civilisationnelles », mais surtout économiques en raison de la puissance financière des États du Golfe et de leur gestion d'une partie des avoirs de tous par les Banques islamiques, qui apparaissent comme des garanties à l'égard d'un libéralisme sans frein.

Ce courant de pensée mondialiste puissant et omniprésent dans les États membres de l'UMA conçoit et impose, comme ailleurs, toutes relations économiques en terme de libre-échange, dans lesquelles les intérêts des deux parties sont idéalement également satisfaits. Cette attitude pragmatique, qui ne connaît que des « partenariats » sans autre précision, ne voit que des obstacles ou des retards dans les situations réelles des Économies du Maghreb et des relations économiques intermaghrébines étriquées. Une grande partie des responsables politiques et économiques des pays de l'UMA et les milieux d'affaires, sont sensibles et tentés par ce discours facile. Mais la crainte et l'agacement de voir que l'UMA, en tant qu'ensemble économique régional, ne pourra pas résister à toutes les pressions mondialistes dominant.

Les pays du Maghreb sont sollicités en permanence : pour la création de zones de libre-échange, pour l'adhésion à l'OMC, pour une convertibilité de leur monnaie, pour une politique de privatisation, pour une plus grande diversification de leurs échanges et une plus grande ouverture vers l'extérieur, pour un contrôle de leur inflation, de leur dette, etc. Chaque État de l'UMA est mis en demeure de relever ces défis séparément. Que ce soit par la tentation de maintenir les relations avec l'Europe en l'état ou celle de se laisser tenter par l'aventure mondialiste ultralibérale, ou par des ententes avec des pays « émergents » dont les intérêts et les revendications sont proches, les

---

---

chances de l'élaboration d'une réponse maghrébine commune en sont lourdement affectées.

Dans la terminologie mondialiste, l'objectif porteur est la création d'un « marché unique maghrébin ». Mais beaucoup d'engagements antérieurs ont été mis en place et plusieurs politiques économiques se côtoient. Les Accords d'association des États de l'UMA (sauf la Libye) signés avec l'UE ne sont pas très compatibles en l'état avec la création d'un marché unique maghrébin. Dans l'environnement de l'UMA qui est aussi africain et arabe chacun s'efforce de conjuguer la mondialisation en restant en phase avec son propre système au niveau national et régional, embarrassé par l'ampleur des ouvertures offertes par les potentialités mondialistes. Dans *Le Quotidien d'Oran* du 18 avril 2007 « Faire de la migration un gisement de la coopération », le ministre algérien des Affaires étrangères, qui participe au 23<sup>e</sup> sommet Afrique/France, renvoie les responsabilités de tout effort dans ces domaines, aux structures africaines de l'UA, aux États africains et à la France. Aucune attitude spécifique des pays maghrébins ni de l'UMA n'est mentionnée sur la délicate question des migrations africaines vers l'Afrique du Nord et l'Europe.

Il en est de même pour le Monde arabe. Dans un article de *TunisiaOnline*, publié sur le Web le 31 mai 2007, « Le Maghreb Arabe à la croisée des partenariats », le Secrétaire général adjoint de la Ligue arabe, Tunisien : « rappelle la création de l'Union maghrébine des hommes d'affaires et le démarrage de l'installation de la Banque maghrébine d'investissement et du commerce extérieur ». Il relève que « la consolidation de la coopération et du partenariat entre les pays de l'UMA est de nature à conforter l'invulnérabilité et le progrès des peuples de la région et la place de la Communauté maghrébine et arabe en général, sur la scène internationale ». L'ambassadeur du Sultanat d'Oman, qui lui répond, souligne que « les partenariats avancés établis sur la voie du renforcement de l'action maghrébine, dans le cadre de l'UMA, de l'Union africaine, du processus de Barcelone et du groupe de dialogue du 5+5, témoignent de l'importance stratégique de cette région et de ses perspectives prometteuses ». Les deux discours sont plus antagonistes que complémentaires.

À la lecture, la presse algérienne montre dans l'ensemble qu'elle hésite entre l'attachement à l'UMA symbole d'entente régionale, de puissance économique, politique, géostratégique en devenir et la tentation du discours mondialiste et mercantile, que développent plus volontiers les représentants des pays du Golfe.

---

---

## L'AVENIR DE L'UMA ET LES QUESTIONS DE SOCIÉTÉS

### Le rappel de l'identité commune et de la Culture Maghrébine comme fondement de l'UMA

Bon nombre d'articles ont pour sujet la pérennité de « l'identité maghrébine ». Ils évoquent d'une manière récurrente : « les traditions qui résistent aux siècles » dans « toute l'Afrique du Nord ». Ils font de la recherche de l'unité culturelle de l'Afrique du Nord une sorte de justificatif de la démarche vers l'union du Maghreb. Ils sont ainsi amenés à revenir au fondement de la spécificité du Maghreb que constitue « la berbérité », Libye incluse. Ainsi dans *Infosoir* du 10 janvier 2008 : « Yennaer et d'autres Traditions résistent aux siècles, aux origines de nos coutumes » (Yennaer est une fête païenne qui correspond au nouvel-an berbère).

Dans *Horizons* du 23 avril 2007 : « La problématique de l'identité au Maghreb : quand traditions et coutumes consolident les liens », qui rend compte d'une conférence à la Bibliothèque Nationale, sur « l'Identité paradoxale dans l'Imaginaire maghrébin », le message est encore plus explicite. Le conférencier n'hésite pas à fonder sur le maintien de traditions variées et pertinentes une Identité Maghrébine construite et perpétuée dans l'Imaginaire. « Celle-ci repose souvent sur l'imaginaire qui est façonné par le passage voulu ou imposé d'autres civilisations qui ont marqué cette région par leur présence ». Ainsi, même si les traditions sont diverses elles témoignent quand même de l'Unité maghrébine et il faut les préserver.

Cette orientation est soutenue dans des articles qui rendent compte méthodiquement des rencontres entre spécialistes maghrébins. Ainsi dans *La Tribune* du 17 avril 2007 qui rapporte le 4<sup>e</sup> colloque sur les manuscrits du fiqh et du soufisme : « Les scientifiques souhaitent une UMA pour la sauvegarde des manuscrits ». « Les conférenciers, s'accordant sur la nécessité de sauvegarder et de préserver les manuscrits dont l'importance et la valeur ne sont plus à démontrer, ont appelé à unir leurs efforts en développant les échanges inter-maghrébins. Ils ont souhaité le parrainage de projets de recherche maghrébins, l'échange de documentation, l'élaboration d'un répertoire commun des manuscrits et la mise en place d'une banque maghrébine des données ». Ils rappellent que 2 300 documents ont pu à ce jour être collectés et seront bientôt publiés.

---

---

Même sur le plan de la géographie physique, on enregistre l'affirmation de l'identité maghrébine. Cette fois l'accent est mis sur la spécificité et l'unité des formations géologiques maghrébines, et une préhistoire commune que révèle aux chercheurs leur examen. *La Nouvelle République* du 25 avril 2007 : « L'Algérie et le Maroc abritent deux colloques sur les sédiments terrestres ».

Au plan historique paraissent régulièrement des articles sur les grandes figures de la résistance à la Colonisation. Le héros maghrébin le plus souvent évoqué est Abd el Krim el Khattabi qui mena la guerre du Rif de 1921 à 1926 contre les Espagnols et les Français. Dans *La Nouvelle République* du 18 avril 2007 : « L'Émir Abd el Krim el Khattabi, figure musulmane de la résistance à la Colonisation », toute la problématique de l'Union du Maghreb telle qu'elle est portée dans l'imaginaire maghrébin est présente. La vie de l'Émir est racontée en détail : jeune chef musulman appartenant à la Salafiyah réformiste, formé au Caire, sa lutte populaire et unificatrice contre les puissances européennes, alors que le Sultan pactise avec les colonisateurs, sa victoire écrasante à Anoual sur les troupes espagnoles, qui amène le renversement de la Monarchie en Espagne où le général Primo de Rivera prend le pouvoir et fonde la République. Tout résonne d'une actualité proche. Mais la suite est plus exemplaire encore. Le manque de foi dans l'unité du combat l'oblige à se rendre. Mais sa lutte n'est pas terminée. Il s'évade en 1947 et s'installe au Caire où il commence son activité pour fédérer les nationalistes maghrébins en fondant : « Le Comité de Libération du Maghreb Arabe » dont il est le Président, et les membres : Habib Bourguiba, Allal el Fassi et Chadly el Mekki pour l'Algérie. Il publie un Manifeste dont l'objectif est la libération simultanée des trois pays. Même après l'Indépendance du Maroc en 1956 il reste au Caire refusant de rentrer dans son pays : « avant que le dernier militaire étranger ait quitté le sol maghrébin ». À sa mort en 1963, Nasser lui fait des Funérailles Nationales.

On ne peut imaginer une histoire plus édifiante et un meilleur modèle pour l'éveil des consciences maghrébines d'aujourd'hui.

Tous ces articles aboutissent à la question : « Culture maghrébine, quel avenir ? » à laquelle tente de répondre *El Moudjahid* du 18 juillet 2007 et *Horizons* daté du même jour : « C'est un premier pas pour la relance de la construction du Maghreb ». Au terme du colloque les chercheurs ont souhaité « la mise en place d'une banque maghrébine de données et la création d'une Association maghrébine et d'un Conseil Scientifique du Manuscrit ». Cette démarche s'accompagne de rencontres signalées concernant le suivi de l'organisation d'un réseau maghrébin de Traducteurs et la création d'une

---

---

banque d'information des ouvrages qui seront traduits au Maghreb. On retrouve ici le souci d'une démarche unitaire maghrébine qui se soucie d'un contrôle de l'édition et de la traduction des ouvrages pour lutter contre la propagande islamiste au Maghreb dont le message est étranger à l'identité de l'islam maghrébin, aux spécificités maghrébines de la langue arabe et aux particularismes culturels de la région.

Les deux journaux rendent compte de la 5<sup>e</sup> session de la réunion du Conseil des Ministres de la Culture des pays de l'UMA en présence du Secrétaire général de l'Organisation. Après le constat que les quatre conventions qui régissent les échanges culturels entre les pays membres n'ont malheureusement pas été signées, chacun s'est employé à déployer ses bons sentiments et à faire le même constat : le Maghreb a un même fond culturel arabo-berbère et constitue un même « bloc civilisationnel ». Le représentant tunisien résume : « L'enjeu est l'émergence d'un Maghreb de Valeurs éclairées, qui refuse la momification de la Pensée et favorise la modération ». Sont ensuite proposés d'unifier les législations en matière de production cinématographique et d'édition, d'élaborer des dictionnaires pour la langue arabe et le tamazight, de créer un marché maghrébin de la Culture. Est aussi institutionnalisé le « Salon du Livre maghrébin ».

Ces démarches peuvent sembler incantatoires et dérisoires mais elles sont inlassables, avec un double ancrage : la conviction de l'existence d'une identité culturelle maghrébine et celle de devoir aussi la défendre contre les pressions mondialistes porteuses d'une Culture insipide, galvaudée et sans fondement identitaire. Enfin, cette attitude persistante est soutenue par les décisions prises au niveau universitaire par le Conseil consultatif de l'UMA, par exemple celui rapporté par *El Moudjahid* du 30 mai 2008 : « Appel à la relance de l'Université et de l'Académie Maghrébine ».

## Les initiatives des sociétés maghrébines et le monde des affaires

Dans les sociétés des pays de l'UMA, ce sentiment d'intérêts communs maghrébins a touché le monde des Affaires, et stimulé des initiatives. Une bonne part d'entre elles s'inscrit comme une sorte de contre-offensive face à l'inertie de l'UMA officielle. Sont ainsi associées une critique sévère de l'UMA et une action pour en soutenir l'existence. Le meilleur exemple est la provocation que constitue l'annonce à Marrakech, dans les mêmes locaux où avait été signé le Traité fondateur de l'UMA en 1989, de la création de l'UME, l'« Union Maghrébine des Employeurs » le 18 février 2007. Elle regroupe les organisations patronales des cinq pays de l'UMA : la

---

---

Confédération Générale des Entreprises du Maroc, la Fédération algérienne du Patronat, la Confédération nationale du patronat de Mauritanie, l'Union tunisienne de l'industrie et de l'artisanat, et le Conseil des hommes d'affaires libyens. Cette Union qui représente 95 % du secteur des entreprises privées maghrébines, se donne pour tâche de créer en trois ans 800 000 emplois dont 80 % mis en place dans les cinq pays de l'UMA. Son Président est Tunisien (pour un an) et le siège de l'Union est fixé à Alger. Le journal *El Khabar* rapporte l'événement sous le titre « L'Algérie décroche le siège et le Secrétariat Général », mais en l'appelant création de l'« Union maghrébine des hommes d'affaires », et en soulignant la concurrence existante entre les pays de l'UMA. Le siège de l'Union Maghrébine des Banques ayant été attribué précédemment à la Tunisie, l'élection au poste de Secrétaire général de cette nouvelle Union et de celle du Président de la Confédération algérienne du Patronat a fait l'objet d'une concurrence acharnée avec la Libye et le Maroc, preuve que des enjeux maghrébins concrets existent. « Selon les prévisions de la délégation algérienne, les échanges entre les 5 pays de l'Union Maghrébine ne dépassent pas 2,7 % de l'ensemble des échanges extérieurs, mais va augmenter dans les 5 prochaines années entre 25 et 30 %. La naissance d'un cartel pour les hommes d'affaires maghrébins est une forme de défi au trafic qui détruit les économies du Maghreb arabe en indiquant qu'il vise, entre autres, à rééquilibrer les échanges ».

Les efforts ont aussi concerné le secteur bancaire. Dès 1990 un accord de 15 banques des cinq États de l'UMA a créé l'UBM (Union des Banques Maghrébines) qui en compte 65 actuellement, publiques et privées. Sa présidence est tournante tous les deux ans entre les États membres de l'UMA. Son objectif est de promouvoir l'intégration financière et bancaire entre les États de la région. Ce dispositif a été complété en 2007 par la création de la BMICE (Banque maghrébine d'investissement et du commerce extérieur) au capital initial de 500 millions de dollars, dont le siège est à Tunis et qui est chargée d'étudier la création d'un fonds d'investissement maghrébin (réunion des 14 et 15 novembre 2007 à Alger). La décision de créer cette banque avait été prise lors de la 3<sup>e</sup> session du Conseil de la Présidence de l'UMA tenue en Libye en 1991, soit avant le « blocage » de l'institution en 1994. Mais les réflexions sont également engagées en commun sur des thèmes ambitieux, comme une monnaie unique pour les États du Maghreb dont la création exige une plus grande convergence des économies maghrébines.

Les initiatives viennent aussi du monde ouvrier et se poursuivent. Le syndicat de l'Union des ouvriers du Maghreb est créé depuis 17 ans, et *El Moudjahid* du 21 juillet 2008 annonce : « Algérie Maghreb : vers la création

---

---

d'une fédération syndicale maghrébine dans le secteur de l'énergie ». Le Président de la Fédération algérienne des travailleurs du pétrole, du gaz et de la chimie, déclare que « des discussions sont en cours pour la création prochaine d'une Fédération syndicale maghrébine dans le secteur de l'énergie ». Une partie importante de la démarche maghrébine devient ainsi progressivement le domaine du secteur privé et du monde du travail.

Mais les milieux d'affaires ne raisonnent pas toujours en terme d'UMA. Ils sont tentés de limiter leurs actions aux économies qu'ils considèrent comme les plus dynamiques et aux activités les plus rentables, c'est-à-dire les pays de « l'Afrique du Nord » traditionnelle : le Maroc, la Tunisie, l'Algérie. Ils ont tendance à négliger la Libye « qui a une autre approche » comme le dit un très important homme d'affaires tunisien, ce qui signifie à la fois que le système économique libyen reste opaque, compliqué, qu'il se réforme trop lentement, et que son « américanisation » inquiète. Quant à la Mauritanie, c'est un État où « il y a trop peu d'hommes d'affaires » selon le même interlocuteur interviewé. Malgré ces hésitations, ces lourdeurs, ces antagonismes et ces contradictions, le mouvement vers une meilleure intégration des initiatives économiques maghrébines privées se poursuit dans différents domaines, parfois stimulé par la crise internationale.

Ainsi, *La Tribune* du 19 mai 2008 : dans « Les pays du Maghreb veulent s'unir autour des céréales », signale la réunion, à Tunis, en présence du Secrétaire général de l'UMA, des représentants algériens, marocains et tunisiens pour discuter « d'une complémentarité dans le domaine des céréales, et [...] d'une action harmonisée dans la région ». Plus loin on trouve les propositions suivantes : « les achats groupés de céréales et des intrants, l'alliance des efforts pour élever la production et améliorer les rendements, qui doit englober le développement de la Recherche scientifique, la production de semences sélectionnées, la fertilisation des sols, la coordination des services commerciaux, l'encouragement des investissements mais aussi la stimulation des producteurs ».

Dans un autre domaine, *L'Expression* annonce avec une certaine fierté dès le 13 mars 2008 et *El Watan* dès le 15 avril que la « première Foire maghrébine se tiendra à Alger du 26 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2008. « Face à la Mondialisation, les pays du Maghreb ont tenté de timides rapprochements dans le cadre de l'UMA, mais les réalisations communes paraissent bien modestes. Lors de cette foire, il sera question de faire le bilan et les perspectives du commerce extérieur Algérie/États maghrébins ». Ce sentiment diffus dans les sociétés de tous les pays maghrébins et dans tous « les milieux d'affaires », ou qui se considèrent comme tels, peut en résumé

---

---

s'exprimer ainsi : « si au moins on pouvait construire le Maghreb économique, qu'on nous laisse faire !!! ».

## L'activité technique des Commissions de l'UMA et les affaires politiques bilatérales

On ne reprendra pas ici la liste des réunions de toutes les commissions de l'UMA. Elle figure par ailleurs en détail dans la chronologie établie par Rafael Bustos publiée dans ce volume. On en évoquera seulement quelques-unes qui montrent à la fois que l'examen des questions sensibles pour la pérennité de l'UMA se fait et que les décisions des commissions accompagnent le mouvement des sociétés maghrébines. Quelques aspects de politiques bilatérales souvent techniques montrent que l'ensemble des démarches est l'objet d'une vigilance de la part des gouvernements, qui tiennent, malgré les apparences, à une certaine cohérence dans la gestion des questions maghrébines. Enfin, la somme des décisions bilatérales finit par constituer un ensemble « maghrébin » de fait.

Dans le domaine des Transports : *El Watan* du 31 mars 2007 rend compte de la 11<sup>e</sup> session du Conseil des ministres des Transports de l'UMA : « Un accord *Open Sky* pour le Maghreb en perspective ». Il s'agit de libéraliser le transport aérien au Maghreb à l'horizon 2008 ce qui exige « de prendre en charge les intérêts de chaque compagnie », sans répéter « la mauvaise expérience africaine qui a vu la disparition d'« Air Afrique ». La commission doit aussi accomplir une étude de faisabilité d'un train inter-maghrébin à grande vitesse. La question de la lenteur des réalisations ou des freins mis à la reconnaissance de la valeur de ces projets pour l'UMA n'est pas déterminante, seule compte la poursuite d'une motivation maghrébine de fait.

Dans le domaine universitaire, est étudiée par la commission technique qui dépend de la Commission ministérielle maghrébine chargée des ressources humaines, la question de l'équivalence des diplômes, du rapprochement des cursus d'enseignement. Toute la démarche se fait en liaison avec « l'Université maghrébine » dont le siège est à Tripoli.

Mais plus récemment la démarche semble s'accélérer. Sur Internet, *lemaghrebdz.com* rend compte le 4 avril 2008 d'une rencontre à Tripoli des membres du Conseil d'Administration de l'Union des banques de l'UMA. Les échanges de point de vue et les décisions sont surprenants de volontarisme comme l'indique le texte de la dépêche : « une intégration économique et une

---

---

monnaie unique pourraient assurer un environnement bancaire développé et attirer des investissements étrangers nécessaires au développement économique et social dans les pays de l'UMA ».

Plus loin est souligné : « l'importance de la participation dans le financement des petites institutions fondées sur les plans et programmes de complémentarité entre les économies des pays membres de l'UMA et de la substitution des banques étrangères par des banques maghrébines au niveau des mesures et dispositions des autorisations, des crédits et garanties bancaires ». Enfin les participants sont convenus : « d'œuvrer à la création d'Instituts et Institutions pouvant contribuer à la préparation et à la formation des cadres dans les pays de l'UMA, afin de ne plus compter sur les Instituts de formation étrangers ».

Le ton est donné. Les journalistes continuent de rapporter un discours constructif sur l'UMA même si le manque de réalisme de telles déclarations est flagrant dans l'état archaïque où se trouve le système bancaire des pays du Maghreb, que tous les financiers, y compris maghrébins, considèrent comme la principale cause des blocages économiques. Il en est de même pour l'embellie financière constituée par les effets de l'envolée momentanée du prix du baril de pétrole pour au moins deux États sur cinq de l'UMA, l'Algérie et la Libye.

D'autres perspectives reposent sur le phosphate : *lemaghrebdz.com* diffuse le 26 février 2008 : « Le Maghreb du phosphate, un énième projet mort-né », où est évoqué le projet de la création d'une OPEP du phosphate contrôlée par les Maghrébins. « Le Maroc et la Tunisie produisent plus de 25 % du phosphate à l'échelle planétaire et le Maroc est le premier exportateur du monde. Ce soudain intérêt pour le phosphate maghrébin est à chercher dans la volonté affichée de l'Algérie à devenir, dans un proche avenir, parmi les plus grands producteurs mondiaux ». Il reste la question du phosphate du Sahara Occidental que le Maroc exploite malgré les mises en garde de l'ONU. Mais la perspective du « Maghreb du phosphate » pourrait contribuer à faire avancer les solutions sur cette question.

La conjoncture favorable, liée au prix du marché des hydrocarbures, entretient les spéculations des journalistes algériens comme le montre l'article paru dans *La Nouvelle République* du 6 juillet 2008 : « 13 ans après, les ministres de l'Énergie du Maghreb se réunissent, l'avenir de l'UMA sera-t-il relancé ? ». Il rend compte de la 8<sup>e</sup> session du Conseil ministériel maghrébin de l'industrie et des mines, portant sur la production et le transport de l'électricité entre les pays de l'UMA. « Pour l'instant l'interconnecté au Maghreb se limite à l'Algérie au Maroc et à la Tunisie à la Libye. Devrait bientôt être réalisée une interconnexion entre l'Algérie et la Libye ». Elle sera

---

---

achevée dans deux ans. Pendant cette période seront achevées les connections entre l'Algérie et le Maroc permettant l'exportation des excédents vers l'Espagne. « L'interconnexion avec la Mauritanie prendra du temps en raison de son faible taux d'électrification qui ne dépasse pas 35 % en milieu urbain. L'interconnexion complète du Maghreb conformément à la déclaration de 2003 prévoit un marché de l'électricité entre les pays de la région et l'Union européenne à l'horizon 2010 ».

De tels efforts de rapprochement et de négociations « techniques » ne vont pas sans nuages suivis d'arrangements. Ainsi avec la Libye : *L'Expression* du 2 février 2007 annonce : « À la surprise générale, El Gueddafi (*sic*) impose le visa aux Algériens ». « C'est un coup de Jarnac porté à la construction maghrébine, déjà sérieusement lézardée [...] l'information a été faite en marge d'une réunion des ministres arabes de l'Intérieur à Tunis. La décision stipule que tout étranger souhaitant entrer en Libye devra être muni d'un visa, y compris les ressortissants de l'UMA [...]. Même si le Traité adopté à l'unanimité à Marrakech en 1989 reste muet sur la question, toujours est-il que l'esprit de l'UMA va dans le sens d'un renforcement des relations entre les 5 pays, alors que les clauses du Traité encouragent l'adoption de mesures facilitant la libre circulation des personnes, allant jusqu'à proposer une carte d'identité maghrébine. Dire le contraire aujourd'hui, c'est s'inscrire en porte-à-faux par rapport à l'esprit des pères de l'UMA, dont Maâmar El Gueddafi fait partie ». Il n'y a rien à ajouter à un tel plaidoyer, sinon qu'*InfoSoir* annonce le 10 avril 2008 qu'entre l'Algérie et la Libye : « Les accords ont été signés hier : libre circulation des personnes et des véhicules ». Certes, il s'agit d'un accord bilatéral, mais ce dénouement montre la vigilance de l'Algérie à ne pas laisser s'instaurer un climat anti-UMA quelles qu'en soient les raisons, ici manifestement sécuritaires. Enfin *Le Quotidien d'Oran* du 18 mai 2008 annonce : « un accord entre Bouteflika et Kadhafi (*sic*) se concrétise : libre circulation entre l'Algérie et la Libye ».

## L'UMA ET L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

Depuis son annonce officielle en juillet 2007 le projet de « l'Union Méditerranéenne », alors formulé ainsi par le Président Sarkozy a été très suivi par la presse algérienne. L'approche du projet français par l'Algérie a été souvent tortueuse mais logique. On peut distinguer plusieurs périodes.

---

La référence à l'UMA n'apparaît pas ouvertement dans les prises de positions algériennes successives, mais l'adhésion finale au projet, et la présence du Président Bouteflika à Paris le 13 juillet 2008, n'a finalement été possible que lorsque l'Algérie s'est convaincue que l'UMA pouvait être utile et jouer son rôle dans « l'Union pour la Méditerranée ». Dans cette nouvelle structure créée au terme d'un arrangement inter-européen difficile, l'existence de l'UMA pouvait, dans ce nouveau contexte méditerranéen, renforcer les positions des États maghrébins et même conforter les positions de l'Algérie dans l'UMA. En tout cas on pouvait l'imaginer et le tenter sans grands risques. C'est ce que montre, avec des nuances dans le temps, les articles qui ont abordé cette question nouvelle pour l'Algérie de la place de l'UMA dans le projet de l'Union pour la Méditerranée.

Pour l'Algérie, c'est d'abord l'expectative, suivie de déclarations floues et contradictoires, tour à tour favorables, hésitantes, peu enthousiastes sinon hostiles. Dans la presse, lorsque le projet est évoqué, c'est l'attentisme. L'Algérie, qui n'avait pas manifesté beaucoup d'enthousiasme pour le processus de Barcelone, ni pour la politique de voisinage, a perçu dans un premier temps l'initiative du Président français en Méditerranée comme une complication supplémentaire et s'est d'abord interrogée sur la tournure qu'allait prendre les relations franco-marocaines et tout particulièrement sur une évolution possible de la position de la France sur le Sahara Occidental dans ce nouveau cadre. Dans *El Watan* du 8 juillet 2007, « Un périple maghrébin écourté pour Sarkozy », la question est, après le report de la visite du Président français au Maroc : « Comment va évoluer la position de la France, certes réputée favorable aux thèses marocaines sur ce dossier, sans que la position personnelle de Nicolas Sarkozy se dessine encore avec précision : il s'agit de savoir s'il sera le continuateur de la politique de son prédécesseur Jacques Chirac ? ». Le projet de « l'Union Méditerranéenne » est dès lors jugé « trop flou ». Dans le même sens, *Liberté* du même jour titre : « Est-il besoin de rappeler que ce fameux projet d'Union Méditerranéenne, avant même d'être engagé, souffre déjà d'un lourd contentieux algéro-marocain susceptible d'hypothéquer ses chances de succès ». Tout est ainsi appréhendé au départ sans référence ni à l'UMA, ni à la Méditerranée.

Ce n'est que dans un article d'*El Watan* du 12 novembre 2007 que l'on trouve, dans la presse, les premiers signes non seulement de l'intérêt que l'Algérie accorde au projet mais du lien qu'elle établit avec l'UMA, en rapportant des déclarations du ministre des Affaires étrangères algérien à Bruxelles : « Medelci prône une approche proactive des pays du Maghreb,

---

l'Algérie soutient le projet d'Union Méditerranéenne ». Tous les journaux algériens s'en sont aussitôt fait l'écho et cette prise de position est confirmée à la 27<sup>e</sup> conférence des ministres des Affaires étrangères de l'UMA qui a lieu à Rabat le 30 novembre 2007. *Le Jour d'Algérie* du 2 décembre 2007 : « L'UMA doit s'adapter aux mutations du monde » cite les propos du ministre algérien délégué aux Affaires maghrébines et africaines : « à l'instar des organisations et blocs régionaux émergents à travers le monde, les pays du Maghreb arabe sont appelés à coordonner leurs positions pour faire face aux dangers communs qui menacent nos pays tels que le terrorisme, l'immigration et la drogue ».

La période qui va suivre traduit à la fois la persistance de la méfiance initiale, qui se trouve renforcée par les dissensions entre Européens et en même temps le sentiment que l'UMA, aussi fragile soit-elle, peut profiter de la nouvelle initiative européenne. Les journaux algériens marquent alors une certaine bienveillance à l'initiative française, due en partie au fait que l'Espagne, à ce moment, appuie le projet français d'Union Méditerranéenne. *El Moudjahid* du 21 janvier 2008, rendant compte de la réunion du 5+5 à Rabat, tenue après « l'appel de Rome pour l'Union de la Méditerranée, souligne que cette réunion « a été marquée pour la première fois par la participation du Secrétaire général de l'UMA » et que « le projet français d'Union Méditerranéenne a été largement débattu par les 10 qui ont salué cette initiative comme une plus value dans le processus d'intégration régionale ».

*Le Quotidien d'Oran* du 22 janvier 2008 souligne, lui, que tous les pays présents du Nord comme du Sud ont proclamé leur attachement à l'Intégration maghrébine et que l'Algérie et le Maroc l'ont fait en des termes très forts. « Il est clair que les promoteurs européens de "l'Union Méditerranéenne", qui est une évolution logique du dialogue informel du 5+5, continueront de mettre le Maghreb au centre de leur démarche ». Le journal persiste dans son numéro du 24 janvier : « Dans un entretien paru hier dans le quotidien marocain *L'Économiste*, la Commissaire européenne chargée des relations extérieures a estimé que la question du Sahara Occidental à l'origine de divergences entre Alger et Rabat, devait être écartée pour le moment des discussions pour faire avancer l'intégration maghrébine ». Mais les dissensions européennes, l'imprécision du contenu du projet, son architecture, les déclarations maladroites et contradictoires sur ses futures structures suscitent un malaise et le scepticisme réapparaît. Le premier à le manifester est le ministre des Affaires étrangères algérien dans un article du *Quotidien d'Oran* du 12 avril 2008, dans lequel il prend position pour une « Union

---

---

Méditerranéenne » à laquelle : « l'Algérie adhère, mais elle est obligée de constater qu'il n'y a pas encore de contenu tout à fait opérationnel à cette proposition ». *Le Soir* du même jour titre : « Union pour la Méditerranée, Sarkozy à la peine ».

Les divergences européennes sur l'architecture et les modalités de fonctionnement du projet voient s'ouvrir une période d'attente de l'Algérie et des pays de l'UMA et susciter deux réactions significatives.

D'abord celle d'Aït Ahmed, parue dans *El Watan* du 3 juin 2008 : « Les mises en garde d'Hocine Aït Ahmed ». Le vieux *leader* politique algérien est à la fois un des anciens dirigeants du FLN en lutte pour l'Indépendance, le Président du parti d'opposition FFS en Algérie et connu pour ses positions pro-marocaines sur la question du Sahara Occidental. Il fait un discours d'une grande portée qui va résonner dans tout le Maghreb. « Les pays du Maghreb n'ont pas besoin de "l'Union pour la Méditerranée" pour réaliser leur rapprochement [...] Les peuples du Maghreb étaient intimement unis sous l'oppression coloniale, non seulement dans la résistance armée, mais aussi dans les combats syndicalistes. Nous étions un seul et même peuple. Des décennies sont passées et les rêves d'unification démocratique des peuples du Maghreb ne sont pas encore réalisés. *L'Unité* des Maghrébins ne se concrétisera qu'à la faveur des réalisations économiques communes. Si nous parvenons à cela, la question des frontières avec le Maroc comme avec la Tunisie deviendra futile et nous donnerons à nos peuples les objectifs de construction et de lutte commune [...] La meilleure manière de dépasser les clivages est de créer une dynamique dans la société civile et de faire en sorte que celle-ci devienne le garant d'une alternative démocratique ».

Même si on peut voir dans ces déclarations un propos démagogique, elles constituent le fondement et demeurent au cœur de l'imaginaire maghrébin.

Ensuite celle d'El Kadhafi parue dans *El Khabar* du 11 juin 2008 : « El Kadhafi incite les Arabes à refuser "l'Union pour la Méditerranée" ». Il déclare lors du mini-sommet qu'il organise à Tripoli le 1<sup>er</sup> juin en présence des représentants de tous les Présidents des États de l'UMA, sauf le Maroc représenté par son Premier ministre, auquel s'ajoute le Président syrien : « Le projet méditerranéen proposé aujourd'hui est une répétition du processus de Barcelone qui a échoué, il ne faut pas réitérer les projets perdants » et plus loin : « nous ne dépendons pas de Bruxelles » et encore : « rapprochons-nous de la Ligue arabe et de l'Union Africaine ». Ses propos de rejet du projet européen sont révélateurs d'une attitude provocatrice habituelle au Guide libyen, mais ils résument bien l'espèce « d'attente positive » qui caractérise les « postures » des États maghrébins sur le principe de l'existence de fait de

---

---

l'UMA et son rôle possible. Kadhafi signifie à tous qu'il n'a pas à choisir entre le projet français du Président Sarkozy et le processus de Barcelone, cher aux Allemands, il indique ainsi une prise de distance avec les instances européennes, et il appelle à des regroupements géopolitiques plus vastes, dont l'UMA fait partie.

Il dit à sa manière ce que tout le monde pense tout bas : ce qui compte pour l'UE c'est le « Marché maghrébin » comme partie intégrante d'un marché mondial plus important, intégré et adapté aux règles mondialistes. La lenteur de ce « marché maghrébin » à se constituer comme tel, à travers l'UMA ou pas, avec tous les attributs d'opportunités d'investissements, de profits, de délocalisations d'activités, de nouveaux marchés financiers, est souvent perçu comme un retard et une contrariété par les États européens. Mais l'analyse de l'intérêt du Maghreb seulement en termes de « marché » ne suffit pas. Kadhafi exprime aussi un sentiment latent dans les sociétés maghrébines, même contrarié par d'autres phénomènes comme l'émigration clandestine : « nous n'avons pas besoin de l'Europe, elle n'a ni matières premières, ni sources d'énergie, ni suffisamment d'hommes, ni assez d'argent. C'est elle qui a besoin de nous et ce sera à nos conditions ». Il s'agit d'une nouvelle forme d'attitude qui nourrit désormais l'imaginaire maghrébin. Même utopique il ne manque pas d'impact. Comme le titre *La Dépêche d'Algérie* du 6 juin 2008, « Projet de l'Union Méditerranéenne, quels intérêts pour les pays du Sud ? »

Il restait aux États de l'UMA à mener la « bataille des structures » au terme de la modélisation finale du projet revisité par l'Union Européenne. Le Maroc espérait que l'un des deux secrétaires généraux prévus pour la future instance serait marocain. La Tunisie assurant déjà le Secrétariat général de l'UMA dont le siège est à Rabat, espérait que Tunis serait choisi comme lieu du siège du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, la Mauritanie qui n'est pas un pays riverain de la Méditerranée et avait été exclue du projet à l'origine, se réclamait de son appartenance au Maghreb. La Libye s'appropriait à monnayer diplomatiquement sa bonne volonté et ses choix. L'Algérie commençait à laisser voir à travers les contradictions des déclarations de sa classe politique que cette affaire était devenue aussi un enjeu de politique intérieure.

Dans *Tout sur l'Algérie* du 18 juillet 2008, paraît alors une déclaration décisive : « Union pour la Méditerranée : pour éviter tout contact avec Israël, l'Algérie n'est candidate à aucune des structures de l'Union ». En réalité, la question des contacts avec Israël était visiblement un prétexte. L'important était la décision de l'Algérie de ne faire aucune demande liée à la création de

---

---

« l'Union pour la Méditerranée » : « selon une source gouvernementale algérienne, l'Algérie n'est candidate à aucune des structures prévues dans le cadre de l'"UpM" : siège, secrétariat général, coprésidence de commissions chargées de gérer des projets, etc. ». Ainsi l'affaire est entendue, l'Algérie enregistre l'existence de l'Union pour la Méditerranée, sans rien en attendre et confirme ainsi l'importance de l'UMA par défaut. Le Président algérien peut se rendre à Paris le 13 juillet 2008. Il prépare sa venue en France par une longue interview accordée à l'APS, reprise dans *El Moudjahid* paru le 21 juillet 2008. Il y minimise la portée de « l'Union pour la Méditerranée » et ne parle pas de l'UMA, mais son discours est plus maghrébin qu'algérien. Il indique qu'en ce qui concerne la restructuration des rapports entre « l'Union Européenne » et les instances méditerranéennes, les pôles de décisions sont désormais, pour une part non négligeable, sur la rive sud de la Méditerranée.

On voit ainsi apparaître dans la presse algérienne l'idée d'un souhait de la part des États membres de l'UMA du réexamen des relations avec l'UE et même au-delà de ses partenaires traditionnels. Tous ces articles postulent la perception générale et globale du changement des règles économiques mondiales en cours, que tous les États du Maghreb craignent et en même temps dont ils espèrent profiter. Les raisons en sont la confirmation dans ce contexte de la nouvelle fragilité européenne à l'égard des sources d'énergie et des matières premières d'une part, et pour tous les États de l'UMA, l'espoir que suscitent les perspectives gigantesques qu'offre le Sahara en matière d'énergies renouvelables, sans parler d'autres ententes possibles. Cette attitude nouvelle fonde une conviction d'avenir radieux qui envahit l'Imaginaire maghrébin d'une manière palpable. Beaucoup d'articles montrent que les élites maghrébines (en tout cas algériennes) et les sociétés civiles maghrébines en sont conscientes et s'y laissent aller. Mais sont-elles suffisamment organisées, compétentes, ou simplement suffisamment fortes et écoutées pour imposer et assumer un réel avenir à l'UMA dans ce nouveau contexte ? La question n'est pas tranchée même si beaucoup de signes positifs sont donnés dans ce sens.

\*

\*       \*

La lecture des articles consacrés à l'UMA dans la presse algérienne laisse apparaître plusieurs analyses parfois contradictoires qui se construisent toutes autour du sentiment de la valeur indéfectible de l'existence de l'UMA qui aura 20 ans en 2009. D'abord le projet de l'UMA est menacé, peut-être plus

---

---

par des pressions et un environnement international difficile, au plan sécuritaire, économique, géopolitique qui compliquent les efforts de construction d'une économie régionale concertée et intégrée, qu'au plan des relations intermaghrébines. Ensuite l'impression se veut plus rassurante : il y a une très forte identité maghrébine, une grande volonté de l'affirmer et une estimation permanente de l'intérêt à défendre l'UMA dans cette période troublée. Dans ce contexte il est possible que les chauvinismes se modèrent, sauf s'ils sont encouragés de l'extérieur, et qu'ainsi la question du Sahara Occidental évolue ou soit réellement mise entre parenthèses. Enfin on s'interroge sur la nature finale que pourrait prendre l'instance porteuse du projet d'intégration maghrébine. Les formules sont variées mais la conviction initiale demeure.

Partenariat renforcé des États maghrébins et arrimage définitif à l'Union Européenne ? Renforcement des liens politiques et économiques au sein du « Maghreb arabe » et regain d'Indépendance à l'égard du reste de la Méditerranée et même de l'Europe ? Noyaux d'intérêts maghrébins partenaires d'autres ensembles : l'UE, la Ligue arabe, l'UA ? Regroupement et concertation pragmatique avec les Émirats et l'Arabie Saoudite ? Poursuite par chaque État de l'UMA de son destin national dans le cadre d'une mondialisation riche en opportunités ? Beaucoup de situations peuvent se produire et soutenir la pertinence de l'une ou l'autre de ces Perspectives.

Trois articles peuvent illustrer durablement les interrogations en cours, telles qu'elles se posent aux dirigeants et aux différents acteurs économiques et sociaux au sein des sociétés maghrébines. On doit en effet admettre, pour une meilleure approche du sujet et de son évolution, que la question posée à l'ensemble des États du Maghreb est : Quelle UMA ? Comme elle est posée aux États européens : Quelle Union Européenne ? On comprend alors que le débat sur l'UMA reste ouvert.

## Sur le rapport UMA/Mondialisation

Dans *lemaghreb.dz.com* du 3 décembre 2007 paraît le compte rendu de la 22<sup>e</sup> session des « Journées de l'Entreprise » tenue à Tunis : « les intérêts de l'entreprise maghrébine sont-ils en contradiction avec ceux des pays asiatiques ? » Les propos qui s'y tiennent tournent autour de ce constat du Premier ministre tunisien : « on doit à l'objectivité de dire que les pays

---

---

maghrébins ont tiré profit de l'émergence économique des pays asiatiques sur la scène internationale ». Cela de plusieurs manières : « d'abord nos pays ont pu obtenir des équipements technologiques modernes à des prix raisonnables. Il serait erroné de croire que le développement de l'Asie se fait au détriment de nos pays, *entendre les pays de l'UMA* (sic, dans le texte !) C'est là une vision sclérosée qui ne reflète pas la réalité et qu'il faut rectifier. Le développement de l'Asie donne la possibilité aux pays qui comme la Tunisie ont ouvert leurs économies et poussé leurs entreprises à améliorer leur productivité à avoir leur part du gâteau de la croissance mondiale ».

On ne saurait dire autrement qu'une partie de la presse maghrébine prépare l'UMA à la Mondialisation et même ne lui voit pas d'autre avenir que de s'efforcer d'exister selon ses règles.

### Sur la relation UMA/Union pour la Méditerranée

Dans *Tout sur l'Algérie* du 17 juillet 2008 paraît un article : « Des entreprises au service de la Méditerranée », signé par un des plus grands chefs d'entreprise privée algérien, le PDG de CEVITAL. Il révèle : « de part et d'autre de la Méditerranée, les esprits sont prêts à un partenariat ambitieux, à l'essor de filières industrielles et technologiques dans les pays du Sud qui ne sauraient être voués au second rang. S'ils envisagent d'intensifier leurs échanges avec la Chine, l'Inde ou les États-Unis, ces pays de la rive Sud mesurent les avantages économiques et politiques de la proximité géographique, historique et culturelle. Ils savent aussi que la flambée des prix du pétrole risque de renchérir le commerce à très longue distance et au contraire de renforcer l'intérêt d'un système productif régional intégré. Aussi nous pensons que les entreprises peuvent aider les institutions à réussir l'Union pour la Méditerranée ». Le cadre futur des activités du secteur privé est ainsi parfaitement résumé et défini. Tous les entrepreneurs, capitaines d'industries et hommes d'affaires du Maghreb y adhèrent tout en partageant les mêmes interrogations sur les incertitudes de la conjoncture financière et économique mondiale, la faiblesse de l'impact des décisions prises à l'échelle du Maghreb et l'étroitesse des choix possibles.

---

## Sur la relation intermaghrébine

*Le Quotidien d'Oran* du 22 juin 2008 résume la situation : « Algérie-Maroc : Les affaires ne connaissent pas de frontières » en donnant la parole au ministre algérien délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines : « concernant l'avenir de l'Union du Maghreb Arabe : UMA, le Ministre a réaffirmé l'attachement de l'Algérie à cet espace maghrébin, tout en confiant que notre pays a fait une série de propositions pour redynamiser cette institution, notamment la réforme de l'UMA pour qu'elle s'adapte aussi bien aux changements internes des pays de l'Union qu'à ceux intervenus à l'échelle internationale ». Il a également abordé la question des détenus algériens (islamistes) détenus en Libye qui doivent faire l'objet d'un échange, la question du Sahara Occidental sur laquelle la position de l'Algérie sera celle de l'Assemblée générale des Nations unies et a encouragé la poursuite des négociations entre les deux parties concernées. Enfin il a indiqué que le phénomène de l'immigration clandestine ne pouvait être endigué que par une stratégie de soutien au développement des pays sub-sahariens ».

## CONCLUSION

Sur la foi de telles déclarations, même unilatérales, on ne peut que faire le constat que l'UMA poursuit une existence rythmée par une gestion et des ambitions que l'on peut considérer comme modestes eu égard à celles espérées lors de sa création en 1989.

En même temps les évolutions en cours font de l'UMA un cadre de réflexion d'actions et de débats qui maintient pour les sociétés maghrébines une référence historique et idéologique mythique mais précieuse et presque « confortable », quoi qu'il arrive dans le monde.

Les États de l'UMA, mais surtout leurs sociétés, gardent la conviction que dans un contexte international économique, géostratégique, sécuritaire, aux repères flous, très perturbé en général, très incertain en Méditerranée, sur lequel ils n'ont pratiquement aucune prise, *vivre ensemble* demeure possible et souhaitable, en s'appuyant sur la détention de richesses naturelles ou de sites qui seront de plus en plus recherchés, sur des projets et un positionnement concertés, qui constituent aujourd'hui un potentiel colossal et une chance indiscutable.

---

---

Aussi, la presse algérienne mais aussi maghrébine reste vigilante, motivée pour œuvrer inlassablement à sensibiliser l'opinion et à l'entretenir dans la foi de la construction de l'UMA, même s'il y a dans cette attitude une grande part d'utopie, de fantasme et de nostalgie.

Tout concourt au moins à ce que les États composant « l'Union du Maghreb Arabe » poursuivent leur évolution, sans que le désir de cette « Union » disparaisse de l'imaginaire de leurs peuples.

### Liste des journaux et des médias cités

*Algérie Presse Service, L'Expression, El Moudjahid, El Khabar, La Nouvelle République, Infosoir, Le Quotidien d'Oran, Le Soir, El Watan, Le Jour d'Algérie, Liberté, lemaghreb.com, tunisiaonline.*

---

**L'HARMATTAN, ITALIA**  
Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

**L'HARMATTAN HONGRIE**  
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16  
1053 Budapest

**L'HARMATTAN BURKINA FASO**  
Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie  
12 BP 226  
Ouagadougou 12  
(00226) 76 59 79 86

**ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA**  
Faculté des Sciences Sociales,  
Politiques et Administratives  
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

**L'HARMATTAN GUINEE**  
Almamy Rue KA 028  
En face du restaurant le cèdre  
OKB agency BP 3470 Conakry  
(00224) 60 20 85 08  
harmattanguinee@yahoo.fr

**L'HARMATTAN COTE D'IVOIRE**  
M. Etien N'dah Ahmon  
Résidence Karl / cité des arts  
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03  
(00225) 05 77 87 31

**L'HARMATTAN MAURITANIE**  
Espace El Kettab du livre francophone  
N° 472 avenue Palais des Congrès  
BP 316 Nouakchott  
(00222) 63 25 980

**L'HARMATTAN CAMEROUN**  
BP 11486  
(00237) 458 67 00  
(00237) 976 61 66

